



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

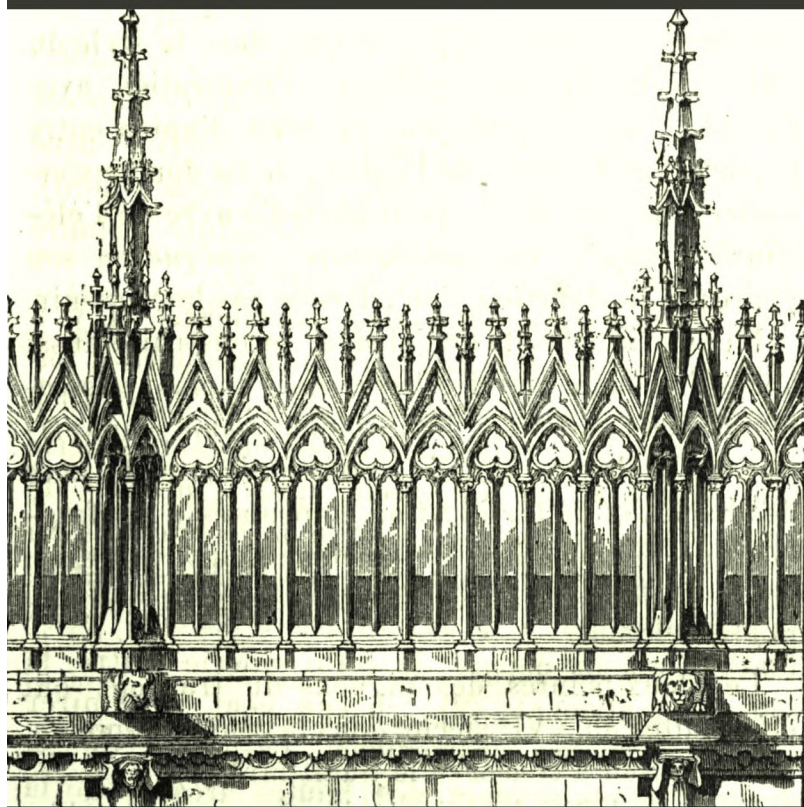
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



*Notices sur Reims et ses environs
aux points de vue scientifique, ...*

Congrès de l'Association Française, pour
l'avancement des Sciences

08



*From the Fund given by
Francis Cabot Lowell
A.B. 1876, Fellow of Harvard College 1895-1911,
and Cornelia Prime Lowell, his wife,
to supplement his
Collection of Books
relating to
JOAN OF ARC*

HARVARD COLLEGE LIBRARY



NOTICES
SUR REIMS
ET SES ENVIRONS

**AUX POINTS DE VUE SCIENTIFIQUE, HISTORIQUE
INDUSTRIEL ET COMMERCIAL**

REIMS

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE MATOT-BRAINE

6, RUE DU CADRAN-SAINT-PIERRE

NOTICES
SUR
REIMS
ET SES ENVIRONS

AUX POINTS DE VUE SCIENTIFIQUE, HISTORIQUE, INDUSTRIEL
COMMERCIAL, ETC.

RÉDIGÉES A L'OCCASION DU
CONGRÈS DE L'ASSOCIATION FRANÇAISE
Pour l'Avancement des Sciences



EN VENTE
CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

REIMS, 1880

✓ 727080.26.8.8

HARVARD COLLEGE LIBRARY

F. C. LOWELL FUND

July 19, 1926

PRÉFACE

Cette Notice se présente dans des conditions un peu exceptionnelles qui exigent un mot d'explication au public. Faite à l'occasion du Congrès de l'Association pour l'Avancement des Sciences, qui vient tenir à Reims sa neuvième session, elle doit être offerte à tous ses adhérents.

Le Comité local d'organisation a pensé être utile aux nombreux étrangers qui vont s'y donner rendez-vous en groupant quelques renseignements sur tout ce que Reims et son territoire peuvent avoir d'intéressant. Chacun des articles a été confié à des hommes que leur compétence spéciale désignait pour une collaboration d'ordre si varié. Ce livre a donc une paternité multiple, d'où vient le manque de proportion qui existe particulièrement entre sa partie scientifique et sa

partie littéraire ; le grand développement de la première s'explique, puisqu'il est destiné à des savants qui doivent y trouver les documents spéciaux à leurs recherches ; malgré tout, il nous paraît être le portrait exact et actuel de notre ville, et il légitime sa témérité d'attirer chez elle tant de savants en leur offrant assez d'éléments intéressants pour motiver son appel.

Cette Notice, qui devait être fort courte, s'est allongée au-delà des prévisions ; le lecteur excusera facilement des hommes qui, entraînés par leurs études favorites et par le désir d'honorer l'hôte en parant leur demeure, ont sorti avec prodigalité tous les joyaux de leurs écrins et ont voulu que la vieille ville des sacres se fit belle comme autrefois pour recevoir la Science, la souveraine incontestée du présent et de l'avenir.

12 Août 1880.

Bu. Ang. 76
NOTICES *Hyvial*
SUR REIMS
ET SES ENVIRONS

AU POINT DE VUE SCIENTIFIQUE, HISTORIQUE
INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

TOPOGRAPHIE, CLIMATOLOGIE, HYDROGRAPHIE DU DÉPARTEMENT
DE LA MARNE .

Par M. JOZON, Ingénieur des Ponts-et-Chaussées

Le département de la Marne est formé par une vaste plaine crayeuse de 50 à 60 kilomètres de large, s'étendant du nord au sud sur 70 à 80 kilomètres, et comprise entre deux massifs de collines et de plateaux la bornant à l'est et à l'ouest.

La plaine (craie blanche du terrain secondaire) est à proprement parler le pays de Champagne, sec, aride sinon stérile, à surface peu accidentée, à cours d'eau rares et tranquilles. Ses points les plus bas, près de l'Aisne à Berry-au-Bac, sur les rives marécageuses de la Marne près d'Ay et de la Seine près de Romilly, sont sensiblement à une hauteur de 70 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Entre l'Aisne et la Marne, la ligne de faite n'est

guère qu'à 170 ou 180 mètres, mais quelques monts isolés qui ont conservé à leurs sommets des restes des anciens terrains qui recouvraient la craie s'élèvent à de plus grandes altitudes : près de Moronvilliers on trouve la cote 260, près de Berru la cote 275. Au premier endroit, la cime du mont est formée par des alluvions anciennes reposant directement sur la craie, au second par du sable de Rilly et de l'argile plastique.

Entre la Marne et la Seine la ligne de faite se trouve à 180 et 200 mètres d'altitude; mais on rencontre encore près de Sompuis et de Vertus des cotes de 230 et 240 mètres. Cette dernière correspond au sommet du Mont-Aimé, qui, lui aussi, est couronné par une roche différente de la craie, qu'on considère généralement comme appartenant au calcaire pisolithique, bien qu'il n'en existe pas dans les environs.

La plaine de Champagne, autrefois complètement dépourvue d'arbres et en friches dès qu'elle s'écartait des villages, est maintenant presque partout cultivée, et d'immenses plantations de pins faites sur les terrains les moins favorables à la culture, et s'étendant chaque année, auront bientôt fait disparaître les vastes espaces abandonnés qui avaient valu à la terre de Champagne sa pauvre renommée.

Les collines qui bordent à l'est la plaine font partie des terrains boisés qui s'étendent de Vouziers à Saint-Dizier, et qui, aux environs de Sainte-Ménehould, entre l'Aire et l'Aisne, comprennent la forêt d'Argonne et ses fameux défilés. Elles ne s'élèvent

pas généralement à plus de 220 à 230 mètres au-dessus du niveau de la mer, et n'atteignent 250 à 260 mètres qu'en quelques points des environs de Sainte-Ménéhould. Elles sont formées par la Marne crayeuse et la gaize, roches peu perméables, grâce auxquelles un grand nombre d'étangs et de cours d'eau entretiennent dans le sol une humidité éminemment propre au développement des forêts.

Les collines placées à l'ouest de la plaine sont formées au-dessus de Reims par le calcaire grossier, au-dessous par les meulières de la Brie; elles sont à pentes très-raides, et tandis que les cours d'eau qui les traversent sont à la cote 70, elles s'élèvent généralement à 240 mètres, et dans toute la pointe placée entre Reims et Épernay à 280 et 290 mètres au-dessus du niveau de la mer. C'est le long des flancs rapides de ces coteaux que sont groupés les fameux vignobles d'Ay, Bouzy, Verzy et Verzenay, qui forment la ceinture de la Montagne de Reims, tandis que de l'autre côté de la Marne, au sud d'Épernay, se trouvent Pierry, Cramant et Avize. L'argile de la meulière a donné naissance à quelques étangs sur les plateaux de la Brie, mais ils tendent à disparaître et à être remplacés soit par des bois soit par des champs cultivés. Le plateau de Brie est, du reste, sillonné par de petites vallées profondes qui le découpent en tous sens et qui, s'ajoutant aux obstacles d'un autre ordre formé par les forêts, en rendent le parcours extrêmement difficile lorsqu'on s'écarte des chemins frayés.

Le département de la Marne est divisé en deux grands bassins : celui de l'Aisne au nord, celui de

la Marne au sud. La rivière d'Aisne proprement dite traverse l'arrondissement de Sainte-Ménéhould du sud au nord, et les bassins de ses petits affluents comprennent à peu près tout l'arrondissement. Cette rivière, encore près de sa source, est rangée par le service hydrométrique du bassin de la Seine dans les petits cours d'eau torrentiels coulant dans les terrains imperméables.

L'arrondissement de Reims est traversé du N.-E. au S.-O. par la Suippe et la Vesle, toutes deux affluents de l'Aisne, mais n'ayant avec elle aucune ressemblance. Elles coulent au milieu de terrains perméables, leurs eaux sont claires et tranquilles. Leur débit est d'une grande régularité. Elles conviennent parfaitement à l'alimentation des nombreuses usines qui se sont établies sur leur cours.

La Marne, qui vient ensuite quand on descend vers le sud, reçoit peu d'eau tombée dans le département. Elle est alimentée par les parties supérieures de son bassin, formées par les plateaux imperméables des environs de Langres et de Chaumont. Aussi ses crues sont-elles brusques et imprévues. La Vesle et la Suippe débitent rarement moins de 1 mètre, rarement plus de 7; la Marne, à Épernay, débite 7 mètres à l'étiage et plus de 800 mètres par les grandes crues.

La Marne ne reçoit dans le département qui porte son nom qu'un seul affluent de quelque importance, la Somme-Soude, qui prend sa source et a tout son cours dans les terrains crayeux de la Champagne, au sud-ouest de Châlons. C'est par excellence une

rivière à eaux calmes et limpides. De mai 1877 à mai 1878, sa plus grande crue a été de 0 mètre 64 c., alors que la Marne montait de plus de 3 mètres à leur confluent.

Enfin, au sud d'Épernay, au milieu du plateau boisé qui s'étend jusqu'à la Seine, prennent naissance trois petits affluents de la Marne, le Grand-Morin, le Petit-Morin, et enfin le Surmelin, qui lui-même reçoit la Dhuys et le Verdon, dont les eaux, comme celles de la Somme-Soude, ont été choisies pour l'alimentation de Paris, tant à cause de leur pureté que de la régularité de leur débit.

Le département de la Marne est placé à la limite des climats Vosgien et Séquanien. On le classe généralement dans le premier, auquel il se rattache plus qu'au climat de Paris, si l'on tient compte surtout des limites extrêmes de la température. La plaine de Champagne, balayée par des vents qui la parcourent sans obstacle, blanchie par son sous-sol, et très-apte comme telle à s'échauffer sous les rayons du soleil et à se refroidir par rayonnement, toujours sèche, grâce à la perméabilité de la craie, accuse et porte à l'extrême toutes les variations de température. (A.)

Nous ne connaissons aucune comparaison entre les résultats thermométriques et barométriques propres à la plaine de Champagne et ceux des parties boisées qui l'entourent. Mais depuis déjà un certain nombre d'années, des observations pluviométriques ont été faites en divers points du département et ont donné d'intéressants résultats.

En 1877, dans le bassin de la Marne, la hauteur

moyenne d'eau tombée a été de 932 millimètres. Dans la région boisée et montagneuse du département, l'eau recueillie est de 1,119 millimètres à Sermaize, de 894 millimètres à Vertus, de 834 millimètres à Montmort; dans la plaine, au contraire, elle n'est que de 649 à Vitry, de 760 à Châlons, de 721 à Sommesous. Dans le bassin de l'Aisne, le même phénomène se produit : pour tout le bassin la hauteur moyenne de pluie tombée est de 856 millimètres ; elle est de 864 à Sainte-Ménéhould, dans l'Argonne, de 887 à Suippes, et tombe à 703 millimètres à Reims, au centre de la plaine crayeuse. Ce résultat n'est pas particulier à l'année 1877, et pour une moyenne de 12 à 20 ans on trouve que la hauteur de pluie annuelle a été à Vitry de 619 millimètres, à Châlons de 602 millimètres, à Reims de 578 millimètres, tandis que dans l'Argonne, à Sainte-Ménéhould, la moyenne est de 698 millimètres, et à Montmort, sur le plateau de Brie, de 751 millimètres.

Ces différences importantes tiennent sans doute à ce que les plateaux couverts de forêts sont généralement à une température relativement basse qui favorise la condensation des nuages, tandis que la plaine, principalement en été, lorsqu'elle a été chauffée par le soleil, communique une partie de son calorique aux nuages qui viennent s'abattre sur elle, et les font remonter comme une montgolfière sur le point de tomber et qu'on réchaufferait.

A. Le tableau suivant donne les températures maxima et minima observées à Reims à l'École

Professionnelle pendant les 3 années 1877-78-79. Il donne entre la plus haute et la plus basse température un écart de 41° en 1877, de 48° en 1878 et de 54° en 1879. La cour de l'École Professionnelle, où se font les observations, est entourée de hauts bâtiments. Elle doit donc indiquer des températures trop élevées. Pendant l'hiver de 1879, tandis que la plus basse température observée à l'École Professionnelle était de—24°, plusieurs observateurs de Reims ayant des thermomètres placés dans des conditions différentes constataient des froids de—26 et même—27°.

	Température (1877)		Température (1878)		Températ. (1879)	
	Maxima	Minima	Maxima	Minima	Maxim	Minima
Janvier . .	15	— 8°	11	— 12	12	— 4
Février . .	11	— 1	20	— 13		
Mars	10	+ 2	17	— 5	18	— 2
Avril	20	0	30	— 3	19	— 3
Mai	24	+ 1	30	— 3	26	+ 1
Juin	32	+ 6	33	+ 5	29	+ 7
Juillet . . .	33	+ 8	35	+ 9	30	+ 9
Août	30	+ 17	30	+ 10		
Septembre	30	+ 3	25	+ 5	28	+ 8
Octobre . .	20	— 4	22	+ 2	21	+ 2
Novembre.	18	0	15	— 3	13	— 5
Décembre.	12	— 5	15	— 12	2	— 24
Moyennes .	21°25	1°51	+ 23°6	— 1°51	19,8	— 1°9
Moyennes de l'année . .	+ 11°35		+ 11°		+ 9°	

APERÇU

SUR LA

FORMATION GÉOLOGIQUE

Qu'on peut observer dans les Environs de Reims

I

TERRAINS SECONDAIRES

Par M. PÉRON, *Sous-Intendant Militaire*

Les environs de Reims présentent un très-beau développement de la craie supérieure désignée généralement sous les noms de craie blanche ou craie à Belemnites. Cette craie, qui comprend la partie supérieure de l'étage Senonien d'Alcide d'Orbigny, a été, comme on le sait, subdivisée en deux assises distinctes par M. Hébert, le savant professeur de géologie de la Sorbonne. L'assise supérieure, connue sous le nom de craie de Meudon ou craie à *Belemnitella mucronata*, n'existe pas dans les environs immédiats de Reims. Ce n'est qu'au sud de la montagne

de Reims, dans les coteaux des environs d'Épernay, qu'on la voit recouvrir l'assise inférieure. Les ravins des environs d'Ay, de Damery, etc., les crayères des coteaux de Chavot, Mancy, Ablois, Cramant, Le Mesnil, etc., permettent de l'étudier dans tous ses détails. Dans la plupart de ces localités, notamment au nord de la Marne, cette craie est recouverte directement par les sables et les argiles du terrain tertiaire inférieur. Sur d'autres points, la série est plus complète, et l'on voit entre la craie et le terrain tertiaire s'intercaler les bancs du calcaire pisolitique. Les environs de Chavot et de Vertus sont les meilleures localités pour l'étude de ce dernier terrain. Le Mont-Aimé, notamment, est bien connu du monde savant par les belles empreintes de poissons et les restes de sauriens qu'on y recueille.

Grâce aux recherches persévérantes de M. Dutemple dans les environs d'Épernay, la craie supérieure de cette localité est connue dans la science depuis longtemps. De nombreux fossiles recueillis par ce géologue à Chavot, Mancy, etc., ont été décrits par notre savant paléontologiste d'Orbigny et ont servi de type à des espèces nouvelles dont un grand nombre portent le nom de M. Dutemple. Les plus répandues sont les suivantes : *Belemnitella mucronata*, *Pecten cretosus*, *Janira Dutemplei*, *Spondylus Dutemplei*, *Ostrea vesicularis*, *Rhynchonella octoplicata*, *Mâgas pumilus*, *Terebratulina striata*, *Terebratula Heberti*, *Crania parisiensis*, *Crania ignabergensis*, *Cidaris serrata*, etc., etc.

Il est à remarquer que la *Belemnitella mucronata*, qui a donné son nom à l'assise qui nous occupe, ne la caractérise dans notre région que très-imparfaitement. Elle se retrouve en effet presque aussi abondamment dans la zone inférieure, dont nous parlerons tout à l'heure. Il en est de même d'ailleurs de la plupart des autres fossiles de cette craie supérieure, de telle sorte que l'on peut dire qu'au point de vue paléontologique la liaison est très-intime entre les deux zones. Le fossile vraiment caractéristique de la craie supérieure d'Épernay est le *Magas pumilus*. Ce petit brachiopode est en effet répandu avec une abondance extrême dans toutes les couches de cette craie et, d'autre part, il n'a pas encore été rencontré dans les couches inférieures à *Belemnitella quadrata*.

La zone inférieure de la craie blanche se montre seule, comme nous l'avons dit, autour de Reims. Les environs de cette localité ont été considérés par M. Hébert comme le type le plus complet de cette zone, et le savant professeur a proposé de la désigner en conséquence sous le nom de *Craie de Reims* ou zone à *Belemnitella quadrata*.

Il est à remarquer en effet que cette formation n'existe que sur la bordure nord-est du bassin parisien, où elle forme une bande étroite, disparaissant même parfois sous le terrain tertiaire. Cette bande, qui de Beauvais se prolonge par Laon, La Fère, Reims, Oiry, Fère-Champenoise et Sézanne jusqu'à Montereau, présente dans les environs de Reims son plus grand développement.

Dans tout le sud et l'ouest du bassin parisien, la craie à *Belemnitella quadrata* ne se retrouve pas.

Cette craie de Reims est restée jusqu'à présent très-peu connue, aussi bien au point de vue de la faune fossile qu'elle contient qu'au point de vue de sa puissance, de son extension géographique et des différents horizons fossilifères qu'elle peut présenter. C'est à peine si cinq ou six espèces de fossiles en ont été citées par les divers géologues qui se sont occupés de la craie du bassin parisien. Ces espèces, déjà connues dans notre région, sont celles qu'on rencontre le plus communément comme *Belemnitella quadrata*, *B. mucronata*, *ostrea vesicularis*, *Echinocorys vulgaris*, *Echinocorys gibba*, *Spondylus Düttemplei*, *Terebratulina striata*, *Offaster pilula*, etc.

Ce n'est là qu'une partie bien minime de la faune fossile de la craie de Reims. Un mémoire, qui sera présenté pendant la session à la section de géologie, donnera des détails sur cette faune, beaucoup plus riche qu'on ne le croit généralement, et fera connaître cette craie des environs de Reims, considérée avec raison comme le type d'une des plus importantes subdivisions du terrain crétacé supérieur.

La craie de Reims à *Belemnitella quadrata* a dans les environs une puissance qui atteint 90 mètres. Sa limite inférieure est difficile à préciser en raison de la rareté des fossiles dans cette partie des couches. Les carrières de Châlons-sur-Vesle, qui sont à 90 mètres d'altitude, appartiennent à cette craie, et d'autre part c'est encore à la même

zone qu'appartiennent les carrières du fort de Nogent-l'Abbesse, qui sont à 180 mètres, les fossés du fort de Montbré à 171 mètres, les carrières de Ludes à 170 mètres, etc. C'est cette même épaisseur de 90 mètres que donne l'étude des profondes carrières creusées aux portes mêmes de Reims.

Au point de vue des caractères petrographiques, la craie de Reims se distingue facilement de la craie à *Magas pumilus* d'Épernay. Elle est plus marneuse, moins légère, moins friable, moins tachante, d'un blanc moins éclatant, souvent teintée de roux par les sels ferrugineux. Elle se présente en bancs plus puissants, plus compactes et plus régulièrement stratifiés.

Les points où l'on peut le mieux étudier les assises qui nous occupent sont les carrières de Dieu-Lumière, celles de Corinthe, de Montbré, de Ludes, celles de Muizon, du Linguet, de Bourgogne, de Nogent, de Bétheny, etc., etc.

La collection des fossiles recueillis dans ces diverses localités fait partie de notre exposition du Lycée et montre que la craie de Champagne, réputée si ingrate pour les géologues, peut cependant, par des recherches persévérantes, fournir bien des documents intéressants.

La craie à *Belemnitella quadrata* s'étend au nord, par Amifontaine, dans la direction de La Fère et de Laon. Au nord-est sa limite est difficile à distinguer au milieu des plateaux de Champagne et des plantations de sapins. Nous pensons que ses couches inférieures s'étendent jusqu'à la vallée

de la Suippe. Entre le Châtelet et Rethel affleure un autre horizon crayeux, le premier de la craie marneuse, celui que les géologues désignent sous le nom de craie *Micraster cor anguinum*.

La craie de ce nouvel horizon est plus dure que celle de Reims, plus sèche, sans silex, très-peu fossilifère. C'est elle qui forme les parties les plus arides et les plus stériles de la Champagne, notamment le sol des plateaux du Camp de Châlons.

Au nord de Rethel, les collines sont couronnées par des couches d'une autre formation crayeuse, la craie à *Micraster breviporus*. On n'a pu, jusqu'ici, constater nettement entre cette formation et la précédente l'existence de la craie à *Micraster cor testudinarium*, qui, sur les autres points du bassin parisien, occupe une place importante entre ces deux horizons. Il manquerait donc auprès de Rethel un des termes de la série stratigraphique, et cette circonstance a servi de point d'appui à quelques géologues pour placer à ce niveau la ligne de séparation des deux grands étages, Senonien et Turonien.

Au-dessous de la craie à *Micraster breviporus*, qui règne depuis Rethel jusqu'à la Marne, en passant par Monthois, Somme-Bionne, Soulanges, etc., on voit affleurer, sur le flanc des coteaux, les marnes turoniennes à *Terebratulina gracilis*, très-riches en fossiles dans toute notre région.

La craie marneuse à *Inoceramus labiatus*, inférieure aux marnes à *Gracilis*, est fort peu développée dans le Rethelois. Au contraire, en descendant vers le sud-est, elle prend un dévelop-

pement important, et on peut l'étudier à Valmy et surtout à Soulanges, où elle est exploitée pour la fabrication de la chaux hydraulique.

Elle est très-fossilifère, mais les espèces y sont peu variées. Ce sont principalement les *Inoceramus labiatus*, *Spondylus spinosus*, *Terebratula semiglobosa*, etc.

L'étage suivant, en descendant la série stratigraphique, c'est-à-dire l'étage cénomani, se montre peu au nord de Reims. Il n'est guère représenté que par la zone marneuse à *Belemnites plenus*, que l'on peut voir aux environs d'Amagne, de Vouziers, etc.; mais en avançant vers le sud-est, on voit ces couches se développer, et dans les environs de Sainte-Ménéhould, on peut observer les couches suivantes :

1° Les calcaires marneux à *Holaster subglobosus*, très-peu développés sur ce point, mais de plus en plus puissants à mesure qu'on s'approche de la Marne. Ces calcaires sont exploités dans les environs de Vitry-le-François pour la fabrication de la chaux hydraulique, et les carrières de Couvrot, sur le bord du canal, fournissent aux amateurs de nombreux fossiles, et notamment de beaux exemplaires de *Nautilus elegans*, *Ammonites rhotomagensis*, *A. varians*, *Turritiles costatus*, *Pholadomya Sancti-Florentini*, *Holaster subglobosus*, etc., etc.

Cette craie de Couvrot est amenée jusqu'à Reims même, par le canal, pour la fabrication de la chaux, et, sans se déplacer, on peut l'examiner dans l'usine de Fléchambault;

2° Les sables verts à *Pecten asper*, qui forment, entre Vouziers et la Marne, une bordure superposée à la gaize. On y trouve de beaux échantillons d'*Ostrea carinata* et de *Pecten asper* ;

3° Le Cénomaniens inférieur ou zone à *Ammonites inflatus*, richement représenté dans l'Argonne par cette formation toute spéciale à notre région que l'on appelle la gaize.

Les paléontologistes pourront étudier la faune de cette formation intéressante dans notre exposition, où elle est richement représentée par la collection de M. Collet, de Sainte-Ménéhould.

Au nord d'Amagne, au-dessous du Cénomaniens, on voit apparaître les diverses assises de l'étage Albien ou étage du Gault. Grâce à l'exploitation des nodules de phosphate de chaux, cet horizon est depuis longtemps bien connu.

Les gisements de Novion, Macheromenil, Saulces, Grandpré, etc., sont célèbres, dans le monde géologique, par les beaux fossiles qu'ils ont fournis à toutes les collections. Les savants qui les voudraient étudier sur place pourront le faire facilement par une courte excursion dans ces localités, et ils sont assurés d'une ample moisson. Nous avons eu soin, du reste, d'exposer la majeure partie de cette faune bien connue.

Au nord de Rethel, les sables verts du Gault reposent directement sur les calcaires jurassiques ; mais un peu plus à l'est, à Grandpré, on voit encore s'intercaler une formation des plus intéressantes, les sables ferrugineux, que les auteurs s'accordent à considérer maintenant comme un

représentant de l'étage aptien. Ces sables renferment une faune très-curieuse et d'un caractère absolument différent de celle des sables verts. Les Briozoaires, les Échinides, les Spongiaires, les Brachiopodes y dominent. Cette série est parfaitement représentée dans notre Exposition, dont elle forme l'un des éléments les plus intéressants.

La partie inférieure du terrain crétacé manque au nord de notre région. Ce n'est que dans l'est de notre département, à Sermaize, et surtout aux environs de Saint-Dizier, que l'on peut étudier les calcaires néocomiens à *Echinospatangus cordiformis*. Les géologues qui seraient curieux d'étudier ce terrain trouveront, dans les carrières et les minières de Bettancourt-la-Ferrée, toutes facilités pour explorer les couches les plus intéressantes.

Nous ne voyons pas non plus affleurer nettement, au nord de Rethel, les couches les plus élevées de la formation jurassique. Pour les trouver, il faut descendre vers Grandpré, Varennes, et surtout dans le Barrois, où les calcaires Portlandiens se montrent avec tous leurs caractères et tout leur développement.

A Saulces, à Puisieux. à Monclin, les sables verts du Gault reposent sur l'étage corallien. Les calcaires de cet étage, si curieux par les amoncellements de polypiers qu'ils présentent, sont faciles à étudier dans les carrières de Saulces-aux-Tournelles, Puisieux, Vaux-Montreuil, etc.

En continuant vers le nord, on voit apparaître, vers Neuvizy, Vieil-Saint-Remy, etc., les argiles

ferrugineuses de l'étage oxfordien supérieur. Ces localités, connues depuis longtemps dans le monde savant, sont classiques pour l'étude de cet étage. Les fossiles, et en particulier les crinoïdes, y sont extrêmement abondants, et on peut en faire une ample récolte dans les lavoirs à minerai.

Au-dessous des argiles ferrugineuses se montre, près de Launoy, l'oxfordien calcaire, ou gaize oxfordienne, qui forme une de ces arêtes saillantes qu'on désigne, dans les Ardennes, sous le nom de crêtes. C'est un calcaire chargé de silice pulvérulente où les fossiles sont assez abondants, mais moins bien conservés que ceux des argiles supérieures. Les espèces y sont, en grande partie, les mêmes.

A Poix se montre l'étage callovien, facile à étudier dans cette localité, par les nombreuses excavations ouvertes pour l'exploitation du minerai de fer en grains.

Ce deuxième horizon de minerai est caractérisé par des fossiles tout différents de ceux de l'horizon supérieur.

On y peut recueillir de nombreuses et belles ammonites, notamment les *A. Backeriei*, *jason*, *tumidus*, etc., et de nombreuses bivalves.

Auprès de cette même station de Poix commence la série puissante des assises de l'étage bathonien. Les couches du Cornbrash, de la grande Oolithe, du Bradfordclay, etc., sont partout riches en fossiles. On les voit affleurer successivement entre Poix et Boulzicourt, où apparaît l'oolithe inférieure ou étage bajocien.

Les carrières de Dun-sur-Meuse, Saint-Marceau,

Boulzicourt, permettent l'étude détaillée de ce dernier horizon.

Enfin, à Mohon, Charleville, Sedan, etc., on peut étudier les étages du Lias, qui montrent parfois un beau développement dans les escarpements de la vallée de la Meuse.

II

TERRAINS TERTIAIRES (1)

Par le Dr LEMOINE, professeur à l'École-de-Médecine de Reims



e dépôt des couches crétacées complètement achevé, il s'est produit au Nord-Est de la France un mouvement du sol qui a eu comme résultat l'affaissement de la partie centrale de la masse et le relèvement des bords, d'où la constitution d'une vaste cuvette dont Paris occupe le centre et Reims un des points du contour ; alors commence une nouvelle série de dépôts géologiques dont l'ensemble a reçu le nom de terrains tertiaires. Durant cette longue époque, la mer, à plusieurs reprises, a envahi le bassin parisien. Ces invasions successives sont indiquées par de nombreux fossiles d'origine nettement marine, entre lesquels s'intercalent d'autres séries constituées par des espèces d'eau saumâtre, d'eau douce, ou même des espèces terrestres.

Nous allons étudier ces diverses couches dans leur ordre de succession, à la fois dans les monti-

(1) Les études statigraphiques sur les terrains tertiaires des environs de Reims ont été faites en collaboration avec MM. Aumonier Eyck et André Dueil, qui a également bien voulu nous donner son concours pour la recherche d'une partie des ossements fossiles.

cules isolés de Brimont et de Berru et dans le massif montagneux séparé par la vallée de la Vesle en deux portions : l'une, plus septentrionale, à laquelle appartiennent les localités de Châlons-sur-Vesle, Saint-Thierry, Merfy, Chenay, Trigny, Prouilly, Pévy, Thil, Pouillon, Villers-Franqueux, Hermonville, Cormicy ; l'autre, à la fois plus considérable et plus méridionale, est plus spécialement connue sous le nom de Montagne de Reims, les localités géologiques y abondent : Fismes, Magneux, Jonchery, Sapicourt, Branscourt, Rosnay, Germiny, Gueux, Jony, Villedommange, Écueil, Chamery, Sermiers, Petit-Fleury, Montchenot, Villers-Allerand, Les Voisillons, Rilly, Chigny, Ludes, Mailly, Verzenay, Villers-Marmery sur le versant septentrional, Crugny, Serzy, Treslon, Marfaux, Courtagnon, Nanteuil-la-Fosse dans la vallée de l'Ardre, Germaine, La Neuville, Louvois, Mutigny, Ay, Hautvillers, Cumières, Romery, Damery, Fleury-la-Rivière sur le versant méridional. De l'autre côté de la vallée de la Marne, nous signalerons encore Œuilly, Boursault, le Mont-Bernon, Pierry, Chavot, Cuis, Cramant, Avize, Oger, Vertus et le Mont-Aimé ; Sézanne occupe une position beaucoup plus éloignée vers le sud. Ces diverses localités peuvent être étudiées sur le plan géologique en relief de l'arrondissement de Reims qui se trouve à l'Exposition du Lycée.

La situation spéciale de Reims sur le bord de la cuvette crétacée, c'est-à-dire sur le rivage même des mers tertiaires, là où devaient se multiplier

les saillies et les dépressions de la côte, nous explique la dissemblance si grande offerte par le sol lui-même sur des points très-rapprochés, dissemblance minéralogique telle que l'on éprouverait parfois la plus grande difficulté à établir les concordances stratigraphiques, si l'on n'avait pour se guider la faune paléontologique, assez riche du reste.

D'une autre part, Reims est un des points les plus favorisés comme développement des premières couches tertiaires, et ses environs ont pu fournir les éléments d'étude de toute une faune et de toute une flore spéciales.

Les premières assises tertiaires sont constituées par ces dépôts de sables assez variables comme grain et comme couleur que l'on rencontre principalement sur les deux versants de la vallée de la Vesle, à partir de Champigny. Nous les désignerons sous le nom général de sables de Châlons-sur-Vesle, du nom de la localité, devenue classique, où ils ont été tout d'abord étudiés, et nous distinguerons dans cet horizon trois étages.

L'étage inférieur ou des grès commence par une couche de marne gris blanchâtre qui, par sa teinte, se confond, au premier abord, avec les dernières couches de la craie mélangées de détritiques voisins,

Cette couche marneuse, déjà signalée par M. Hebert lors de la session de la Société de Géologie, peut être bien étudiée sur différents points du mont de Brimont, ainsi qu'aux Chauffours, localité voisine de Villers-Franqueux, et près de Muizon ; elle est caractérisée par de petits cailloux noirâtres

et des empreintes ferrugineuses de coquilles ; les huîtres sont les seuls fossiles qui aient conservé leur test.

La *Cyprina scutellaria* peut caractériser cette assise.

La couche marneuse n'a pu se conserver intacte que là où elle se trouvait complètement abritée contre les agents atmosphériques ; aussi, dans la plupart des localités rencontre-t-on au contact même de la craie un sable marneux grisâtre qui résulte du mélange de la marne en question avec le sable qui la recouvrait immédiatement.

Viennent ensuite trois bancs de grès gris-jau-nâtre séparés par des couches de sable parfois assez fortement agglutiné. Les bancs de grès, également indiqués par le savant professeur de la Sorbonne, sont caractérisés par leurs empreintes végétales ; on y trouve de nombreuses plantes herbacées, notamment à Brimont, dans la carrière dite des Demoiselles.

Des troncs et des branches d'arbres assez volumineux se rencontrent aux Chauffours, où ils sont rongés par des milliers de tarets, offrant ainsi le curieux spectacle d'une forêt envahie par la mer. Quelques-uns de ces tarets sont remarquables par leurs dimensions et leur conservation. Tel est le *Teredo Cuvieri* décrit par M. Stanislas Meunier.

L'existence de ces bancs de grès est constante à la base de ces collines sablonneuses, notamment à Brimont, Saint-Thierry, Merfy, Châlons-sur-Vesle, Prouilly, Jonchery, etc.

Les bancs de sable interposés varient comme

épaisseur ; ils sont généralement grisâtres, un peu argileux ou marneux, parfois fortement agglutinés.

Ils sont exploités pour les verreries dans diverses localités et notamment aux Chauffours ; les empreintes fossilifères n'y sont pas rares. Comme débris de vertébrés, nous y avons trouvé une mâchoire inférieure de Chimère, des vertèbres et des dents de Squale, une vertèbre de Simœdosaura, reptile que nous étudierons plus loin, et des fragments d'Emyde.

L'étage moyen ou fossilifère est celui qui depuis longtemps a le plus attiré l'attention des géologues ; il offre une série de coquilles, spéciales pour le plus grand nombre à la région, et par suite très-recherchées des collectionneurs. Leur fragilité est extrême ; aussi leur récolte demande-t-elle un outillage assez spécial : boîtes garnies de ouate, cribles de diverses tailles, pelles et cuillères de diverses grandeurs. Nous conseillons spécialement pour les solidifier l'emploi du silicate de potasse ; en effet, la gomme en se desséchant s'écaille avec la partie la plus superficielle de la coquille, et le peu de consistance des fossiles rend à peu près impossible, au moins pour un certain nombre, l'immersion dans la solution de gélatine.

Les localités favorables à ces récoltes paléontologiques sont nombreuses, et chacune d'elles a pour ainsi dire sa petite faune spéciale, ce qui s'explique à la fois par les anfractuosités du rivage, et sans doute aussi par les profondeurs diverses de la mer ; on sait effectivement combien peuvent

différer, dans un même parage, les espèces retirées par la drague, suivant le niveau où l'on opère.

Nous ne pouvons qu'indiquer les localités de Saint-Thierry, Merfy, Chenay, Châlons-sur-Vesle, Muizon, Jonchery, Villers-Franqueux, Brimont, le Montchard, Montbré, les environs de Villers-Allerand, de Montchenot, du Petit-Fleury, etc.

Dans ces derniers endroits, les fossiles sont le plus souvent à l'état d'empreintes dans une couche griseuse rougeâtre, d'une grande importance comme point de repère, car elle se retrouve à la fois dans les localités fort dissemblables situées au nord et au sud de Reims.

Ces fossiles sont le plus souvent disposés en lits de peu d'épaisseur, où ils se trouvent accumulés de façon à rendre difficile leur récolte. Le sable qui les contient est généralement d'un grain assez gros; il varie comme couleur du blanc au jaune et au gris parfois, notamment aux environs de Berru; il devient verdâtre sous l'influence de l'humidité.

Nous donnons la liste des fossiles déjà décrits dans ces localités :

Teredina Owenii. — *Pholas tripartita*. — *P. Xylophagina*. — *P. Affinis*. — *Panopea Remensis*. — *Corbulomya antiqua*. — *Corbula biangulata*. — *C. reguibiensis*. — *Lyonsia plicata*. — *Thracia Prestwichii*. — *T. Edwardsi*. — *Tellina Brimonti*. — *Psammobia consobrina*. — *P. debilis*. — *Donax incerta*. — *Cytherea avia*. — *C. orbicularis*. — *C. pusilla*. — *Cyrena lunulata*. — *C. crenulata*. — *C. suborbicularis*. — *C. angusta*. — *C. unioniformis*. — *C. fabulina*. — *C. veneriformis*. — *C. difficilis*. — *C. intermedia*. — *C. parvula*. — *C. angustidens*. — *C. Deshayesi*. — *C. acutangularis*. — *Pisidium cardiolum*. — *Anisodonta complanatum*. — *Cyprina scutellaria*. — *C. lunulata*. — *Cardium Edwardsi*. — *C. Bazini*. — *C. hybridum*. — *C. trifidum*. — *Diplodonta ingens*. — *D. fragilis*. — *D. inæqualis*. — *Lucina Goodalii*. — *L. prona*. — *L. scalaris*. —

L. inaequilaterata. — *L. Prevosti*. — *L. mutata*. — *L. decipiens*. — *Solemya Blainvillei*. — *Nucula fragilis*. — *Leda prisca*. — *Pectunculus terebratulæ*. — *Arca striatularis*. — *Cucullæa crassatina*. — *Modiola dolabrata*. — *Mytilus tenuis*. — *Avicula Aizyensis*. — *Pecten breviquiritus*. — *Ostrea eversa*. — *O. inaspecta*. — *O. resupinata*. — *O. subpunctata*. — *O. bellovacina*. — *Dentalium breve*. — *D. nitidum*. — *Patella Marceauxi*. — *P. contigua*. — *Pharmaphorus cymbiola*. — *P. acuminatus*. — *Turritella bellovacina*. — *T. compta*. — *T. circumdata*. — *Scalaria Bowerbanki*. — *S. œmula*. — *S. subplicata*. — *S. impar*. — *S. vineta*. — *Littorina rissoides*. — *Lacuna sigaretina*. — *L. fragilis*. — *Melania prædessa*. — *M. vetusta*. — *M. semicostellata*. — *Melanopsis buccinulum*. — *Bithinia limbata*. — *B. cochlearella*. — *B. cylindracea*. — *B. abnormis*. — *Ampullaria problematica*. — *Valvata parvula*. — *V. Leopoldi*. — *Odostomia primævum*. — *O. Gravesii*. — *Tornatella Aizyensis*. — *Tornatella Parisiensis*. — *Bulla cincta*. — *B. glaphyra*. — *Solarium marginale*. — *Physa primigenia*. — *Planorbis subovata*. — *Stolidoma crassidens*. — *Auricula dentiens*. — *A. adversa*. — *A. volutella*. — *A. cimex*. — *Carychium Sparnacense*. — *Helix Rigaulti*. — *Bulimus mirus*. — *B. turgidulus*. — *Achatina fragilis*. — *A. antiqua*. — *Pupa sinuata*. — *Pupa Dhorni*. — *Megaspira elongata*. — *Clausilia Joncheryensis*. — *Cylindrella Parisiensis*. — *Cyclostoma helicinaeformis*. — *C. parvulum*. — *Nerita Brimonti*. — *N. semilugubris*. — *Neritina gratiosa*. — *N. jaspidea*. — *Natica infundibulum*. — *N. Woodi*. — *N. abducta*. — *N. repanda*. — *N. Deshayesiana*. — *N. semipatula*. — *Cerithium circinatum*. — *C. editum*. — *C. proavis*. — *C. tuba*. — *C. Brimonti*. — *C. æquatum*. — *C. goniophorum*. — *C. consobrinum*. — *C. jucundum*. — *C. Catalaunense*. — *C. intangibile*. — *C. intermissum*. — *C. constrictum*. — *C. Bianconi*. — *C. sculptatum*. — *C. cylindraceum*. — *Fusus Mariae*. — *F. planicostatus*. — *Triton antiquum*. — *Pleurotoma antiqua*. — *Ficula Smithi*. — *Chenopus analogus*. — *Rostellaria Marceauxi*. — *Buccinum Desorii*. — *B. quæsitum*. — *B. deceptum*. — *Pseudoliva fissurata*. — *Mitra prisca*. — *Voluta depressa*. — *Beloptera Levesquei*.

Nous ajouterons comme complément à la liste qui précède la série suivante de fossiles qui devront constituer pour la plupart des espèces nouvelles :

Teredo Nova species. — *Poromya Nov. spec.* — *Hindsia Nov. spec.* — *Donax spec.* — *Arca Nov. spec.*, voisin de l'*A. Capillacea*. — *Avicula Nov. spec.* — *Terebratula spec.* — *T. spec.* — *Dentalium Nov. spec.* — *Patella spec.* — *Calyptrea spec.* — *Melania Nov. spec.*

— *M. Nov. spec.* — *Scalaria Nov. spec.* — *Rissoa Nov. spec.* — *Eurycina spec.* — *Siphonaria Nov. spec.* — *Auricula spec.* — *Bulimus Nov. spec.*, voisin du *B. decollatus*, espèce actuelle de la Méditerranée. — *B. spec.* — *Achatina spec.* — *Pupa Nov. spec.*, voisin du *P. Dhormi.* — *Clausilia Nov. spec.* — *C. spec.* — *Cylindrella spec.* — *Cyclostoma Nov. spec.*, voisin du *C. Helicinaeformis.* — *C. spec.* — *C. Rillyensis.* — *Helix sp.* — *H. sp.* — *H. sp.* — *Bithinia Nov. spec.* — *Solarium spec.* — *Turbonilla Nov. spec.* — *Delphinula Nov. spec.* — *Cancellaria Nov. spec.* — *Cerithium Nov. spec.* — *C. spec.* — *Fusus Nov. spec.* — *F. punctulus* (Desh-manuscrit). — *F. Schlumbergeri* (Desh-manuscrit). — *F. Nov. spec.*, voisin du *F. Lamarckii.* — *Pleurotoma parilis* (Desh-manuscrit). — *P. Tortilis* (Desh-manuscrit).

Ce qui frappe surtout dans cette énumération de fossiles, c'est le mélange aux espèces marines des espèces d'eau douce et terrestres. Celles-ci deviennent d'autant plus fréquentes que les couches que l'on étudie sont plus élevées. Parmi les espèces que nous avons recueillies, un certain nombre sont communes aux sables de Châlons-sur-Vesle et au calcaire de Rilly, fait déjà signalé par M. Munier-Chalmas.

Un échantillon calcaro-sableux recueilli dans les environs de Berru contenait, avec leur test, le *Cardium Edwardsii*, l'*Helix hemisphaerica* et un fragment de feuillage rappelant en tous points les empreintes de Sézanne.

On comprendra l'importance de ce fait.

Nous avons recueilli également dans cet étage fossilifère des valves de cypris et des foraminifères.

Les débris de vertébrés sont peu abondants et se bornent à des dents de squales, des plaques dentaires et des aiguillons cutanés de *Myliobates*, des dents de *Myledaphus*, de *Sparoïdes*, de *Lépidoستés* et de quelques poissons *Teleosteens*; une vertèbre

de Simœdosaure, des plaques costales d'Emyde, quelques os d'oiseaux (*Eupterornis Remensis*), enfin une dent de mammifère rappelant le genre *Pliolophus*.

L'étage supérieur des sables de Châlons-sur-Vesle est remarquable par l'absence de fossiles et par sa nature nettement siliceuse. Généralement il est jaune rougeâtre et ses dépôts constituent en grande partie le sol des deux versants de la vallée de la Vesle; parfois il devient violacé, noirâtre même, comme aux environs de Villers-Franqueux.

Le sable blanc de Rilly a déjà donné lieu à de nombreux travaux de d'Archiac, d'Orbigny, M. Hebert, M. Prestwich. Ce sable, si renommé par sa pureté et la finesse de son grain, nous semble devoir être rapporté à la partie supérieure de cet étage; on sait combien il est recherché pour les verreries.

Jusqu'ici on le considérait comme complètement privé de restes organiques. Nous avons pu recueillir des fragments considérables de *Lepidosté*, de *Simœdosaure*, des pièces costales de *Trionyx* et enfin un tibia de *Gastornis*. Cette couche de sable atteint 6 à 7 mètres d'épaisseur. Des dépôts analogues sont également exploités à Berru, à Brimont, à Chenay, Pévy et autres localités voisines, mais l'épaisseur de ces dernières couches sableuses est bien moindre, puisqu'elle ne dépasse guère 1 mètre 50 c., et il s'y trouve presque constamment un banc de grès qui manque à Rilly.

Le sable blanc de Rilly est surmonté par une

couche de marne contenant des rognons calcaires connus depuis longtemps par la faune d'eau douce et terrestre qu'ils contiennent. Ce sont les marnes à Physe géante; nous désignerons cette couche sous le nom de calcaire lacustre inférieur de Rilly pour la distinguer d'une autre couche qui lui est presque immédiatement superposée, et dont la faune est toute différente. C'est un des points du contour du lac dont M. Hebert a pu suivre les traces jusqu'aux environs de Dormans. Voici la liste des coquilles fossiles recueillies jusqu'ici dans cette couche. Ces fossiles ne se rencontrent qu'exceptionnellement avec leur test, d'où leur rareté dans les collections.

Cyclos Boissyi. — *C. Rillyensis.* — *C. Verneuilli.* — *Pisidium nucleus.* — *P. Denainvillieri.* — *Bithinia Nysti.* — *Valvata parvula.* — *V. Leopoldi.* — *Ancylus Matheroni.* — *Physa parvissima.* — *P. gigantea.* — *Planorbis Boissyi.* — *Auricula Remiensis.* — *Carychium Michellni.* — *C. Michaudi.* — *C. constrictum.* — *Vitrina Rillyensis.* — *Succinea Boissyi.* — *Helix hemisphærica.* — *H. discerpta.* — *H. Droueti.* — *H. Arnouldi.* — *H. luna.* — *H. Dumasi.* — *H. Geslini.* — *Bullmus Rillyensis.* — *B. Columellaris.* — *B. Michaudi.* — *B. species.* — *Achatina Terveri.* — *A. Rillyensis.* — *A. cuspidata.* — *A. similis.* — *A. columnella.* — *A. diversa.* — *Pupa palangula.* — *P. Archiaci.* — *P. inermis.* — *P. oviformis.* — *P. sinuata.* — *P. Remyensis.* — *P. alternans.* — *Megaspira exarata.* — *Clausilia contorta.* — *C. Edmondi.* — *Cyclostoma helicinaeformis.* — *C. Dutemplei.* — *C. Arnouldi.* — *C. Matheroni.* — *C. conoidum.*

Comme débris de vertébrés, nous n'avons encore rencontré dans cette couche qu'une canine et une phalange du nouveau genre *Protoadapis* et une petite mâchoire sans dents indiquant un type beaucoup plus petit.

Des couches d'une date sans doute postérieure

contiennent les fossiles du calcaire de Rilly renfermés dans des nodules concrétionnés déjà signalés par M. Hebert entre la vieille et la nouvelle route de Montchenot.

Nous y avons rencontré un fragment de plastron d'Emyle, une dent de crocodile et un cubitus d'un animal analogue à l'Arctocyon.

La flore correspondant au dépôt lacustre que nous venons d'indiquer a pu être le sujet d'une étude approfondie de la part de M. de Saporta, grâce aux magnifiques empreintes existant dans le travertin de Sézanne. Nous avons recueilli des empreintes analogues dans le voisinage même de Reims, aux environs de Louvois.

A Rilly même, au-dessus du calcaire lacustre inférieur, se rencontre un mince lit d'argile lignitifère, que l'on peut considérer comme le commencement de cette longue série de couches étudiées sous le nom de lignites.

Ce lit d'argile lignitifère, malgré ses faibles dimensions, a une grande importance, car c'est un point de repère que l'on retrouve au nord de Reims, près de Merfy, de Chenay et jusqu'à Berru, où il prend un développement spécial et une importance toute particulière à cause des ossements fossiles qu'on y rencontre. En différents points de la montagne de Berru, cette couche d'argile repose sur des sables à gros grains très-riches en *Cyprènes* et qui se rattachent manifestement aux sables de Châlons-sur-Verme (Cardium Edwardsii).

Ce sable est agglutiné sur certains points par des rognons calcaires et constitue un conglomérat

dit de Cernay, assez analogue au moins comme facies au conglomérat de Meudon.

A Rilly même, la couche d'argile lignitifère est recouverte par un lit épais de marne renfermant des rognons calcaires d'aspect assez variable qui contiennent des fossiles tout différents de ceux du calcaire lacustre sous-jacent à la même couche d'argile lignitifère. Ce sont surtout des Lymnées, des Planorbes, des Cyclas.

Ces marnes et ces rognons calcaires dits lacustres supérieurs se retrouvent de Rilly à Villers-Allerand, au mont Berru, au mont Brimont, à Saint-Thierry, Merfy, Chenay, Prouilly, Pévy, et de l'autre côté de la Vesle, notamment à Vandeuil. C'est donc un excellent point de repère, d'autant plus important qu'il nous semble avoir la plus grande analogie avec les marnes calcaires jaunâtres du mont Bernon.

Au mont Berru, ce calcaire lacustre supérieur, les couches d'argile lignitifère, le conglomérat et le sable à gros grains sous-jacents renferment une faune toute spéciale comme vertébrés et qui se relie d'une façon manifeste à la faune même du calcaire de Rilly, des sables blancs de Rilly et des sables de Châlons-sur-Vesle.

Les mammifères qu'on y rencontre ont une importance toute spéciale, car ce sont les premiers types bien authentiques de cette classe de vertébrés, et la complexité de leurs caractères est des plus prononcées. Nous y avons recueilli :

Le genre *Aretocyon*, singulier carnassier, joignant aux caractères de l'ours ceux de l'entalodon

(sorte de porc) avec d'autres caractères propres aux Lemuriens et aux Marsupiaux.

A. Gervaisii. — A. Dueillii.

Les genres *Protoadapis* et *Plesiadapis* offrent un mélange des caractères propres aux Lemuriens, aux Insectivores et aux Pachydermes.

- 3) *Protoadapis* Copei.
Plesiadapis *Tricuspidens*.

Le genre *Pleuraspidotherrum* tiendrait davantage des Pachydermes ; il se reliait d'autre part au Koala singulier marsupial des temps actuels.

Pleuraspidotherrum Aumonieri. — P. Delessei.

Les oiseaux de la même époque atteignent parfois une taille considérable, ainsi le *Gastornis Edwardsii*.

L'*Eupterornis Remeensis* serait de taille moindre. Un troisième type encore inédit serait plus petit.

Les tortues sont nombreuses et appartiennent aux genres *Trionyx* et *Emys*.

Les Crocodiliens se rattachent aux genres *Crocodile* et *Caïman*.

Les Sauriens proprement dits paraissent appartenir à trois genres ; le plus considérable, bien remarquable à la fois par ses dimensions et ses vertèbres biplanes qui le reliait aux reptiles secondaires, constitue le nouveau genre *Simœdosaurus* ; il abonde dans ces terrains et se rencontre dans les premières couches des sables de Châlons-sur-Vesle ; il constitue plusieurs espèces.

Les Batraciens paraissent pouvoir être rapportés aux groupes des Salamandres et des Crapauds.

Les Poissons les plus nombreux appartiennent aux familles des Squales, des Raies, des Chimères, des Sparoïdes, des Lepidostés et des Amiadés. Ces deux dernières familles sont actuellement spéciales à l'Amérique.

Les coquilles, également nombreuses, et qui seront l'objet d'une description ultérieure, paraissent se rattacher à la fois à la faune de Châlons-sur-Vesle et à celle de Rilly. Les empreintes végétales ne sont pas rares.

Au calcaire lacustre supérieur se superposent les assises des argiles à lignites proprement dites, si remarquables par leur développement et la diversité de leurs couches, dans la composition desquelles les débris charbonneux jouent un si grand rôle.

Dans les dépôts étudiés jusqu'ici, les fragments végétaux étaient dans un état de décomposition qui rendait toute détermination botanique impossible.

Nous avons été assez heureux pour recueillir des séries d'empreintes végétales (bois, feuilles, fruits, graines) d'une conservation fort satisfaisante, qui feront l'objet d'un travail descriptif ultérieur. Cette flore se relie, du reste, d'une façon manifeste à celle de Sézanne, et, un certain nombre d'échantillons sont susceptibles d'études histologiques. Les vertébrés de la masse des argiles à lignites appartiennent surtout aux Tortues, aux Crocodiliens et aux poissons du groupe des Lepidostés.

Ces dépôts si intéressants peuvent être étudiés

surtout à Berru, à Pouillon, Cormicy, Rosnay, Bouleuse, Saint-Euphraise, Rilly, Mailly, Verzenay, Trépail, Ambonnay, Bernon.

Les dépôts qui surmontent les argiles à lignites proprement dits, mais qui paraissent également devoir se rattacher à cette formation, sont caractérisés par des couches de sables à gros grains, par des *Unio*, des *Térédines*, et ils contiennent une riche faune de vertébrés qui se rattache d'une part à la faune de Berru et d'autre part à la faune des sables de Cuise.

Elle ne manque pas d'analogie avec la faune de l'argile de Londres et des terrains suessoniens du Nouveau-Mexique.

Ces sables sont surtout développés de chaque côté de la vallée de la Marne, dans les alentours d'Épernay, d'Ay, Chavot, Cramant, Avize.

Outre les *Térédines* et les *Unio*, on y rencontre les fossiles les plus caractéristiques des argiles à lignites.

Les poissons appartiennent aux groupes des Squales, des *Myliobates*, des *Amiadés* et des *Lépidostés*.

Les reptiles sont représentés par des Serpents, des Sauriens, rappelant les *Varans* et les *Monitors* actuels, des *Crocodiliens*, des *Tortues* fort nombreuses appartenant aux genres *Trionyx*, *Apholidemys*, *Emys*, *Platemys* et à un genre nouveau *Sauvagesia*.

Les oiseaux ont laissé quelques débris : l'un d'entre eux n'était guère inférieur comme dimensions au *Gastornis Edwardsii*.

Les mammifères, également nombreux, se rattachent à la faune précédente par les genres *Protoadapis* et *Plesiadapis*.

Protoadapis Crassicuspidens. — *P. Curvicuspidens*. — *P. Recticuspidens*.

Plesiadapis Daubrei. — *P. Chevillonii*.

Les genres *Miacis*, *Opisthothomus* se rattachent également à ce groupe.

Les genres *Hyoenodictis* et *Proviverra* sont nettement carnassiers.

Hyoenodictis Filholi.

Proviverra Palæonictides.

Les rongeurs apparaissent avec le genre *Dectiacadapis*, qui se reliait peut-être également au groupe des Édentés.

Les *Pachydermes* proprement dits constituaient la partie la plus nombreuse de cette faune de mammifères.

On voit apparaître le genre *Lophiodon*, qui se continue dans les sables de Cuise et toute la série du calcaire grossier.

Lophiodon Remense. — 2 autres espèces.

Le genre *Hyracotherium*, également retrouvé dans l'argile de Londres et au Nouveau-Mexique.

Hyracotherium Gaudryi. — *H. Maldani*.

Les genres *Orotherium*, *Hyracotherhus*, *Lophiotherium* sont analogues.

Le genre *Protodichobune* fait également son

apparition, pour se continuer dans les terrains suivants :

Protodichobune Owenii. — *P. Campichii*.

Le genre *Lophiodochærus* semble spécial à cette faune.

Lophiodochærus Peroni.

Nous terminerons cette étude des argiles à lignites par la liste des mollusques fossiles récoltés jusqu'ici dans nos environs, soit dans la masse centrale, soit dans les marnes et le calcaire situés à sa base, soit dans les sables à gros grains qui la dominent.

Teredina personata. — *Sphenia pellucida*. — *S. Terquemi*. — *S. angusta*. — *S. fragilis*. — *Corbula Arnouldi*. — *Cyrena cardioides*. — *C. tellinella*. — *C. singularis*. — *C. antiqua*. — *C. cuneiformis*. — *C. trigona*. — *C. Arnouldi*. — *Pisidium lævigatum*. — *Lucina Sparnacensis*. — *L. notata*. — *L. nana*. — *Unio Michaudi*. — *U. truncatosa*. — *Mytilus Dutemplei*. — *Ostrea Sparnacensis*. — *Anomia Cazanovei*. — *Melania Geslini*. — *M. inquinata*. — *M. triticea*. — *Melanopsis buccinoidea*. — *M. Dutemplei*. — *Paludina rimata*. — *P. Desnoyersi*. — *Bithinia Sparnacensis*. — *B. Websteri*. — *B. Parkinsoni*. — *B. intermedia*. — *B. pulvis*. — *B. miliola*. — *Valvata inflexa*. — *Odostomia lignitarum*. — *Ancylus Matheroni*. — *Lymnea lignitarum*. — *Physa columnaris*. — *Planorbis subovatus*. — *P. lævigatus*. — *P. Sparnacensis*. — *P. Campaniensis*. — *P. hemistoma*. — *Auricula Dutemplei*. — *A. Remiensis*. — *Carychium Sparnacense*. — *Helix rara*. — *H. Prestwichtii*. — *H. Pellati*. — *H. Sparnacensis*. — *H. perelegans*. — *Bulimus splendidus*. — *Pupa bigeminata*. — *Neritina Dutemplei*. — *N. globulus*. — *N. consobrina*. — *N. pisiformis*. — *Natica lignitarum*. — *Cerithium funatum*. — *C. turris*. — *C. pireniforme*. — *C. Fischerii*. — *C. polygyratum*. — *Fusus ficulneus*. — *F. minax*. — *Melania species*. — *Scalaria Nova species*. — *Bulla spec.* — *Natica spec.* — *Fusus spec.* — *Pseudoliva spec.*

Les terrains tertiaires qui précèdent sont spé-

ciaux à nos environs, aussi avons-nous dû insister sur leur étude.

Nous ne ferons qu'indiquer les couches suivantes :

Les sables de Cuise non fossilifères et fossilifères ont été rencontrés dans nos environs, et spécialement à Hermonville, Cormicy, Prouilly, Sapicourt; ils sont caractérisés par leur sable à aspect terreux, par l'apparition des Nummulites.

Nous y avons recueilli les fossiles suivants :

Corbulomya seminum. — C. sp. — Corbula gallicula. — C. Minuta. — C. Striatina. — C. Regulbiensis. — Tellina pseudorostalis. — Lucina Discors. — Hindsia inaequilobata. — Crassatella spec. — Cardium porulosum. — Cardita spissa. — C. acuticostata. — C. spec. — Leda Nov. spec. — Limopsis lentiformis. — Pectunculus spec. — Cytherea suberycinoides. — C. proxima. — Cardium convexum. — C. Hornesi. — Arca Nov. spec. — Arca spec. — A. Textiliosa. — Mytilus Nov. spec. — M. Nov. spec. — Avicula Aizyensis. — A. spec. — Nautilus spec. — Dentalium abbreviatum. — Calyptraea spec. — Turritella spec. — T. spec. — Lacuna elegans. — Quoyia heterogyna. — Keilostoma minor. — Bithinia Nov. spec., voisin du B. Conica. — Ringicula ringens. — Bulla semistriata. — B. Nov. spec. — B. Nov. spec. — B. Brugnieri. — Solarium subpunctatum. — Delphinula turbinoides. — Natica sinuosa. — N. Levesquei. — Cancellaria crenulata. — Cerithium spec. — C. gibbosulum. — C. Perivium. — Pleurotoma contraria (Deshmannuscrit). — P. Lajonchery. — P. Nov. spec. — P. Plicata. — P. Nov. spec., voisin du P. Ventricosa. — P. Pyrulata? — P. pseudospirata. — P. Nov. spec., voisin du P. Turella. — P. Nov. spec., voisin du P. Denticulata. — P. Hornesi. — Ficula tricostrata. — Rosellaria lucida. — R. lævigata. — Cassidaria diadema. — Buccinum spec. — Oliva mucronata. — Pseudoliva spec. — Ancillaria Nov. spec. — Mitra spec. — Voluta angusta. — V. elevata. — V. ambigua.

Le calcaire grossier forme une partie très-importante des couches tertiaires rémoises; il couronne la plupart des monticules qui bordent la

vallée de la Vesle. Tantôt il est à l'état de calcaire, et l'on sait quelle importance il a alors au point de vue des constructions; tantôt il est à l'état de sable terreux friable, et ses fossiles sont alors d'une conservation des plus remarquables.

Les localités fossilifères les plus renommées sont: Hermonville, Trigny, Chenay, Sapiecourt, Jouy, Villedommange, Ecueil, Chamery qui forme la limite orientale du terrain. Courtagnon, Nanteuilla-Fosse, Fleury-la-Rivière, Cumières, Damery, Boursault constituent également des localités fossilifères importantes.

Les vertébrés jusqu'ici découverts dans ces couches de nos environs sont peu nombreux.

Les mammifères se limitent au genre *Lophiodon*.

Lophiodon Parisiense. — L. Heberti.

On y trouve également quelques restes de Crocodiliens, de Tortues, de Squales et de Myliobates.

La faune malacologique est au contraire des plus importantes. Nous donnons la liste de toutes les espèces recueillies jusqu'ici dans les localités du pays rémois:

Gastrochaena coartata. — *G. ampullaria*. — *Teredina personata*. — *Pholas Levesquei*. — *P. Dutemplei*. — *Solen proximus*. — *S. vaginalis*. — *S. obliquus*. — *Cultellus fragilis*. — *C. Grignonensis*. — *Sphenia rostrata*. — *S. angusta*. — *Corbula Callica*. — *C. Lamarcki*. — *C. rugosa*. — *C. ficus*. — *C. angulata*. — *Necera radiata*. — *Pandora Defrancei*. — *Poromya argentea*. — *Mastra semisulcata*. — *M. recondita*. — *Syndosmya Recluzii*. — *S. pusilla*. — *Tellina exclusa*. — *T. collustrata*. — *T. Corneola*. — *T. donacialis*. — *T. parilis*. — *T. striatissima*. — *T. pellicula*. — *T. lunulata*. — *Psammobia nitida*. — *P. appendiculata*. — *P. tenera*. — *P. Dutemplei*. — *P. rudis*. — *P. tenuicula*. — *P. donacilla*. — *Donax Bas-*

terotina. — *D. incerta*. — *D. lanceolata*. — *D. nitida*. — *Venerupis Hermonvillensis*. — *Venus turgidula*. — *V. scobinellata*. — *V. Geslini*. — *Cytherea lævigata*. — *C. Parisiensis*. — *C. ovalina*. — *C. nitidula*. — *C. distincta*. — *C. nitida*. — *C. tellinaria*. — *C. deltoidea*. — *C. elegans*. — *C. polita*. — *C. semisulcata*. — *Cyrena nobilis*. — *C. Charpentieri*. — *C. Dutemplei*. — *C. Rigaultii*. — *C. compressa*. — *C. breviscula*. — *C. ovalina*. — *Cypricardia Parisiensis*. — *C. obducta*. — *C. tenuis*. — *Cardium asperulum*. — *C. impeditum*. — *C. obliquum*. — *C. Parisiense*. — *C. aviculare*. — *Chama calcarata*. — *Sportella corbulina*. — *Fimbria lamellosa*. — *Diplodonta renulata*. — *D. decipiens*. — *D. bidens*. — *Lucina pulchella*. — *L. mutabilis*. — *L. Caillati*. — *L. elegans*. — *L. gibbosa*. — *L. Defrancei*. — *L. Saxorum*. — *L. bipartita*. — *L. spissula*. — *L. Hermonvillensis*. — *L. Hornesi*. — *L. albella*. — *L. sublobata*. — *L. lobulata*. — *L. turgidula*. — *Hindsia arcuata*. — *Erycina Parisiensis*. — *Solemya Cuvieri*. — *Crassatella Plumbea*. — *C. compressa*. — *C. dilatata*. — *C. lamellosa*. — *C. Grignonensis*. — *C. urigonata*. — *Cardita imbricata*. — *C. angusticostata*. — *C. serrulata*. — *C. squamosa*. — *C. calcitrapoides*. — *C. decussata*. — *Lutetia Parisiensis*. — *Hippagus leanus*. — *Nucula subovata*. — *N. mixta*. — *N. Parisiensis*. — *N. minor*. — *Leda striata*. — *L. galleana*. — *Trigonocœlia cancellata*. — *T. deltoidea*. — *Limopsis granulatus*. — *Pectunculus dispar*. — *Arca biangula*. — *A. condita*. — *A. angusta*. — *A. obliquaria*. — *A. Marceauxiana*. — *A. scapulina*. — *A. quadrilatera*. — *Crenella elegans*. — *Modiola seminula*. — *M. pectiniformis*. — *M. sulcata*. — *M. subrostrata*. — *M. cordata*. — *Mytilus rimosus*. — *Pinna Margaritacea*. — *Avicula Hornesi*. — *A. fragilis*. — *Lima obliquata*. — *Spondylus radula*. — *Ostrea radiosa*. — *O. elegans*. — *O. flabellula*. — *O. uncinata*. — *Anomia Tenuistriata*. — *Chiton Grignonensis*. — *Dentalium striatum*. — *D. substriatum*. — *D. Brongniarti*. — *D. pellucens*. — *D. Eburneum*. — *Gadus Parisiensis*. — *Patella Dutemplei*. — *Fissurella labiata*. — *Emarginula radiola*. — *Parmaphorus elongatus*. — *P. cœlatus*. — *P. depressus*. — *P. angustus*. — *P. compressus*. — *Pileopsis squamæformis*. — *Hipponyx cornucopiæ*. — *Calyptrea trochiformis*. — *C. lævis*. — *C. lamellosa*. — *Turritella terebellata*. — *T. carinifera*. — *T. imbricata*. — *T. Lamarcki*. — *T. funiculosa*. — *T. mitis*. — *T. ambigua*. — *T. regularis*. — *T. intermedia*. — *T. incerta*. — *T. fasciata*. — *Scalaria crispa*. — *S. multilamella*. — *S. Caillati*. — *S. Wardi*. — *Littorina incompleta*. — *Lacuna Dutemplei*. — *Rissoina cochlearella*. — *Diastoma costellata*. — *Mesostoma angulata*. — *Keilostoma minor*. — *K. minuta*. — *Melania lactea*. — *M. dolosa*. — *M. minutissima*. — *M. hordacea*. — *Melanopsis Lamarckii*. — *M. Dutemplei*. — *Paludina obliquata*. —

Bithinia Desmarestii. — *B. crassilabris*. — *B. conica*. — *B. microstoma*. — *B. sextonus*. — *B. irregularis*. — *Aciculina polygyrata*. — *Eulima nitida*. — *E. turgidula*. — *E. aciculata*. — *Niso terebellata*. — *Odostomia miliola*. — *O. lubricum*. — *O. hordeola*. — *O. pyramidellata*. — *Turbonilla fragilis*. — *T. acicula*. — *T. parva*. — *T. arcta*. — *T. spina*. — *Pyramidella terebellata*. — *P. eburnea*. — *Tornatella Ferussacii*. — *T. sulcata*. — *T. Bevaleti*. — *T. sphæricula*. — *Ringicula ringens*. — *Bulla conulus*. — *B. coronata*. — *B. Brugueri*. — *B. Lebrunii*. — *B. cylindroides*. — *B. ovulata*. — *B. semistriata*. — *B. distans*. — *Solarium patulum*. — *S. canaliculatum*. — *S. plicatum*. — *S. Dameriacense*. — *S. spiratum*. — *Ancylus Dutemplei*. — *Planorbis Paciaccensis*. — *P. nitidulus*. — *Pedipes Marceauxi*. — *P. Pfeifferi*. — *Auricula Lamarckii*. — *Phasianella turbinoides*. — *P. Parisiensis*. — *Teinostoma rotellæformis*. — *T. striatissimum*. — *Delphinula striata*. — *D. cristata*. — *D. marginata*. — *Trochus crenularis*. — *T. sulcatus*. — *Neritina lineolata*. — *Natica venustæ*. — *N. Lorioli*. — *N. canaliculata*. — *N. Hantoniensis*. — *N. perforata*. — *N. Caillati*. — *N. semiclausula*. — *N. obliquata*. — *N. epiglottina*. — *N. Munda*. — *N. coepacea*. — *N. patula*. — *N. sigaretina*. — *N. grossa*. — *N. Parisiensis*. — *N. Willemeti*. — *N. scalariformis*. — *N. Dameriacensis*. — *Sigaretus clathratus*. — *Cancellaria costulata*. — *C. sutularis*. — *C. separata*. — *Cerithium giganteum*. — *C. incomptum*. — *C. serratum*. — *C. involutum*. — *C. tiara*. — *C. conoideum*. — *C. emarginatum*. — *C. labiatum*. — *C. Gravesii*. — *C. curvicostatum*. — *C. filiferum*. — *C. angulatum*. — *C. lamellosum*. — *C. semigranulosum*. — *C. fragile*. — *C. Dameriacense*. — *C. tristriatum*. — *C. subpunctatum*. — *C. angulosum*. — *C. interruptum*. — *C. cristatum*. — *C. Bonei*. — *C. rugatum*. — *C. echinoides*. — *C. calcitrapoides*. — *C. constrictum*. — *C. cancellatum*. — *C. terebrale*. — *C. perforatum*. — *C. muricoides*. — *Triforis inversus*. — *Fusus aciculatus*. — *F. serratus*. — *F. rugosus*. — *F. lævigatus*. — *F. conjunctus*. — *F. longævus*. — *F. Dameriacensis*. — *F. tuberculosus*. — *F. Noë*. — *F. angulatus*. — *F. uniplicatus*. — *F. funiculosus*. — *F. Intortus*. — *F. crassicostatus*. — *F. obliquatus*. — *F. Tenuis*. — *F. scalaroides*. — *F. humilis*. — *F. abbreviatus*. — *F. excisus*. — *F. minax*. — *F. costulatus*. — *F. polygonus*. — *F. bulbiformis*. — *F. ficulneus*. — *Pyrula bulbis*. — *Triton piraster*. — *T. Dumortieri*. — *T. reticulosus*. — *Murex contabulatus*. — *M. tripteroides*. — *M. micropterus*. — *M. tricarinatus*. — *M. frondosus*. — *M. calcitrapoides*. — *M. crispus*. — *Typhis pungens*. — *Pleurotoma transversaria*. — *P. dentata*. — *P. polygona*. — *P. granifera*. — *P. nodulosa*. — *P. crenulata*. — *P. furcata*. — *P. brevicula*. — *P. dubia*. — *P. oblitterata*. — *P. curvicosta*. — *P. bicatena*. — *P. inflexa*. — *P. acutangularis*. — *P. turrella*. — *P.*

granulata. — *P. sulcata*. — *P. citharella*. — *P. plicata*. — *P. costellata*. — *P. Dameriacensis*. — *P. distorta*. — *P. elongata*. — *P. marginata*. — *P. subangulata*. — *P. clavicularis*. — *P. prisca*. — *P. calophora*. — *P. filosa*. — *P. glabrata*. — *P. lineolata*. — *P. labiata*. — *Conus disjunctus*. — *C. deperditus*. — *C. turriculatus*. — *C. De-francei*. — *Terebellum sopitum*. — *Rostellaria Murchisoni*. — *Rostellaria fissurella*. — *Cassidaria nodosa*. — *Cassis harpæformis*. — *Buccinum stromboides*. — *B. Andrei*. — *Terebra plicatula*. — *Harpamutica*. — *Oliva Laumontiana*. — *O. nitidula*. — *Ancillaria buccinoides*. — *A. glandina*. — *A. dubia*. — *A. olivula*. — *A. canalifera*. — *Volvaria bulloides*. — *Marginella eburnea*. — *M. contabulata*. — *M. bifidoplicata*. — *M. ovulata*. — *Mitra elongata*. — *M. mixta*. — *M. subcostulata*. — *M. marginata*. — *M. fuselliana*. — *M. terebellum*. — *Voluta cithara*. — *V. spinosa*. — *V. crenulata*. — *V. muscicallis*. — *V. mitrata*. — *V. Hornesi*. — *V. muricina*. — *V. Edwardsi*. — *V. mixta*. — *V. turgidula*. — *V. harpula*. — *Belosepia Cuvieri*. — *B. sepioidea*. — *Nautilus umbilicaris*. — *N. Lamarckii*. — *Aturia zic-zac*.

Au point de vue stratigraphique on peut distinguer dans le calcaire grossier de nos environs :

Une couche inférieure glauconieuse remarquable à la fois par son aspect sableux, ses gros grains verts et ses fossiles jaunes et luisants à la surface ; puis vient un calcaire en plaquettes minces, dures, inégales où les fossiles sont à l'état de moules.

Les couches qui succèdent ont plus d'importance, c'est la roche grise, la roche blanche des ouvriers, remarquables par les moules du *Cerith* géant. Les couches fossilifères les plus riches sont de la même époque.

Les couches supérieures du calcaire grossier dans nos environs sont très-variables comme aspect minéralogique ; on y rencontre à la fois des lits de calcaire compacte, des alternances de marnes blanchâtres et verdâtres et des sables caractérisés par le *Melania Lactea*.

Les caillasses peuvent être étudiées sur toute la crête de la montagne de Reims; on y aurait recueilli des fragments du *Lophiodon giganteum*.

Les sables moyens manquent dans les environs immédiats de Reims, ainsi que le gypse.

Les autres couches tertiaires que nous pouvons signaler sont le calcaire de Saint-Ouen, le calcaire de Ludes et le calcaire de Brie.

Le calcaire de Saint-Ouen, si variable comme apparence minéralogique, se présente en îlots disséminés sur le haut des plateaux au-dessus de Hourges, Vandeuil, Germigny, Vrigny, Pargny, Ville-dommange. Il forme une couche continue dans les environs de Lagery, Romigny, Ville-en-Tardenois, Jonquery, Marfaux, Fourcy, Courmas, Chamery, Nanteuil-la-Fosse, Courtagnon. On le retrouve également au-dessus de Montchenot, Villers-Allerand, Rilly, Chigny, Ludes et jusqu'à Verzenay. Les fossiles caractéristiques sont :

Lymnea longiscata. — *L. acuminata*. — *Planorbis rotundatus*. — *P. ambiguus*. — *Succinea brevispira*. — *Helix Heberti*. — *Achatina Cordieri*. — *Cyclostoma mumia*.

Ce terrain est également caractérisé par ses graines de *Chara*.

Le calcaire de Ludes forme une bande assez mince, mais que l'on peut suivre de Montchenot jusqu'à Verzenay. Ses fossiles les plus importants sont :

Clavagella coronata. — *Corbula pyxidula*. — *Pholadomya ludensis*. — *Cardilia Michelinii*. — *Psammobia neglecta*. — *Cytherea nitidula*. — *Chama turgidula*. — *Arca Marceauxiana*. — *Ostrea ludensis*. — *Calyptrea trochiformis*. — *Planorbis rotundatus*. — *Cyclostoma mumia*.

Nous y ajouterons :

Corbula Ficus. — *Crassatella rostralis.* — *Cardium coravium.* — *C. obliquum.* — *Cytherea Parisiensis.* — *Diplodonta striatina.* — *Arca Hyanthula.* — *Arca Magellanoides.* — *Avicula spec.* — *Anomya spec.* — *Delphinula turbinata.* — *Cerithium tricarinatum.* — *Murex asper.* — *M. spec.* — *Buccinum Andrei.* — *Voluta depauperata.*

Le calcaire et la meulière de Brie terminent dans les environs de Reims la série des terrains tertiaires ; ils forment une couche continue sur tout le haut du plateau à partir d'Écueil, Courmas, Bligny, Chaumuzy, Jonquery, et ils constituent le sous-sol de la forêt. De nombreuses exploitations sont ouvertes dans cette couche, soit au sommet même de la montagne, soit sur ses flancs, où l'on observe de nombreux glissements des meulières et des argiles qui les entourent.

Quelques lambeaux de sable rencontrés au-dessus des meulières pourraient peut-être être rapportés aux sables de Fontainebleau.

Sur cette série de couches tertiaires s'est déposée cette croûte terreuse rapportée aux terrains quaternaires.

La partie la plus importante au point de vue industriel constitue ces grévières exploitées aux portes mêmes de Reims, notamment près de la Porte-Paris et à Fléchambault. Des lambeaux peuvent en être suivis sur une partie de la route d'Épernay jusqu'aux environs de Villers-aux-Nœuds. Ces dépôts sont extrêmement variables comme aspect minéralogique ; les fossiles y abondent, et aux espèces quaternaires se trouvent

mélangés des fossiles arrachés à toutes les couches sous-jacentes, craie, argile à lignites, calcaire grossier ; on peut même suivre un courant dirigé du sud au nord et qui, parti du versant septentrional de la montagne, de Chamery à Ludes, aurait abouti à la Porte-Fléchambault. On a recueilli, mélangés à ces diverses coquilles, une dent d'éléphant, des dents de bœuf, de cerf et de cheval. Le type du cheval de cette époque serait caractérisé par le développement tout spécial de ses canines. Un fragment de silex pourrait peut-être être considéré comme dû au travail de l'homme.



APERÇU BOTANIQUE

Par M. le D^r LEMOINE



ous nous proposons, dans un travail de longue haleine, dont les deux premières livraisons se trouvent à l'Exposition du Lycée, de donner la liste et le dessin de toutes les plantes qui croissent spontanément aux environs de Reims. Nous nous bornerons ici à signaler les plantes vasculaires rares de la région ; les espèces marquées d'un * ont été indiquées pour la première fois par M. Barot, qui a bien voulu nous donner son concours pour la confection de la liste qui va suivre. Parmi les botanistes dont nous avons consulté les publications ou les herbiers, nous devons citer MM. de Lambertye, Remy, Saubinet, Levent, de Cazanove.

Anemone sylvestris. L. — Vandeuil, bois sablonneux ; bois de Jonchery, près du chemin de la ferme de Montazin.

Ceratocephalus falcatus. PERSOON. — Champs cultivés sur la craie blanche (Châlons-sur-Marne).

Ranunculus Cæspitosus. THUILLIER. — Grévières de Mourmelon-le-Grand.

R. Philonotis. ERR. — Jardins (Jardin de M. de Belly), à Reims ; lieux frais à Heiltz-le-Hutier.

R. Sceleratus. LIN. — Marais à Reims, derrière Saint-Charles.

Helleborus Viridis. L. — A Montchenot, Ferme-du-Bœuf; Chaltrait; bois de Fismes.

Fumaria Densiflora. D. C. — Reims, jardins et champs, principalement à l'Est.

* *Sisymbrium sylvestra*. L. — Châlons, portes du Jard et du cours d'Ormesson; Reims, boulevard Jules-César, endroit frais.

* *Barbarea intermedia*. BOREAU. — Promenades du Jard, à Châlons; marais de la Vesle, de Reims à Cormontreuil et au-delà.

* *Barbarea patula*. PRIES. — Marais de la Vesle, rive droite, vis-à-vis Muire.

* *Barbarea stricta*? ANDRZ. — Marais de Fléchambault.

Turritis glabra. LIN. — Champs secs, lieux pierreux, bois découverts; Chenay; Germaine; allées des bois à Chaltrait; bois dits Clos-du-Moulin, à Chaltrait.

Arabis Arenosa. SCOPOLI. — Marais de Saint-Gond; bord des bois, depuis Lépine jusqu'à Louvercy; Avize, dans la cour de M. de Cazanove; coteau crayeux entre Châlons-sur-Marne et Compertrix.

Cardamine impatiens. L. — Bois de la Charnoye, près d'un ruisseau; bois de l'Ermite et de Coupigny, près Orbais; forêt de Vertus, près de Chaltrait.

Cardamine sylvatica. LINK. — Saint-Martin-d'Ablois; fontaine de l'Aune et ruisseau de l'étang de la Grande-Folie; bords du Surmelin, parc de Coupigny, près Orbais; fontaine du Bouquet, forêt de Rylan.

Cardamine amara. L. — Bord de la Vesle, rive droite, vis-à-vis Muire.

Hesperis Matronalis. LIN. — Champs cultivés, près la ferme de Bayeux, aux Trois-Fontaines, en face La Neuville (près Reims); Vouzy, bois du château; parc de Brigny.

Erysimum cheiranthoides. LIN. — Terres crayeuses: Bourgogne, Muire, Aulnizeux; dans un bois près de Livry; Châlons-sur-Marne.

Erysimum orientale. R. BROWN. — Champs cultivés et vignes: à Aubilly, Cormoyeux, Romery.

Sinapis cheiranthus. KOCH. — Bouzy.

Diplotaxis tenuifolia. D. C. — Prairies artificielles de Sillery; abondant sur la place et au square Saint-Nicolas, à Reims, et même au pied des murs dans plusieurs rues.

Diplotaxis muralis. D. C. — Bord du canal latéral à la Marne, entre Villy et Saint-Léonard.

Diplotaxis viminea. D. C. — Dans les vignes, entre Merfy et Chenay; chemin de la Croix, à Mécy.

Lepidium sativum. L. — Isse, Avize; à Châlons-sur-Marne, route de Lépine.

* *Lepidium rudérale*. — Port du Jard, à Châlons-sur-Marne; Reims, grèvières de Fléchambault, et boulevard Gerbert.

Lepidium latifolium. L. — Bords du chemin d'Hautvillers à Dizy et à Cumières.

Calepina Corvini. DESVAUX. — Bouzy, Avize; Châlons-sur-Marne, promenades du Jard et plaine de Saint-Memmie, près les bois du Bauchet.

Helianthemum fumana. MILLER. — Grauves, Sarrans; pâtis d'Oger, Chenay et Merfy.

* *Helianthemum pulverulentum*. D. C. — Trigny, bord des vignes.

* *Viola mirabilis*. L. — Garenne de Gueux.

Drosera rotundifolia. L. — Parmi les Sphagnum, à la fontaine de La Peureuse, près Villers-Marmery; sud-est de Verzy, près la forêt.

Drosera longifolia. L. — Parmi les Sphagnum, marais tourbeux de Trigny, Muizon, Vrilly, Merfy.

Drosera intermedia. HAYNE. — Marais, à Muizon.

* *Polygala Depressa*. WENDEROTH. — Forêt de Reims, entre Rilly et Germaine, direction du tunnel.

Gypsophila muralis. LIN. — Le Perthois; Chaltrait, sur le sable des allées du parc.

Dianthus Deltoïdes. LIN. — Allées et bordures des bois de Vindey et du Haut-Buisson, près des communes du Meix et d'Époing, au Mont Saint-Martin, près de Fismes.

Dianthus superbus. LIN. — Parties herbeuses et sèches des marais de Saint-Gond, entre Coizart et Bannes.

Silene nutans. LIN. — Terrains sablonneux : Châlons-sur-Vesle, Chenay, Trigny, Vertus, Verzy.

Silene otites. SMITH. — Garenne d'Écuil, Châlons-sur-Vesle, Chenay, Brimont, Broyes, Verzy, Gramant; terre crayeuse, entre Lépine et Thillois.

Silene Conica. LIN. — Sables : Châlons-sur-Vesle, Chenay, Merfy, Écuil, Vindey; entre Montchenot et Chamery.

Sagine apetela. L. — Champs sablonneux à Heiltz-le-Hutier; dans le Perthois; Châlons-sur-Marne, rue Choiseul (avec le *S. procumbens*).

Malva Moschata. LIN. — Chaltrait, Louvois, Sermaize, Saint-Martin-sur-le-Pré; Reims, talus de la ligne de Soissons, près Saint-Charles.

Althæa hirsuta. LIN. — Bouzy, Soulières, Étoges; Mont-Bayen, près Saint-Martin; Baye, Gionges, Moronvilliers, Vindey, Hautvillers, Champillon, Grauves, Mont Sarrans, pâtis d'Avize.

Hypericum montanum. LIN. — Bouzy, Sarrans.

Geranium sanguineum. LIN. — Lisière du bois, route de Châlons-sur-Vesle à Trigny; bords de la Marne, à Coolus.

Geranium Pyrenaicum. LIN. — Bord du canal, rive gauche, à Châlons; Reims, ligne d'Épernay, au bout du Jardin-École; clos de l'Hôpital.

Impatiens Noli Tangere. LIN. — Sermaize.

Medicago minima. LMK. — Châlons-sur-Vesle, sables inférieurs; Muizon; Sézanne, variété *B. Mollissima* Kock, mêmes localités que le type.

Medicago apiculata. WILL. — Lieux cultivés à Châlons, près la fabrique de noir animal; Sézanne, Reims, chemin de Fléchambault à Cormontreuil, et boulevard du Chemin-de-Fer, devant le Jardin-École.

Trifolium montanum. LIN. — Chenay, Merfy, Châlons-sur-Vesle, Montchenot, Cramant, pâtis d'Oger.

Astragalus Cicer. LIN. — Terrain sec et calcaire, le long de la berge du ruisseau qui descend de Champillon à Dizy.

Ornithopus perpusillus. LIN. — Sables humides à Sapicourt, Sermaize.

Vicia lathyroides. LIN. — Sables, à la gare de d'Écueil.

Ervum gracile. D. C. — Moissons, à Heiltz-le-Hutier.

Ervum ervilia. LIN. — Dans les moissons, à Bouzy.

Lathyrus Nissolia. LIN. — Moissons d'Heiltz-le-Hutier, près de l'Orconté (en Perthois); parc de Coupigny; Sermaize.

Lathyrus hirsutus. LIN. — Montmort, Heiltz-le-Hutier, sur les bords de l'Orconté.

Lathyrus latifolius. LIN. — Bois des Clavières à Baconnes; flanc de la Montagne à Rilly, non loin du chemin de fer.

Lathyrus palustris. LIN. — Marais de Saint-Gond, bords de la rivière de Saint-Prix; marais de la Vesle, de Reims à Muizon; moulin de Compensé, bords de la route.

Orobus niger. LIN. — Les sables inférieurs, dans le bois à droite du chemin de Chenay à Trigny.

Rubus Lejeunii. WEIHE et NEES. — Forêt de Vertus, en face Chaltrait; Rilly, au pied du mur d'un jardin.

Fragaria collina. ERH. — Vertus, sur le calcaire pisolitique.

Alchemilla vulgaris. KOCH. — Forêt de Traconne, près Sézanne; route de la Tourrine à la Forestière.

Sanguisorba officinalis. L. — Bois des Mavettes, près Oger.

Sorbus domestica. LIN. — Bois montueux à Rilly; forêt de Vertus, en face Chaltrait.

Epilobium Tetragonum. L. — Forêt de Vertus, en face Chaltrait; Sermaize.

Myriophyllum alterniflorum. D. C. — Fossés autour de Reims.

Montia fontana. LIN. — Bords de l'étang de Loisy; terres limoneuses à Villers-aux-Bois.

Crassula rubens. LIN. — Sur les rochers du silex meulier, Saint-Martin, Hautvillers; dans un petit bouquet de bois, au-dessus du Breuil, rive droite du Surmelin.

Ribes nigrum. LIN. — Dans les bois, sur les bords de la Vesle, à Livry; bords du ruisseau de Cheneu, à Mourmelon-le-Grand.

Chrysosplenium oppositifolium. LIN. — Saint-Martin-d'Ablais, lieux baignés par les eaux du Sourdou; fontaine de l'Aune, près Chaltrait.

Egopodium podagraria. L. — Sézanne, Saint-Martin-d'Ablais, Coolus, Petit-Fagnières, au-dessus des caves.

Carum Carvi. LIN. — Prairies de Saint-Vrain, arrosé par l'Orconté; prairies des Islettes, rives de la Biesme.

Sium angustifolium. L. — Fossés des marais à Cormontreuil, Sermaize.

Bupleurum rotundifolium. LIN. — Crilly, Grauves, Vindey, Hautvillers, Leuvrigny; moissons entre Châlons-sur-Marne et Saint-Martin-sur-le-Pré, et dans la plaine de Compertrix.

Ænanthe peucedanifolia. POLL. — Prairies, rive gauche de la Marne, en face le château de Boursault; Châlons, rives de la Marne, en face la gare de l'Est et en face la Verrerie.

Seseli coloratum. EHR. — Bois entre le Goulot et Pévy.

Selinum carvifolia. L. — Marais des bords de la Vesle, entre Vrigny et Cormontreuil; Rilly.

Peucedanum parisiense. D. C. — Bois, autour de Chaltrait; Oger, bois des Mavettes.

Peucedanum Chabræi. REICHENBACH. — Les prés, les bois, bords de la route de Ludes à La Neuville, montagne de Bouzy.

Peucedanum cervaria. LAPEY. — Montagne de Bouzy; bois de Sarrans, près Cramant; depuis Vertus à la pointe de Cormont.

Tordylium maximum. L. — Sainte-Ménéhould; vignes, bords de la route d'Épernay à Pierry.

Laserpitium latifolium. LIN. — Les Petites-Loges, près Bouzy; Sarrans, près Cramant; Moronvilliers.

Coriandrum sativum. LIN. — Décombres à Champfleury, champs à Vouzy, décombres à Châlons-sur-Marne.

Galium boreale. L. — Marais de Vouzy, lieudit la Queue-d'Hironnelle; marais de la Vesle, en face le Château-d'Eau, à Reims.

Valeriana dioica. L. (Forme atteignant jusqu'à 8 décimètres de haut.) — Bois, près la station de Germaine, et marais entre la station de Muizon et Mâco.

Dipsacus pilosus. L. — Les bois : Brugny, Mont-Bayen, Le Meix-Saint-Époing, Sermaize, les Islettes.

Inula britannica. L. — Canal latéral à la Marne, à Condé; vignes d'Ay; Vitry-le-François; bords de la Marne, à Châlons; Sarrans.

Chrysanthemum corymbosum. LIN. — Bois du mont Sarrans, près Cramant; bois au-dessus de Cuis; pointe de Cormont, près Bergères-lès-Vertus.

Cineraria spatulæfolia. GMELIN. — Forêt de Reims, près Montchenot et près Rilly; forêt d'Épernay, entre Saint-Martin et Bour-sault; forêt de Vertus, près Chaltrait; bois d'Oger.

Senecio Fuschii. GMELIN. — Forêts montagneuses de Reims, d'Épernay, de l'Ermite, près le parc de Coupigny, de Livry.

Carduus bipontinus. SCHULTZ. — Marais de Saint-Léonard, près Reims; prairies au Château des Marais.

Cirsium bulbosum. D. C. — Orconte, Heiltz-le-Hutier; près marécageux de l'Espérance, rive gauche du Cheneu, à Mourmelon-le-Grand; Saint-Mard-lès-Rouffy.

Silybum Marianum. GÆRTN. — Châlons-sur-Marne, fossé de ceinture, porte Saint-Martin.

Arnoseris pusilla. GÆV. — Champs sablonneux, entre le mont Saint-Martin et le pont de Chartres, près Fismes; Vindey, Sézanne, Saint-Martin-d'Ablois.

Hypochaeris glabra. L. — Bouzy; bois de l'Argonne.

Taraxacum palustre. D. C. — Livry, Vertuel, Muizon; Reims, marais, du côté de Saint-Brice.

Crepis tectorum. LIN. — Sur les murs recouverts en terre crayeuse, dans les villages autour de Reims.

Crepis pulchra. LIN. — Bords des chemins et des champs de Cumières à Hautvillers et de Dizy à Champillon; champs de Reims à Cormontreuil.

Hieracium bifurcum. MARSCHALL. — Bois à Baconnes.

Senecio paludosus. L. — Marais, station de Muizon; Recy, Châlons-sur-Marne.

Campanula cervicaria. LIN. — Forêt de Vertus, près la maison des gardes, en face Chaltrait.

Pyrola chlorantha. SW. — Bois des Boules, commune de Vandeuil.

Pyrola secunda. LIN. — Coteau de Brimont.

Asperula procumbens. LIN. — Sur le calcaire pisolithique, à l'entrée des carrières des Falaises, près Vertus.

Myosotis caespitosa. SCHULTZ. — Marais de Saint-Gond; près de la Charmoye.

Myosotis versicolor. PERSOON. — Chaltrait.

Lycium barbarum. LIN. — Avize, Sainte-Ménéhould, Jonchery, Châlons, près le pont de Marne.

* *Veronica filiformis*. D. C. — Tinquœux, près Reims.

Veronica montana. L. — Parties humides de la forêt d'Argonne; forêt des Trois-Fontaines, près Cheminon, bords de la Bruzenelle; bois de Charamont, commune du Thou.

Veronica tencrimum. D. C. — Buissons, au bas des carrières des Falaises de Vertus, le long des chemins; Châlons-sur-Marne, lieux frais près le Jard.

Veronica spicata. LIN. — Garenne d'Écueil; Chenay, Serriers.

Veronica verna. LIN. — Sables, garenne d'Écueil; Merfy.

Veronica polita. FRIES. — Partout autour de Reims.

Orobanche amethystea. THUILL. — Sur les racines de l'Eryngium campestre; Bouzy, Villers-Allerand; bois sablonneux, entre Chenay et Trigny.

* *Orobanche artemisiæ*. VAUCH. — Châlons-sur-Vesle, sur les *Artemisia campestris*.

Lathræa squamaria. LIN. — Parc de Saint-Martin-d'Ablois; terrain marécageux, bois de Sainte-Mènehould, lieudit Norval.

Calamintha officinalis. MÖENCH. — Bois de Merfy; Saint-Martin-d'Ablois; terrain marécageux, bois de Sainte-Mènehould, lieudit Norval.

Calamintha officinalis. MÖENCH. — Bois de Merfy; Saint-Martin; parc de Congy; Vindey; bois des falaises de Vertus.

Melissa officinalis. LIN. — Bois de Romain, commune de Fismes; mont Bayen; Saint-Martin.

Utricularia minor. L. — Eaux stagnantes, marais, entre Chenay et Trigny.

Lysimachia nemorum. L. — Les Islettes, Bois des Trois-Fontaines, à Sermaize.

Hottonia palustris. L. — Marais de Muire, près Reims.

Littorella lacustris. L. — Parmi les sphagnum, dans la forêt d'Épernay; mare dans la montagne d'Oger.

Plantago lanceolata. L. (Variété *Monstrosa-polystachia*.) — Heiltz-le-Hutier; abondant à la station de Muizon.

Rumex hydrolapathum. HUDSON. — Bords de l'étang et du ruisseau de la Charmoye; bord de la Marne, rive droite, à Compertrix.

Polygonum bistorta. L. — Bois de Ludes.

Polygonum Dumetorum. L. — De Merfy à Louvois.

Euphorbia stricta. L. — Marcilly-sur-Seine; bois à Châlons-sur-Marne, près la gare de l'Est.

Euphorbia dulcis. JACQ. — Bois couvert à Vindey, Saint-Nicolas.

Alisma natans. L. — Eaux dormantes: étang du Neuf-Vivier, forêt de la Charmoye; pâtis de Leuvrigny.

Sparganium natans. L. — Étang de Chaltrait; fossés des marais de Muire, près Reims.

- Orchis simia*. LMK. — Bois sablonneux de Chenay.
- Satyrion hircinum*. LIN. — Bois sablonneux de Jonchery; Saint-Lumier; montagne, au-dessus de Trigny.
- Ophris monorchis*. LIN. — Mourmelon-le-Grand, lieudit les Bourlouyers.
- Cephalanthera ensifolia*. RICH. — Bois : Louvois, Montchenot.
- Sturmia Læselii*. REICHENBACH. — Marais tourbeux, au Moulin de Mâco, près Châlons-sur-Vesle; marais de Muizon, en face le château de ce nom.
- Narcissus pseudo-narcissus*. L. — Forêts de Cheminon et des Trois-Fontaines (arrondissement de Vitry).
- Ornithogalum Pyrenaicum*. L. — Rive droite de la Marne, à Châlons; Moslins; bois de Sarrans; Cramant.
- Anthericum liliago*. L. — Bois de Chenay, sables inférieurs.
- Scilla bifolia*. LIN. — Mont-Août, près Fère-Champenoise, et entre Port-à-Binson et Leuvrigny.
- Heleocharis acicularis*. R. BROW. — Chaussée de l'étang du Neuf-Vivier, forêt de la Charmoye; ancien lit de la Marne, à Aigny.
- Carex arenaria*. L. — Bois de Chenay.
- Carex pilulifera*. L. — Bois de Chenay; bois près Sainte-Ménould.
- Carex ericetorum*. POLL. — Dans les sables du bois de Chenay.
- Carex fliformis*. LIN. — Dans les tourbières des marais de la Vesle, entre Muire et Tinquieux.
- Andropogon ischaemum*. LIN. — Garenne de Gueux; bords du bois de Chenay.
- Panicum sanguinale*. L. — Muizon; Heiltz-le-Hutier; Châlons-sur-Marne, rue de Choiseul, près la cathédrale.
- Panicum glabrum*. GAUDIN. — Heiltz-le-Hutier; cour du château de la Charmoye.
- Alopecurus utriculatus*. PERSOON. — Prairies, sur les bords de l'Orconté, à Heiltz-le-Hutier.
- Crypsis alopecuroides*. SCHRADER. — Aigny, ancien lit de la Marne.
- Phleum arenarium*. L. — Bois de Trigny, près Chenay.
- Phleum Boëhmeri*. WIBEL. — Merfy.
- Chamagrostis minima*. BORK. — Trigny; Merfy; Châlons-sur-Vesle.
- Avena pratensis*. LIN. — Prés secs du Petit-Mourmelon, vis-à-vis les canaux de Livry.
- Avena caryophyllaea*. WIGGERS. — Muizon, Chenay, Merfy.
- Festuca rigida*. KUNTH. — Livry; Bouzy.
- Festuca bromoides*. LIN. — Bords des chemins, en descendant de Trigny vers Muizon.

- Bromus secalinus*. LIN. — Bouzy.
Elymus europæus. LIN. — Forêt de Vertus, en face Chaltrait.
Equisetum sylvaticum. LIN. — Sables humides, à Ludes.
Lycopodium clavatum. LIN. — Bois de Verzy, à Vertuel.
Botrychium lunaria. SWARTZ. — Marais de Chenay.
Ophioglossum vulgatum. LIN. — Mare, près de la fabrique de noir animal, à Châlons; près humides de la Bergerie et bois à Livry.
Osmonda regalis. LIN. — Bois de Ville-en-Selve; Forêt d'Argonne, aux Islettes et près la Grange-aux-Bois.
Polypodium dryopteris. LIN. — Bois de Valmy.
Aspidium aculeatum. DOLL. — Bois de la Chapelle-sous-Orbais.
Aspidium fragilis. SWARTZ. — Bois, rochers humides. Parc de M. le comte Roy, à Saint-Martin; Chaltrait, au château.
Asplenium adianthum nigrum. LIN. — Bois de la garenne d'Écueil.
Asplenium septentrionale. SWARTZ. — Mont-Bayen, pente au sud, près la bordure de la forêt d'Épernay, entre la Pierre-Marhers et le chemin qui descend à Vinay.
Blechnum spicant. ROTH. — Bois au-dessus de Bouzy; à la Fontaine de la Peureuse, près Villers-Marmery; près des Cascades, forêt de la Charmoye.

L'herbier des plantes cellulaires (mousses, jungermanes, lichens, champignons, algues) récoltées dans la région pourra être consulté à l'Exposition du Lycée.

Les lichens de la Marne ont été étudiés spécialement par M. Brisson, de Châlons.

M. le D^r Richon, de Saint-Amand, a fait, depuis près de trente ans, une étude toute spéciale des champignons du département; il doit présenter au congrès un album aussi remarquable au point de vue artistique qu'au point de vue scientifique. Nous le remercions des savants conseils qu'il a bien voulu nous donner au début de nos études cryptogamiques.

L'intérêt tout spécial des champignons, au point de vue alimentaire et au point de vue toxicologique, nous engage à donner ici la liste des espèces (Basidiosporées Thécasporées) récoltées par nous aux environs de Reims.

Nous exposons au Lycée les moulages que nous en avons faits sur nature :

Amanita. — *A. Caesarca* (comestible). — *A. Mappa* (vénéneux). — *A. Muscaria* (vén.). — *A. Pantherina* (vén.). — *A. Rubescens* (com.). — *A. Vaginata* (com.). — *A. Bulbosa* (vén.).

Lepiota. — *Ag. Clypeolarius* (suspect). — *A. Procerus* (com.).

Armillaria. — *Ag. Melleus* (com.).

Pholiota. — *Ag. Aurivellus*. — *A. Coronilla*. — *A. Mutabilis* (com.).
A. Radicosus (suspect).

Tricholoma. — *Ag. Arcuatus*. — *A. Terreus*. — *A. Argiraceus*. — *A. Equestris*. — *A. Leucocephalus* (com.). — *A. Melaleucus*. — *A. Fulvus*. — *A. Nudus* (com.). — *A. Russula* (com.). — *A. Sulfureus* (vén.).

Collybia. — *Ag. Clavus*. — *A. Conigenus*. — *A. Driophilus* (vén.). — *A. Fusipes* (com.). — *A. Longipes*. — *A. Nigripes*. — *A. Stipitarius*. — *A. Tuberosus*

Pluteus. — *Ag. Cervinus* (suspect). — *A. Leoninus*. — *A. Villosus*.

Entoloma. — *Ag. Rhodopolius* (com.).

Clitopilus. — *Ag. Orcella* (com.).

Leptonia. — *Ag. Euchrous*.

Hebeloma. — *Ag. Crustuliformis* (vén.). — *A. Rimosus* (vén.).
— *A. Inodorus*.

Flammula. — *Ag. Pulverulentus* (vén.).

Naucoria. — *Ag. Semiorbicularis*. — *A. Squarrosus* (com.).

Galera. — *Ag. Hypnorum*. — *A. Tener*.

Mycene. — *Ag. Corticalis*. — *A. Lacteus*. — *A. Filipes*. — *A. Marginatus*. — *A. Purus* (com.). — *A. Tentatula*. — *A. Fistulosus*.
— *A. Galericulatus*.

Omphalia. — *Ag. Cyathiformis* (com.). — *A. Fibula*. — *A. Infundibuliformis* (com.). — *A. Laccatus* (com.). — *A. Politus*. — *A. Umbilicatus*. — *A. Depalleus*.

Lentinus. — *Ag. Tigrinus* (com.).

Pleuropus. — *Ag. Eryngii* (com.). — *A. Lignatilis*. — *A. Ostreatus* (com.). — *A. Petaloides* (com.). — *A. Inconstans*.

- Crepidotus*. — Ag. Mollis. — A. Variabilis.
- Psalliota*. — Ag. Cyaneus. — A. Arvensis (com.). — A. Campestris (com.). — A. Sylvaticus (susp.). — A. Cretaceus (com.).
- Hypholoma*. — Ag. Appendiculatus. — A. Candollianus. — A. Sublateritius (vén.). — A. Hydrophilus. — A. Lacrymabundus.
- Psilocybe*. — Ag. Fœnisceci.
- Psathyra*. — Ag. Corrugis. — A. Gossypinus.
- Panæolus*. — Ag. Fimiputris. — A. Papilionaceus. — A. Nitens.
- Psathyrella*. — Ag. Disseminatus. — A. Gracilis.
- Coprinus*. — C. Socialis. — C. Atramentarius (com.). — C. Comatus (com.). — C. Micaceus. — C. Plicatilis.
- Myxaciium*. — Ag. Mucosus (com. ?). —
- Inoloma*. — Ag. Violaceo cinereus (com.). — A. Violaceus (com.).
- Dermocybe*. — Ag. Camurus. — A. Cinnamomeus (com.). — A. Raphanoides.
- Telamonia*. — Ag. Ileopodius. — A. Turbinatus (susp.). — A. Mesopheus.
- Paxillus*. — P. Involutus (com.). — A. Atrotomentosus (suspect).
- Gomphidius*. — G. Viscidus (com.).
- Limacium*. — Ag. Eburneus (com.). — A. Glutifer. — A. Olivaceo albus (com.).
- Hygrocybe*. — Ag. Coccineus (com.). — A. Conicus. — A. Miniatus. — A. Psittacinus.
- Camorophillus*. — A. Niveus.
- Lactarius*. — L. Deliciosus (com.). — L. Piperatus (com.). — L. Pyrogalus (vén.). — L. Torminosus (suspect). — L. Vellereus (susp.). — L. Zonarius (vén.). — L. Camphoratus (susp.). — L. Subdulcis (com. ?). — L. Thelogalus (vén.). — L. Controversus (suspect).
- Russula*. — R. Cyanoxantha (com.). — R. Emetica (vén.). — R. Foetens (susp.). — R. Fragilis (vén.). — R. Nigricans (vén.). — R. Rosacea (susp.). — R. sanguinea (susp.). — R. Alutacea (com.). — R. Furcata (suspect). — R. Rubra (susp.).
- Cantharellus*. — C. Cibarius (com.). — C. Lutescens. — C. Tubæformis. — C. Retirugus.
- Marasmius*. — A. Androsaceus. — A. Ramealis. — A. Rotula. — A. Epiphyllus.
- Panus*. — A. Rudis. — A. Stypticus (vén.).
- Nyctalis*. — N. Asterophora.
- Schizophyllum*. — S. Commune.
- Merulius*. — M. Lacrymans. — M. Crispus.
- Lenzites*. — L. Rufo-Velutinus. — L. Variegata.
- Dædalea*. — D. Quercina. — D. Unicolor.
- Trametes*. — T. Pini. — T. Suaveoleus.
- Polyporus*. — P. Vulgaris. — P. Salicinus. — P. Igniarius. — P.

Fomentarius. — P. Hispidus. — P. Obliquus. — P. Sulfureus (com.). — P. Adustus. — P. Versicolor. — P. Intybaceus (com.). P. Biennis. — P. Perennis. — P. Melanopus. — P. Lucidus. — P. Squamosus (com.). — Juglandis.

Boletus. — B. *Æreus* (com.). — B. *Aurantiacus* (com.). — B. *Chrysenteron* (susp.). — B. *Bovinus* (com.). — B. *Edulis* (com.). B. *Granulatus* (vén.). — B. *Lividus* (com. ?). — B. *Luteus* (com.). B. *Piperatus* (susp.). — B. *Satanas* (vén.). — B. *Scaber* (com.). — B. *Subtomentosus* (com.). — B. *Felleus* (susp.). — B. *Cyanescens* (com. ?).

Hydnum. — H. *Repandum* (com.). — H. *Hybridum*. — H. *Auriscalpium* (com. ?). — H. *Hembranchaceum*. — H. *Herba Jobi*.

Irpex. — I. *Fusco violaceus*.

Thelephora. — T. *Hirsuta*. — T. *Calcea*. — T. *Acerina*. — T. *Lævis*. — T. *Fuliginosa*. — T. *Cœrulea*. — T. *Rubiginosa*. — T. *Ferruginea*. — T. *Palmata*. — T. *Caryophyllea*. — T. *Aurantia*. — T. *Cretacea*.

Corticium. — C. *Sambuci*. — C. *Cinereum*. — C. *Quercinum*.

Stereum. — S. *Purpureum*. — S. *Hirsutum*.

Craterellus. — C. *Cornucopiæ* (com. ?).

Egidia. — E. *Auricula Judæ*. — E. *Glandulosa*.

Auricula. — A. *Mesenterica*.

Tremella. — T. *Lutescens*. — T. *Albida*.

Dacrymyces. — D. *Urticæ*.

Clavaria. — C. *Amethystea* (com.). — C. *Botrytis* (com.). — C. *Cinerea* (com. ?). — C. *Coralloides* (com.). — C. *Cristata*. — C. *Fastigiata* (com.). — C. *Flava* (com.). — C. *Vitellina*. — C. *Fragilis*. — C. *Inæqualis*. — C. *Pistillaris* (com. ?).

Thyphula. — T. *Erythropus*.

Calocera. — C. *Cornea*.

Pistillaria. — P. *Micans*.

Cyathus. — C. *Striatus*. — C. *Vernicosus*. — C. *Crucibulum*.

Hymenogaster. — H. *Albus* (susp.).

Scleroderma. — S. *Verrucosum* (vén.).

Bovista. — B. *Plumbea* (com. ?).

Lycoperdon. — L. *Cœlatum*. — L. *Excipuliforme*. — L. *Turbina-tum*. — L. *Pyriforme*.

Geostrium. — G. *Hygrometricum*.

Tulostoma. — T. *Brumale*.

Reticularia. — R. *Lycogala*.

Spumaria. — S. *Alba*.

Physarum. — P. *capitatum*.

Trichia. — T. *Varia*. — T. *Ovata*. — T. *Nitens*. — T. *Nigripes*.

Arcyria. — A. *Coccinea*.

Trichoderma. — T. Viride.

Helvella. — H. Crispa (com.). — H. Lacunosa (com.).

Morchella. — M. Esculenta (com.). — M. semilibera (com.).

Geoglossum. — G. Glabrum. — G. Glutinosum.

Ascobolus. — A. Furfuraceus.

Peziza. — P. Stipitata. — P. Coccinea. — P. acetabulum (com.).
— P. Lycoperdoides. — P. Omphalodes. — P. Virginea. — P. Bicolor.
— P. Cerinea. — P. Corticalis. — P. Papillaris. — P. Cerea. —
P. Inflexa. — P. Villosa. — P. Anomala. — P. Fusca. — P. Herbarum.
— P. Cinerea. — P. lecideola. — P. Compressa. — P. Umbonata.
— P. Patellaria.

Bulgaria. — B. Inquinans.



APERÇU ZOOLOGIQUE

Par le Dr JOLICŒUR

La faune actuelle de la Champagne paraît différer peu de celle de la zone de Paris. Elle présente cependant quelques particularités dignes d'intérêt.

Dans l'embranchement des VERTÉBRÉS, parmi les mammifères, quand on a enregistré la fréquence en certains pays du Blaireau (*Meles taxus*), l'existence de quelques chats sauvages (*Catus ferus*), la liste des quadrupèdes exceptionnels de la région est à peu près faite. Bon nombre de travaux notent à tort la présence du Furet dans le pays ; il ne s'y trouve qu'à l'état domestique et paraît originaire d'Espagne et de Barbarie.

Le département possède quelques ornithologistes ; la plus belle galerie est assurément la collection de M. de Riocour, de Vitry-la-Ville. Cette collection, très-complète, démontre que la plupart des oiseaux de séjour ou de passage sont ceux de la faune parisienne.

Quelques faits intéressants, se rattachant à cette

classe, méritent une mention spéciale : ainsi, chaque année, on peut voir dans les plaines de la Champagne des bandes de grandes outardes (*Otis tarda*). Depuis trente ans environ la petite outarde ou canepetière (*Otis tetrax*) s'est acclimatée, à la grande satisfaction des chasseurs, entre Reims et Châlons. Enfin, dans la localité d'Écury, à quatre kilomètres de Jâlons-les-Vignes, existe une des plus vieilles héronnières de France; elle remonte au-delà du XIV^e siècle, car il en est question dans un titre de 1383. Et cependant « pas un auteur, pas un naturaliste, sauf Toussenel, auquel rien d'intéressant n'a échappé, n'ont fait mention de cette héronnière. » C'est ce qu'affirme M. le V^e Louis de Dax dans un article sur les Hérons, et en particulier sur leur station de reproduction d'Écury, publié en 1864 dans les lectures d'histoire naturelle du D^r Chenu.

« Après avoir vécu isolés en automne et en hiver, les hérons, d'après cet auteur, se rassemblent de tous les points de l'Europe et arrivent dans la nuit du 6 au 7 février prendre possession des cent quatre-vingt-dix nids de la héronnière. Elle est située dans une clairière de quatre ou cinq cents mètres de circonférence dont les arbres espacés laissent apercevoir les grands marais. Ces arbres sont presque tous des chênes; leur pied, entouré d'eau, est en partie caché par des jones, des plantes aquatiques, et leurs branches portent des nids, soit entre les fourches principales, soit aux extrémités. Il y a cinquante ans, la héronnière occupait un emplacement très-rapproché du château. Les arbres

fréquentés par les hérons sont morts les uns après les autres, brûlés probablement par les déjections incessantes de ces oiseaux, et la tribu a été s'établir à sept ou huit cents mètres plus loin.

» Depuis son installation nouvelle quelques arbres sont déjà morts complètement, d'autres ont cet aspect souffreteux qui indique que la sève ne circule plus librement. Ils mourront à leur tour, et la république héronnière reviendra probablement occuper l'ancien emplacement, couvert de nouveaux arbres magnifiques. »

' Dans un travail récent, M. Lescuyer, de Saint-Dizier, a fait aussi un historique complet de cette remarquable station de hérons.

La classe des Reptiles et des Batraciens est représentée par un nombre assez limité d'espèces, dont voici la nomenclature d'après M. Louis Demaison :

A. REPTILES

I. SAURIENS

1. LACERTIDÉS.— *Lacerta agilis*. L. (Stirpium.
Daud.) — — *Vivipara*. Jacq. T. C.

L'auteur n'a jamais rencontré aux environs de Reims *Lacerta muralis*, qui est dans presque toute la France une des espèces les plus communes.

2. SCINCIDÉS.— *Anguis fragilis*. L. (Orvet.) T. C.

II. OPHIDIENS

COLUBRIDÉS. — *Coronella austriaca* (couleuvre vipérine). A. R.

(Germaine, Ludes, bois de l'Éclisse.)

Tropidonotus natrix. L. (Couleuvre à collier.) T. C.

(Aucune espèce de vipère n'a été signalée d'une manière certaine.)

B. BATRACIENS

I. ANOURES

1. RANIDÉS. — *Rana esculenta*. L. (Grenouille verte.) C.

Id. *Rana temporaria*. L. (Grenouille rousse). T. C.

2. PÉLOBATIDÉS. — *Bombinator igneus*. Laur. (Crapaud sonneur.) T. C.

Pelodytes punctatus. Dugès. (Pélodyte ponctué.) T. R.

L'auteur n'a jamais rencontré le *Pelobates fuscus*, Laur., qui doit y vivre pourtant, mais que ses mœurs rendent très-difficile à découvrir.

Alytes obstetricans. Laur. (Crapaud accoucheur.) A. R.

3. CALAMITIDÉS. — *Hyla arborea*. Schwenkf. (Rainette.) A. C.

4. BUFONIDÉS. — *Bufo vulgaris*. Laur. (Crapaud commun.) T. C.

Id. *Bufo calamita*. Laur. (Crapaud des joncs.) A. R.

II. URODÈLES

SALAMANDRIDÉS. — *Triton cristatus*. Laur. T. C.

Id. *Triton alpestris*. Laur. A. R.

Id. — *helveticus*. Razoum. (Palmaris Schneid.) C.

Id. — *tæniatus*. Schneid. (Punctatus. Latr.) T. C.

Cette dernière espèce n'a jamais été prise dans les mêmes localités que *Triton alpestris* et *helveticus*, qui habitent volontiers ensemble. Le *Triton cristatus* se trouve dans les mêmes eaux que les trois autres espèces. La *Salamandra maculosa*, Laur. (Salamandre terrestre), n'a pas été jusqu'ici rencontrée près de Reims.

Une semblable nomenclature des poissons des canaux et des cours d'eau de la région serait très-désirable; malheureusement, jusqu'à ce jour, ces vertébrés n'ont été l'objet d'aucun travail spécial. Les amateurs de pêche, et ils sont nombreux, s'accordent à reconnaître qu'on trouve ici tous les poissons des environs de Paris; le plus remarquable à tout titre est la Truite saumonée (*Salmo trutta*) de la rivière de Suippe (1).

L'embranchement des ANNELÉS ou ARTICULÉS

(1) Voici, d'après M. A. Ponsinet, pêcheur très-expérimenté, la liste des poissons que l'on trouve dans les rivières de la Vesle et de la Suippe : brochet, truite, perche, barbeau, meunier ou chevenne, tanche, rosse, gardon, anguille, vandoise, goujon, lotte,

comprend un si grand nombre d'êtres qu'en donner le catalogue serait dépasser les limites d'une simple notice ; d'ailleurs, depuis la création, il y a trois ans, d'une Société d'histoire naturelle, quelques-unes de ces classes ont donné lieu à un commencement de publications de catalogues raisonnés.

Au nombre des coléoptères rares ou intéressants on a trouvé dans les environs : *Cicindela Germanica*, *Calosoma Sycophanta*, *Cychrus attenuatus*, *Dytiscus latissimus*, — un *Helophorus* nouveau, non encore dénommé, capturé par M. A. Lajoye. — *Emus hirtus*, *Pselaphus Dresdensis*, *Necrophorus germanicus*, *Megatoma undata*, *Odonteus mobilicornis*, *Hoplia farinosa*, *Rhyzotrogus cicatricosus*, *Anthaxia 4 punctata*, *Agrilus subauratus*, *Corymbites cruciatus*, *Clerus 4 maculatus*, *Pyrochroa satrapa*, *Cerocoma Schæfferi*, *Sitaris muralis*, *Otiorynchus ligneus*, *Purpericenus Kæhleri*, *Necydalis major*, *Donacia hydrocharidis*, *Cryptocephalus 10 punctatus*, *Cassida azurea*, *Coccinella hieroglyphica*.

Les lépidoptéristes trouvent en nombre dans la forêt de Reims : *Limenitis populi*, *Limenitis Camilla*, *Apatura Iris*, *Ap. Ilia et Clytie*. La *Vanessa Prorsa* et sa variété existent dans le département, le long de l'Ardre (Chambrecy). Assez fréquemment l'on rencontre le *Deilephila Nerii*, et comme lépidoptères nocturnes rares,

perche goujonnière, véron, épinoche, loche, ablette, chabot ou té-tard, bouvière.

Dans la Marne, il n'y a pas de véron ; mais il y a la carpe et le hotu, qui n'existent pas dans la Vesle et la Suippe.

certaines collections peuvent montrer *Platypteryx Sicula*, *Lophopteryx Carmelita*, *Acronycta Alni*, etc.

La Mante Prie-Dieu (*Mantis religiosa*), grand orthoptère qui appartient plutôt à la faune de la France centrale et méridionale, se trouve chaque année aux environs d'Avize et de Vertus ; un autre insecte du même ordre, *Eacanthus Pellucens*, a été pris plusieurs fois près de Ville-en-Tardenois.

Quant aux insectes d'autres ordres, hyménoptères, diptères, névroptères, etc., il n'est actuellement possible que de faire mention de leur grand nombre et de leur grande variété et d'inviter à leur étude, tâche difficile, qui serait certainement compensée par la découverte de bien des faits intéressants. Inutile de rappeler que l'éducation d'un insecte hyménoptère, l'Abeille, est très-répandue dans le département; les apiculteurs, fixistes ou mobilistes, élèvent l'Abeille ordinaire (*Apis mellifica*) et l'Abeille italienne (*Apis ligustica*). La renommée du miel de Champagne est d'ailleurs universelle.

Les myriapodes, arachnides et crustacés, n'ont encore été l'objet d'aucun travail, excepté toutefois celui de M. le Dr Lemoine. Dans son excellente thèse pour le doctorat ès-sciences naturelles, il a publié une étude remarquable sur l'anatomie et la physiologie de l'écrevisse (*Astacus fluvialis*), crustacé commun dans divers cours d'eau du département.

L'histoire du groupe des vers, annélides, helminthes, etc., est aussi encore à faire. A titre de

documents fournis par la pratique médicale, on peut signaler la grande fréquence du *Tænia inermis*. Depuis une dizaine d'années, cet helminthe est presque le seul qui se présente à l'observation; par contre, le *Tænia solium* est devenu beaucoup plus rare. Les tumeurs hydatiques ou à échinocoques se rencontrent aussi assez communément.

Quant à l'embranchement des MOLLUSQUES, il existe à la Bibliothèque de la Ville une liste des espèces trouvées dans le département, publiée par feu M. Aubriot; elle peut être consultée avec fruit, et sans entrer dans le détail des espèces relevées, on ne peut cependant omettre de consigner l'abondance sur plusieurs points de l'Helix vigneronne ou grand escargot: des marchands de Châlons en expédient tous les ans près d'un million sur Paris, et ils ne sont pas les seuls qui se livrent à cette spéculation (Poinsignon).

Enfin, bien qu'il ait assurément un certain nombre de représentants, l'embranchement des ZOOPHYTES ou RAYONNÉS ne paraît pas encore avoir été très-étudié. Parmi les animaux de ce groupe, un des plus curieux qu'on puisse mentionner est l'Hydre verte; elle est assez répandue dans les eaux du pays.

ARCHÉOLOGIE PRÉHISTORIQUE

DANS LES DÉPARTEMENTS DE

LA MARNE, DE L' AISNE & DE L'AUBE

Par M. Auguste NICAISE, de Châlons-sur-Marne



'histoire de l'humanité primitive est divisée en deux périodes principales : *l'âge de la pierre, l'âge des métaux.*

L'âge de la pierre comprend à son tour trois époques :

L'époque *de la pierre taillée*, ou des animaux des espèces éteintes, tels que *le grand ours, le mammoth, le lion, le tigre, l'hyène, dits des cavernes, le rhinoceros tichorinus* à narines cloisonnées. Une température rigoureuse régnait alors. Les glaciers, confinés aujourd'hui sur le sommet des plus hautes montagnes, descendaient jusqu'au fond des vallées. L'homme vivait d'une existence misérable, dans les cavernes ou les abris-sous-roche.

Cependant les belles études de M. de Saporta sur les tufs de La Celle et de Moret, en faisant connaître

l'existence, dans cette période, de végétaux tels que le figuier, qui ne peut vivre que dans un climat tempéré, démontrent qu'à l'époque quaternaire il y eut des périodes alternantes de chaleur et de refroidissement.

L'époque du renne, ou des animaux contemporains émigrés.

La période quaternaire, dite glaciaire, va prendre fin. Les grands animaux, tels que le mammoth, le rhinocéros tichorinus, émigrent vers le nord.

Le renne, l'antilope saïga, d'autres cervidés, le cheval, deviennent abondants.

C'est aussi le second âge de la pierre, caractérisé par des armes en silex plus perfectionnées, par les armes et instruments en os, et par les monuments les plus reculés de l'art humain représentés par des reproductions d'animaux, d'hommes, de poissons, gravés sur le schiste ou l'ivoire, gravés ou sculptés dans les ossements du renne.

Enfin vient la troisième époque, celle de la *pierre polie* et des animaux contemporains asservis, tels que le chien, le cheval, le mouton, le bœuf, la chèvre. L'homme n'est plus exclusivement chasseur : il devient agriculteur et pasteur ; il sait planter, semer, récolter, fabriquer la poterie, tisser les étoffes.

Vers la fin de cet âge, à l'époque dite *des dolmens*, le bronze, alliage de cuivre et d'étain, apparaît d'abord sous la forme d'ornements et d'objets de parure. Il fournit ensuite, en devenant plus abondant, la matière d'armes et d'instruments.

Y a-t-il eu une période où l'homme a fait usage,

pour ses armes et ses instruments, du cuivre pur, qui se déforme sous le choc ? Si elle a existé, cette période aura été sans doute assez courte et très-localisée. Les instruments en cuivre pur sont très-rares dans la région occidentale de l'Europe, moins rares dans le bassin du Danube.

M. Schliemann croit avoir trouvé une civilisation du cuivre dans une de ces couches préhistoriques étagées dans le sol de l'ancienne Troade.

Le fer apparaît ensuite, d'abord rare et précieux, ornant les armes et instruments en bronze, formant des objets de parure ; puis il devient abondant et sert à forger des armes et les plus vulgaires instruments.

L'or se montre à l'époque du bronze ; l'argent n'apparaît guère qu'à l'époque du fer.

Telle est, en quelques lignes, l'évolution du génie humain par son industrie, depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'aurore des temps historiques.

A partir de l'époque de la pierre polie, la civilisation suit une marche irrégulière dans son développement, qui donne lieu à un certain nombre de faits locaux. Tandis que les premières dynasties égyptiennes nous montrent, plus de trois mille ans avant notre ère, une civilisation merveilleuse, d'autres parties du monde antique ne connaissent encore que celle de la pierre polie ou du bronze à une époque plus rapprochée. Le fer, connu des Egyptiens deux mille ans avant notre ère, n'a pénétré en Danemarck et en Suède qu'au moment où l'empire apparaît à Rome.

Les départements de la Marne, de l'Aisne et de l'Aube, cette région privilégiée de l'archéologie, ont fourni à cette science, ainsi qu'à l'anthropologie préhistorique, des éléments d'un ordre élevé qui ont aidé au développement de ces deux branches des connaissances humaines.

La Marne a donné peu de trouvailles de l'époque quaternaire, tandis que l'Aisne a révélé des gisements importants de cette période, dans lesquels on a rencontré les œuvres de l'homme associées à la faune caractéristique.

Le département de l'Aube a aussi fourni de nombreux instruments des types quaternaires découverts sur ses plateaux, dans les alluvions de ses vallées, dans l'humus de ses forêts, surtout dans le pays d'Othe et la partie qui confine au département de l'Yonne, si riche lui-même en vestiges de l'industrie primitive.

Les départements de l'Yonne et de l'Aube possèdent des cavernes ossifères où la faune quaternaire se trouve mêlée aux produits de l'industrie humaine. La constitution géologique de la Marne lui refuse de semblables gisements. Aussi, les découvertes de cette époque, très-rares jusqu'aujourd'hui, n'y ont-elles lieu qu'à la surface du sol, dans les grévières et les terrains de dépôts formés par l'action des phénomènes de la période postpliocène.

Les découvertes de silex taillés par l'homme associés à la faune quaternaire ne sont pas très-nombreuses dans le département de l'Aube, et, sauf une exception que nous allons citer, n'ont pas

encore eu lieu, croyons-nous, dans la Marne ; mais il n'est pas douteux que l'homme n'ait habité notre département aux temps paléolithiques, puisque M. Edouard Dupont a trouvé des silex taillés de la montagne de Reims dans certaines des grottes de la Lesse (Belgique), où le renne abonde. On en a rencontré également dans un gisement de la même époque dans le département de Saône-et-Loire.

Les carrières de silex de la montagne de Reims ont sans doute été exploitées par les populations des différentes époques de la pierre, et les objets fabriqués transportés par voie d'échange dans des contrées distantes du centre de production.

Nous possédons un beau couteau-grattoir en silex, qu'on nous assure avoir été trouvé dans une grèvière des environs de Reims, associé à une molaire d'*éléphas primigenius*, qui fait partie de la collection de M. le Docteur Lemoine.

Les découvertes paléontologiques de l'époque quaternaire sont peu nombreuses dans l'Aube et dans la Marne. Il semblerait, au contraire, que les trouvailles d'ossements de cette période dussent être fréquentes dans les vallées principales des terrains crétacés.

Ces vallées sont très-larges et entièrement tapissées de grève et de sable, parce qu'elles ont été occupées, sur toute leur longueur, par les grands cours d'eau des époques de la pierre. Les cadavres des animaux flottants sur ces larges espaces s'y sont sans doute déposés en grand nombre ; mais on les y retrouve rarement.

Les ossements étant disséminés sur une vaste étendue, on tombe rarement sur un gisement. Les exploitations de terrain sont peu importantes. Les plus considérables sont les grévières, d'où l'on extrait le ballast pour la confection et l'entretien des voies ferrées ; aussi ont-elles donné relativement un plus grand nombre de découvertes.

Enfin, une dernière cause de la rareté des trouvailles provient du peu d'élévation du gravier au-dessus du niveau d'eau. On l'y rencontre à trois, quatre ou cinq mètres de la surface. L'exploitation s'arrête, tandis que les graviers ossifères sont surtout placés dans les couches inférieures, celles qui avoisinent le banc de craie.

Les mêmes causes amènent la rareté, dans ces terrains, des découvertes de silex taillés par l'homme.

Les grévières de Châlons-sur-Marne et des environs ont donné des molaires et des débris de défenses de *l'elephas primigenius*, notamment la carrière Ramé, située route de Lépine, à Châlons, et la ballastière de Matougues. On en a rencontré aussi dans les arrondissements de Reims et de Vitry-le-François.

Dans celui de Sainte-Ménéhould, des molaires et des ossements d'éléphant ont été découverts près de cette ville, à 30 mètres au-dessus du niveau de la rivière d'Aisne, dans des grévières.

On a trouvé à Ante une défense presque entière et plusieurs dents d'*elephas primigenius*.

Des découvertes intéressantes ont eu lieu dans la ballastière de Varennes, près de Dormans

(Marne). On y a découvert, il y a deux ans, des ossements de mammoth et d'autres animaux. La vallée de la Marne, resserrée sur ce point par les pittoresques coteaux du tertiaire de la Brie, n'a que deux ou trois kilomètres de largeur ; aussi les dépôts ossifères y sont moins disséminés et plus riches que dans les plaines du terrain crétacé, où le cours du diluvium a atteint jusqu'à 30 kilomètres de largeur, comme dans la vallée du Perthois.

On rencontre fréquemment dans les grèvières du département de la Marne des ossements de cheval, de bœuf, de cerf.

La carrière Ramé nous a donné une molaire du *rhinoceros tichorinus*, et nous avons découvert un frontal d'*auroch* encore muni de ses cornes dans le lehm qui forme les parois du puits gallo-romain de Bussy-Lettrée.

Des cornes de renne ont été trouvées à Bourg-Comin, dans l'Aisne, dans les couches supérieures des argiles à lignites.

Le renne a été aussi rencontré dans le département de l'Aube, par M. Beudain, dans la grotte de Ballot, avec des ossements d'ours des cavernes, chien, renard, cerf, cheval, auroch, porc.

A Ceffonds, près Montier-en-Der, on a recueilli dans le gravier une molaire d'éléphant et une hache en silex taillé du type de Saint-Acheul ; à Montier-en-Der, un couteau en silex du plus beau type dans un gisement de la même époque.

Des ossements d'animaux quaternaires ont été découverts dans les graviers d'Isle-Aumont et

de Saint-Julien, à Croncels, à la Sauksotte, à Chessy.

Dans le département de l'Aisne, M. Watelet a recueilli dans l'important gisement de Cœuvres un grand nombre de haches acheuléennes, couteaux, grattoirs, mêlés à des ossements d'*Elephas primigenius*, *Rhinoceros Tichorhinus*, *Ursus spelæus*, *Hyena* et *Felis spelæa* (1).

Des instruments et une faune semblables ont été rencontrés à Viry-Nouveau, canton de Chauny, par M. l'abbé Lambert. M. Calland, bibliothécaire de la ville de Soissons, a trouvé des dents de mammoth dans une grèvière, près de cette ville.

On a découvert, depuis dix ans, dans l'arrondissement de Saint-Quentin, à Cologne, des milliers de silex dans le diluvium, à toute hauteur de l'alluvion, haches, grattoirs discoïdes, pointes de flèches et de lances, couteaux, pierres de fronde (2).

Jusqu'à présent, l'homme quaternaire n'a point été rencontré, ou du moins constaté scientifiquement, dans les départements de la Marne, de l'Aube, de l'Aisne. Nous venons de voir que son existence y est suffisamment établie par les instruments rencontrés associés à la faune de ce temps.

M. Aubrion a trouvé, à la Villeneuve-lès-Charleville, près Sézanne, des silex, dont quelques-uns présentent le type quaternaire, notamment deux pointes du type du moustier. Quelques haches de

(1) Watelet. — L'Âge de pierre dans le département de l'Aisne.

(2) Edouard Fleury. Antiquités et Monuments du département de l'Aisne. — J. Pilloy, L'atelier quaternaire de Cologne, 1875.

forme acheuléenne ont été rencontrées à la surface du sol, dans le département de la Marne, par M. Joseph de Baye, dans l'atelier de la Vieille-Andécy, et par M. le comte de Mellet, aux environs de Chaltrait.

Bien que le renne ait été découvert dans quelques gisements quaternaires de notre région, on n'y a point trouvé d'atelier, de station ou d'instruments spéciaux à l'époque dite *du renne* ; en revanche, l'âge de la pierre polie a donné lieu à de nombreuses et importantes découvertes.

En 1806, en pratiquant des travaux sur la montagne de Saran, située à 4 kilomètres sud-est d'Épernay, on mit au jour, dans un lieu dit les Tombeaux, une grotte d'une assez grande dimension, creusée dans la craie, et dont la voûte était soutenue par un pilier central. Ce gisement renfermait une trentaine de squelettes.

En 1851 et en 1852, deux nouvelles grottes furent découvertes. L'une d'elles était formée de deux excavations, dont la première constituait une antigrotte qui renfermait deux squelettes. La grotte principale contenait 48 squelettes d'hommes, de femmes et d'enfants. Elle est de forme elliptique et mesure 4^m 20 de longueur sur 3^m 40 de largeur, et 1^m 10 de hauteur. La voûte surbaissée lui donne l'aspect d'un four (1).

La grotte était aussi en communication avec l'extérieur par une ouverture de 15 centimètres de

(1) Communication de M. Isidore Godart au Congrès tenu à Châlons-sur-Marne en 1855.

diamètre percée dans la voûte et recouverte d'une pierre.

La troisième grotte a donné les ossements de six squelettes.

La seconde grotte renfermait, disposés au centre, trois vases de poterie, des hachettes en silex et en calcaires siliceux, des couteaux en silex, des emmanchures de bois de cerf; une hache emmanchée dans un humérus de cerf, des grains de collier en craie, en corne de cerf, en pâte de verre bleu, un poinçon en os et une coquille de vénéricarde; une tête d'animal semblable au mouton, grossièrement sculptée dans un morceau de calcaire (1).

Les perles de collier en verre, trouvées également dans certains dolmens du midi de la France, classent les grottes de Saran tout-à-fait à la fin de l'époque de la pierre polie et au commencement de l'époque du bronze.

En 1860, M. le docteur Remy étudiait la grotte de Misy, découverte à 400 mètres du Port-à-Binson, dans le flanc du coteau qui domine le village au sud.

Elle ressemble à la Cella d'un dolmen. Le plafond est formé de trois blocs erratiques de meulière arrachés par les phénomènes diluviens au sol sous-jacent du coteau voisin. Il est soutenu de trois côtés par un mur en pierres sèches. La grotte était pavée avec des dalles de calcaire brut de dix à douze centimètres d'épais-

(1) Étude historique sur Chouilly, par M. Barré, curé de Chouilly, 1866.

seur, et fermée par de grandes dalles calcaires placées debout.

Elle renfermait les débris de 133 squelettes des deux sexes et de tout âge.

Les os longs occupaient la base d'un ensemble dont les têtes surmontaient la partie supérieure, les petits os placés dans les intervalles. Les ossements étaient, sur certains points, séparés par des pierres placées de champ et formant des compartiments.

La grotte renfermait, en outre, 11 haches en silex, des couteaux, des fragments de corne de cerf, un poignard ou dard en calcaire, un polissoir-ornement en forme de hausse-col en schiste coticule percé d'un trou de suspension à chaque extrémité, des grains de collier, une mâchoire inférieure de cerf et une mâchoire d'ours.

Ce gisement était un ossuaire où avaient été transportés, longtemps après la mort, et rangés dans un ordre voulu, les ossements d'une tribu, d'un groupe humain, dans le but de les soustraire, sans doute, aux profanations, lorsque la tribu quittait la contrée, chassée par la guerre, la famine, ou toute autre cause d'émigration (1).

En 1863, M. Morel explorait le foyer de Lignon (Marne), qui renfermait sept haches entières, d'autres haches fragmentées, des couteaux en silex, des ossements animaux et des débris humains; les uns et les autres brisés ou fendus

(1) Étude sur la Grotte de Misy, par le Docteur Remy. Mémoires de la Société d'Agriculture de la Marne.

pour en extraire la moelle, et mêlés à un terreau noir chargé de détritux organiques. N'est-ce point là une trace de cannibalisme, rencontrée d'ailleurs sur d'autres points, en France, à l'époque de la pierre polie?

Ce foyer occupait un espace de plus de 3 mètres de longueur sur environ 2 mètres de largeur, 70 centimètres de profondeur, au fond duquel le sol avait été taillé et uni horizontalement. A chaque extrémité était placé un trou profond de 1 mètre 70, qui ne renfermait rien qui pût être signalé (1).

En 1872 et au commencement de 1873, M. Joseph de Baye découvrit et explora les nombreuses grottes de la vallée du Petit-Morin, creusées dans la craie et placées sur le versant des coteaux qui avoisinent Coizart-Joches, Courjeonnet, Villevenard, Toulon, Oyes, etc. De ces grottes, les unes sont simples, les autres composées de deux compartiments; quelques-unes ont été seulement des lieux de sépultures; d'autres, après avoir été habitées, ont reçu des inhumations. Elles sont d'un plus facile accès et montrent un aménagement intérieur, des étagères, des crochets taillés dans la craie.

Le mode de sépulture n'était pas le même dans toutes les grottes: dans quelques-unes, les corps étaient placés horizontalement; dans d'autres, ils étaient accroupis; d'autres, au contraire, n'étaient

(1) Étude sur le cimetière de Lignon, par M. Morel, publiée dans les Mémoires de la Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François.

qu'un ossuaire où les ossements avaient été déposés longtemps après la mort.

Les dimensions de ces grottes sont très-variables, de 1^m 90 sur 2^m et de 3^m 92 sur 3^m 60. La hauteur des voûtes de 70 centimètres à 1^m 10.

Ces hypogées ont donné :

De nombreuses haches de plusieurs formes, dimensions et natures de roches, emmanchées et non emmanchées ;

Un grand nombre de couteaux, de scies, de flèches de plusieurs formes, des centaines de flèches à tranchant transversal, des polissoirs, des pierres à aiguiser ;

Des poinçons en os, un tranchet formé d'un os armé aux deux extrémités d'une canine d'animal, une aiguille à chas, des manches d'instrument, un objet en os ressemblant à une quille, une houe en corne de cerf ;

Des coquilles percées et taillées, des grains de collier en calcaire, en coquilles, en vertèbres de poissons, des pendeloques en schiste et en marbre ;

Un vase entier placé sur la tête d'un squelette, qu'il coiffait pour ainsi dire, et de nombreux fragments de poterie ;

Deux vertèbres humaines, dans l'une desquelles est enfoncée une flèche à tranchant transversal, et dans l'autre une pointe en silex en forme de lancette ;

Enfin, de nombreux squelettes.

Plusieurs de ces grottes sont ornées de sculptures représentant en demi-relief des haches emmanchées avec leur gaine et leur manche.

Dans une antigrotte, une sculpture offre l'image d'une femme. Cette figure est haute de 44 centimètres et large de 23. La région du col est ornée d'un collier formé de grains oblongs, ayant à la partie inférieure un médaillon teint en jaune, probablement avec de l'ocre (1).

En 1874 et en 1875, M. Armand Cucqu découvrit et explora les puits funéraires de Tours-sur-Marne placés en aval de ce village, sur la rive droite du canal latéral de la Marne, dans le flanc du coteau dominant la vallée de cette rivière. Ces sépultures, creusées dans le lohm qui recouvre le banc de craie, sont en forme de silo, ou plutôt de bouteille. On y accédait par un conduit perpendiculaire, étroit, long de 2^m 50 environ, large de 50 à 60 centimètres.

Ces puits renfermaient chacun un certain nombre de squelettes, des haches, des couteaux en silex, un biberon d'enfant en argile grossière, des pointes de lances et de flèches de différentes formes, des flèches à tranchant transversal, des grains de colliers, une emmanchure de hache.

Un de ces puits, exploré par M. Morel et nous, a donné de nombreux squelettes, des flèches à tranchant transversal, des couteaux dont un silex de Preuilly et un grain de collier en bronze formé d'une lamelle repliée sur elle-même, ce qui classe chronologiquement ces hypogées à l'époque

(1) Joseph de Baye. — Histoire naturelle de l'homme. Époque de la pierre polie, Grottes préhistoriques de la Marne. 1872.

Communication sur les grottes préhistoriques de la Marne au Congrès de Bruxelles.

des Dolmens, c'est-à-dire à la fin de la pierre polie (1).

En 1875, 1876 et 1877, nous avons exploré la station de Saint-Martin-sur-le-Pré (Marne), située à 200 mètres au nord-ouest de ce village, sur une grèvière exploitée depuis longtemps déjà. Nous classons ce gisement tout au commencement de la pierre polie, dont il nous a donné la faune. Mais les instruments que nous y avons découverts, ainsi que MM. Morel et Simon, offrent sans exception la taille d'une époque antérieure. Ils sont taillés sur le nucléus en quelques larges éclats, enlevés d'un seul coup, sans jamais avoir été retailés par dessous. Les grattoirs et certaines pointes de flèches montrent seulement de fines retouches sur les bords supérieurs. La seule hachette qui y a été rencontrée, taillée par quelques larges éclats, offre l'aspect de certaines hachettes trouvées dans des gisements de l'époque du Moustier.

Cette station, dont nous ne connaissons point de similaire, a donné tout un outillage de silex de petites dimensions, couteaux, pointes de flèches de différents types, taillées à larges éclats, grattoirs, un couteau en silex dont la lame et le manche, très-caractéristique, sont du même morceau; une sorte de ciseau en schiste, trouvé brisé en deux morceaux, près du polissoir, morceau de grès rose lustré, sur lequel l'ouvrier préhistorique en affûtait le tranchant, lorsque la pression détermina la

(1) Auguste Nicaise. — Les puits funéraires de Tours-sur-Marne. Mémoires de la Société d'Agriculture de la Marne.

cassure de cet instrument dans le sens d'une des veines diagonales du schiste ;

Des débris de poterie, plus grossière encore que celle des grottes néolithiques, des cornes de cerf travaillées et qui constituent des houes pour bêcher le sol, des restes d'animaux, tels que le bœuf, le cerf, le renard, le porc, le blaireau (*Meles Taxus*).

Nous y avons rencontré en grande quantité des débris de parois d'habitation, de huttes sans doute, composées d'un mortier fait de sable et de calcaire. Ces fragments montrent à l'extérieur un côté lissé, et à l'intérieur les impressions des branchages contre lesquels cet enduit était appliqué (1).

Nous venons d'étudier, au mois d'avril 1880, la grotte-dolmen de la garenne de Verneuil, près Dormans (Marne), semblable à celle de Misy, et qui renfermait de nombreux squelettes, une hache emmanchée, un vase en argile grossière, des couteaux, des grains de colliers, des coquilles percées (*Unio*, moule de rivière).

Cet ossuaire était construit sous deux larges pierres de grès, trouvées en place et arrachées au sol sous-jacent, comme à Misy, par les phénomènes diluviens. D'autres larges pierres placées de champ soutenaient ce plafond, sous lequel la grotte avait été creusée. L'ensemble formait une excavation de forme légèrement ovale et mesurant 4^m sur 3 et 1^m de hauteur.

L'entrée de la grotte était fermée par une large

(1) Auguste Nicaise. — La station préhistorique de Saint-Martin-sur-le-Pré (Marne). Mémoires de la Société d'Agriculture de la Marne.

Pierre, et on y accédait par un escalier formé de cinq marches en pierre.

Enfin, à la même époque, nous avons découvert, aussi près de Dormans, au lieu dit les Varennes, un cimetière de la pierre polie disposé par fosses disséminées, creusées dans la grève, tantôt larges et longues et renfermant plusieurs squelettes, tantôt offrant la forme d'une étroite excavation circulaire ou carrée où, comme dans les larges fosses, l'inhumé avait été déposé accroupi, la face tournée vers le sud. Elles étaient profondes de 1 m. 20 environ. Dans chaque fosse étaient placés une arme ou un instrument en pierre, hache, couteau ou grattoir. C'est la première fois, croyons-nous, qu'on rencontre un semblable gisement dans notre département. Ce gisement nous a donné de la poterie ornementée par de petites impressions en forme de carrés ou triangles irréguliers, et par des stries remplies d'une matière blanche semblable à la barbotine.

Les ossements humains découverts dans les gisements dont nous venons de citer la forme et le contenu offrent bien les caractères des races de la pierre polie. Le mélange des deux types brachicéphale et dolichocéphale y est nettement accusé, mais dans des proportions très-variables. Le Docteur Broca ayant étudié 54 crânes de la collection de M. Joseph de Baye, 28 hommes, 24 femmes et deux incertains, est arrivé aux résultats suivants :

Capacité moyenne des crânes de toute la série, 14.83;

Moyenne des crânes d'hommes, inférieure à celle de nos jours, 15.35;

Moyenne des crânes de femme, au contraire supérieure à l'actuelle, 14.07.

Les indices céphaliques varient entre l'indice maximum 85.71 et l'indice minimum 71.65.

Sur 10 tibias, 4 sont très-platycnémiques, 10 le sont modérément et 6 pas du tout. Sur 16 péronés, il y en a 6 avec cannelure manifeste et 10 non cannelés.

Sur 20 fémurs, 5 ont la ligne en pilier et 15 non (1).

Dans les puits funéraires de Tours-sur-Marne, nous avons observé un cas de scaphocéphalie et de réduction d'une fracture du tibia et de la clavicule.

Aux Varennes et à Tours-sur-Marne, la race est petite. A la garenne de Verneuil, nous avons remarqué de robustes ossements annonçant une forte race; l'épaisseur des crânes y atteint parfois un centimètre.

M. Joseph de Baye a observé plusieurs fois la trépanation sur des crânes exhumés des grottes de la vallée du Petit-Morin. Un des crânes trouvés dans les puits funéraires de Tours-sur-Marne montre la même pratique, qui s'est perpétuée à travers l'époque du bronze jusqu'à l'époque gauloise.

Dans la même contrée, la grotte du Moulin

(1) G. de Mortillet. Races humaines. Matériaux. T. VIII, 1877, p. 154.

d'Oyes, qui, parmi son riche mobilier, a donné le cristal de roche comme grain de collier, a fourni une rondelle crânienne percée pour la suspension et faisant partie d'un collier composé de coquilles et de grains de calcaire.

Dans le département de la Marne on trouve fréquemment, dans et sur le sol, des silex taillés, des haches polies, surtout sur les coteaux de la Brie champenoise et sur ceux du terrain crétacé avoisinant les rares cours d'eau qui le sillonnent.

Les stations de l'époque de la pierre polie découvertes jusqu'à présent dans la Marne sont peu nombreuses, et les ateliers de fabrication encore plus rares. Nous citerons celui de la Vieille-Andecy, exploré par M. Joseph de Baye ; un autre atelier, découvert par M. de Mellet, près de la Char-moye, et celui que nous avons trouvé au pied du Mont-Aimé, côté sud-ouest. Nous citerons également la station découverte par M. Aubrion, à la Villeneuve-lès-Charleville, et celle que nous avons trouvée au Bois-Bréhan, près de Somme-Vesle.

Dans le département de l'Aube, les trouvailles de la pierre polie sont très-abondantes ; on doit surtout signaler les découvertes faites à Villy-en-Trode, qui ont donné, avec tout l'outillage de cet âge, les beaux instruments en calcaire Luma-chelle qu'on remarque au musée de Troyes, et la station de Saint-Julien.

La partie du département de l'Aube qui confine à l'Yonne, notamment la région qui a pour centre la forêt d'Othe, Aix-en-Othe, ainsi que Villenauxe,

a donné de nombreux instruments et armes de l'époque de la pierre polie.

Les travaux de dérivation et la construction du canal de la Vanne ont donné lieu à de nombreuses découvertes de la même nature.

Citons aussi la grotte de Saint-Benoît, où on a recueilli, avec des ossements de cerf et de bœuf (l'auroch), des haches polies et des silex taillés, couteaux, pointes, etc.

On a découvert des traces d'habitations lacustres dans les marais de Saint-Pouange, Saint-Germain, Ville-Chétif.

Le département de l'Aisne n'est pas moins riche en vestiges de la pierre polie; signalons surtout les nombreuses creuttes ou erouttes creusées dans les strates tendres et friables du calcaire grossier, sans doute habitées à l'époque de la pierre polie et peut-être à l'époque quaternaire. Autour et au-dessus d'elles, on a découvert de nombreux silex; les explorateurs de ce département, MM. Piette, Watelet, Lecoq, Pilloy, Edouard Fleury, y ont fait de nombreuses trouvailles (1).

A Chassemy, M. Edouard Piette a étudié un cimetière de la pierre polie formé de fosses disséminées. Dans les unes, le cadavre était placé entre des pierres plates. Dans les autres, il était simplement déposé dans le sol, sur les débris d'un foyer.

(1) Nous ne mentionnerons ici que pour mémoire les milliers de silex de toutes formes découverts par M. Frédéric Moreau père dans les nécropoles de Caranda, Arcy-Sainte-Restitue, Sablonnières, etc., l'origine préhistorique de ces instruments étant contestée.

Aux Varennes, nous avons trouvé les squelettes placés dans les débris du foyer, et le plus souvent au-dessous de ce foyer.

Il a existé dans la région dont nous nous occupons de nombreux dolmens, mais la plupart ont été détruits.

MM. Salmon et de Mortillet, membres de la commission des monuments mégalithiques, ont bien voulu nous communiquer pour la région la liste officielle de ces monuments qui vient d'être publiée.

Elle donne l'ensemble suivant :

Aisne. Dolmens 14 — Menhirs 28.

Aube. Dolmens 56 — Menhirs 23 — Cromlechs 3.

Marne. Dolmens 9 — Menhirs 7 — Cromlechs 1.

Dans l'Aisne, on remarque surtout l'allée couverte de Cierges, les Dolmens de Vauxrezis, Saint-Gobain, Montigny-Lengrain, Vic-sur-Aisne, Ambleny, celui du Châtelet, qui a donné avec des silex trois haches de bronze du type dit talon médian.

Notons le Menhir de Bois-lès-Pargny, appelé le Verziau de Gargantua, haut de près de 5 mètres, la Pierre-à-Bénit de Tugny, le Menhir de la Bouteille, canton de Vervins.

Dans l'Aube, la contrée la plus riche en dolmens est la partie du canton de Villenauxe appelée la Saulsotte. On remarque les deux dolmens de Montaphilan, commune de Trancault.

Parmi les Menhirs, nous citerons la Pierre-à-Marguerite, près d'Avant, la Pierre-Haute, territoire de Bouy-sur-Orvin, la Pierre-au-Coq, de Saint-Aubin.

Dans la Marne, nous citerons le beau dolmen de de Fontaine-Denis, près de la ferme de Nuizy, appelé la Pierre-Sainte-Geneviève, et les deux dolmens de Congy, ainsi que trois menhirs, celui d'Auménancourt, canton de Beine, celui placé près de Congy, non loin du chemin qui conduit à la Cense-Rouge, appelé la Pierre-Nue, et la Pierre-Fritte, située non loin de là dans la contrée de Chénevry.

L'époque du bronze, naguère encore peu représentée dans la région, s'affirme de plus en plus par des découvertes de sépultures de cette époque, de cachettes de fondeurs d'armes ou d'instruments.

Citons dans l'Aube la sépulture de Courtavant, dont le mobilier fait partie de la collection de M. Morel, et qui a donné dans une tombe en pierres sèches, avec un squelette, une épée, un couteau, une épingle de tête, un anneau, le tout en bronze, ainsi que des débris de poterie.

L'épée est à soie plate et à trois rivets. La forme de la soie et les rivets, dont le nombre varie d'une arme à une autre, indiquent la première époque du bronze, ainsi que le constate le Docteur Gross dans ses travaux sur les palafittes de la Suisse (1).

On a trouvé aussi dans l'Aube un certain nombre d'instruments et d'armes de cette époque, notamment à Lémon, Villenauxe, dans les marais de Saint-Germain, près du moulin de Paresse, dans les fouilles du canal en amont de Troyes et dans les marais d'Auxon.

(1) Morel. — Découverte d'une sépulture renfermant une épée de bronze, à Courtavant (Aube), 1875.

L'Aisne a fourni aussi d'assez nombreuses découvertes.

Dans la grévière de Menneville, on a exploré un puits cylindrique creusé dans la grève à 4 mètres de profondeur, revêtu de plaques de grès enlevées au sous-sol. Il renfermait un vase, un silex coloré par le bronze et un objet en bronze semblable à une petite sonnette.

A Paars, on a découvert une épée en bronze à soie plate et à rivets ; à Ciry-en-Almont, deux pointes de lances ; à Cravançon, à Soissons, à Condé-sur-Suippe, des haches de différents types, et dans cette dernière localité un moule de hache dont la matière est du bronze.

M. Varin, graveur, qui habite Crouettes, possède des objets en bronze trouvés sur le territoire de cette commune dans une cachette de fondeur renfermant des haches à douille, des fers de lances, des instruments entiers ou en morceaux, gouges, faucilles, ainsi que des bracelets et des épingles.

L'épée de Paars a été découverte dans la grève à côté d'un squelette humain et d'ossements de cheval (1).

Dans le département de la Marne, les trouvailles d'armes et d'instruments de bronze sont plus nombreuses dans la Brie champenoise ou sur le bord des cours d'eau et des marais qui l'avoisinent ; elles sont plus rares dans la Champagne crayéuse. La rivière de Marne, à Châlons, nous a donné une

(1) Édouard Fleury. — Antiquités et Monuments du département de l'Aisne.

hache en bronze à douille et anneau latéral, portant encore dans cette douille l'extrémité de son manche en chêne, et une grande épingle de tête (1). Nous connaissons et possédons des haches de bronze des différents types, à douille, à talon médian et à ailerons, provenant de Binson-Orquigny, Festigny, Leuvrigny, Verneuil, Pleurs, etc.

M. Joseph de Baye a découvert une sépulture à inhumation avec objets de bronze, sans traces de fer. Elle renfermait une épée, des flèches et un couteau. Dans la même contrée, il a recueilli de nombreux débris de poterie de la même époque, semblables à la céramique de l'âge du bronze en Suisse.

Une épée de bronze a été trouvée dans le marais de Saint-Gond et, dans la même contrée, six haches ont été trouvées réunies, cachées sous une roche affleurant le sol (2). Des pointes de flèches, de larges bracelets concaves et à godrons ont été trouvés dans l'arrondissement de Vitry.

Nous avons découvert, en octobre 1878, au lieu-dit *le Salage*, près Châlons, dans une incinération, une intéressante coupe du style le plus pur de l'époque du bronze (3).

Mentionnons également l'importante trouvaille du Bois-des-Roches, près Festigny (Marne), faite en avril 1879. Des ouvriers, nivelant un terrain

(1) Auguste Nicaise. — Note sur une hache en bronze trouvée dans la Marne, 1875.

(2) Joseph de Baye. — Communication à la Société des Antiquaires de France.

(3) Auguste Nicaise. — Note sur une coupe de l'époque du bronze découverte près Châlons-sur-Marne, publiée dans les Mémoires de la Société d'anthropologie.

pour en faire un chemin d'exploitation de pierres, ont découvert, sur un espace de plus de 20 mètres carrés, çà et là, et presque à fleur du sol, dans une terre noire humide, mêlée de pierres, de nombreux instruments et armes entiers ou fragmentés, tous en bronze. Citons, notamment, huit haches, des types à douille et à ailerons (2 types de cette dernière forme), deux pointes de lances, un bracelet et la sole plate d'une épée à 4 rivets. Ils ont, en outre, trouvé deux disques creux en bronze, percés en leur centre, et ornementés de cercles concentriques et de dents de loups. Ces deux objets ont malheureusement disparu.

L'espace réservé à ce court aperçu des richesses archéologiques de notre région aux temps préhistoriques est déjà plus que rempli, et nous n'avons pas encore parlé des découvertes de la première époque du fer dans le département de la Marne. Nous ignorons s'il en a été fait dans l'Aube et dans l'Aisne.

Citons l'intéressant cimetière de Charvaise, près Vitry-le-François, exploré aux frais de la Société des Sciences-et-Arts de Vitry-le-François, sous la direction de M. le Docteur Mougin, dans un terrain appartenant à M. Barbat de Bignicourt, et qui a donné, avec des bracelets creux en bronze, de l'ambre et un nombreux mobilier, notamment une petite épée à antennes, forme caractéristique de la première époque du fer (1) ;

(1) Docteur Mougin. — Étude sur le cimetière de Charvaise, publiée dans les Mémoires de la Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François.

La sépulture du Manège, à Châlons, dans laquelle il a été rencontré un squelette avec bracelets creux en bronze, armilles en bronze et torque en fer placé au cou. Certaines tombes du cimetière de Marson, exploré par M. Morel (1) et du cimetière du Moulin Linotte, à Sommepey, fouillé par M. Counhaye, semblent aussi être de cette époque.

Tel est l'ensemble des principales découvertes de notre région aux temps préhistoriques, et dont la description et l'étude demanderaient plusieurs volumes.

Dans ce rapide essor à travers les âges, nous nous sommes arrêté au seuil de l'histoire, du moins pour cette région, ainsi que nous le commandaient notre tâche et les quelques pages qui nous étaient réservées dans l'œuvre collective. Nous n'avons donc pu même mentionner les découvertes de sépultures avec chars faites dans les départements de l'Aisne et de la Marne, étudiées, pour ce dernier, par MM. Counhaye (1860), Morel (1874), Fourdrignier (1877), et dans l'Aisne, par MM. Piette et Frédéric Moreau père, ces gisements étant classés chronologiquement aux IV^e et III^e siècles avant notre ère.

On nous pardonnera, nous l'espérons du moins, les erreurs ou les oublis, car deux sentiments nous ont seuls dominé en écrivant ce travail :

Celui d'être juste envers les ardents chercheurs dont les découvertes ont donné une si grande notoriété à l'archéologie de notre région,

(1) Le cimetière gaulois de Marson, mémoire publié dans les Annales de la Société d'Agriculture de la Marne.

Et notre affection pour une science qui, soulevant de plus en plus les voiles qui obscurcissent encore les origines de l'humanité, recule chaque jour les limites de l'histoire.



REIMS

SES PRINCIPALES INSTITUTIONS

Et ses Accroissements successifs

Par M. Ch. LORQUET, Bibliothécaire de la Ville de Reims

I

Le nom celtique *Durocortorum*, d'abord seul, puis joint au nom du peuple : *Durocortorum Remorum*, eut bientôt pour équivalent : *Civitas Remorum*, qui finit par céder la place au nom du peuple seul : *Remi*, Reims. C'est celui que notre ville a gardé.

Toutefois, au moyen-âge, on a écrit *Rains*, et le rapprochement du nom ainsi orthographié avec celui de *raincel* ou *rainceau* a conduit à l'adoption d'un rameau chargé de feuilles comme armes parlantes de la ville.

Au XVI^e siècle, les origines troyennes ou romaines ayant pris le dessus, on revint à la première forme : *Reims*. Au commencement du siècle où

nous sommes, le commerce introduisit un *h* et écrivit *Rheims*; cet usage est abandonné aujourd'hui.

Autrefois métropole de la Gaule-Belgique; siège, au moyen-âge, d'un haut dignitaire ecclésiastique dont les droits seigneuriaux s'étendaient sur tout le pays d'alentour, et dont relevait pour certains fiefs le comte de Champagne (1); capitale, dans les temps modernes, de la province et généralité de Champagne, sans être la résidence des intendants, Reims est aujourd'hui une simple sous-préfecture, chef-lieu d'un des arrondissements du département de la Marne.

On fait remonter aux premiers temps du christianisme l'origine du siège de Reims. Il avait au IV^e siècle dix suffragants, auxquels on ajouta: Laon au V^e siècle, par démembrement du diocèse de Reims; Noyon au VI^e, en remplacement de Vermand; Saint-Omer et Boulogne au XVI^e, en remplacement de Théroüanne, détruite. En 1559, Cambrai, avec Saint-Omer, Arras et Tournai, fut distrait de la province pour en former une nouvelle. Par suite, au moment de la Révolution, celle de Reims ne comprenait plus comme suffragants que Soissons, Laon, Beauvais, Châlons, Noyon, Amiens, Senlis et Boulogne. Le Concordat rétablit le siège en 1821 avec 4 suffragants seulement: Soissons, Châlons, Beauvais et Amiens.

(1) Mérula, géographe de la fin du XVI^e siècle, décrit ainsi l'état politique de Reims: « *Urbs inclusa et ut ita dicam incorporata Campaniæ, sui tamen juris, unde in antiquis chartis quasi cognominatur Reims lez Champaigne.* »

Les Archevêques de Reims ont longtemps porté les titres de légats-nés du Saint-Siège et de primats de la Gaule-Belgique, titres que la curie romaine ne leur reconnaît plus aujourd'hui.

Leur prérogative la plus importante, sous la monarchie, était celle de sacrer les rois. Elle leur appartenait naturellement comme successeurs de saint Rémy. Aussi le pape Sylvestre II, en la leur maintenant par une bulle, en 999, reconnaît-il que les Archevêques précédents en ont joui comme d'un droit ; mais des circonstances diverses ayant plusieurs fois fait obstacle à ce que cette cérémonie pût avoir lieu à Reims, l'Archevêque Guillaume-aux-Blanches-Mains obtint en 1179 un bref du pape Alexandre III qui défendait expressément à tous autres que les Archevêques de Reims d'y procéder. Louis VII ne se contenta pas de confirmer cette décision, il régla pour l'avenir le cérémonial du sacre.

A cette occasion, le comté que les Archevêques avaient reçu de Louis d'Outre-Mer fut érigé par Louis VII en duché et première pairie de France.

Le chapitre de Notre-Dame de Reims était composé de 64 Chanoines, qui vécurent en commun jusqu'à la fin du XII^e siècle. Ses dignités étaient le Prévôt, le Doyen, le Grand-Chantre, le Grand-Archidiacre, l'Archidiacre de Champagne, le Trésorier, l'Écolâtre ; on comptait en outre dans le chapitre un Théologal, un Pénitencier, deux Sénéchaux, et le Clergé capitulaire était complété par 61 Chapelains et 4 Vicaires.

Les abbayes, maisons religieuses et paroisses

devant être nommées plus loin, nous croyons inutile de les énumérer dans cette première partie de notre travail.

Au point de vue judiciaire et financier, Reims était le siège d'un Bailliage royal, d'un Présidial, d'un Grenier-à-Sel, d'une Maîtrise des Eaux et Forêts, d'un Tribunal de Juges-Consuls, d'un Hôtel des Monnaies dont les espèces étaient marquées de la lettre S, d'une Lieutenance de la Maréchaussée, la résidence d'un Lieutenant des Maréchaux de France, avec un Bureau pour les 5 grosses fermes.

Elle possède aujourd'hui le siège judiciaire du département ; elle a en outre un Tribunal de première instance, un Tribunal de Commerce, une Chambre de Commerce, trois Justices de Paix et Tribunaux de Police, une Succursale de la Banque de France.

Sa population a varié dans les temps modernes en raison de l'état plus ou moins prospère de ses manufactures ; après avoir été de 32,000 habitants en 1718, elle s'était trouvée réduite à 26,000 en 1752 ; revenue à 30,000 en 1792, elle était de 34,700 en 1825 ; d'après le recensement de 1876, on y comptait 81,328 habitants.

II

PRINCIPALES INSTITUTIONS

La prépondérance dont les Rémois jouissaient dans le nord de la Gaule, au moment de la conquête, est attestée par tous les historiens. Plus Celtes que Belges, supérieurs en civilisation à ces derniers, auxquels ils tenaient moins par les mœurs que par la situation de leur territoire, ils étaient naturellement désignés pour être des intermédiaires pacifiques entre eux et le vainqueur. L'esprit politique de leurs chefs et la connaissance des divisions qui préparaient la ruine de la nation leur rendirent plus légère qu'à d'autres la perte de son indépendance, et si leur alliance, habilement ménagée, fut utile à César, il sut de son côté récompenser leurs services par des avantages d'autant plus appréciés qu'ils étaient plus rares, avantages réservés aux peuples fédérés, tels que celui d'avoir un Sénat et des magistrats municipaux choisis dans l'aristocratie locale. Placés par ces privilèges à la tête de la Gaule, avec les Éduens et un petit nombre d'anciens alliés des Romains, leur autorité dans les assemblées de la nation fut longtemps incontestée.

Métropole d'une province romaine des plus importantes, d'abord de la Belgique entière, puis

de la Belgique seconde (1), résidence du lieutenant impérial, puis du préfet qui remplaçait ce lieutenant, Reims avait sous sa dépendance 10 cités importantes, et la plupart anciennes, dont les diocèses composèrent aussi sa province ecclésiastique. Malgré l'épuisement causé par le séjour prolongé des armées et les charges de toute espèce qui avaient pesé sur la province pendant toute la durée du IV^e siècle, elle était encore une des plus florissantes villes de la Gaule, quand l'invasion des peuples germains mit un terme à la domination romaine.

Assaillie en 406 par les Vandales, et privée de son évêque, ou plutôt de son chef, saint Nicaise, que les Barbares martyrisèrent sur le seuil de sa cathédrale, elle faillit disparaître au milieu de la tempête. Elle s'était relevée de ses ruines et commençait à renaître, quand le chef des Francs, Clovis, vint à Reims recevoir le baptême des mains de saint Remy (496). Ce grand fait, qui rendait la France chrétienne et renversait les espérances des princes ariens, assurait aux archevêques de Reims une influence décisive sur la transmission de la couronne. Trop souvent, hélas!

(1) Reims, lors du premier partage de la Gaule en quatre provinces, par Auguste, fut la métropole de la Belgique entière. Au second siècle, la Belgique fut partagée en trois provinces : Belgique, Germanie intérieure et Germanie supérieure. Vers le temps de Dioclétien, à la fin du troisième siècle, le nombre des provinces de la Gaule fut porté à douze ; il y eut alors deux Belges ; Reims fut la métropole de la seconde, la plus éloignée par rapport à Rome prenant le nom de première. Vers le milieu du règne de Valentinien I^{er}, on compta en Gaule quatorze provinces ; sous Gratien, un dernier partage lui donna dix-sept provinces.

notre ville paya cruellement cet honneur. A la merci des prétendants au trône, parfois même des compétiteurs au siège épiscopal, pendant une partie de la période mérovingienne et au déclin de la seconde race, prise par les uns, reprise par les autres, elle reçoit de Chilpéric en 566, de Sigebert en 572, de Charles-Martel en 723, d'Eudes en 893, de Raoul et de Hugues-le-Grand en 931, d'Héribert II de Vermandois et de Hugues, son fils, cinq fois en 8 ans, de 940 à 948, de Charles de Lorraine en 990, un traitement qui rappelle les fureurs aveugles des Vandales.

Le privilège du sacre, définitivement attaché au siège de Reims en 1059, fit oublier aux Rémois ces malheurs incessamment répétés.

Mentionnerai-je après cela les luttes soutenues à l'intérieur contre les archevêques, luttes trop souvent sanglantes ? Il nous faut, pour en parler, revenir un peu sur nos pas.

Le comté de Reims, concédé aux archevêques en 940, avec le droit de battre monnaie, était devenu dans leurs mains puissantes une véritable souveraineté. Seigneurs temporels de la ville, réunissant en leur personne la juridiction civile et l'autorité militaire, exerçant la première au moyen de leur bailli et de leur prévôt, la seconde à l'aide du vidame, ils en jouirent à peu près complètement jusqu'à ce que le pouvoir supérieur du roi intervînt, soit en établissant des capitaines pour la garde de la ville et pour y exercer en son nom le commandement militaire, soit en imposant des règlements pour l'administration de

la justice, et en instituant les baillis royaux, puis les présidiaux.

Les violences et les exactions des officiers de l'archevêque étaient devenues intolérables et l'autorité municipale avilie, quand retentit le signal parti de Laon. Reims fut des premières à y répondre, dans le désir de se soustraire à l'autorité des seigneurs et d'abriter derrière la protection royale l'exercice de ses droits. Les archevêques firent tout pour empêcher la commune de s'y constituer; mais en 1139, le siège étant devenu vacant, les habitants se hâtèrent d'en profiter, et l'érection de la commune leur fut accordée par le roi Louis VII. Réprimée sous Sanson, elle essaya vainement de renaître sous Henry de France et fut étouffée sous les ruines d'une partie de la cité.

Guillaume de Champagne, autrement appelé Guillaume-aux-Blanches-Mains, qui succéda à ce dernier, fut assez heureux pour trouver un remède à la situation dans le rétablissement de l'Échevinage. La prétention de ce corps de dériver du Sénat gaulois avait ses racines dans la population elle-même. Conservé aux Rémois, disait-on, en vertu d'une concession de Clovis, avec les autres droits et libertés dont les Romains les avaient laissés en possession, investi primitivement du pouvoir exécutif par délégation du Sénat, il s'était trouvé naturellement à la tête de la ville quand la féodalité se constitua. Ses attributions, à peine modifiées lorsque disparut la curie romaine, comprenaient alors la gestion des deniers communs, la direction de la police, le jugement des causes

intéressant ces deux ordres de faits, et, par suite, de toutes les contestations survenues entre les bourgeois du ban de l'archevêque.

Les Échevins, au nombre de douze, suivant la Charte de 1182, devaient être élus selon des formes déterminées et pris dans ce même ban. Comme tribunal civil ou correctionnel, l'Échevinage tint ses audiences sous la présidence de son prévôt, d'abord au palais archiépiscopal, puis au Château-de-Mars, enfin en une maison sise au Marché, dite *de la pierre au change*. Son bureau administratif de police, finances et voirie, nommé *le Buffet*, était à la loge de l'Échevinage, plus tard à l'Hôtel-de-Ville.

La Charte de Guillaume fut bien accueillie de la population ; elle y trouvait comme un port après le naufrage où elle pouvait espérer de réparer ses pertes, tandis que l'habile suzerain donnait à l'Échevinage renaissant des liens qui l'attachaient pour longtemps à son pouvoir, et par lui toute la population de la cité.

Le bailli de l'Archevêque, qui recevait le serment des Échevins nouvellement élus, qui jugeait l'appel de leurs jugements, à qui les crimes de meurtre, de vol et de trahison étaient réservés, était, avec tous ses officiers, l'ennemi naturel de l'Échevinage. Un autre s'était élevé dès le commencement du XII^e siècle : c'était le Chapitre, émancipé par suite de la cessation de la vie commune, et dont les officiers se rencontraient souvent avec l'Échevinage dans l'exercice de leur juridiction sur les terres venues au Chapitre par conces-

sion des Archevêques, par dons ou achat, telles que le cloître, la mairie de Saint-Martin, le fief de Coursalin, celui de la Tirelire, la Terre Commune et la seigneurie d'Entre-deux-Ponts.

Disons tout de suite qu'à côté de ces juridictions principales il y avait celle de Saint-Remy, dans le ban ou bourg de ce nom ; celle de Saint-Nicaise, autour de l'abbaye ; celle du prieuré de Saint-Maurice ; celle de l'Hôtel-Dieu, sur une partie de la Couture appelée le Franc-Carré ; celle de Saint-Pierre-les-Dames, sur une petite partie du Barâtre, etc.

Inutile d'ajouter que toutes ces juridictions se gênaient, s'entravaient mutuellement, et qu'heureux étaient les habitants quand il n'en résultait pas autre chose que des procès entre les différents corps. L'arme préférée par le Chapitre en cas semblable était l'excommunication et la cessation de l'office à Notre-Dame, et il ne se faisait pas faute d'en user vis-à-vis des Archevêques eux-mêmes.

J'ai dit que les fonctions des Échevins étaient autant administratives que judiciaires. On les voit dès l'origine en possession de toutes les attributions d'un conseil de ville, représentant les habitants en toute occasion, commandant, exécutant et payant les dépenses de toute nature, même celles de fortification, faisant l'assiette de l'impôt et tenant les finances de la ville. Les mesures prises par leur initiative au XIV^e et au XV^e siècle pour la sûreté de la ville prouvent bien que sa garde leur était confiée par le commun consentement des habitants et des seigneurs dont relevaient les di-

vers bans. Le capitaine, quoique nommé à temps par le roi, recevait de l'Échevinage un traitement.

En 1347, le capitaine, qui était Gaucher de Lor, se voyant obligé de tenir la campagne, se donna un lieutenant pour commander à l'intérieur en son absence. Mais une population inquiète et peu homogène encore devait difficilement s'accommoder d'une dictature.

La crainte des armées anglaises ayant obligé de pousser activement les travaux de fortification, six bourgeois connus pour leurs talents militaires furent élus en assemblée générale, à la demande des Échevins, pour aider ces derniers et le lieutenant du capitaine à titre de conseillers et de gouverneurs de la ville.

Telle est l'origine des deux institutions qui présidèrent au gouvernement de la ville jusqu'à la Révolution, le conseil de ville et le lieutenant.

En 1368, par ordonnance du roi Charles V, le capitaine eut défense de rien ordonner sur la garde et tutition de la ville sans le conseil d'icelle. Bientôt les absences longues et fréquentes des capitaines leur firent perdre une partie de leur autorité ; bientôt aussi, le capitaine négligeant de se donner un lieutenant, les habitants se chargèrent de le nommer. Tout cela fut autorisé, malgré les réclamations des capitaines, par des ordonnances royales enregistrées au Parlement.

Le nombre des conseillers adjoints aux Échevins pour veiller à la sûreté de la ville, faire réparer les murs, fournir les magasins de vivres et de munitions, fut d'abord restreint à six, comme nous

l'avons dit; puis le nombre s'en accrut, suivant la volonté des assemblées.

Dans une assemblée générale tenue en 1448, et à laquelle prirent part les seigneurs haut justiciers, il fut décidé que le lieutenant, désormais appelé lieutenant des habitants, serait élu pour un an, et avec lui 16 conseillers; qu'au conseil prendraient part, sous la présidence du lieutenant, l'archevêque ou son grand-vicaire, les deux sénéchaux du Chapitre, les abbés de Saint-Remy, de Saint-Nicaise et de Saint-Denis, enfin deux Échevins et le procureur-syndic de la ville.

Le lieutenant devenait ainsi le chef des habitants, le gouverneur de la ville et des faubourgs, le chef de la milice bourgeoise, le maire de la ville; mais c'est au conseil qu'il appartenait de statuer et d'ordonner tout ce que requérait le bien du service, en lui résidait toute l'autorité; les affaires ordinaires étaient conduites par les conseillers eux-mêmes, partagés à cet effet, aussitôt après l'élection, en colonnes ou sections.

Le lieutenant pouvait être continué trois ans de suite, le procureur, le receveur, le greffier et les officiers inférieurs ne pouvaient l'être plus de 6 ans. Les membres du conseil ne devaient pas rester en fonctions plus de 9 ans, et pour cela, chaque année, les deux plus anciens sortaient et on en nommait deux autres.

Les conseillers sortants ne pouvaient rentrer que trois ans après, aussi bien que le lieutenant et les autres officiers.

Le lieutenant sortant de charge prenait, l'année

suivante, au conseil, la place de premier conseiller laïc ; il y représentait le lieutenant dans ses fonctions en cas d'absence, et même en cas de mort jusqu'à ce qu'on en eût nommé un autre.

L'élection se faisait tous les ans ; voici comment on y procédait :

D'abord, les notables de toute la ville, et l'on entendait par là ceux qui étaient inscrits à la taxe des pauvres, y prenaient part, en désignant entre eux, par le sort, deux députés de chaque paroisse.

Un règlement en date du 4 février 1617 fixa à 50 le nombre des électeurs des paroisses Saint-Hilaire et Saint-Pierre, et celui des électeurs des autres proportionnellement au nombre des notables qu'elles possédaient.

Celui du 12 février 1633 transporta des paroisses dans les 12 connétablies ou compagnies de la ville le tirage au sort des électeurs ; il fixa de plus à 10 le nombre que chacune fournirait, en tout 120, indépendamment des 6 conseillers ecclésiastiques, qui, de droit, avaient voix auxdites élections.

Suivant le même règlement, l'élection des lieutenant, procureur-syndic, receveur, greffier et officiers inférieurs devait se faire devant le lieutenant général au bailliage ; puis avait lieu celle des conseillers, devant le lieutenant, le procureur syndic étant présent.

Tous, conseillers et officiers, de même que les Échevins, devaient être originaires de Reims, c'est-à-dire que non-seulement ils devaient y être nés, mais aussi leurs pères.

Des discussions survenues dans l'exercice des

droits de l'Échevinage et celui des attributions du conseil amenèrent les habitants à demander la réunion des deux corps. Ce vœu, exprimé dans l'assemblée générale du 19 janvier 1636, fut sanctionné par un arrêt du Conseil d'État. Le corps de ville, composé des deux communautés réunies, prit alors le titre de « Lieutenant, gens du conseil et Échevins de la ville de Reims. »

Une autre conséquence des discussions dont nous avons parlé, et d'un long procès entre les Échevins et les officiers de l'Archevêque, fut la réunion de la police au bailliage ducal ou de l'archevêché en 1699.

Plusieurs fois, dans le cours du XVII^e et du XVIII^e siècle, les offices des villes eurent à subir une taxe imposée dans un intérêt fiscal. La ville conserva son droit de disposer de ces offices en en payant la finance, et maintint la forme d'administration dont elle était en possession, la plus libérale dont pût jouir une ville.

III

ACCROISSEMENTS SUCCESSIFS

Mais on ne connaîtrait pas une ville, si l'on se bornait à en étudier les institutions. Un coup d'œil jeté sur les modifications que l'assiette de Reims a subies au cours des temps et des événements, sur les causes qui les ont amenées et les résultats qui ont suivi, en apprendra davantage sur son histoire que l'énumération même des faits qui la composent. Il importe peu, du reste, sous quelle forme cette histoire est présentée, pourvu que les points dignes d'intérêt y soient fidèlement indiqués au lecteur.

L'*oppidum* gallo-romain, vraisemblablement renfermé dans les limites de la ville celtique, formait une ellipse de 1,200 mètres de longueur environ sur 680, dont la périphérie, qu'on peut suivre parfaitement sur les plans, était traversée presque régulièrement en croix par les deux axes, avec la Place Royale pour centre, et masquée par des arcs de triomphe aux quatre points où ces axes la coupaient. Ces arcs, devenus des portes, reçurent par la suite les noms de Mars au nord, de Trèves ou Cérès à l'est, Basilicaire ou Basée au sud, Valoise ou de Soissons à l'ouest.

Le point le plus élevé de l'*oppidum* était, d'après

la légende de saint Nicaise, celui que ce dernier choisit au IV^e siècle pour y transférer la cathédrale, d'abord située hors de la ville, puis sur l'emplacement de la collégiale de Saint-Symphorien, d'où il est permis de conclure que là se trouvait avant la conquête des Francs la résidence des délégués impériaux. Toutefois un autre point de la ville actuelle, situé en dehors de l'oppidum au N.-E., paraît avoir été également fortifié, c'est l'éminence voisine de la route de Laon, que quelques historiens désignent sous le nom de *Castrum Caesaris*, et qu'on a depuis appelée les Trois-Piliers, parce que l'exécution des criminels s'y faisait au moyen-âge. Non loin de là, derrière l'église Saint-Thomas, se trouvaient les arènes, un stade, et dans les promenades, près de l'arc de triomphe de Mars, des thermes, soit publics, soit privés, dont la mosaïque qui attirera plus loin l'attention du lecteur est un débris. Un autre établissement du même genre se trouvait vers l'emplacement occupé aujourd'hui par le marché couvert. On présume que c'est celui dont la construction serait due à Constantin II (337-340) d'après une inscription. Nous avons pu constater, à l'aide de textes du XIII^e siècle (1), que non loin de là se trouvaient les ateliers dont parle la *Notice des dignités de l'empire* sous le nom de *Barbaricarii* et d'*Argentarii*.

Il est vraisemblable que dans le voisinage se trouvaient également les ateliers de fabrication et

(1) Reims pendant la domination romaine, 241. — Les Artistes Rémois, introduction, cxiii.

les gynécées de confection pour l'habillement des armées; il en existait cinq dans la Belgique, et l'officier qui résidait à Reims pour ce service avait l'intendance de ceux de la province.

Les fouilles pratiquées dans la partie des Promenades où a été trouvée la mosaïque ont révélé des débris de constructions dans toute l'étendue de ces terrains, et des découvertes multipliées tendent à prouver que du côté de la rivière de Vesle les habitations s'étendaient jusqu'au canal et au port actuels. Du côté opposé, au-delà de l'ancienne porte de Trèves, elles couvraient environ les deux tiers des terrains aujourd'hui habités. Du reste, dans les trois directions de l'est, du nord et de l'ouest, les sépultures antiques ne commencent à se montrer qu'en dehors des mêmes limites; vers le sud, si les constructions romaines dépassèrent la Porte-Basée ou Basilicaire, ce fut sous forme de villas isolées, et l'on ne paraît pas avoir pratiqué de sépultures au-delà avant l'ère chrétienne.

Les invasions des Barbares, qui couvrirent de ruines les parties extérieures de la ville, réduisirent son étendue aux étroites limites de l'oppidum. Le besoin de la défendre contre de nouvelles incursions força de l'enclorre de murailles, et c'est ainsi, probablement, que les arcs antiques se trouvèrent transformés en portes.

Quand la paix rendit ces murailles moins nécessaires, elles ne tardèrent pas à être abandonnées; elles suffirent cependant, en 717, pour arrêter Charles-Martel, la première fois qu'il

attaqua la ville ; mais leur état était tel, au commencement du IX^e siècle, quand Ebon reconstruisit la cathédrale, qu'il obtint facilement de Louis-le-Débonnaire l'autorisation d'y prendre les matériaux dont il aurait besoin. A partir de ce moment, on put dire de Reims que Dieu en avait la garde, devise qui trouvera place dans ses armes : *Custodia Cælo*.

Aussi bien Hincmar ne s'y crut pas en sûreté quand les Normands menacèrent la Champagne. Foulques, qui lui succéda, instruit par son exemple, s'appliqua à mettre les murs en état de défense, et les moines de Saint-Denys, en France, purent y trouver un refuge pendant le siège de Paris (885).

Circonsrite, ainsi que nous l'avons dit, dans les murs de l'ancien oppidum, la cité renfermait, outre la cathédrale et ses dépendances, dans lesquelles nous comprenons l'Hôtel-Dieu, cinq paroisses avec leurs cimetières et chartreries, l'abbaye de Saint-Pierre-aux-Nones, ramenée du Barbâtre à l'intérieur au temps de Charles Martel, le Temple et divers hospices et maisons religieuses. Elle se partageait en deux bans : celui de l'archevêque et celui du chapitre, avec justice séparée pour chacun d'eux.

Les premières habitations construites au sud, hors de cette enceinte, s'établirent autour de l'église Saint-Sixte, berceau de la foi chrétienne et sépulture des premiers évêques. Jovin, consul et maître de la cavalerie sous Valentinien 1^{er}, avait suivi cet exemple et remplacé bientôt

l'oratoire de son palais ou la modeste chapelle qui y touchait par une église dont les historiens vantent la magnificence et qui, plus tard, sera célèbre sous le nom de Saint-Nicaise. D'autres s'élevèrent dans le voisinage, notamment celle où saint Remy, au V^e siècle, reçut la sépulture. De nombreux privilèges furent attachés à cette église, et les rois d'Austrasie, dont Reims était devenue l'apanage, s'installèrent eux-mêmes à l'ombre de l'abbaye. Près d'elle s'élève un palais, d'où ces rois datent de nombreux diplômes ; le bourg, formé autour de ce centre (*Sancti Remigii vicus*), et qui avait déjà sa vie propre et même sa monnaie pendant la période mérovingienne, est enclos de murs par l'archevêque Seulphe, à l'approche des Normands ; au moyen-âge, on y compte trois bans : ceux de Saint-Remy, de Saint-Sixte et de Saint-Nicaise, ayant chacun son maire, son échevinage et son bailli.

Une longue rue joint le bourg à la ville ; cette destination autorise à lui donner une haute antiquité, non moins que le nom de *voie Césarée* qu'elle portait au temps de saint Remy, et celui de *Barbâtre* (*Barbarorum iter*) qu'elle a pris depuis et retenu.

A mi-chemin est l'église de Saint-Maurice, qui existait dès l'époque de saint Remy et qui fut érigée au XII^e siècle en prieuré. Son ban a aussi son maire et son bailli. Une autre partie du Barbâtre, construite sur des terrains appartenant à l'ancienne abbaye de Saint-Pierre, est demeurée sous la juridiction de la nouvelle.

Cependant, la ville s'accroît également sur d'autres points.

En 906, Hérivée relève en face de la cathédrale, à peu de distance des murs, l'église construite par Hincmar en l'honneur de saint Denis ; Gervais lui accorde en 1067 les terrains des anciens murs et fossés qui l'avoisinent, depuis la porte Valoise ou de Soissons jusqu'à la porte Basée. Les habitations construites sur ces terrains donnent naissance à la rue et au bourg Saint-Denis.

Cinquante ans après, en 1182, ainsi que nous l'avons dit plus haut, la Charte donnée par Guillaume-aux-Blanches-Mains reconnaît aux habitants de la cité une partie des libertés réclamées lors de l'établissement de la commune et reconstitue l'Échevinage ; cette concession est, pour tous, le gage d'une paix durable ; de nouvelles habitations et l'espace nécessaire à l'exercice des diverses industries sont devenus le premier besoin de la population.

L'abandon de la Couture ou Culture aux habitants par le même archevêque répondit à ce besoin, et, au lieu des jardinages qui occupaient précédemment la vaste place dont la perspective frappe l'œil de l'étranger au sortir de la gare, on vit s'y établir alors les charrons, les tonneliers et les charpentiers ; de cette époque date aussi la grande foire qui s'y tient à Pâques, et qui avait autrefois une grande importance pour le commerce des vins et pour celui des cuirs.

La rue de Vesle, alors appelée Terre-Commune, qui s'étend perpendiculairement à l'extrémité sud

de la place dont il vient d'être parlé, est, bientôt après, concédée par le Chapitre aux ouvriers qui travaillent le fer.

Chacun de ces quartiers a sa mairie. Le même avantage est accordé au faubourg construit au-delà de la rivière, sous le nom de Saint-Éloi, au bas de la hauteur de Sainte-Geneviève, ainsi nommée elle-même d'une chapelle qui existait dès 801.

Une église, Saint-Jacques, est construite pour les habitants de la Couture et de la rue de Vesle ; une autre, la Madeleine, pour ceux des rues situées entre la Couture et la rivière.

On ne tarda pas à regarder comme une gêne inutile les fortifications qui séparaient ces nouveaux quartiers de l'ancienne ville ; des rues nouvelles en prirent la place.

La transformation que nous venons de raconter est l'œuvre du XII^e siècle, œuvre rapide et féconde, qui tend à reporter jusqu'à la rivière la limite sud-ouest de la ville. L'activité ne fut pas moindre au XIII^e siècle.

Les vastes terrains qui s'étendaient entre les dépendances de Saint-Remy et celles de Saint-Denys appartenaient encore à l'Archevêché. En 1205, l'Archevêque Guy Paré accorda à ceux qui voudraient y bâtir des franchises et privilèges, entre autres le droit de constituer une commune avec un maire. Ainsi furent créées de nouvelles rues, occupées de préférence, en raison de la nature et de l'étendue des terrains, par les jardiniers. Mais les congrégations religieuses y trouvèrent aussi un établissement commode avec le silence

qui convient à la retraite. En 1213 s'établissent près de Saint-Denis les Frères Prêcheurs ; en 1220, sur la rue Neuve, les Cordelières ou Religieuses de Sainte-Claire ; en 1240, l'abbaye de Saint-Étienne, d'abord occupée par les Chanoines du Val-des-Écoliers, puis par des religieuses suivant la règle de Saint-Augustin.

Ces établissements semblent avoir été encouragés par l'espoir qu'une clôture continue protégera bientôt sur tous les points la ville agrandie.

De Philippe-Auguste à Philippe-le-Bel, ce grand travail fut une des préoccupations qui s'imposaient aux rois comme à la population de Reims. Plusieurs fois suspendu, puis repris, il fut terminé en septembre 1358. Le circuit des murs et des fossés qui les contournaient était de 3,162 toises, ayant accès sur la campagne par sept portes, dont deux furent fermées sous le roi Jean, par ordre de Gaucher de Châtillon, alors investi des fonctions de capitaine de Reims. Un certain nombre de tours flanquaient ces murs, et quand l'artillerie prit place dans la défense des villes, des plates-formes durent être disposées sur les remparts pour y placer les pièces.

La Porte-Mars et l'arc triomphal voisin étaient encastés dans les constructions du château fortifié qu'avait établi sur ce point l'Archevêque Henry de Braine, en 1228, malgré les plaintes des habitants, forteresse qui fût devenue la citadelle de la ville, si les archevêques et les habitants eussent toujours vécu en bon accord.

Telles qu'elles se comportaient, nos fortifications suffirent pour arrêter pendant plus d'un mois

l'armée du Prince Noir. En temps de guerre, la noblesse et les religieux des environs y trouvaient un refuge, et par suite y eurent leur hôtel. Plusieurs fois les habitants des villages voisins y accoururent en foule, particulièrement pendant la Fronde, l'époque la plus désastreuse pour nos campagnes.

Quand la ville eut reçu l'enceinte fortifiée dont nous venons de parler, on ne put songer à en reculer les limites; son assiette demeura la même jusqu'à l'établissement du canal de l'Aisne à la Marne, qui amena, en 1841, la destruction des remparts voisins de la rivière, et fit décider la suppression progressive du reste. Les faubourgs eux-mêmes, détruits à l'époque des guerres, soit à l'approche des Anglais, soit pendant la Ligue, soit à l'occasion de la Fronde, puis relevés de leurs ruines, n'eurent jamais jusque là le loisir de s'étendre. Quant à la cité, c'est à peine si l'on pourrait y signaler quelques modifications de peu d'importance pendant la longue période qui sépare le XIV^e siècle de la Révolution.

En 1499, l'Échevinage et le Conseil de ville avaient transporté leur siège du Marché-au-Blé, où ils avaient résidé jusque là, dans l'emplacement qu'occupe aujourd'hui l'Hôtel-de-Ville, dont la partie primitive, bornée à la moitié de la façade sur la place, fut élevée plus tard, de 1627 à 1635.

Sur le côté droit en retour d'équerre de la même place avait été construit, en 1579, le Palais-Royal, destiné à recevoir le siège royal établi en 1523, sous François I^{er}, par démembrement du Bailliage

de Vermandois, le Présidial établi en 1551 par Henry II, les Tribunaux de l'élection, la Maîtrise des eaux et forêts et la Chambre de la maréchaussée.

Du côté opposé, à quelques pas de l'Hôtel-de-Ville, furent établies, en 1634, la Charité des filles et la Renfermerie ou Charité des hommes, réunies en 1661, et transférées un siècle après dans l'emplacement du collège que les Jésuites avaient élevé en 1608 près de l'église Saint-Maurice. L'hôpital des Incurables, depuis Saint-Marcoul, pour les scrofuleux, remonte à 1651 ; celui de Sainte-Marthe ou des Magneuses, pour l'éducation des jeunes filles pauvres, à 1635. En 1662 fut établie la maison des Orphelins, qui se transforma plus tard en institution scolaire.

Quant à l'Université, sa fondation est l'œuvre du cardinal de Lorraine. En 1547, il réunit au Collège des Bons-Enfants, déjà existant en cet endroit, diverses fondations ; il y joignit les écoles de théologie du Chapitre et y institua les diverses facultés des arts, de théologie, de droit, de médecine. Au XVII^e siècle, l'archevêque Ch. Maurice Le Tellier ajouta quelques bâtiments au Collège de l'Université, notamment ceux qu'il destinait au séminaire diocésain. La reconstruction d'une partie de l'archevêché est due au même prélat.

En 1592, une des places de la ville, le marché à la laine, avait été couverte d'habitations pour remplacer en partie celles du faubourg Cérès, que les Ligueurs avaient contraint de détruire ; d'autres habitants du faubourg vinrent créer un quartier

nouveau dans le voisinage du château des archevêques. Ces nouvelles maisons survécurent à la Ligue, mais il n'en fut pas de même du château. Occupé par Saint-Paul, maréchal de la Ligue, il avait tenu longtemps les royalistes de Reims en échec, avec la menace d'y introduire, et par là dans la ville, les troupes espagnoles. Le maréchal fut tué, au sortir d'une conférence, par le duc de Guise, et quand la paix fut faite entre ce dernier et le roi, les habitants obtinrent l'autorisation de démolir le château. La population tout entière prit part à sa destruction avec un incroyable empressement, et elle fut promptement exécutée; mais le déblaiement ne s'opéra que dans le cours du XVII^e siècle.

Pour achever ce qui est à dire de ce dernier, nous n'avons plus à enregistrer que l'établissement d'un hôtel des monnaies, dans la rue du Marc, et celui d'une manufacture de dentelles, dans une maison voisine de Saint-Symphorien, sous l'inspiration de J.-B. Colbert. Cette manufacture n'eut qu'une durée éphémère.

Le XVIII^e siècle fut, pour beaucoup de villes, l'époque des améliorations matérielles et artistiques. Reims ne fut pas la dernière à entrer dans cette voie, et les résultats acquis furent de nature à satisfaire son ambition. Le premier fut la plantation des Promenades, en 1731, sur des terrains soit marécageux et malsains, soit abandonnés et servant de voirie ou de décharge publique. Puis vint, en 1765, la construction de la Place Royale, exécutée d'après les vues d'un

administrateur ardent pour la gloire de sa ville natale, le lieutenant Lèvesque de Pouilly, commencement d'une suite d'embellissements que l'ingénieur Legendre avait préparés sous son inspiration, et dont les plans font encore aujourd'hui notre admiration.

La Révolution, qui fit disparaître les anciens établissements religieux avec une partie des églises, laissa libres, dans notre ville, des terrains d'une certaine étendue et des constructions importantes. Plusieurs rues furent tracées sur cet emplacement, et c'est à ces circonstances que nous devons, entre autres, le dégagement de la cathédrale du côté du nord et la vaste rue qui facilite l'accès du portail, à l'ouest, rue à laquelle on ne saurait trouver qu'un défaut, celui de porter le nom d'un architecte(1) qui ne fut pour rien dans la construction de l'édifice auquel elle conduit.

La plupart des terrains que la voirie ne réclama pas furent consacrés à l'industrie ; c'est ainsi que prirent naissance nos premiers grands établissements des Capucins, du Mont-Dieu, de Longueau, de Saint-Pierre, de Sainte-Claire.

D'autres maisons religieuses, qu'occupèrent d'abord des services publics ou l'industrie, furent rendues à une destination analogue à l'ancienne : Saint-Denys, par exemple, qui, après avoir reçu la sous-préfecture et les tribunaux, devint le grand séminaire diocésain, et Saint-Remy, qui, trans-

(1) Libergier donna les plans de Saint-Nicaise et non pas de la Cathédrale.

formé d'abord en hôpital militaire et en dépôt pour les livres provenant des maisons religieuses, reçut, en 1826, l'Hôtel-Dieu, dont l'emplacement fut occupé depuis par le Palais-de-Justice et les prisons.

Jusqu'ici la ville n'est pas sortie des limites que lui a tracées le XIV^e siècle. Ses faubourgs seuls ont pris quelque extension ; de plus, tel d'entre eux, le faubourg Cérès, qui n'offrait antérieurement qu'un ensemble de fermes, de maisons de labour, a changé d'aspect. Non-seulement la population qui le composait y a trouvé des ressources de toute nature, mais une partie notable du commerce de laines et des tissus s'y est transportée. Ses rues principales, devenues insuffisantes, se sont fait jour à droite et à gauche et ont poussé, à travers les champs voisins, de nombreuses ramifications.

A son tour, le sommet de la colline de Sainte-Geneviève, à l'entrée de la route de Paris, est dépassé par les habitations, d'abord clair-semées, puis de plus en plus pressées, tandis que sur la route de Laon, un simple cabaret, après avoir servi, le dimanche, de but aux promeneurs, devient le centre d'un certain nombre de maisons. Peu d'années suffisent pour créer sur ces deux points deux petites villes auprès de la grande, dont chacune a son église et ses écoles ; l'une d'elles est même pourvue aujourd'hui d'un commissaire de police.

Dans le même temps, derrière le port et le canal, qui sont venus prendre la place des remparts du côté de la Vesle, et dont les quais seront bientôt insuffisants pour les dépôts de bois, de houille

et de matériaux de construction qui y affluent, les usines se multiplient, et avec elles les habitations d'ouvriers, reliant presque sans interruption les antiques faubourgs de Sainte-Anne et de Saint-Éloi ; enfin, une église dont le nom rappelle l'ancienne chapelle de Sainte-Geneviève domine les prairies de Courlancy, désormais reliées à la ville par deux ponts.

A l'intérieur, les jardinages qui s'étendaient entre le bourg de Vesle et les anciennes dépendances de Saint-Remy ont disparu, pour la plupart, sous les habitations et les rues nouvelles qui les traversent ; des vieux ombrages des Capucins et des terres marécageuses du Grand-Jard, c'est à peine s'il reste quelques parcelles exemptes de constructions, au milieu desquelles les Israélites viennent d'élever une synagogue.

Au nord et à l'est, dès que les remparts, dont la destruction se poursuit d'année en année, ont cessé de faire obstacle au développement de la ville, les terrains qu'ils occupaient avec leurs fossés sont promptement recouverts de somptueuses habitations, et ce quartier, embelli par un grand boulevard et par de longues allées d'arbres, depuis le bas des Promenades jusqu'à la pointe Saint-Nicaise, devient l'un des plus élégants de la ville. Un temple protestant y prend place ; bientôt après, les modestes églises de Saint-Maurice et de Saint-André sont remplacées par des édifices plus en rapport avec l'importance des populations dont elles sont le centre ; des marchés établis dans chacun de ces quartiers, dans celui du faubourg de Vesle et dans

celui de Saint-Thomas, leur procurent l'abondance.

Dans peu, la ceinture d'octroi qui relie les portes de Cernay, de Cérès, de Béthany, de Gerbert, et dont le boulevard extérieur est déjà encombré de vastes ateliers et de nombreuses habitations, sera devenue trop étroite ; on parle déjà de la reporter plus loin ; le Mont de la Housse, après avoir ouvert ses flancs crayeux aux pétillants produits des vignobles voisins, n'enviera pas longtemps à la colline des Trois-Piliers et à celle de Sainte-Geneviève l'honneur d'être englobé dans la ville.

Ces résultats sont dus à l'immense développement des deux branches de notre commerce et surtout de celui des tissus, favorisé d'un côté par la création du canal de l'Aisne à la Marne en 1841 et l'établissement des chemins de fer, commencés en 1849 ; de l'autre, par l'esprit d'entreprise et les exigences de la concurrence, qui poussent les industriels à une production incomparablement plus grande qu'autrefois.

L'accroissement rapide de la population qui en est résulté a rendu les besoins plus nombreux. On y a satisfait, sous le rapport de l'instruction, en multipliant les écoles et les salles d'asile ; en reconstruisant le Lycée et en y instituant de nouvelles chaires ; en annexant à l'Hôtel-Dieu une École de Médecine et de Pharmacie, dont la modeste installation ne répond pas encore, il est vrai, aux services que la science en reçoit ; en fondant sous le nom d'École professionnelle un enseignement approprié aux besoins des diverses industries ; en ajou-

tant de nouvelles salles à la bibliothèque publique, en créant des bibliothèques populaires sur différents points de la ville ; au point de vue des arts et des distractions qu'ils procurent, en agrandissant le musée, en construisant un grand théâtre, en élevant au milieu des Promenades un pavillon où, deux fois chaque semaine, les musiques militaires se font entendre, et, à quelques mètres de là, une école de gymnastique et d'équitation, un cirque destiné aux concerts populaires et aux expositions de tableaux, non moins qu'aux spectacles équestres ; enfin, dans ces derniers temps, sous le rapport administratif, en achevant l'Hôtel-de-Ville, et en donnant aux divers services de la municipalité, notamment à la direction de la voirie, une organisation exigée par l'étendue de la Cité.

Une population plus nombreuse offre aussi, malheureusement, plus de misères à soulager, mais la fortune que procure une grande prospérité commerciale multiplie aussi les ressources. De nouveaux quartiers sont ajoutés aux trois hospices, et, près de l'un d'eux, sous le nom de Maison de Retraite, au milieu de jardins, un établissement qu'on pourrait appeler l'Hôtel des Invalides du travail, agrandi d'année en année pour ainsi dire ses vastes constructions, tandis qu'au-delà de l'Orphelinat de Bethléem, sur le chemin de Béthony, le zèle sans rival des petites-sœurs des pauvres, secondé par l'aumône, prépare un modeste asile aux vieillards que l'hôpital-général ne peut recevoir.

ENSEIGNEMENT

Par le D^r Ad. HENROT, Professeur à l'École-de-Médecine de Reims

ÉCOLE-DE-MÉDECINE



L'École-de-Médecine est la modeste héritière de l'ancienne et autrefois célèbre Faculté de Médecine, qui n'était elle-même qu'une branche de l'ancienne Université de Reims. A ce titre, nous pensons qu'il est intéressant de jeter un rapide coup d'œil rétrospectif sur les origines de notre ancienne Université.

UNIVERSITÉ

Pendant tout le moyen-âge, le clergé et les monastères surtout étaient les détenteurs de la science du temps.

« Les évêques avaient anciennement la mission
» d'enseigner l'Écriture sainte au clergé de leur
» église; mais, peu à peu, ils se déchargèrent de ce
» soin sur quelque docte personnage de leur cha-
» pitre, d'où est née la dignité d'*escholâtre*. L'es-

» cholâtre avait intendance sur tous les professeurs et maître d'escole du diocèse; on lui donna le nom de *caput* ou *rector* *scholæ sanctæ ecclesiæ remensis*. » (Marlot.)

Le plus ancien nom d'escholâtre cité par Marlot, notre intéressant historien du XVII^e siècle, dans son *Histoire de la ville, cité et université de Reims*, est celui de *Sigloardus*, qui vivait en 850, sous l'archevêque *Hincmar*, le célèbre primate des Gaules.

Parmi les escholâtres les plus célèbres, il faut mentionner en première ligne *Gerbert*, qui professait les lettres sous l'archevêque Adalbéron, d'un savoir prodigieux en philosophie, en astronomie, en mathématiques; on sait qu'il devint pape sous le nom de Sylvestre II.

Saint Bruno, chancelier de l'archevêque Gervais et chanoine de Reims.

Un célèbre docteur parisien nommé *Garnerus* ou *Garnier*, appelé en 1192 par l'archevêque Guillaume, et l'un des derniers, *Paul Grand Roux*, qui joua un grand rôle dans l'Université rémoise.

Les fils de Charlemagne, Louis et Lothaire, suivant les inspirations du grand empereur restaurateur des lettres, avaient déjà, de leur palais d'Atigny, dans les Ardennes, signé des ordonnances obligeant les évêques et le clergé de France à fonder des écoles pour l'instruction des ministres de l'Eglise. Jusque-là, les rois ou les évêques se préoccupaient moins de propager la science que de recruter et d'instruire ceux qui devaient entrer

plus tard dans la vie ecclésiastique pour assurer l'enseignement religieux.

Il faut arriver en 1547, à notre grand cardinal *Charles de Lorraine*, au moment où la réforme se répandant, menace l'intégrité de l'Eglise, pour que papes, évêques, rois, parlement, s'effraient de ce souffle d'indépendance et organisent définitivement l'Université rémoise.

C'est pendant une ambassade à Rome que l'archevêque de Reims obtient du pape *Paul III* une bulle instituant l'Université de Reims : « Sachant, » dit Paul III, combien il importe à la République » chrétienne, et à la foi orthodoxe, que l'Eglise » militante soit remplie d'hommes sçavants, dont » le travail puisse servir à discerner l'équitable » d'avec le faux, et répandre partout la lumière de » la vérité par la dissipation de ceux qui taschent » de l'obscurcir, désireux d'accroître la gloire de » Dieu par l'érection d'une fameuse Université, où » le latin et le grec, l'hébreu et le chaldaïque, la » philosophie naturelle et morale, la théologie, le » droit canon et civil, la physique, la médecine et » les arts libéraux, puissent être enseignés en » chaque Faculté, en la même façon qu'on les y » professe à Paris et aux autres Universités du » royaume, etc. »

Il donne sa bulle d'institution à saint Pierre, l'an de l'Incarnation 1547; l'organisation définitive date des patentes du Parlement de 1549.

L'Université est composée des quatre Facultés : Des arts, de médecine, des droits canon et civil et de théologie.

FACULTÉ DE MÉDECINE

Nous abandonnerons les autres Facultés pour ne nous occuper que de la Faculté de Médecine, dont M. Dubourg-Maldan a tracé l'histoire intéressante dans le 4^e volume de *la Chronique de Champagne*. Nous ne pouvons mieux faire que piller sans réserve le consciencieux travail de notre savant historien.

La Faculté rémoise naissait peu de temps après la Réforme, et au moment où la Renaissance transformait le monde des lettres et des sciences, l'École française reprenait l'étude de la méthode Hippocratique et Galénique; un rémois, le savant *Maurice de la Corde*, traduisait du grec en latin plusieurs ouvrages d'Hippocrate.

Un chanoine de Reims, Antoine Fournier, et son neveu, Antoine de Beauchêne, s'éprennent d'une vive affection pour la Faculté, instituent des professeurs, fondent des bourses pour les pauvres escoliers.

En reconnaissance de leur munificence, les écoles, à la mort d'Antoine Fournier, en 1610, portent le nom de Furnériennes, et les lecteurs celui d'Antonius.

La Faculté siégeait alors près de la cathédrale, dans la rue qui a conservé le nom de rue de l'École-de-Médecine.

« Antoine Fournier avait, dit M. Dubourg, fait
» construire à neuf, près de la cathédrale, un

» bâtiment suivi d'un jardin enclos de murs et
» propre à recevoir les plantes nécessaires aux
» démonstrations; au-dessus de l'entrée principale,
» une table en marbre noir portait, en lettres d'or,
» l'inscription suivante: Écoles fondées par les
» deux Antoinés. Une cloche surmontant la porte-
» rie appelait aux leçons, qui se donnaient dans
» une vaste salle garnie de lambris, d'une chaire,
» de bancs, et ornée d'un beau tableau représentant
» Jésus Sauveur, saint Luc et saint Antoine, ces
» divins médecins. »

L'homme le plus considérable de la Faculté à ses débuts est Nicolas Abraham *de la Framboisière*, élève de Riolan, médecin rémois, « dont
» la réputation devient telle qu'il est appelé près
» de Claude de Lorraine, et, en 1597, il traite, avec
» Rivière et du Laurens, premiers médecins
» royaux, Henri IV, malade à son armée; plus
» tard, il est nommé médecin de Louis XIII, qu'il
» accompagne dans ses voyages; il a laissé des
» ouvrages importants sur l'histoire naturelle,
» l'hygiène, la médecine, la chirurgie, la pharma-
» cie, les arts libéraux; ses œuvres furent
» imprimées en français à Paris et traduites en
» latin en Allemagne. » (Dubourg.)

En 1620, une réunion de six docteurs promulgua, avec l'approbation de l'archevêque et l'autorisation du présidial, les premiers statuts; l'esprit de ces anciens statuts se retrouve dans les ordonnances qui règlent l'étude de la médecine de nos jours, « l'obligation d'être maître ès-arts avant de
» commencer ses études en médecine, l'immatri-

» culation sur un registre, l'inscription trimes-
» trielle pour constater la présence aux leçons, les
» conditions rigoureuses de quatre années d'études
» pour le baccalauréat et de deux autres pour la
» licence, etc. »

Que diraient les étudiants de nos jours des ordonnances de police, si sévères à l'époque, où, le couvre-feu sonné, personne ne devait sortir de chez soi, hors le cas d'urgence grave. « Aucun
» écolier ne pourra aller par les rues après la
» retraite sonnée sans une permission expresse,
» par écrit du recteur, à peine de 6 livres d'amen-
» de s'il a une lumière, de 12 livres s'il n'a pas de
» lumière, de 24 livres s'il a des armes et une
» lumière, de 36 livres s'il est armé et sans
» lumière. Le promoteur sera tenu de faire sa
» ronde de temps en temps avec les sergents de
» l'Université; il arrêtera tous les écoliers qu'il
» trouvera en faute et en contravention, et les
» conduira dans les prisons de l'Université. »

Nous ne pouvons raconter les luttes de l'Université rémoise avec ses rivaux, les Jésuites, qui viennent fonder à Reims un collège en 1606, ni les difficultés que lui suscite le Parlement, ni les mordantes sorties que fait sur la Faculté de Reims Guy Patin, « qui, craignant qu'il n'y ait
» plus de médecins en France que de pommes en
» Normandie, limite, dans un projet de réforme,
» à six anciens et quatre jeunes le nombre des
» médecins qui peuvent s'établir à Reims, de
» peur que la trop grande quantité de médecins
» ne soit un fardeau pour la ville. »

La révolution d'Angleterre fut une fortune pour l'Université rémoise : le deuxième fils de l'infortuné Charles I^{er}, Jacques II, réfugié en France, recueilli par Louis XIV, avait entraîné à sa suite un grand nombre d'Anglais et d'Irlandais catholiques; rejetés de son sein par la protestante Angleterre, beaucoup d'entre eux vinrent à Reims, où les catholiques anglais chassés de la Belgique avaient déjà fondé un collège des Anglais et donné leur nom à leur rue.

A partir de ce moment, plusieurs générations d'Anglais se succédèrent à la Faculté de Médecine.

Il faut lire dans l'histoire de M. Dubourg les curieux détails du cérémonial observé dans les réceptions aux différents grades et les sommes versées, les livres de bougie, les splendides festins offerts aux examinateurs, et les messes chantées en grand cérémonial, et les costumes que les maîtres se léguaient les uns aux autres dans leur testament.

Ces détails révèlent toute une époque de foi, de naïveté, de vénération de la part de l'étudiant, de protection paternelle de la part du maître, et de forts appétits de la part de tous. Il est touchant de voir la sollicitude des fondateurs de bourses pour les étudiants pauvres et la prévoyance des statuts, qui leur font remise des débours obligatoires s'ils veulent seulement s'engager à rembourser la Faculté quand ils le pourront.

Il faudrait, pour étudier les travaux de la Faculté et l'esprit qui l'animait, analyser le nombre considérable de thèses soutenues devant elle, la collec-

tion en est curieuse. Presque toutes ont pour frontispice, en gros caractères, le *confiteor* obligatoire de l'orthodoxie : *Deo optimo maximo, Virgini-que Dei paræ et sancto Lucæ medicorum orthodoxorum patrono*. Aux approches de la Révolution, le témoignage de foi disparaît : un Français, Roustagnasse, qui soutient sa thèse *pro bacca-laureatu* en 1774, remplace la dédicace officielle par celle-ci : *Patriæ optimisque parentibus consecrat*; quelques-uns mettent en tête les armoiries de quelque grand personnage à qui ils dédient leurs thèses.

Toutes sont en latin.

On y trouve discutées toutes les grandes questions d'anatomie, de physiologie, de thérapeutique, qui agitent alors le monde savant; la circulation, la transfusion, la fameuse question de l'émétique y sont traitées.

La Révolution, qui voulait supprimer tous les privilèges, mit fin à l'existence de l'Université, en même temps qu'à celle de toutes les corporations, les maîtrises, les jurandes. Un décret de la Convention de 1793 l'abolit avec tous les corps enseignants.

D'après M. Dubourg, la Faculté aurait promu au doctorat trois mille trois cent vingt-deux étudiants, d'origine bien différente :

Une centaine de Rémois, 1,600 Français du Nord, Bretons, Picards, Normands, 657 Irlandais, 243 Écossais, 103 Anglais, des Hollandais, des Prussiens, des Russes, des Italiens, des Grecs, des Américains du Nord, etc.

Après la très-célèbre Faculté de Paris, dont elle suivait en tout les errements, la Faculté de Reims a joué un rôle important dans le monde savant des trois derniers siècles et a fourni des hommes qui ont porté au loin sa doctrine et sa gloire. Parmi tous ceux que signale M. Dubourg, nous ne pouvons que citer les plus marquants :

Rainssant, conservateur du médailler de Louis XIV, un des premiers membres de l'Académie des Inscriptions, mort en 1666.

Denizart. Lamitherie.

Nicolas de Mailly, mort en 1724, bienfaiteur de la Faculté.

Pierre Josnet, mort en 1766, restaurateur de la Faculté.

Louis-Jérôme Raussin, mort en 1798, érudit, fut le Guy Patin de la Faculté de Reims.

Henri Ninnin, traducteur de Celse, médecin consultant de Louis XV, mort en 1803.

Pierre-Antoine Petit, mort en 1795.

Jean Goulin, rémois, professeur d'histoire médicale à Paris.

Cabanis.

Chardon de Courcelles, l'inventeur de l'élixir américain.

Daubenton, le collaborateur de Buffon.

Antoine Dubois, doyen de la Faculté de Paris.

Guillotin, dont on a accollé le nom au funèbre instrument qu'il a inventé.

Helvétius, le père des Helvétius.

De Jussieu, l'auteur du *Genera plantarum*.

Le chirurgien Lecat.

Navier, qui découvre l'éther nitreux.

Petit Radel.

Senac, l'auteur de la *Monographie des maladies du cœur*.

Les trois Facultés de droit, de théologie, des arts, ne devaient pas survivre à l'Université, mais l'enseignement de la médecine était une nécessité; nos grands hôpitaux exigeaient la présence d'élèves qui continuèrent à suivre les visites hospitalières. Quelques médecins se dévouèrent à leurs élèves en leur faisant des cours libres. Notre concitoyen Noël, l'audacieux compagnon d'armes de Tronsson-Ducoudray aux États-Unis, fonda dans sa propre maison, dans la rue qui porte aujourd'hui son nom, un vaste jardin botanique et un amphithéâtre d'anatomie; les médecins de l'Hôtel-Dieu instituèrent de leur côté des cours à l'hôpital. En ville, quelques médecins recueillaient un certain nombre d'élèves; le Dr Langlet, d'après une tradition de famille, démontrait l'anatomie chez lui à quelques élèves, dans la chambre même où ces lignes sont écrites, et où il avait installé une salle de dissection.

Enfin, en 1807, l'Empire rétablit à Reims d'une manière officielle une École de Médecine. Depuis cette époque, les différents gouvernements n'ont cessé de rendre justice au mérite, aux efforts des maîtres rémois et aux sacrifices de la municipalité en faveur de l'École, et les ordonnances royales de Charles X en 1825, de Louis-Philippe en 1841, de Napoléon III en 1853 et de la République en 1873, 1876 et 1877, ont enfin élevé l'École préparatoire

de Médecine et de Pharmacie de Reims au premier rang.

Pendant toute la première moitié du XIX^e siècle, la médecine rémoise a fourni à notre région, à tous nos départements limitrophes, outre plusieurs générations d'excellents praticiens, un certain nombre d'hommes qui se sont acquis une célébrité locale, et dont quelques-uns ont tracé leur sillon dans la science.

Parmi ceux-ci nous pouvons citer Duquenelle, Demouche, Noël, Claude Nodier, Chabaud, mort jeune encore d'une épidémie de typhus contractée à l'Hôpital; de Savigny, directeur de l'École, d'une grande érudition; le chirurgien Philippe, historien de la barbe et des apothicaires; Alexandre Henrot, dont la place était marquée à l'École de Médecine et aux hôpitaux, enlevé avant l'âge; Landouzy, directeur de l'École, mort aussi prématurément, et dont le nom retentissait cette année même dans l'enceinte de la Faculté de Paris, et Hannequin, qu'une longue carrière honorablement remplie a désigné à l'estime de ses concitoyens; citons aussi Grandval, pharmacien de l'Hôtel-Dieu, l'ingénieux préparateur des extraits de plantes dans le vide.

La Faculté de Paris, l'Académie nationale de Médecine, les Hôpitaux de Paris, sont aujourd'hui peuplés d'anciens élèves de l'École de Reims, qui témoignent par leurs succès de son excellente organisation. Elle est à proximité d'un vaste hôpital aux cliniques variées, où un nombre restreint d'élèves permet à chacun d'eux d'examiner les

malades avec soin ; elle est suffisamment fournie de sujets pour l'anatomie : les élèves passent sans perte de temps de la visite de l'Hôtel-Dieu aux cours et aux dissections de l'École, où les appels et les interrogations de chaque jour ne permettent pas à l'étudiant les défaillances si fréquentes dans les capitales ; elle est pourvue d'un jardin botanique, d'un musée d'histoire naturelle.

Ceux qui ont pu voir l'admirable musée de Hunter de Londres regrettent l'absence complète des pièces pathologiques conservées, devant lesquelles l'étudiant apprend plus en dix minutes que par la lecture fastidieuse et longue de la meilleure description.

Ce musée si important ne pourra exister que lorsque la municipalité, par un dernier sacrifice, aura pu faire les frais d'un premier étage où pourront être installés sagement les musées et la bibliothèque.

LYCÉE

Le Lycée, qui a en ce moment l'honneur d'abriter l'Association pour l'Avancement des Sciences, a une histoire qui se confond souvent avec celle de l'Université.

Au XIII^e siècle, quelques pauvres écoliers, appelés les Bons-Enfants, étaient établis en congrégation près la porte Bazée, ancienne porte Romaine, dont quelques traces persistent encore. Ils vivaient, le plus souvent, de la charité publique, dans une espèce d'hôpital où ils étaient logés, nourris et enseignés.

Ivelle, le 56^e archevêque de Reims, qui s'était déjà signalé à l'archevêché de Tours, s'occupe de l'organisation d'un collège et ordonne que l'escolâtre de Reims en ait l'intendance. Il les pourvoit d'un procureur et d'un maître pour les instruire ; enfin il octroie, en 1245, une charte qui a été conservée. Dans cette constitution, il ordonne : Art. I^{er}. Qu'ils vivent en commun ; — Art. II. Qu'ils disent ensemble les heures de la Bienheureuse Vierge ; — Art. IV. Qu'ils fassent leur confession au moins une fois par mois ; — Art. V. Si la nécessité l'exige, que ceux que le maître aura désignés aillent quêter le pain ; — Art. XIII. Qu'ils portent tous des capes grises et qu'ils n'aient aucun autre vêtement de couleur ; — Art. XXI. Qu'on parle latin à l'intérieur de la maison.

Le Collège des Bons-Enfants n'était pas le seul qui existât à Reims ; derrière l'Hôtel-de-Ville, dans la rue des Écrevées, un bourgeois de Reims, Aubery Le Crevé ou Aubry Le Crevet, avait fondé une institution religieuse destinée aux jeunes gens qui se vouaient à l'état ecclésiastique. Cette maison existait déjà au XIII^e siècle ; dans le XIV^e, Guérin Goujon fait un legs *clericis domûs* de Crevet. Audessus de la porte d'entrée on voyait encore au XVII^e siècle l'inscription : *Collegium Screveorum*. Ce collège paraît s'être transformé plus tard en une espèce d'hôtellerie recevant différentes corporations en passage ou venant s'établir à Reims ; en d'autres temps, on y logeait les étudiants qui suivaient les écoles du Chapitre. Bergior y passa, paraît-il, quelques années. Il y avait encore, à la même

époque, les écoles du Temple, appartenant à la collation du commandement de Reims, et les écoles de Saint-Denis, à la disposition de l'abbé de Saint-Denis (Tarbé).

Vers 1540, les écoles qui existaient Cour Chapitre menaçaient ruine, car on lit dans un mémoire du temps que « lesdits greniers et lesdites escholes » estant sous iceulx sont devenus en si grande » ruine que sans grand dangier des maistres et » escolliers on n'y sceu ne peu seurement habiter » ni exercer les dites escolles, et n'était ledit lieu » bien propre pour tenir lesdites escolles pour ce » qu'il était en trop grand bruict et qu'il n'y avait » puy, retraict chambre ne cuisine pour boire » les enfants ou aller aux nécessités de nature ou » les retires quand il leur survenait quelque » chose : ains pour les nécessités de nature leur » convenait aller très-loing desdites escolles qui » sont au milieu et au plus beau lieu de la ville, » ou estaient plusieurs immondices et puantises » audit lieu qui eust peu engendrer grant inconvé- » nient aux maisons circonvoisines peuplées des » bons bourgeois et habitants de la ville autant que » autre rue de Reims. » Aussi, en 1546, maître *Paul Grand Roux*, escolâtre de l'Eglise de Reims, transfère les écoles de la Cour Chapitre au Collège des Bons-Enfants, qu'il augmente à ses dépens d'un grand corps de logis et de quelques revenus en faveur des étudiants.

On lisait au-dessus de la porte d'entrée cette inscription :

« Ce présent Collège des Bons-Enfants a été

agrandi de deux maisons acheptées et fait bâtir et édifier tel qu'il est par M^e Paul Grand Roux et fondé pour ces enfants pour y être logés, instruits et nourris à pain et potage à la charge de vingt-six obits, de vigiles, commandises et messes hautes en la chapelle d'iceluy, à sçavoir : chascun mois un et chacun vendredy des quatre temps, un pour le salut des âmes des bienfaiteurs d'iceluy Collège. *Pater noster ; Ave Maria ; Requiescant in pace ; Amen.* Fait en l'an 1546. »

Les hommes célèbres ne manquèrent pas dans les écoles de Reims :

Remy d'Auxerre enseigne la rhétorique, la théologie et les arts libéraux en 890 ; Théobald, théologien à la même époque ; Aurélien, musicien expert ; Gerbert ; Saint Bruno ; Godefroy, surnommé le Philosophe ; Pierre de Riga, nommé Lucerna ; Tatius ; Galliac ; Foulques.

Jacques-Louis d'Estrohé professait en 1520 ; il a laissé un commentaire sur le livre *de Oratore* de Cicéron.

Sous le cardinal de Lorraine, un Gastion Hervet, versé dans les langues hébraïque, grecque et latine, se fait remarquer au Concile de Trente, auquel il assiste.

Richard du Pré, l'un des douze docteurs choisis par Charles IX pour assister au Concile de Trente.

Nicolas Colin ; Nicolas Béguin ; Nicolas Bocher ; Jean Munier. Il faut ajouter à ces noms Nicolas Bacquenois, le fondateur de l'imprimerie à Reims, où il fut attiré par Charles de Lorraine.

Pendant un certain nombre d'années, le Sémi-

naire fut réuni au Collège : l'Archevêque Maurice Letellier voulut donner au Séminaire de nouveaux bâtiments ; il plaça celui-ci dans la seconde cour du Collège ; le nouveau monument, commencé en 1676, fut achevé en 1685 ; en même temps il mettait les Genovéfains à la tête de l'établissement.

En 1716 (d'après Tarbé), « les Jésuites veulent » s'y établir, mais ils en sont expulsés, et les Sulpiciens continuent l'œuvre de Sainte-Geneviève ; » le Séminaire et l'Université vécurent en paix » sous le même toit jusqu'aux jours de la Révolution. »

Au commencement du règne de Louis XVI, on forma le projet de reconstruire le Collège sur un nouvel emplacement ; en 1775, le Roi lui-même en posa la première pierre et accorda des fonds pour la dépense des travaux, mais la Révolution approchait, les travaux furent arrêtés ; il n'en est resté que le souvenir dans le nom de la rue du Nouveau-Collège, aujourd'hui rue Gerbert.

En 1792, le Séminaire fut fermé et la Maison des Bons-Enfants devint le Collège constitutionnel. Pendant quelques années il abrite les Tribunaux. Durant ce temps l'enseignement est complètement désorganisé : un cours est commencé dans l'ancienne Abbaye de Saint-Denis par l'abbé Legros et quelques professeurs de l'Université revenus de l'exil ; enfin, en 1804, s'ouvre le Lycée Impérial, auquel succède le Collège Royal.

Des professeurs de grand mérite s'y font remarquer : la chaire d'histoire notamment est occupée par Varin, le célèbre archiviste ; Carlier le poète,

l'auteur de *ψυχη* ; Duruy, l'historien devenu ministre ; Guillemin, inspecteur de l'Université ; dans la chaire de 3^e, Lejeune, le traducteur de Flodoard.

Jusqu'à ces dernières années, le Collège garde sa physionomie ; enfin la reconstruction du Lycée est votée sous l'administration de M. Werlé, et successivement disparaissent les vieilles murailles si pittoresques ; la grande et majestueuse porte, surmontée de son inscription : *Collegium bonorum puerorum* ; la tourelle gothique à toit pointu en saillie à l'angle du bâtiment, qui lui donnait un cachet Moyen-Age, et les vieilles constructions en chêne sculpté à l'aspect si austère.

Depuis sa réorganisation, le Lycée n'a cessé de prospérer ; à partir de 1854, le nombre des élèves augmente et dépasse 300 ; en 1872, il est de 463 ; il est aujourd'hui de 550.

Le nombre des professeurs et des maîtres s'est accru en même temps que le nombre des élèves ; la création d'une classe de mathématiques spéciales et l'organisation de l'enseignement industriel ont nécessité l'envoi de deux autres professeurs de mathématiques, de deux autres professeurs de physique, d'un 2^e professeur d'histoire et d'un professeur spécial chargé de l'enseignement du dessin graphique. Le Lycée compte aujourd'hui 62 professeurs et maîtres, sous-fonctionnaires dévoués et éprouvés, parmi lesquels 17 agrégés et 9 élèves de l'École normale supérieure.

Le Lycée de Reims est de 2^e classe ; on espère qu'à la révision des catégories il sera élevé à la première.

Son budget atteint la somme de 300,000 francs.

En 1869, d'anciens élèves du Lycée fondent l'Association amicale des anciens élèves du Lycée de Reims, qui a pour but d'établir entre eux un centre commun de relations amicales, de porter secours à leurs camarades devenus malheureux, à leurs enfants et à leurs veuves, d'exercer un patronage sur les élèves qui ont besoin, à la sortie du Lycée, d'un appui moral.

L'Association est très-prospère et a été déclarée d'utilité publique.

ÉCOLE PROFESSIONNELLE

Il appartenait à une ville industrielle de l'importance de celle de Reims d'être, parmi les grandes villes de France, une des premières à fonder une École professionnelle. Créée par la municipalité, sous l'inspiration de M. Warnier, président de la Société industrielle, dans le but de développer l'activité du commerce, de l'industrie et de l'agriculture à Reims, administrée par la municipalité et subventionnée par le budget de la Ville, elle se propose de former des directeurs d'usines et de maisons de commerce, des manufacturiers, des commerçants et des agriculteurs.

L'École donne à ses cours un caractère à la fois scientifique et pratique, et, par un très-heureux agencement des travaux des élèves, ceux-ci partagent, au grand profit de leur hygiène intellectuelle et physique, leur temps entre les travaux pratiques de l'atelier et les études théoriques ; les

cours de français, d'histoire, de chimie, de physique, sont suivis de manipulations chimiques, de travaux de menuiserie, de serrurerie (serruriers, mécaniciens, modelleurs), de peignage, filature et tissage de laines, de teinture, etc.

L'École a été somptueusement installée : ses deux laboratoires de physique et de chimie, admirablement construits, peuvent contenir l'un 80, l'autre 40 élèves manipulant à la fois.

L'atelier de filature et de tissage renferme une peigneuse, un étirage, un métier renvideur avec 40 broches, etc., etc.

L'atelier de forge, d'ajustage et de modèles, avec une machine à vapeur de 10 chevaux, possède aussi tous les instruments nécessaires aux travaux du mécanicien.

Ouverte seulement depuis l'année 1875, l'École professionnelle est en pleine voie de prospérité ; elle compte aujourd'hui 150 élèves ; elle est placée comme enseignement spécialisé à un degré de perfection qui en fait un modèle à imiter pour les grandes villes industrielles.

INSTRUCTION PRIMAIRE

De tout temps Reims a tenu à honneur de répandre l'instruction primaire aussi largement que possible.

C'est dans sa ville que J.-B. de La Salle, né à Reims, en 1651, a installé les premières écoles publiques et gratuites destinées aux enfants pauvres, et fondé, en 1680, l'Institut des Frères

de la doctrine chrétienne, dont les adeptes se sont répandus dans le monde entier.

Depuis quelques années, la municipalité a dépensé des sommes considérables pour la formation de groupes scolaires dispersés dans tous les quartiers de la ville, qui compte actuellement huit salles d'asile, neuf écoles de filles, dont cinq congréganistes, six écoles de garçons laïques, six écoles de garçons congréganistes, quatre écoles publiques gratuites non communales, deux écoles protestantes, une salle d'asile protestante, une école, rue Saint-Pierre-les-Dames, tenue par les sœurs de la Congrégation, deux écoles à l'Hôpital-Général.

Mais chaque année la population augmente, et les écoles sont encore trop petites pour contenir tous les élèves qui viennent réclamer l'instruction.

L'enseignement comprend, en outre du programme de l'instruction primaire, le dessin, le chant, la gymnastique ; les enfants sont admis dans les salles d'asile jusqu'à six ans, et dans les écoles de 6 à 13 ans.

Le Conseil municipal ayant décidé, cette année, le remplacement des frères par des instituteurs laïques dans toutes les écoles de garçons, de nouvelles écoles se construisent sur plusieurs points de la ville et vont multiplier les sources d'enseignement pour la classe ouvrière.

Nous devons signaler encore des cours d'adultes faits chaque soir dans différents quartiers avec un véritable succès.

ÉCOLE MÉNAGÈRE

Une femme de cœur, obstinée jusqu'au sacrifice absolu d'elle-même dans ses idées utilitaires, la femme regrettée d'un médecin distingué de Reims, enlevée prématurément à sa laborieuse existence, M^{me} Doyen, avait conçu l'idée éminemment moralisatrice de prendre la jeune fille sortant de l'école primaire pour lui donner toutes les connaissances nécessaires à une femme d'ouvrier. Voulant et pouvant faire du foyer domestique le royaume de la femme économe, prévoyante, l'âme de la famille, elle avait, de ses deniers, fondé, rue du Champ-de-Mars, 14, une école, où elle-même allait chaque jour donner à quelques jeunes filles des leçons de ménage.

Adoptant pieusement l'œuvre inachevée de M^{me} Doyen, la Municipalité, aidée de donateurs généreux, vient de prendre à sa charge l'œuvre nouvelle.

Elle va poser, place des Boucheries, la première pierre d'une école qui, nous l'espérons, sera un exemple bien vite imité par toutes les villes de France.

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

Notre démocratique cité ne devait pas rester étrangère au grand mouvement de propagation de l'instruction qui s'est manifesté en France depuis quelques années.

En 1867, le dévoué trésorier actuel de la Ligue, M. Garnier, réunit chez lui quelques amis qui, sous l'inspiration de M. Jean Macé, formèrent le premier noyau des ligueurs, et le 21 novembre 1867, sous la présidence du vénérable Mennesson-Tonnellier, les premiers adhérents adoptaient les statuts du Comité rémois.

Grâce à la sympathie que l'œuvre populaire inspira chez nos concitoyens, grâce au zèle de ses différents présidents et de ses conseils d'administration, l'œuvre a pris aujourd'hui un développement considérable.

D'après le dernier compte-rendu du président, M. Henri Henrot, le Comité compte actuellement 684 adhérents à Reims, 74 au dehors.

La Ligue entretient dans les différents quartiers de la ville cinq bibliothèques, ouvertes tous les dimanches, et possédant un total de 3,456 volumes.

Pendant l'année 1879, 24,500 prêts ont été faits : l'histoire, la géographie, les voyages, les excellentes publications d'Erckmann - Chatrian, de Verne, sont les plus demandées.

Pendant tout le semestre d'hiver, de nombreuses conférences sont faites dans les points les plus

populeux; malheureusement les douze heures de travail ordinaire des manufactures ne permettent pas à l'ouvrier de suivre avec régularité des conférences faites pour lui.

L'œuvre du Sou des Écoles, puissamment organisée par le Comité de la Ligue, a produit dans l'arrondissement des résultats inespérés.

Plus de 5,000 francs depuis environ un an d'existence ont été versés dans ses tronc. Cette somme a été transformée en matériel scolaire expédié à un grand nombre de communes, en bourses à l'École professionnelle, à l'École ménagère, en prix donnés aux instituteurs et aux élèves.

Depuis ses douze années d'existence, la Ligue a déjà beaucoup fait pour le développement de l'instruction populaire.

SOCIÉTÉS D'HORTICULTURE

En 1877, un groupe d'horticulteurs, amateurs et praticiens, qui, depuis plusieurs années déjà, recevait dans des réunions mensuelles un enseignement horticole comme section de la Société d'Horticulture de Soissons, s'est constitué en Société nouvelle, sous le titre de : *Société de Viticulture, Horticulture et Sylviculture de l'arrondissement de Reims*.

Après avoir créé un emploi de professeur, établi, outre la section centrale de Reims, des sections cantonales à Hermonville, Ay et Verzy, la Société a installé un Jardin-École. Tous les mois, dans

chacune des sections, le Professeur donne une conférence; des récompenses sont accordées aux apports faits par les Sociétaires dans ces réunions.

La Société comprend un millier d'adhérents; un bulletin mensuel est adressé à chaque sociétaire, distribué gratuitement à cent vingt-cinq instituteurs de l'arrondissement, et échangé avec trente Sociétés correspondantes et plusieurs publications du même ordre.

Un premier concours, ouvert en septembre 1879, a réuni cent vingt exposants.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE

La même année, sur l'initiative de M. Buchillot et de quelques amateurs, grâce aussi au concours de la Municipalité, qui voulut bien abandonner plusieurs salles de l'Hôtel-de-Ville pour l'installation de collections, s'organisait la *Société d'Histoire Naturelle*. Elle compte actuellement trois cents membres, se réunit régulièrement le second mercredi de chaque mois, d'octobre à juin, possède des rudiments de collections et publie un bulletin qu'elle échange avec des Sociétés similaires.



BIOGRAPHIE RÉMOISE

Par M. E. COURMEAUX, ex-Bibliothécaire de la Ville de Reims
Conseiller général de la Marne

La Champagne, dont Reims était, après Troyes, la ville principale, a fourni à notre pays une dizaine d'illustrations nationales.

Citons, en suivant l'ordre chronologique :

Villehardouin, le sire de Joinville, le cardinal de Retz, Turenne, Colbert, La Fontaine, Diderot, Bouchardon, Danton, Royer-Collard.

Parmi ces personnages fameux, Reims ne peut en revendiquer qu'un seul, mais qui est au premier rang : c'est Colbert.

COLBERT. Ce n'est pas ici le lieu de faire la biographie de l'homme qui a tenu une si large place dans notre histoire au XVII^e siècle, et sans lequel l'époque à laquelle on a donné le nom de *Siècle de Louis XIV* n'eût pas resplendi de l'éclat qu'elle a conservé dans nos annales.

A ceux qui désirent se rendre un compte exact de la tâche immense, colossale, remplie par Col-

bert, nous rappelons qu'il existe un livre de M. Pierre Clément (*Paris*, 2^e édit., 2 vol.) qui offre le tableau le plus complet et le plus fidèle de l'administration de notre célèbre compatriote, des réformes et des progrès sans nombre qu'il a opérés, grâce à une puissance de travail véritablement surhumaine, à une volonté de fer et à un génie de premier ordre, au moins à de certains égards.

Sous peine d'excéder l'espace qui nous est attribué, nous devons nous borner à de courtes et sèches indications. Les lecteurs comprendront la contrainte légitime qui nous est imposée.

En ce qui concerne Colbert, dont la statue, assez récente, due au ciseau du sculpteur E. Guillaume, décore le square de nos Promenades, en face la Gare, comme pour souhaiter la bienvenue aux voyageurs, disons seulement, sans nous arrêter à sa famille, que le créateur de l'industrie et du commerce français sous l'ancien régime naquit en 1619, d'un marchand drapier, à l'enseigne du *Long-Vêtu* (rue Cérès). La maison qui porte le n° 13 est indiquée par une plaque commémorative.

D'abord commis dans les bureaux d'un des banquiers de Mazarin, nommé par ce ministre son exécuteur testamentaire, désigné par lui à Louis XIV comme un travailleur infatigable, d'une probité à toute épreuve et d'une capacité hors ligne, le fils du drapier rémois fut nommé intendant, puis contrôleur général des finances, et sut bientôt, par des services éclatants, réunir entre ses mains habiles les branches principales de l'administration du royaume.

Sous sa direction, le revenu de la France s'éleva rapidement de 37 millions à 105, et, l'on ne saurait trop le proclamer, c'est dans le maniement intégral des finances de l'État que gît le point de départ de cette grandeur éblouissante qui s'éclipsa si promptement entre les mains des successeurs de notre compatriote.

Industrie, commerce, création d'un vaste système de routes, destruction des pirates, réorganisation de la police, restrictions aux privilèges et à l'extension des communautés religieuses, qui formaient une plaie dévorante, restrictions aux exemptions d'impôts, révocation d'une foule de lettres de noblesse légèrement ou abusivement accordées, contrôle exercé sur tous les offices de *comptables*, fondation de l'Observatoire, des Académies, des Bibliothèques, pensions aux artistes, aux littérateurs qui faisaient honneur au pays, réduction des tailles qui pesaient sur les petits cultivateurs, répartition plus équitable des impôts, établissement du canal du Languedoc (idée gigantesque pour l'époque), extension de la pêche maritime, essor imprimé aux colonies, à tous les arts, implantation de manufactures de tous genres, encouragement au développement de la population, diminution du prix des subsistances en interdisant l'exportation des blés, système qui peut être justement combattu de nos jours, mais qui était alors le seul rationnel, le seul qui pût arrêter des spéculations désastreuses pour le pays; création ou transformation des ports de Brest, Toulon, Rochefort, Cherbourg, c'est-à-dire création de la marine française, etc.,

telle est, *en abrégé*, l'œuvre de l'homme incomparable qui, sous l'ancienne monarchie, a été l'un des moteurs les plus puissants de la grandeur de notre pays, et qui, jusqu'à la Révolution, n'eut pas de successeur qui puisse, même de loin, être mis en parallèle avec lui.

Un mot du grand ministre le peint tout entier :

« Sire, disait-il à Louis XIV, un repas inutile de
» mille écus me fait une peine incroyable, et
» lorsqu'il est question de millions d'or pour la
» Pologne, je vendrais tout mon bien, j'engagerais
» ma femme et mes enfants, et j'irais à pied toute
» ma vie pour y fournir si c'était nécessaire... » —
Quel sens politique, quelle admirable intuition dans ces paroles mémorables !

Atteint par la haine de son rival féroce, Louvois, et par l'ingratitude du roi, Colbert mourait le 6 septembre 1683.

Rappelons qu'à son lit de mort ses dernières paroles furent une malédiction, une sorte d'imprécation à l'adresse du grand despote : « Qu'on ne
» me parle plus de cet homme, — murmura-t-il,
» avant de rendre le dernier soupir, — si j'avais
» fait pour mon salut la moitié de ce que j'ai fait
» pour le roi, je serais sauvé deux fois, tandis que
» je ne sais ce que je vais devenir. »

Il expira sans que son fils, Seignelay, retenu par ses fonctions de cour, ait pu obtenir du roi la *permission* d'aller fermer les yeux à son illustre père.

« Avec lui, dit son historien, finit la série des

» grands ministres de l'ancienne France, et dès
» lors la monarchie pencha vers son déclin. »

En raison de sa célébrité nationale et même universelle, nous avons dû faire à Colbert une place à part.

Maintenant nous allons, en adoptant l'ordre alphabétique, parcourir aussi rapidement que possible la série des hommes marquants auxquels la cité ou la région rémoise ont donné naissance, et nous grouperons ensuite leurs noms par catégories d'affinités.

BACQUENOIS (Nicolas), né à Reims, vers 1530. Il implanta dans sa ville natale l'imprimerie, que le cardinal de Lorraine l'avait envoyé apprendre à Lyon, chez le fameux Jean de Tournes. Les ouvrages qu'il a édités, devenus très-rares aujourd'hui, sont fort recherchés des bibliophiles rémois, notamment la *Coutume de Reims* et le *Coutumier général de Vermandois*.

BAUSSONNET (Jean-Baptiste), 1700-1775, bénédictin, collaborateur de Dom Toustain et de Dom Tassin, auteurs de l'ouvrage si connu des érudits sous le titre de : *Nouveau traité de diplomatique*. Paris, 1750-65, 6 vol. in-4°.

BERGIER (Nicolas), 1567-1623, avocat et syndic de sa ville natale, historiographe, auteur du livre toujours recherché des savants : *Histoire des grands chemins de l'Empire romain*, Bruxelles,

1736, 2 vol. in-4°. Son portrait doit orner bientôt la salle des délibérations du Conseil municipal.

BLONDEL (Jean), 1733-1810, avocat, défendit la demoiselle Oliva dans la scandaleuse affaire du Collier, devint président de la Cour d'appel de Paris et l'un des rédacteurs du Code criminel. Il est auteur de quelques ouvrages, parmi lesquels on cite : *Loisirs philosophiques* ou *Études de l'homme*, etc., etc.

BOUDET (Jean-Pierre), 1748-1828, chimiste distingué, qu'en 1793 le comité de salut public nomma inspecteur de la région de l'Est pour l'extraction du salpêtre et la fabrication de la poudre. En 1798, le Directoire lui confia les importantes fonctions de pharmacien en chef de l'armée d'Orient, où il déploya des connaissances précieuses et une activité remarquable. Membre de l'Institut d'Égypte, il fit les principales campagnes de l'Empire et mourut avec le titre de pharmacien en chef de la *Charité*.

BOULARD (Jean-François), 1776-1842, général d'artillerie, parcourut une brillante carrière militaire, assista aux plus grandes batailles de la République et de l'Empire, fut créé inspecteur-général de son arme, grand'croix de la Légion d'honneur. Inscrit sur l'arc de triomphe de l'Étoile.

BRUNET (Jean-Baptiste), 1765-1824, général de la République, se distingua surtout à la célèbre bataille de Fleurus, puis à l'armée du Rhin et

dans les campagnes d'Italie. Fait prisonnier par les Anglais au retour de l'expédition de Saint-Domingue, il ne recouvra sa liberté qu'en 1814, reprit du service en 1815, puis vint mourir à Vitry.

BURIDAN, né dans le XVI^e siècle, mort en 1633. Professeur de droit, auteur de traités et commentaires sur les coutumes de Reims et de Vermandois, ouvrages fort estimés autrefois des juriconsultes.

CAQUÉ (J.-B.), 1720-1787, chirurgien de grand mérite, qui conquist sa réputation dans les hôpitaux militaires, notamment (dit M. Gérusez) au siège de Fribourg, où il passa huit jours et huit nuits à la tranchée pour panser les blessés. Il fut chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Reims et excellait, au dire de ses contemporains, dans toutes les opérations, principalement dans celle de la taille. Son fils Pierre-Henri suivit la même carrière et légua à la ville de Reims une partie de sa fortune pour le rétablissement des écoles de dessin et de mathématiques (1751-1805).

CARRÉ (Jean-Nicolas-Louis), 1770-1845, commandant du Collège militaire de La Flèche, maréchal de camp et commandeur de la Légion d'honneur, s'était fait remarquer dans la plupart des batailles de la République et de l'Empire.

CAZIN (Hubert), né en 1735, tué d'un éclat de

mitraille dans la célèbre journée du 13 vendémiaire an IV (octobre 1795). C'est le libraire si connu, dont les charmantes éditions obtinrent tant de succès. Il fut plus d'une fois incarcéré à la Bastille, aussi avait-il une valise toujours prête. Un libraire distingué de Reims, M. Brissart-Binet, a donné le catalogue complet des livres publiés par Cazin, en plaçant en tête d'un petit volume déjà très-justement recherché une notice biographique excellente. (*Cazin, sa vie et ses éditions. Cazimopolis*, 1863, in-32.)

CLICQUOT-BLERVACHE (Simon), 1723-1796, procureur, syndic de Reims, puis inspecteur général du commerce en France, écrivain distingué, économiste très en avance sur la plupart de ses contemporains, a publié un assez grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels on remarque : *Dissertation sur le taux de l'intérêt de l'argent par rapport à l'agriculture et au commerce*, 1755 ; *Dissertation sur l'état du commerce en France depuis Hugues Capet jusqu'à François I^{er}*, 1756 ; *Mémoire sur les corps de métiers*, 1758 (sous le nom de M. Delille). L'auteur y combat le système des corporations et plaide l'affranchissement du commerce.

Clicquot-Blervache s'appliqua énergiquement à deux projets, qui démontrent la portée de son esprit : l'amélioration des laines en Champagne, et la navigation sur la rivière de Vesle. La réalisation de ces deux projets eût de beaucoup accéléré l'accroissement et la transformation de Reims.

COQUAULT (Pierre), 15..-1645), official de l'église de Reims, a composé en cinq gros volumes in-folio une *Histoire de l'Église, Ville et Province de Reims*, dont la table (1 vol. in-4°) a été imprimée en 1650. Son neveu, Oudart Coquault, a laissé aussi des mémoires qui s'étendent de 1649 à 1668, et qui ont été publiés dans ces derniers temps par M. le bibliothécaire de Reims.

COQUEBERT DE TAIZY (Claude-André-Jean-Baptiste), 1758-1815, major d'infanterie dans l'armée de l'émigration, savant bibliographe, qui fut un actif collaborateur de MM. Michaud frères, lorsqu'ils publièrent leur célèbre *Biographie universelle*.

COQUILLART (Guillaume), 1420-1510, avocat, puis chanoine de Notre-Dame, connu surtout par des poésies assez libres, qui lui assurent une des premières places parmi les anciens poètes antérieurs à Marot et contemporains de Villon.

COUCY (Robert), fameux architecte, né dans le XIII^e siècle, qui acheva l'église de Saint-Nicaise, démolie en 1793, et construisit, sur les plans de Hugues Libergier, la plus grande partie de l'admirable cathédrale de Reims.

DAVID (Adolphe), simple commerçant rémois, fut un de ceux qui administrèrent la ville au lendemain de 1848, au milieu d'une crise redoutable. Un ascendant légitime sur tous ceux qui l'approchaient, un caractère élevé et des facultés

oratoires exceptionnelles semblaient assurer son avènement aux plus hautes situations, quand il fut enlevé, au seuil de la maturité, en 1849. Il était doué de facultés de premier ordre, et sa mort fut une perte, non-seulement pour Reims, mais pour le pays tout entier, au bien duquel il se sacrifia. Le gendre de David, M. J. Warnier, fut Membre de l'Assemblée de 1871 et publia des comptes-rendus justement remarquables.

DAVID (Maxime), 1798 à...., le peintre miniaturiste, notre contemporain, si justement renommé. Allié à la famille du grand Carnot et engagé dans la magistrature, il se consacra, vers 1835, à l'art qui lui valut de si éclatants succès. De lui, le public connaît surtout les trois Abd-El-Kader du Musée du Luxembourg.

DÉPERTHES (Jean-Baptiste), 1761 à 1833, peintre estimé, qui a écrit la *Théorie du Paysage*, 1813. Son père, 1730 à 1792, avocat, avait publié l'*Histoire des Naufrages*, 1781.

DÉRODÉ (Pierre-Augustin), 1768-1849, quitta le barreau pour le commerce, remplit honorablement diverses fonctions électives et laissa plusieurs ouvrages, notamment un *Précis historique des Épidémies observées en France du XI^e au XIX^e siècle*, 1832.— Son neveu, Emile DÉRODÉ, bâtonnier au barreau de Reims, fut membre de l'Assemblée Constituante de la République de 1848. On trouve signés de son nom quelques travaux d'un grand in-

térêt dans le recueil des *Annales et des Séances de l'Académie de Reims*.

DESBUREAUX (Charles-François), 1755-1835, général de la République, figura dans les mémorables campagnes de 1792-93 et 94 et dirigea la seconde expédition de Saint-Domingue.

DIOT (Nicolas), 1744-1802, évêque constitutionnel de la Marne pendant la Révolution. Mêlé à des événements terribles, il a été amèrement censuré et calomnié. Son caractère et ses talents lui mériteraient une réhabilitation.

DROUET, Comte d'ERLON (Jean-Baptiste), 1765-1844. Entré en 1782 au régiment de Beaujolais, il parcourut tous les degrés de la hiérarchie militaire, depuis le grade de caporal jusqu'à la dignité de maréchal de France. Il participa à toutes les campagnes, à toutes les batailles les plus fameuses de la Grande-Armée. Compris dans un décret de proscription en 1815, il fut rappelé sous Louis-Philippe, qui lui confia le gouvernement de l'Algérie. La statue du maréchal Drouet, dont l'auteur est M. Louis Rochet, décore à Reims la place qui porte son nom, et sur le socle on peut lire la série des étapes héroïques de la grande épopée où il remplit un rôle si considérable.

DUQUENELLE (Jean-Baptiste), 1770-1835, chirurgien et professeur de grand mérite, qui signala surtout son savoir et son dévouement lors de l'encom-

brement des hôpitaux rémois en 1814 et 1815. Son neveu, M. Duquenelle, est un archéologue et un numismate des plus experts qui possède une riche collection de médailles et de monnaies dont la transmission est, dès aujourd'hui, généreusement assurée au Musée de la ville de Reims.

FAVART D'HERBIGNY (Nicolas-Remi), 1735-1800, général du génie, se distingua surtout au siège de Belle-Isle, où il parvint à pénétrer malgré la flotte anglaise, 1761. Ayant pris fait et cause pour la Révolution, il commanda en 1792 la ville et le camp de Neuf-Brisach, où il eut à réprimer une violente insurrection. Son frère, l'abbé Favart, mort en 1793, est l'auteur d'un *Dictionnaire d'Histoire Naturelle*, 1775 (3 vol.).

FÉRY (André), 1714-1773, minime, géomètre, ingénieur exercé, construisit la machine destinée à élever les eaux de la rivière de Vesle pour alimenter les fontaines publiques. La construction, connue sous le nom de *Château-d'Eau*, existe encore. A Amiens, à Dôle, Féry exécuta les mêmes travaux.

FOURNIER (Antoine), 1532-1610, religieux, bienfaiteur de l'Université de Reims, au rapide développement de laquelle il contribue par des donations importantes.

GERMAIN (Jean-Baptiste), 1782-1842, peintre, élève de M. Regnault. Indépendamment de quel-

ques tableaux historiques, tels que *Marius sur les ruines de Carthage*, et de nombreux portraits, parmi lesquels ceux de Charles X, alors comte d'Artois, et du cardinal de Latil, il a exécuté un assez grand nombre de compositions religieuses pour les églises de Reims : Saint-Remi, Saint-Maurice, les Carmélites, etc., etc.

GÉRUZÉZ (Jean-Baptiste-François), 1764-1830, professeur au Collège de Reims, qui a laissé un ouvrage d'un grand intérêt et d'une grande utilité pour l'histoire locale, sous le titre : *Description historique et statistique de la Ville de Reims*, 1817, 2 vol.

GÉRUZÉZ (Eugène), 1799-1865, le professeur bien connu qui pendant dix-neuf ans a tenu glorieusement la chaire de M. Villemain à la Sorbonne. Entre autres œuvres remarquables, on lui doit : *Histoire de l'éloquence politique et religieuse en France*, 1837-38, 2 vol.; — *Essais d'histoire littéraire*, 1853, 2 vol.; — *Histoire de la littérature française jusqu'à 1788*, 1852, 2 vol.; — *Histoire de la littérature française pendant la Révolution*, 1862, ainsi qu'un nombre considérable de Notices dont plusieurs sont des modèles achevés. Un goût très-pur, la finesse de la pensée, l'élégance du langage, l'art des rapprochements ingénieux et des aperçus délicats, tels sont les mérites qui maintiendront toujours très-haut dans l'opinion des connaisseurs les livres d'ailleurs si appréciés de notre éminent compatriote.

GOBELIN (Gilles), le fondateur de l'établissement si renommé qu'il créa, avec son frère, sur les bords de la Bièvre, à Paris, sous le règne de François I^{er}. C'est Colbert qui a donné à la manufacture qui porte le nom des Gobelins l'essor et l'impulsion qui en ont fait une des gloires de l'industrie française.

GODINOT (Jean), 1661-1749, supérieur des Séminaires de Reims, adversaire des Jésuites, persécuté pour cause de jansénisme, à l'époque de la bulle *Unigenitus*, s'adonna alors à la culture des vignes de Verzenay et de Bouzy et réalisa dans ces opérations une fortune si considérable qu'il put consacrer de son vivant ou léguer à divers établissements de sa ville natale une somme de tout près de 400,000 livres. En amenant les eaux de la rivière de Vesle, alors d'une pureté remarquable, à la première fontaine de la Ville (Saint-Timothée), et en affectant son héritage à l'entretien de ces fontaines, l'abbé Godinot acquit et mérita le titre de bienfaiteur de Reims, où sa mémoire reste en vénération.

GONZALLE (Jean-Louis), 1815-1879, simple ouvrier cordonnier, qui, entraîné par son goût pour la poésie, publia de 1843 à 1865 une série de recueils, parmi lesquels la *Muse prolétaire*, l'*Euménide*, les *Coups de Fouet*, *A Bas les Masques!* etc., etc. Les vers de Gonzalle, mort, comme Gilbert, à l'hospice, respirent parfois une âpreté populaire qui donne à ses satires une saveur parti-

culière. Bien qu'il ait aussi encensé le pouvoir, Gonzalle avait une étincelle du feu sacré qui fait le vrai poète. Il a laissé des manuscrits qui seront déposés à la Bibliothèque de Châlons, et qui racontent l'histoire des administrations hospitalières de la ville de Reims.

GOULIN (Jean), 1728-1799, professeur à la chaire d'histoire de l'École de Médecine de Paris. Né dans l'indigence, orphelin dès l'enfance, mais travailleur infatigable, il put, grâce à d'heureuses circonstances, surmonter tous les obstacles. Il a collaboré à la grande *Encyclopédie méthodique*, où il a composé la *Biographie médicale*. Lorsqu'il mourut, il avait publié ou écrit 74 volumes ou brochures, parmi lesquels un *Dictionnaire raisonné et universel de Matières médicales*, 1773.

HÉDOUIN DE PONS-LUDON (Jean-Antoine), 1739-1817, officier au régiment de Champagne, puis conseiller rapporteur du point d'honneur au Tribunal des Maréchaux de France, enfermé au Château de Ham, sans qu'on ait su pourquoi ; incarcéré à plusieurs reprises sous l'Empire, par ordre de la police politique. Il a composé un *Essai sur les grands Hommes d'une partie de la Champagne*. Son fils, Louis HÉDOUIN DE PONS-LUDON, érudit, aux allures excentriques, fervent bibliophile, fut le collaborateur du célèbre géographe Malte-Brun. Il possédait une bibliothèque remarquable qui fut dispersée aux enchères. Mort à Reims avant 1870.

HÉLART (Jean), 1625-168., élève et ami du célèbre peintre Lebrun, lié intimement avec le fabuliste La Fontaine, qui en fit, dit la tradition, le héros de son conte *Les Rémois*. Il sema une foule de tableaux et de portraits dans la ville de Reims, ses églises, ses couvents et ses hospices. La décoration de la galerie du château d'Étoges, une de ses principales œuvres, comptait à elle seule, dit-on, plus de *mille* portraits, dont une partie a été récemment acquise par un des plus renommés producteurs de vins de Champagne, M. A. Werlé, de la Maison Veuve Clicquot-Ponsardin.

HERBÉ, 18., mort avant 1870, auteur de deux tableaux d'histoire qui font partie du Musée municipal : *Mazarin mourant présentant Colbert à Louis XIV* et les *Échevins Rémois plaidant devant Saint Louis*. Il a publié aussi un volume in-4° sous le titre : *Les Costumes Français*, qui a dû coûter des recherches nombreuses et qui est rempli d'indications utiles, généralement exactes.

HOUSSEAU (Jean-Nicolas), 1801-1844, chimiste, connu dans le monde savant par ses découvertes pour la fabrication du gaz, la décomposition des eaux des usines, la formation des produits chimiques, l'éclairage des villes, l'épuration des huiles, la production du noir animal, de la gélatine, des sels ammoniacaux, du prussiate de potasse, etc., etc. Chevalier de la Légion d'honneur, Housseau fut élu député de sa ville natale, dont il contribua à accroître le commerce et l'importance manufacturière.

Les discours qu'il a prononcés à la Chambre sur des questions d'économie sont ceux d'un esprit élevé en même temps que d'un praticien expérimenté.

JACOB (Gérard), 1775-1830, voyageur, numismate, archéologue et bibliophile, a laissé une *Description de la ville de Reims* et un *Traité élémentaire de Numismatique ancienne*, 1825.

JACQUES (Pierre et Nicolas), artistes fameux au XVI^e siècle. Élèves et émules du grand Michel-Ange lui-même, ils ont surtout travaillé en Italie. C'est au ciseau de l'un de ces sculpteurs que l'on doit les belles statues qui décorent le tombeau de saint Remi, dans l'Église de ce nom, à Reims même. Le *Christ* en bois de l'Église Saint-Jacques et le groupe en marbre au Musée de la Ville qui représente la *Nativité* peuvent encore témoigner du mérite supérieur et de la juste réputation des artistes rémois.

JOVIN, né au début du IV^e siècle, le premier Gaulois, dit-on, qui fut Consul de Rome. Il exerça cette fonction ou plutôt il reçut cette dignité sous les Empereurs Julien et Valens. Son exploit le plus connu est la victoire qu'il remporta en refoulant une invasion des Germains qui avaient passé le Rhin. Quant au monument désigné sous le nom de *Tombeau de Jovin*, on peut le voir parmi les objets d'antiquité déposés dans la Crypte de l'Archevêché. Il est bon de faire remarquer aux visiteurs que le

Musée du Louvre, dans la salle des antiquités romaines, contient une composition à peu près identique, et cette circonstance, à elle seule, suffit presque pour ruiner une tradition déjà fort ébranlée. Quoi qu'il en soit, le monument n'en est pas moins digne d'attention, et l'énigme historique qu'il offre à la sagacité des érudits ne peut encore qu'exciter l'intérêt des archéologues.

LACATTE-JOLTROIS, 178. à 185., antiquaire et bibliographe, qui collabora à la *Biographie universelle* des frères Michaud.

LACHÈZE (René de), né dans la deuxième moitié du XVI^e siècle, mort en 1637, échevin et poète, dont les ouvrages, trop publiés, mériteraient au moins une mention dans une histoire de la cité rémoise.

LACOURT (Jean), 16..-1730, fils d'un épicier, chanoine de Reims, recteur de l'Université, fut enfermé à la Bastille, puis exilé à Rouen, parce qu'on lui attribuait des épitaphes satiriques contre l'archevêque de Mailly, prélat antigallican. Il a composé un grand nombre de travaux. Ses manuscrits, déposés à la Bibliothèque communale, contiennent sur l'histoire de Reims, à tous les points de vue, une multitude de documents curieux et parfois des particularités très-spirituellement présentées. Ses *Mélanges*, qui forment à eux seuls un recueil de plusieurs volumes in-folio, supposent un travail prodigieux au milieu d'une existence si

agitée et si orageuse. Lacourt, malgré sa soutane, est un historien de l'école de Voltaire, qui scrute avec indépendance les origines, les traditions, les légendes : chez lui le goût est au niveau de l'érudition, qui est des plus solides.

LALLEMAND (Pierre), 1622-1673, professeur de rhétorique au collège du cardinal Lemoine, puis recteur de l'Université de Paris, eut l'honneur d'être souvent choisi par le roi, par le Parlement et par le Pape comme arbitre dans des contestations religieuses. Il a fait un grand nombre de sermons, discours et oraisons funèbres.

LANDOUZY (Hector), né aux environs de Reims. Il fut professeur, puis directeur de l'École-de-Médecine de cette ville. A une remarquable facilité de travail, il joignait une activité exceptionnelle. Il est auteur de nombreux mémoires couronnés par l'Académie de Médecine, parmi lesquels nous citerons le *Traité complet de l'hystérie*, 1845. — Il a laissé un fils qui continue dignement à Paris le renom paternel.

LECOUVREUR (Adrienne), 1692-1730, née à Dammery, à quelques lieues de Reims. Célèbre tragédienne, dont la grandeur d'âme égalait le talent. Adorée du maréchal de Saxe, célébrée par Voltaire, elle fut une des reines du Théâtre-Français et l'idole de ses contemporains. Il faut lire l'article que Sainte-Beuve, l'éminent critique, lui a consacré dans ses *Causeries*.

LEGROS (Nicolas), 1675-1751, prêtre, directeur du Petit-Séminaire, accusé de jansénisme pour avoir refusé de signer la bulle *Unigenitus*, poursuivi, persécuté avec acharnement par l'archevêque de Mailly, contre lequel il lutta avec une grande énergie. Vaincu dans la lutte, il dut fuir et se retirer en Hollande, où il finit ses jours. Il a écrit de nombreux ouvrages de théologie estimés de l'École de Port-Royal, entre autres une traduction de la Sainte-Bible et des *Méditations sur la concorde des Évangiles*.

LETHINOIS (Jean), 1738-1773, avocat aux Conseils, fut pendant quelques années secrétaire de Voltaire, auquel il fut présenté lorsque le grand écrivain logea à Reims chez son ami M. de Pouilly, en 1749.

LECLÈRE (N.), 1802-...., l'acteur si connu des théâtres du Vaudeville et des Variétés, où il créa coup sur coup, sous la direction Roqueplan, une multitude de rôles dont chacun fut un succès. Un masque excellent, une verve intarissable, un organe sonore, un jeu naturel, le faisaient rechercher des auteurs et applaudir du public.

LÉVESQUE DE BURIGNY (Jean), 1692-1785, linguiste, antiquaire, philosophe, membre de l'Académie des Inscriptions, collaborateur de Saint-Hyacinthe à l'*Europe savante*, aborda l'étude de presque toutes les connaissances humaines. Indépendamment d'une foule de mémoires ou disserta-

tions insérées dans le recueil de l'Académie, il a publié de nombreux ouvrages, parmi lesquels : *Traité de l'autorité du Pape*, 1720; *Histoire de la Philosophie païenne* ou *Théologie païenne*; 1724; les *Vies* de Grotius, d'Érasme, de Bossuet, etc., etc.

LÉVESQUE DE POUILLY (Louis-Jean), 1691-1750, lieutenant de la Ville en 1746. C'est à son habile administration que Reims doit ses fontaines, la place Royale, les Promenades et l'établissement des écoles de dessin et de mathématiques; membre, comme son frère, de l'Académie des Inscriptions, ami de Voltaire, qu'il eut l'honneur de recevoir, avec M^{me} du Châtelet, dans sa maison de la rue de Vesle (occupée aujourd'hui par M. Baudet, ancien notaire), il avait embrassé avec une égale ardeur l'étude de presque toutes les sciences et écrivait à vingt-deux ans le premier commentaire sur la *Philosophie naturelle* de Newton. Il n'a laissé qu'un seul livre, un petit volume intitulé : *Théorie des sentiments agréables*, d'une lecture facile, mais qui est loin de donner la mesure de ses facultés. Au témoignage de tous ceux qui l'ont connu, Lévesque de Pouilly était un esprit supérieur. L'illustre Bolingbroke a fait son éloge et Voltaire a dit de lui : « *C'est peut-être l'homme de France qui a le goût le plus vrai de l'antiquité.* »

LÉVESQUE DE POUILLY (Jean-Simon), 1734-1820, fils du précédent. Ainsi que son père et son oncle,

il fut de l'Académie des Inscriptions et devint, à son tour (en 1782), lieutenant des habitants, puis conseiller d'État, puis syndic de la noblesse à l'Assemblée provinciale de Champagne, et enfin associé libre de l'Institut. Il est auteur de deux ouvrages : la *Vie du Chancelier de l'Hôpital*, 1774, et la *Théorie de l'imagination*, sans compter plusieurs mémoires académiques.

LIBERGIER (Hugues), fin du XII^e siècle, architecte de la belle église Saint-Nicaise, détruite en 1793, dressa les plans de la Cathédrale, où l'on peut voir sa pierre tumulaire.

LINGUET (Simon-Nicolas-Henri), né le 14 juillet 1736, mort sur l'échafaud le 27 juin 1794. Avocat célèbre, expulsé du barreau, polémiste redouté, journaliste ardent et infatigable, réfugié en Suisse, en Hollande, en Angleterre, à Bruxelles, enfermé deux ans à la Bastille, pensionnaire de l'empereur Joseph d'Autriche, défenseur des noirs de Saint-Domingue à l'Assemblée constituante, Linguet eut une carrière des plus orageuses. Un pamphlet fameux, les *Mémoires sur la Bastille*, suffirait à faire vivre son nom. Le plaidoyer qu'il fit pour le comte de Morangiès passa pour son chef-d'œuvre oratoire. De tous ses livres, qui sont au nombre de plus de cinquante, celui qui fit le plus de bruit est la *Théorie des lois civiles* (1767). Dans le livre *Les Oubliés et les Dédaignés*, Ch. Monselet, le spirituel écrivain, lui a consacré une notice intéressante.

LORIQUET (Jean-Nicolas), 1760-1845, théologien, jésuite fameux, qui, appelé à la direction de la grande maison de Saint-Acheul, y réunit huit cents élèves, dont beaucoup des premières familles de France. Opinion à part, le P. Loriquez mérite une page dans l'histoire. Par sa souplesse et sa persistance, il a obtenu des résultats surprenants. Il était né à Épernay.— Son neveu est actuellement conservateur de la Bibliothèque de la ville de Reims. Il a publié plusieurs ouvrages d'érudition et d'archéologie d'une valeur incontestable.

MABILLON (Jean), 1632-1707, l'un des plus illustres bénédictins, eut la gloire de publier en 1681 le traité *De Re diplomatica*, qui reste la base de toutes les études paléographiques. On lui doit aussi les *Annales ordinis sancti Benedicti*, ainsi que les *Acta sanctorum* du même ordre. Il était né aux environs de Reims.

MARLOT (Guillaume), 1596 à 1667, grand-prieur de l'abbaye de Saint-Nicaise, auteur d'une savante *Histoire de la Cité et Université de Reims*, ouvrage qui abonde en documents originaux, et qui fut publié en 1843-1846, en 4 vol. in-4°, par l'Académie de Reims.

MAUPAS (Charles CAUCHON de), 1566-1629, quitta les armes, puis la magistrature, pour la diplomatie. Trois fois ambassadeur en Angleterre, sous Henri IV et sous Louis XIII, il parvint à faire avorter le projet d'une expédition contre la France.

MESLIER (Jean), 1678-1733, le curé qui s'est rendu fameux par l'abjuration des dogmes catholiques, qu'il avait enseignés toute sa vie. Après sa mort, on trouva chez lui trois copies d'un gros manuscrit entièrement de sa main, et qu'il avait intitulé *Mon Testament*. C'est de la première partie de ce manuscrit que Voltaire a extrait l'ouvrage qu'il publia et qui fit tant de bruit sous le titre de *Testament de J. Meslier*. — L'apostat qu'on a voulu flétrir était un modèle de bon sens et d'humanité, qui légua ce qu'il possédait aux pauvres. Meslier était né à quelques lieues de Reims, dans les Ardennes.

MONANTHEUIL (Henri de), 1536-1606, traducteur d'Aristote, professeur de mathématiques au collège de France, grand partisan d'Henri IV, dont il facilita l'entrée à Paris.

NANTEUIL (Robert), 1630-1678, l'illustre graveur qui dépassa tous ses rivaux de la grande École française au XVII^e siècle. Il a fait les portraits de presque toutes les célébrités de son temps. Son œuvre incomparable, qui forme une immense collection, est pour ainsi dire l'histoire vivante de la plus brillante partie du règne de Louis XIV. Les 250 pièces dont elle se compose se trouvent bien rarement réunies et atteignent alors dans les ventes des prix invraisemblables. Le Musée de Reims n'en possède qu'une portion, mais dans laquelle il y a des spécimens admirables.

NOËL (Nicolas), 1746-1832, chirurgien distingué, qui eut l'honneur de courir avec Lafayette au secours des colonies anglaises d'Amérique, à l'indépendance desquelles une élite de Français contribua si puissamment. Après deux voyages et deux ans de séjour, l'ex-chirurgien-major de l'*armée du Congrès* prit la direction supérieure des services de l'Hôtel-Dieu de Reims, sa ville natale, qu'il dut quitter pour une mission du gouvernement républicain à l'armée du Nord et à l'armée de l'Ouest, mais qu'il reprit et qu'il conserva jusqu'en 1808, date de la fondation de l'École-de-Médecine à l'Hôtel-Dieu de Reims. Il ouvrit un cours gratuit et établit dans une de ses propriétés un remarquable jardin botanique, toujours ouvert au public, et dont, à sa mort, la Municipalité eut le tort de refuser l'acquisition. Honoré de l'amitié d'hommes illustres, tels que Lafayette, dans l'intimité duquel il vécut ; praticien consommé, mais quelque peu sceptique à l'égard de la médecine, à laquelle il ne reconnaissait pas un caractère scientifique bien rigoureux, Noël excita des animosités, même des inimitiés implacables dans le parti des dévots et des royalistes, et aussi parmi ses confrères. On essaya de le stigmatiser comme un terroriste et un athée, et l'on fit le vide autour de lui. La fin de sa carrière s'écoula dans l'amertume, mais il avait bien mérité de son pays et de l'humanité. Le Dr Phillippe lui a consacré une notice historique où il est justement apprécié (1853), et une brochure de Noël lui-même, intitulée *Noël à ses concitoyens*, contient des détails biogra-

phiques fort curieux. Noël n'a publié que cinq ou six opuscules, aujourd'hui oubliés.

ORIGNY (Antoine-Jean-Baptiste d'), 1734-1798, conseiller à la Cour des Monnaies, a laissé un ouvrage intitulé : *Dictionnaire des origines ou époques des inventions, des découvertes, etc.*, 1776-1778, 6 vol. in-8°.

PARIS. Cette famille, qui présente quatre illustrations contemporaines : Paulin Paris (de l'Institut), le promoteur des études sur les épopées du XIII^e siècle ; Louis Paris, qui fut bibliothécaire de Reims et composa tant de livres remarquables ; Gaston Paris, professeur de littérature moyen-âge au Collège de France, et Henri Paris, bâtonnier des avocats au barreau de Reims, dont la réputation dépasse de beaucoup la région rémoise, cette famille, disons-nous, qui fait honneur à notre pays, est originaire d'Avenay, à quelques lieues de Reims, sur le chemin de fer de l'Est.

PÉRIN (Lié-Louis), 1754-1817, un de nos premiers peintres en miniature. Très-admirés de Houdon, le grand sculpteur, d'Isabey, d'Ingres, les portraits qu'il a faits atteignent dans les ventes les prix les plus élevés et font l'un des plus précieux ornements des collections les plus importantes.

PHILLIPPE, chirurgien en chef de l'École-de-Médecine, opérateur renommé, publia entre autres

opuscules une *Histoire de la Barbe*, des *Notices* sur Caqué, Goulin, Noël, un *Essai sur les fièvres intermittentes*, etc., etc.

PLUCHE (Antoine), 1688 à 1761, prêtre, professeur à l'Université de Reims, protesta contre la bulle *Unigenitus* et dut se réfugier à Rouen; auteur d'ouvrages forts répandus à son époque, notamment du *Spectacle de la Nature*, 1739, 9 volumes in-12, et de la *Concorde de la Géographie des différents âges*, 1765, in-12.

POLONCEAU, 1778-1847, ingénieur de grand mérite, qui traça et exécuta la route du Simplon, celles des Échelles et de Grenoble à Briançon. C'est lui qui introduisit en France les chaussées à la Mac-Adam, fonda l'Institut agricole de Grignon, établit le pont du Carrousel et le chemin de fer de Paris à Rouen.

POVILLON-PIERRARD (Étienne-François), 1773-1846, a laissé un très-grand nombre de manuscrits, tous relatifs à l'histoire locale, et qui sont déposés à la Bibliothèque municipale.

PUSSOT (Jean), 1544-1626, auteur d'un manuscrit curieux intitulé: *Mémoire sur les événements de 1568 à 1625*, lequel, si nous ne nous trompons, a été publié récemment par M. Loriquet, bibliothécaire. Il s'était appliqué à l'étude des *Coutumes*.

RAINSSANT (Pierre), 1625-1689, d'abord médecin,

se distingua par son dévouement lors de la fameuse peste noire de 1668 qui dépeupla la ville. Il se voua ensuite à la numismatique et fut nommé garde du cabinet des médailles de Louis XIV. Il fut le collaborateur de Le Blanc pour la composition du *Traité des Monnaies*, qui est aujourd'hui si recherché. Rainssant fut trouvé noyé dans la pièce d'eau des Suisses, à Versailles. Il a laissé plusieurs dissertations sur des sujets d'histoire et d'archéologie.

RAUSSIN (J.-B.), médecin très-savant, bibliophile d'un goût très-sûr, d'une humeur caustique et narquoise, qui lui a valu de M. le D^r Maldan, actuellement Directeur de l'École-de-Médecine, et très-fort lettré lui-même, le surnom de *Guy-Patin rémois*.

RIMBEAU, architecte et dessinateur, d'un talent très-fin et très-original, mort, il y a quelques années, sans avoir pu donner toute la mesure de sa valeur.

ROGIER (Jean), prévôt de l'échevinage, lieutenant de la ville de 1751 à 1755. Il a écrit sur l'histoire de Reims des mémoires très-intéressants à consulter, qui sont à la Bibliothèque. Comme ses contemporains, Bidet, Lacour et autres, Rogier est un défenseur ardent de la bourgeoisie, dont l'avènement sur la scène politique allait assurer la prépondérance du Tiers-État et consommer la grande révolution dont les phases se poursuivent encore de nos jours.

ROGIER DE MONTCLIN, 1705-1765, frère du précédent, président du présidial de Reims, auteur de cinquante-neuf traités. souvent remarquables, qui témoignent d'études approfondies sur les questions de droit public. Tous ces travaux, qui sont restés manuscrits, méritaient de voir le jour.

RUINART (Thierry) 1657-1709, célèbre bénédictin, collaborateur de Mabillon, dont il écrivit la vie. Les érudits connaissent surtout de lui le recueil intitulé : *Acta Sincera, etc., etc.*, 1689.

RUINART DE BRIMONT (François-Jean), 1770-1850, acquit un renom dans le commerce des vins de Champagne, auquel il contribua à donner un grand essor. Député de Reims de 1815 à 1821 et de 1824 à 1827, il prit une part active aux travaux parlementaires. Maire de sa ville natale, il fondait deux institutions qui ont rendu les plus grands services : la Caisse d'Épargne et le Mont-de-Piété. Il acheva la façade de l'Hôtel-de-Ville, fit percer la rue Colbert, contribua à la création de l'œuvre de Bethléem, forma la Société des Légionnaires et fut un des promoteurs de l'Académie de Reims. Il a laissé une mémoire vénérée.

SALLE (Jean-Baptiste de la), 1651 à 1719, fondateur de la Communauté des Frères des Écoles Chrétiennes. Si l'esprit de cette célèbre confrérie n'est plus en rapport avec les exigences légitimes de la société moderne, on ne peut contester que les Frères n'aient rendu des services

inappréciables à la cause de l'instruction populaire, délaissée par les pouvoirs publics jusqu'à la Révolution.

SIMON (Charles-Marie), né à Machault (Ardenes), professeur de l'École-de-Médecine et chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Reims, bienfaiteur des hospices, auxquels il légua une somme de 40,000 francs, affectée à la construction d'un asile pour les aliénés. Mort en 1830.

SIRET (Charles-Joseph), 1760-1838. D'abord professeur du Lycée, il fut le premier conservateur de la Bibliothèque municipale, qu'avec MM. Coquebert de Taizy et Havé il composa et installa à l'Hôtel-de-Ville, après un triage laborieux (mais pas toujours irréprochable) opéré sur les 64,000 volumes provenant des ordres religieux supprimés par la Révolution, et dont l'état fut dressé en 1791. A cette date, le noyau primitif de la collection municipale ne consistait que dans un stock de 9,000 volumes, provenant de la dépouille des Jésuites, qui avaient été, comme on sait, expulsés de Reims en 1768.

TRONSON DU COUDRAY (Philippe), 1738-1777, officier d'artillerie et de génie qui semblait promis à la plus brillante fortune militaire. Il fit, avec Lafayette, la guerre de l'Indépendance Américaine et se noya en traversant à cheval une rivière. Il a publié un *Traité d'Artillerie nouvelle*, 1772.

TRONSON DU COUDRAY (Guillaume), 1750-1798. Après des voyages d'affaires en Allemagne, en Pologne, en Russie, il se fit avocat et parcourut au barreau une brillante carrière. Au talent oratoire, il joignait le courage civil et en donna une preuve éclatante en s'offrant à la Convention pour la défense de Louis XVI et en présentant devant la grande et redoutable assemblée la défense de la reine Marie-Antoinette. Membre du Conseil des Anciens, dans la tourmente qui signala l'époque du Directoire, Tronsson fut condamné à la déportation et mourut à la Guyane. Sa famille a recueilli ses plaidoyers, qui forment 2 vol. in-8°, 1829.

VATRY (René), 1697-1769, rédacteur du *Journal des Savants*, professeur de littérature grecque au Collège de France, dont il fut nommé inspecteur. Le Recueil de l'Académie contient de lui une douzaine de mémoires ou dissertations.

VELLY (Jean-François), 1709-1759, auteur d'une *Histoire de France* qui a joui autrefois d'une certaine réputation près des lecteurs peu instruits, mais qu'Augustin Thierry et les critiques modernes ont réduite à sa valeur, qui est au-dessous du médiocre. Elle a été continuée avec plus de talent par Garnier et Vileriet; mais si défectueuse qu'elle soit, elle marque une époque dans la série des historiens de notre pays. Velly était né à Crugny, près Reims.

VIELLARD (René-Louis), 1754-1790, avocat, dé-

puté du Tiers-État aux États-Généraux; le premier il provoqua le vote en vertu duquel toutes les coutumes locales furent abolies et fondues en un seul Code applicable à la France entière. C'est lui qui porta la parole pour le Ministère public près la Haute-Cour de Vendôme dans le mémorable procès Babouf. Nommé juge à la Cour de Cassation, il participa très-activement à la rédaction du Code civil et du Code criminel. Quand il mourut, il était inspecteur de l'Université et des Écoles de Droit.

RÉSUMÉ

L'École naturaliste ou physiologique, l'École *réaliste*, à la tête de laquelle est M. H. Taine (un illustre enfant de la Champagne, car il est né à Vouziers), s'attache, en vertu de la *théorie des milieux*, à saisir un trait d'union, un lien de parenté, une marque d'origine, entre les rejetons issus de la même région.

Sans nous inscrire en faux contre cette théorie, qui a certes sa part de justesse et de légitimité, nous estimons que trop d'éléments effectifs, trop de *facteurs* de diverse nature, trop de circonstances d'une variété infinie concourent à constituer la *résultante* finale des individualités marquantes, pour que nous cherchions à dégager même approximativement un trait commun entre les personnages auxquels nous venons de consacrer quelques lignes.

Nous laissons à de plus sagaces ou de plus téméraires le soin d'extraire de la nomenclature qui

précède un embryon de doctrine plus ou moins ingénieuse et séduisante, et nous nous bornons à classer, sans induction ou déduction aucune, par catégories d'affinités la légion de nos notabilités rémoises :

Administration : Dérodé, Lévesque de Pouilly (Louis-Jean), Rogier, Ruinart de Brimont.

Antiquaires et paléographes : Baussonnet, Bergier, Lacatte-Joltrois, Mabillon, Dom Ruinart.

Architectes : Coucy (Robert de), Hugues Libergier, Rimbeau.

Art dramatique : Adrienne Lecouvreur, Leclère.

Art militaire : Boulard, Brunet, Carré, Desbureaux, Drouet d'Erlon, Favart d'Herbigny, Jovin, Tronson du Coudray.

Barreau et Droit : Blondel, Buridan, Dérodé, Lallemand, d'Origny, H. Paris, Rogier de Montclin, Tronson du Coudray, Viellard.

Bibliographie et critique : Coquebert de Taizy, Gérusez (Eug.), Lethinois, Gaston Paris, Louis Paris, Paulin Paris, Siret.

Chimie : Boudet, Houzeau-Muiron.

Clergé : Diot, Fournier, Godinot, Legros, J. Meslier.

Diplomatie : Maupas.

Économistes : Clicquot - Blervache, Adolphe David.

Gravure : R. Nanteuil.

Historiens, annalistes et biographes : Coquault, Gérusez (J.-B.), Hédouin, Lacourt, Marlot, Pussot, Velly.

Homme d'État : Colbert.

Industrie : Gobelin, Houzeau-Muiron.

Ingénieurs : Féry, Polonceau.

Mathématiques : Monantheuil.

Médecine et chirurgie : Caqué, Duquenelle, Goulin, Landouzy, Noël, Philippe, Rainssant, Raussin, Simon.

Numismatique : Jacob, Rainssant.

Peinture : David (Maxime), Deperthes, Germain, Hôlart, Herbé, Périn.

Poésie : Coquillart, Gonzalle, Lachèze.

Pédagogie : De la Salle, Lorient.

Philologie : Paris (Louis), Paris (Paulin), Vatry.

Polygraphie : Lévesque de Burigny, Lévesque de Pouilly (Jean-Simon), Linguet, Pluche, Povillon-Pierrard.

Professorat : Gérusez (Eug.), Paris (Gaston).

Sculpture : Jacques, de Saint-Marceaux (contemporain).

Typographie : Bacquenois, Cazin.

Comme complément de ces indications, nous croyons devoir signaler :

1° Parmi les contemporains connus qui sont sortis du Lycée de Reims : MM. *Blondel*, ex-doyen de la Faculté de droit de Douai, ex-membre du Conseil d'État, aujourd'hui à la Cour de Cassation ; *Bonjour* (Casimir), le poète dramatique, auteur des *Deux Cousines*, de la *Mère rivale*, du *Mari à bonnes fortunes*, comédies, et que nous avons le regret d'avoir omis dans notre *Biographie* ; *Chaix d'Est-Ange*, l'avocat célèbre ; *Jamin*, professeur

à la Sorbonne, à l'École polytechnique, membre de l'Institut; *Payer*, naturaliste, qui fut en 1848 le secrétaire de Lamartine; *Léon Renier*, de l'Institut, qui figure au premier rang parmi les épigraphistes de notre époque; *H. Tampucci*, le poète, qui fut simple garçon de classe; enfin les généraux *Cadart* (du génie) et *Schmitz*, commandant du 12^e corps d'armée à Limoges.

2^e Parmi les contemporains qui composent la colonie artistique rémoise à Paris : M^{me} *Blouet-Bastin*, premier prix de violon du Conservatoire; MM. *Dauw* et *Detouche*, peintres; *Dubois*, organiste; *L. Menu*, de l'Opéra, et enfin M. *René de Saint-Marceaux*, le sculpteur qui l'année dernière a obtenu le grand prix, et qui promet un grand artiste, et M. *Chavalliaud*, jeune élève d'avenir.

Parmi les étrangers célèbres qui ont séjourné à Reims et qui se rattachent à son histoire, nous devons simplement mentionner : l'archevêque Gerbert, qui passait pour sorcier et qui devint pape; saint Bruno, le fondateur des Chartreux; saint Bernard, l'adversaire d'Abailard; Jean de Salisbury, l'ami et le compagnon du fameux Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry; Pierre de Celles; Guillaume de Filastre, le cardinal, traducteur de Platon; l'illustre Gerson; plus près de nous, le chanoine Maucroix, qui recevait chez lui Boileau, Racine et La Fontaine; l'historien anglais David Hume; le conventionnel Saint-Just, qui suivit les cours de droit à l'Université de Reims et qui y contracta des liaisons d'amitié, attestées

par une correspondance des plus intimes et des plus curieuses, qui malheureusement a été détruite.

Pour finir, en un mot, la ville de Reims, jusqu'à la fin du XVI^e siècle, a été un foyer de lumières des plus remarquables, et depuis qu'une excessive centralisation a tout plié sous l'autorité *absorbante* de l'État, elle a fourni dans la plupart des branches de l'activité humaine un contingent respectable de notabilités dignes de surnager dans l'abîme du passé.



MONUMENTS GALLO-ROMAINS

DE REIMS & DES ENVIRONS

Par M. Ch. LORQUET, Bibliothécaire de la Ville de Reims

 'il y a ville, en toute la Gaule en deçà des Alpes, a écrit Bergier dans son *Histoire des grands chemins de l'Empire*, en laquelle il se fasse abord de toutes parts de grand nombre de chemins, c'est la ville de Reims. » Sept grandes voies romaines, en effet, rayonnaient autour de cette ville, et en faisaient le centre d'un mouvement considérable.

Ces routes conduisaient de Reims :

1^o A Amiens et au Portus Iccius, par Fismes, Braine, Soissons, Vic-sur-Aisne et Noyon, avec embranchements de Soissons sur Théroutanne, par Saint-Quentin et le Câtelet; sur Paris, par Villers-Cotterêts et Crépy-en-Valois; sur Meaux, par Longpont et La Ferté-Milon; enfin sur Senlis, par Pierrefonds. Cette première route paraît être la *Via Solemnis* dont parle Ammien Marcellin;

2° A Autun, par Châlons, Arcis-sur-Aube et Troyes, et de là vers l'Italie. Celle-ci commençait à Reims par la *Voie Césarée*, aujourd'hui le Barbâtre, et peut être considérée comme la continuation de la précédente ;

3° A Bavay, par Évergnicourt, Nizy-le-Comte, Vervins, Étréaupont, La Capelle ;

4° A Arras, par Berry-au-Bac, Corbeny, Veslud, Sery-Mézières, Saint-Quentin, Pontruët ;

5° A Langres, par Bar-sur-Aube ;

6° A Trèves, par Vaudétré et les Ardennes ;

7° A Metz, par Vienne-la-Ville et Verdun, avec embranchement sur Bar-le-Duc et Toul.

Ces routes et quelques autres de moindre importance, comme celle qui conduisait à Château-Portien par Boulton-sur-Suippe, sont encore assez bien conservées pour qu'on puisse les suivre dans la campagne ; beaucoup de leurs fragments sont désignés dans les contrées qu'elles traversent sous le nom de chemins verts.

Trois bornes milliaires ont été recueillies sur leur parcours, savoir : une de l'an 202, au voisinage de Soissons, qui a été publiée dans le tome III des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* ; une de l'an 211, trouvée à Vic-sur-Aisne, et qui a été publiée dans le même recueil ; enfin, celle que j'ai donnée moi-même, dans *Reims pendant la domination romaine*, et qui se trouve aujourd'hui dans le parc du château de Brimont ; les travaux de voirie dont elle fait mention doivent avoir été exécutés entre les années 264 et 268 de J.-C.

A ces chemins d'origine romaine, il faut en ajouter un autre de travail gaulois. C'est le chemin de la Barbarie, grande artère tracée pour ainsi dire entre les Bellovaques et les peuples du Nord, qui traverse la Marne, l'Aisne, l'Oise et la Somme, et lance à droite et à gauche des rameaux importants, suivant un peu en zigzag les inégalités du terrain, tournant les difficultés, évitant les cours d'eau ou recherchant les endroits guéables, dont le tracé en un mot et même la construction présentent le contraste le plus frappant avec les routes romaines. Il passe à quelques kilomètres de nous, sur le pied de la Montagne de Reims. Il traverse le département de la Marne, dans presque toute son étendue du sud-ouest au nord-ouest, passant par Sézanne, le Mont-Août, le Mont-Aimé, Tours-sur-Marne, Billy, Chamery, Jonchery-sur-Vesle, Glenes, Comin, Chamouille, Bruyères et Laon.

Il conviendrait de placer ici, avec les noms des cités principales et des oppides secondaires que ces chemins mettaient en communication avec le centre rémois, l'indication des points où les Romains avaient établi des stations et des camps pour veiller sur le pays. Nous nous bornerons à signaler parmi les plus importants ceux sur lesquels on n'est pas entièrement d'accord.

Bibrax est l'un de ces lieux bien connus dans l'histoire, et sur la position desquels il sera toujours difficile de s'entendre; son nom, aujourd'hui perdu ou altéré, s'est cependant conservé longtemps, puisqu'on a un diplôme de 562 daté de cette ville.

On n'est pas d'accord non plus sur ce qu'était le camp de Saint-Thomas, connu sous le nom de camp de César, et que la dénomination plus ancienne de Vieil-Laon semble désigner comme ayant été un refuge des Gaulois avant d'être occupé par les Romains.

Les fouilles pratiquées en 1862 au camp de Mauchamps paraissent avoir démontré que ses conditions topographiques répondent à la description donnée par César de la colline sur laquelle il assit son camp après le passage de l'Aisne. Pourtant cette opinion a été vivement combattue par ceux-là mêmes que l'empereur Napoléon III avait chargés d'examiner la question sur place.

A trois kilomètres de là, entre les villages de Guignicourt, de Condé, de Variscourt et d'Aguilcourt, est un vaste retranchement borné au nord-ouest et au nord-est par l'Aisne, au sud-ouest par la Suippe, que certains croient être le camp du lieutenant de César, Titurius Sabinus, que d'autres soutiennent, d'après le nom de Vieux-Reims qu'il a longtemps porté, n'avoir jamais été qu'un refuge gaulois.

Les retranchements que l'on a reconnus à Vermand me paraissent plutôt être ceux d'un oppidum gaulois que ceux d'un camp. On ne peut guère, du reste, en donner d'autre explication en présence d'une localité qui fut le chef-lieu de la cité des Vermandois et le siège d'un évêché.

Le camp signalé par M. Pestre au Congrès archéologique de 1855, et tracé en losange au lieu-dit les Louvières, près de Vitry-le-François, pré-

sente les mêmes caractères que les enceintes fortifiées d'origine gauloise et ne paraît avoir rien de romain.

Quant à celui de la Cheppe, son enceinte a servi évidemment de refuge à des Gaulois et plus tard de campement aux Romains, mais on n'y a rien trouvé qui accuse l'époque mérovingienne et qui puisse le faire concourir à démontrer que la célèbre bataille dans laquelle Attila fut défait a été livrée dans son voisinage. Il est acquis, en outre, à la science que les textes historiques sainement compris ne se prêtent pas à cette démonstration, non plus que les indications recueillies dans les environs, telles que les tombelles qui se voient encore, et que l'on a vainement cherché à rattacher à cette époque, telles que la dénomination de *Ahan des Diables*, qui convient non à une bataille, comme on l'a soutenu, mais à une campagne pierreuse et difficile à cultiver.

Enfin, il faudrait parler ici des localités qui ont porté les noms de Châtelet, Câtelelet (Castrum, Castellum), d'Arcy, Arche et Archer (Arx), de bourg (Burgum), et ils sont nombreux dans les environs. Mais leur étude dépasserait les limites d'un travail purement sommaire.

Plusieurs des villages qui nous environnent offrent des cryptes profondes et d'une étendue considérable, ou plutôt des galeries dont le plan a beaucoup de rapport avec celui des catacombes de Rome. Toutes, ou à peu près, présentent une ou plusieurs allées droites ou tortueuses, larges d'environ 2 mètres, hautes d'autant, et générale-

ment accompagnées à droite et à gauche de chambres plus ou moins développées. Mais ces souterrains ne sont pas particuliers à notre contrée ; ils sont nombreux dans le Beauvaisis, la Picardie, le Vermandois, l'Artois et même le Cambrésis. Il est permis de croire, suivant la tradition conservée dans chaque localité, qu'elles ont servi de cachettes en temps de guerre, mais rien, jusqu'ici, ne prouve qu'elles aient une origine gallo-romaine.

Il n'en est pas de même du canal souterrain ou aqueduc qui amenait les eaux de la Suippe à Reims, dans l'endroit où l'on croit que se trouvaient les thermes, dont nous avons placé la construction sous le règne de Constantin II. Partant de Jonchery, il passe à côté du Grand Saint-Hilaire, suit la chaussée romaine de Reims à Verdun, la côtoie jusqu'aux environs de Reims, où il fait un coude vers Nogent-l'Abbesse avant d'entrer dans la ville, dont il traverse toute la partie haute. Sa longueur est de 38 kilomètres, avec une pente moyenne de 0,736 par kilomètre. Ses parois sont en briques superposées, la voûte en pierres meulières, le fond en dalles de pierre, offrant 1 mètre de largeur sur 1^m 54 de hauteur. En plusieurs endroits les habitants du voisinage l'ont mis en exploitation et en tirent des matériaux.

Un égot qui enlevait les eaux de l'établissement thermal passait au nord de la Place Royale et se continuait parallèlement à la rue de la Perrière, sous les maisons de la rive gauche, en montant vers le Barbâtre, et s'y reliait presque perpendicu-

lairement avec un embranchement qui traverse la rue du Cloître, la Cour Chapître, le Palais-de-Justice, etc., dans la direction de la Vesle. On en trouve dans les caves de plusieurs maisons des fragments parfaitement conservés et ayant encore leur revêtement de pierres cubiques.

Moins heureuse que Soissons, dont les remparts ont conservé un fragment de mur romain, Reims n'a plus trace de son ancienne enceinte.

Vainement aussi chercherait-on à découvrir l'emplacement du Capitole, dont quelques écrivains, Du Cange lui-même, ont parlé, sur la foi d'un texte sans valeur historique, et qui d'ailleurs ne concerne pas Reims.

Nous avons dit qu'il existait des arènes derrière l'emplacement de l'église Saint-Thomas. Un dessin de Jacques Cellier montre qu'au XVI^e siècle il restait encore des vestiges considérables des gradins et des caves qui environnaient l'arène. Mais le plan de Chastillon n'a déjà plus à la place des ruines qu'une élévation de terrain. Ce qui en restait il y a 50 ans, et qu'on appelait le Mont-d'Arène, formait un tertre de 8 mètres de haut ; il n'y en a plus trace aujourd'hui.

A peu de distance de ce point, dans le lieu appelé Reims Perdu, se voyait encore, il y a quelques années, une dépression de terrain de forme allongée qui s'étendait perpendiculairement vers la Vesle et répondait parfaitement à ce que pouvait avoir été un stade ou même un cirque. La proximité des arènes est une présomption très-puissante en faveur de cette hypothèse, et il est à

noter en outre que la rue Saint-Thierry, qui occupe la place d'une ancienne rue romaine, passe à l'une des extrémités de ce terrain.

Le tracé des principales rues retrouvées à l'occasion des travaux de voirie a été reproduit avec soin dans le plan de *Reims antique*, publié en 1846 par M. Narcisse Brunette, architecte de la ville, travail digne d'éloges, si l'on fait abstraction de l'interprétation trop facilement donnée par l'auteur à de simples vestiges pour reconstituer des édifices dont l'existence n'a pas été réellement constatée.

Là, comme dans le plan des fouilles exécutées en 1860 dans les Promenades, que nous avons publié (*La Mosaïque des Promenades et autres trouvées à Reims*), il est à remarquer que les rues anciennes se coupaient généralement à angles droits et que les maisons, comme les édifices principaux, leur étaient symétriques.

Une de ces rues passait devant l'arc de triomphe encore subsistant, et par suite il se trouvait dans l'axe d'une rue perpendiculaire à la première. Il en était de même des autres, d'après les fouilles exécutées par M. Brunette et d'après ce que l'on sait de la Porte Bazée.

Cette dernière, placée sur la voie Césarée qui conduisait à Basilia, d'où probablement lui venait son nom, fut détruite en 1751; l'arcade qui existait alors près du Lycée a été gravée, et on en a recueilli quelques débris; tout concourt à prouver qu'elle était du même temps que l'arc de la Porte Mars et avait été construite par les mêmes ou-

vriers. Or, les monnaies que l'on a trouvées dans ses fondations sont de Constantin II et de son frère Constance. Il y a donc lieu de croire que la construction des deux monuments n'est pas plus ancienne.

La façade de l'arc de la Porte Mars qui regarde la campagne offre, sur une étendue de 33 mètres en largeur et de 13^m 50 en hauteur, trois grandes arcades ouvertes qu'accompagnent des colonnes cannelées d'ordre corinthien, au nombre de huit, reposant sur un soubassement. Les parties qui surmontaient cet ordre ont disparu. L'entre-deux des colonnes est occupé par une niche rectangulaire à fronton, que surmonte un grand médaillon soutenu dans le bas par des Génies et dans le haut par des draperies que d'autres Génies accompagnent.

Chose remarquable et peut-être unique dans l'histoire de l'art, les impostes de l'arcade du milieu, qui cependant est plus large et plus élevée, sont à la même hauteur que celles des arcades latérales.

La voûte de chacune des arcades latérales est ornée d'un sujet principal placé au milieu de caissons qu'entoure un semis d'armes de guerre. Dans l'une, c'est Léda avec le cygne; dans l'autre, sont représentés Romulus et Rémus allaités par la louve. L'ornementation de l'arcade du milieu est plus compliquée : Vertumne, portant deux cornes d'abondance, et à qui des Génies présentent les produits des quatre saisons, y occupe le centre d'un bouclier richement encadré de rinceaux et d'une

grecque. Douze sujets représentant les travaux successifs de la campagne se partagent le pourtour.

On sait que, dans l'esprit des mythologues de l'antiquité, Vertumne était pris pour le dieu des saisons, de l'année entière, s'offrant successivement sous ses aspects divers.

Le reste de la surface est rempli par des guirlandes soutenues par des Génies armés de la faucille, de corbeilles de fruits, de thyrses et d'oiseaux.

Les faces intérieures des pieds-droits, les niches et leurs soubassements étaient remplis par des sculptures dont il ne reste que peu de vestiges. Les voûtes elles-mêmes sont fort endommagées; il ne reste que la moitié environ de celle du milieu et de celle de Léda. La façade latérale de l'est est presque intacte, du moins comme construction.

Au rapport de Flodoard, ce monument servait encore de porte à la ville au X^e siècle. Au XII^e, quand fut construit le château des Archevêques, l'arc fut muré et enseveli dans les défenses de la forteresse seigneuriale. Lors de la démolition de cette dernière, en 1595, on déterra une partie de l'arcade de Romulus et Rémus; mais ce n'est qu'en 1677 que le haut du monument fut dégagé; le bas fut en partie déblayé en 1812; enfin, la démolition du rempart, dans lequel l'arc était encastré, permit de le dégager entièrement en 1857. Malheureusement, toute la partie qui regarde la ville se trouvait hors d'état d'être conservée ou même res-

taurée. Le Gouvernement y a fait exécuter des travaux de consolidation qui affectent la forme des colonnes disparues, des archivoltes et des impostes, de façon à imiter grossièrement la façade conservée et à compléter la silhouette du monument. L'angle nord-ouest a été reconstruit à neuf il y a quelques années par M. Narcisse Brunette.

Après l'arc de la Porte Mars, le monument le plus important que nous ayons est le tombeau de Jovin.

Élevé par Julien au commandement des armées romaines en Illyrie, puis en Gaule, Jovin battit en diverses rencontres les Allemands sous le règne de Valentinien I^{er} et fut élevé à la dignité de consul en 367. Théodose l'ayant remplacé en 370 dans son commandement, il finit ses jours à Reims et choisit pour lieu de sa sépulture l'église qu'il avait fait construire près de son palais, et qui plus tard fut Saint-Nicaise. Une inscription placée à l'entrée de l'église l'annonçait; mais reposait-il jamais dans le monument qui porte son nom? C'est une question qu'aucun témoignage n'a encore éclaircie. Le monument est plus ancien, et il est difficile d'admettre qu'on se soit servi pour la sépulture de Jovin d'un tombeau datant vraisemblablement des Antonins.

On a cherché inutilement dans la vie de Jovin, dans l'histoire contemporaine de ce général, dans la fable, l'explication du sujet représenté sur ce monument. Suivant nous, on ne peut y voir autre chose qu'une chasse funèbre, un souvenir des immolations d'animaux, des spectacles et des jeux

offerts aux dieux infernaux à l'occasion des funérailles, souvenir dont déposent une infinité de tombeaux antiques, que ces sacrifices et ces jeux aient eu lieu réellement, ou qu'on se soit contenté de les figurer sur les monuments.

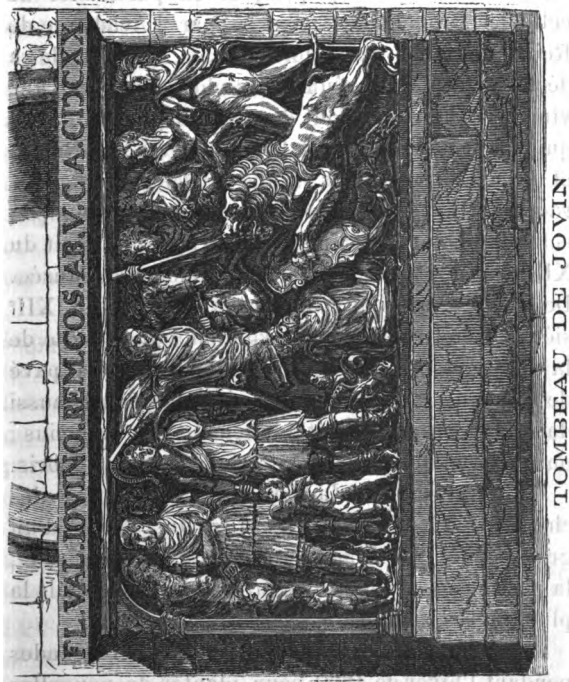
Nous avons essayé de le démontrer dans une dissertation sur *le Tombeau de Jovin à Reims*.

Nous ne quitterons pas la sculpture sans mentionner trois autels à Mercure, à Jupiter et à Vulcain, que le visiteur rencontrera dans la crypte de l'Archevêché, à côté du tombeau de Jovin, et le curieux bas-relief trouvé en 1837 dans l'emplacement de l'ancienne prison de Bonne-Semaine, près du Lycée, qui attend à l'Hôtel-de-Ville la construction d'un Musée d'antiquités.

On remarque dans ce dernier trois personnages en ronde bosse. L'un d'eux, Apollon, est debout, nu, tenant une lyre. A côté, assis sur une sorte de trône, les jambes repliées, est un personnage barbu, ayant des cornes au front ; son cou est orné d'une torques, son bras droit de bracelets ; il tient sur ses genoux un sac dont il tire et répand devant lui comme des fâines. Le troisième personnage est Mercure, tenant un sac d'argent de la main gauche et le caducée de la main droite. Au pied du trône du second personnage, on voit un cerf et un taureau de petites proportions. Dans le fronton qui surmonte le monument se voit un troisième animal qui a les allures d'un rat. Suivant les uns, le Dieu assis serait Cernunnos ; il serait Ésus suivant d'autres.

Enfin, il y a lieu de mentionner encore plusieurs

petits autels en forme de figure tricéphale, portant au sommet des attributs de sacrifice, particularité curieuse du culte local qui n'a pas encore été



expliquée. On en a trouvé d'autres exemples dans le département de l'Aisne, notamment un à la Malmaison, où la cippe qui en forme le soubassement présente deux figures en pied, et deux à Nizy-le-

Comte, qui sont, non pas tricéphales, mais quadricéphales. Or, le département de l'Aisne fait partie de l'ancien pays de Reims.

Il nous reste à parler des mosaïques trouvées à Reims à différentes époques, et en particulier de celle des Promenades. Chargé par l'Académie de Reims d'étudier cette dernière au moment de sa découverte, j'ai pu réunir des documents sur une vingtaine d'autres, dont deux du moyen-âge, celle qui ornait au XII^e siècle le chœur de Saint-Remy, et qui n'était pas moins qu'une encyclopédie figurée rappelant l'ensemble des connaissances du temps ; celle du chœur de Saint-Symphorien, qui était du XIII^e, et dont on verra des fragments au Musée. Depuis lors, un beau fragment à figures, du XII^e siècle, a été trouvé sous la voie publique, à côté de la tour septentrionale de la Cathédrale. Un pavé de l'époque gallo-romaine a été découvert aussi dans les terrains de l'établissement des Capucins ; on n'en a malheureusement sauvé que des débris.

Celle qui se voit à la Cathédrale, dans une des chapelles du transept, n'est qu'une partie d'un grand pavé trouvé dans la cour de l'Archevêché ; la partie conservée, qui figure une rosace, était la plus intéressante.

Des tranchées pratiquées dans les Promenades pendant l'hiver de 1860 pour planter de nouvelles lignes d'arbres ont mis à découvert la grande mosaïque dont il nous reste à parler.

Elle mesure 11 mètres de long sur 8 de large, y compris la bordure en rinceaux qui la contourne et les grecques qui en marquent la tête et le pied.

Elle se divise en 35 tableaux alternativement carrés ou en losanges, représentant dans le bas des combats de gladiateurs, dans le haut des combats d'hommes et de bêtes ou chasses de l'amphithéâtre. Chacun des acteurs y figure avec le costume et les armes qui lui sont propres.

Ce genre de sujet étant généralement réservé au pavage des thermes, des fouilles ont été faites autour de la salle où se trouvait la mosaïque, et l'on a trouvé à la suite plusieurs pièces chauffées par dessous et même latéralement.

Il nous a paru qu'en raison du style des figures et de l'exécution du travail on pouvait attribuer cette œuvre d'art au III^e siècle.

A l'Académie d'abord, puis au Congrès archéologique tenu à Reims en 1861, on a posé la question de savoir s'il fallait enlever la mosaïque ou la laisser dans l'endroit où elle avait été trouvée. Je me suis prononcé énergiquement pour le premier parti, dans l'espoir que la Ville, forcée d'aviser, donnerait un asile convenable à ce précieux pavé. Je savais ce qu'étaient devenues invariablement toutes les mosaïques laissées en place, et je redoutais un sort semblable pour la nôtre. L'incurie qui a présidé depuis 30 ans à la conservation des antiquités dans notre ville lui a été funeste, mais plus funeste encore a été l'inintelligence avec laquelle on s'en est occupé quand on a jugé à propos de la couvrir ; il n'est que temps de l'enlever, si l'on veut qu'il en reste quelque chose. J'aurai, pour ce qui me concerne, dégagé ma responsabilité dès l'origine, en publiant avec mon étude sur la mosai-

que les raisons qui me portaient à demander son enlèvement et l'indication des moyens pratiques pour exécuter avec succès cette opération.



REIMS MONUMENTAL

Aperçu sommaire de l'Histoire de l'Art à Reims, de ses Antiquités, de ses Monuments et de ses Édifices civils

Par M. Alphonse GOSSET, Vice-Président de la Société des Architectes de la Marne

RÉSUMÉ DE L'HISTOIRE DE L'ART A REIMS

Si, suivant la théorie d'un éminent académicien, M. Taine, l'art est aussi un produit du pays, on ne peut raisonner de celui-là sans faire connaître quelques caractères principaux de celui-ci.

Or, la ville de Reims, dont le centre ne s'est jamais déplacé, fait partie de la Champagne crayeuse; elle est bâtie dans une petite plaine, dont le sol pauvre n'est productif qu'à la longue, par une culture laborieuse, intelligente et incessante : *rien sans peine*; aussi est-il naturel que les habitants se soient adonnés à l'industrie et au commerce, et qu'obligés de chercher des débouchés parmi d'autres populations plus riches, ils aient excellé dans leurs produits pour lutter contre

la concurrence. Comme en industrie il n'y a pas de supériorité sans ajouter à ses produits l'agrément de l'aspect, nos ancêtres ont dû être amenés de bonne heure à se former la rectitude de l'œil et à savoir choisir.

En outre, les horizons rémois sont limités, le paysage est gris, les habitants n'y trouvant pas les charmes que la nature a réservés à d'autres, ont dû s'occuper de leur intérieur et le rendre confortable, agréable : d'où la recherche du mieux, puis du beau dans les monuments. Aussi, doués d'un grand sens, laborieux et patients, ont-ils été à toutes les époques de leur prospérité désireux de s'affirmer par des ouvrages d'art, et quelquefois ils en ont produit qui sont des merveilles, comme la Cathédrale.

ÉPOQUE GAULOISE (1)

Reims, dont l'origine remonte à une époque fort reculée, avait déjà, avant l'invasion romaine, une grande importance dans la Gaule celtique. Ses fabriques de lainages devaient y amener la richesse, car nous savons, par les bijoux et les armes trouvés dans les sépultures gauloises, que les objets d'art y étaient recherchés, qu'ils y étaient d'un goût sérieux et distingué. Les fragments (dieux Termes, vases, bijoux, armes) recueillis, notamment à Reims, dans la collection de M. Duquenelle et au Musée, en font foi.

(1) L. Paris, *Reims*, Durocort, 1843, d'après Lacourt.

L'incendie ayant plusieurs fois ravagé et détruit la vieille ville, tous les vestiges des travaux gaulois ont disparu depuis longtemps sous les cendres; mais si les débris retrouvés en plusieurs endroits sont incomplets, nous savons cependant par des citations des premiers géographes romains que les Rémois avaient déjà des routes; en effet, négociants intelligents, il leur fallait des voies pour leurs relations et l'exportation de leurs produits. Les Romains, paraît-il, se seraient appropriés ces routes, en les consolidant, en les rectifiant et en les faisant leurs.

On peut donc dire que les travaux publics étaient déjà l'objet de la sollicitude des *Rèmes*.

ÉPOQUE GALLO-ROMAINE

Après la conquête des Gaules par les Romains, ceux-ci, fidèles à leur but général, de convertir les peuples vaincus en amis, y implantèrent leur civilisation; avec elle, les travaux d'utilité publique et les beaux-arts. Ils firent de Reims un grand centre administratif, militaire, religieux et financier, ayant huit grandes voies de communication.

Les Rémois, en hommes d'ordre et de travail, comprennent de suite les avantages de cette civilisation pratique, opportuniste, et par suite vivifiante. A l'aide d'une organisation communale intelligente, ils développent leur industrie, notamment dans la fabrication des tissus et des armes; leur commerce prospère et produit l'abondance. Alors les travaux publics se multiplient,

ainsi que l'architecture dans toutes ses œuvres; les habitations particulières s'embellissent, se meublent d'œuvres d'art; la sculpture en pierre, en marbre, en bronze, la peinture à mosaïque, à fresque, l'orfèvrerie, la verrerie (aimée des Romains), l'ébénisterie, la façon des vêtements, atteignent un haut développement.

Les nombreux et riches fragments de statues de marbre et de bronze, de médailles et de camées, découverts encore l'année dernière, attestent clairement l'étendue et la magnificence de Reims, capitale de la Gaule-Belgique, et prouvent surabondamment que la Mosaïque des Promenades, le Tombeau de Jovin et l'Arc-de-Triomphe n'étaient pas des monuments isolés, mais appartenaient à l'ensemble monumental d'une cité achevée.

Les vestiges trouvés jusqu'à ce jour portent malheureusement partout les traces profondes des incendies survenus dans les invasions germaniques pendant la décadence de l'Administration romaine. Mis à jour isolément, par-ci, par-là, en des tranchées étroites, tracées uniquement pour les besoins des constructions modernes, il est presque impossible de les réunir et d'en tirer des plans certains; cependant, en plusieurs points de la ville où la tradition a perpétué les usages locaux, comme sous le Marché (emplacement de l'ancien Forum), M. N. Brunette, architecte de la ville, aux dimensions des vestiges, à leur forme, à leur construction, a pu conjecturer avec raison qu'ils appartenaient à tel ou tel monument.

Nous savons donc que Reims, comme toute

grande cité romaine, avait des voies de grande et moyenne communication, un système complet de fortifications, avec portes ornées ; un aqueduc pour l'approvisionnement d'eau potable venant de la Suippe (retrouvé dans la plaine de la Pompelle et sur plusieurs points de la ville) ; des égouts vers la Vesle ; des temples (à l'emplacement de la Cathédrale, de l'Archevêché, de Saint-Jacques, puis de Saint-Remi) ; une ou des Basiliques pour les réunions (près la Place Royale, fouilles pour la Maison Carraud) ; un amphithéâtre, au lieudit le Mont-d'Arène ; des Thermes, à l'emplacement de la magnifique Mosaïque des Promenades ; un Forum (au Marché) ; un Palais de Lieutenant impérial dans le quartier de Saint-Thomas, à en juger d'après des fragments de colonnes et des bronzes de prix trouvés encore l'année dernière ; des Arcs de Triomphe, dont celui des Promenades est un des plus considérables parmi les restes du monde romain ; de riches habitations, attestées par toutes les mosaïques trouvées dans cette zone circulaire qui s'étend de Clairmarais à Saint-Remi ; des Hypogées nombreux et des Tombeaux fastueux, dont le sarcophage de Jovin n'est qu'un exemple.

Quant aux monnaies, aux médailles, pierres gravées, camées, tombeaux en calcaire, dieux Termes en pierre, autels votifs, leur nombre nous oblige à renoncer à les énumérer ici.

Comme observation, on peut affirmer que tous les monuments de cette période, par leurs dimensions, par l'importance que les figures prennent

dans la décoration, témoignent du goût de la population pour la recherche, dans les œuvres d'art, de la grandeur, de la richesse.

Reims semble avoir atteint, notamment sous les règnes féconds des Antonins, son plus haut degré de prospérité et d'importance. Les relations avec Rome y étaient nombreuses et fréquentes : le sarcophage de Jovin, sculpté à Rome, est une preuve que les œuvres de l'art italien, alors prépondérant, venaient exciter le goût et l'émulation dans le pays. Les voyages des Empereurs, les séjours de leurs Consuls, investis de ces immenses commandements dans les provinces frontières, y amenaient aussi de la Gaule et de l'Italie nombre d'hommes distingués qui y entretenaient la culture intellectuelle et artistique (1).

MOYEN-AGE

Après l'implantation du Christianisme dans les Gaules, suivie de la dispersion du régime romain devant les invasions germaniques, Reims n'avait conservé de ses anciennes prérogatives que la primauté de son siège épiscopal ; elle était un centre religieux. On ignore ce qui restait encore des splendeurs de la vieille cité lors de l'arrivée des Francs de Clovis. Mais quand on voit,

(1) Quand on admire la riche vaisselle d'or et d'argent de Varus, trouvée il y a quinze ans à Hildesheim (Hanovre), on peut se rendre compte de l'influence que la vue de ces modèles pouvait avoir sur le goût dans les pays traversés par ces généraux, car on sait qu'ils recevaient fréquemment à leur table les principaux notables.

d'une part, l'état-major de l'armée y séjourner, et, de l'autre, à la tête du clergé un homme aussi supérieur que saint Remi, on peut conclure qu'elle avait conservé une certaine importance par sa population et par ses monuments.

Il se passe alors à Reims un fait capital dont les conséquences, en appelant sur elle l'attention, deviendront une nouvelle cause de mouvement artistique, dirigé, cette fois, par la religion. Son évêque, appréciant les qualités des Francs, convertit leur chef Clovis au christianisme, les introduit dans la civilisation, prépare leur fusion avec les populations envahies et leur assure non-seulement un moyen d'action puissant, mais surtout et de prime-abord sur les autres peuples envahisseurs une supériorité qui croîtra toujours jusqu'à ce que la Gaule devienne la France.

Reims est comme le centre religieux du pays des Francs; aussi, au milieu des luttes de la première partie du Moyen-Age, on y constate l'influence continue de ses Archevêques. Parmi eux se trouvent des hommes remarquables, les plus considérés, les plus puissants de leur époque, tels que Hincmar; ils jouent un grand rôle dans les affaires du temps et ramènent de nouveau l'attention sur la cité; celle-ci étant devenue la ville des sacres, les souverains, rois et empereurs (1) y séjournent fréquemment, y tiennent des Conseils, y réunissent des Assemblées, premiers essais des États-Généraux. Les Papes viennent y présider des

(1) Carlovingiens.

Conciles, les évêques y convoquent des synodes : Reims est un grand centre d'activité, où les arts, les lettres, les sciences fleurissent de nouveau : ses écoles sont célèbres en Europe, notamment sous Gerbert, le futur pape.

Pour apprécier le mouvement de l'art de l'époque, il ne faut pas perdre de vue que le moyen-âge, période de formation, est caractérisé par l'influence religieuse, qui domine tout. Le chef du gouvernement civil et militaire, en prenant le pouvoir, demande à la religion sa consécration par le sacre, qui acquiert aux yeux des populations religieuses une importance à laquelle participent exceptionnellement la ville et la basilique où il est reçu (1).

Pour en rehausser le prestige, l'Église de Reims fait appel à toutes les ressources de l'art et demande notamment à l'architecture ses plus grandes conceptions, ses effets les plus puissants. Au milieu du grand courant de recherches et d'efforts, qu'elle dirige partout pendant le moyen-âge vers les monuments religieux, l'église-cathédrale de Reims est l'objet d'une sollicitude particulière. Pour sa construction, les évêques mettent à profit les donations royales, leurs nombreuses relations et leurs grands biens ; puis, lorsque le travail actif des habitants dans le commerce et l'industrie a ramené la richesse dans le pays, ils excitent le zèle et l'amour-propre de la population, font arriver les dons à leur église, et en confient l'emploi

(1) La Mission de Jeanne d'Arc avait deux buts : chasser les Anglais, *faire sacrer le Roi à Reims*. Aussi voulait-elle quitter l'armée après la cérémonie.

aux artistes les plus renommés en tous genres. C'est ainsi que la seconde cathédrale, terminée par Hincmar en 856, était déjà très-somptueusement décorée, et que s'explique comment à la suite de l'incendie de ce monument, un an après pareil désastre, l'archevêque de Humbert pouvait déjà recommencer sur un plan si grandiose la construction de la cathédrale actuelle.

La vieille et belle Église de Saint-Remi, bâtie au XI^e siècle, sur le plan des Églises latines, emprunté aux Basiliques (1), est un premier témoignage de la continuité à Reims de la tradition de l'art antique en architecture et du goût des habitants pour la grandeur.

Mais c'est surtout dans l'édification de la Cathédrale, pour laquelle Reims a mis en œuvre ses ressources multiples, que nous pouvons apprécier l'élévation et la perfection que peut y acquérir le goût artistique, puis la persistance de ses administrateurs à poursuivre pendant trois siècles la réalisation du programme primitif (fait rare, pendant une période où tant d'églises sont commencées dans un style et achevées dans un autre), pour compléter un édifice qui a été, est et restera une des merveilles de l'architecture.

En même temps d'autres églises importantes étaient édifiées, notamment celle de Saint-Nicaise, œuvre de l'architecte rémois Libergier, et qui occupe aussi un haut rang parmi les chefs-d'œuvre de l'art français au moyen-âge.

(1) Salles où en rendait la justice.

S'il ne reste aucun édifice civil de cette période (car la grande salle de l'Archevêché, élevée à la fin du moyen-âge, étant destinée aux conciles, peut être regardée comme un édifice religieux), on sait cependant que les habitations étaient construites avec art, comme on peut en juger par la Maison dite des Musiciens et par celle de la place du Marché; les débris de cheminées et de carrelages témoignent aussi du degré de perfectionnement atteint par tous les arts à Reims.

L'architecture, en effet, ne pouvait se développer seule; la sculpture, qui joue un si grand rôle au Moyen-Âge, a toujours été traitée avec soin, souvent même de main de maître, dans les monuments rémois; un certain nombre de statues de la Cathédrale ont été évidemment faites par des artistes supérieurs à leur époque, ayant étudié d'après l'antique. Elles sont une des particularités de l'art à Reims et une preuve ou de la fréquence des relations avec l'Italie, ou de l'importance exceptionnelle attribuée à la Cathédrale.

Les fabriques de bronze (témoin le candélabre de Saint-Remi) (1), de vitraux, de tapisseries, d'orfèvrerie prospèrent, pendant que celles des lainages, recherchées non-seulement en Europe, mais même par les Musulmans, amènent une abondance qui dans un pays au sol si peu fertile a pu seule permettre d'aussi grandes dépenses (2).

L'invasion anglaise, les maladies épidémiques

(1) Débris au Musée.

(2) Viollet-le-Duc évaluait la dépense de la Cathédrale seule à cent millions de notre monnaie.

vinrent malheureusement interrompre cette prospérité; cependant les fragments de la dernière période gothique, dite flamboyante (comme au portail de Saint-Remi), attestent le maintien à Reims du goût correct et de l'éloignement pour les excen- tricités de la mode.

Malheureusement, l'histoire ne nous a conservé que quelques noms des auteurs de ces ouvrages si remarquables de cette période, tel que celui de Libergier, qui fut l'architecte de Saint-Nicaise. On ne connaît pas le grand architecte qui a conçu le plan de la Cathédrale; son nom, gravé au centre du labyrinthe de la nef, avait déjà été effacé par les pieds avant l'enlèvement de celui-ci. Robert de Coucy, auquel on en attribue l'honneur, n'a été qu'un de ses continuateurs.

RENAISSANCE

Malgré les malheurs de la fin du Moyen-Age et la pauvreté qui en résulta pour le pays, Reims, au XVI^e siècle, entre dans le grand mouvement de la Renaissance (ainsi que le prouve l'hôtel situé rue du Marc, n° 1, dont les façades sur la cour, avec leurs bas-reliefs représentant un tournoi, sont contemporaines de François I^{er}).

Les princes ecclésiastiques de la puissante Maison de Lorraine, en prenant possession du siège archiépiscopal, contribuent par leur situation et à la part qu'ils prennent aux événements du temps à ramener l'attention sur Reims; les travaux d'art y sont repris partout. La sculpture, notamment,

y est cultivée avec grand succès par les frères Jacques (auteurs du Tombeau de saint Remi).

Leurs voyages à Rome à la suite des Archevêques, en leur permettant d'étudier la sculpture italienne, fournirent même l'occasion à l'un d'eux, Pierre Jacques, de rivaliser un jour avec Michel-Ange dans un concours ouvert à Rome pour l'érection d'une statue de saint Pierre (1).

Les fabriques de tapisseries, dont on voit à Saint-Remi et à la Cathédrale de si beaux exemples, montrent le degré de perfection des autres artistes rémois contemporains.

C'est dans cette période que les abbesses de la Maison de Lorraine font construire la riche abbaye de Saint-Pierre-les-Dames (habitée un moment par Marie Stuart). Alors, comme partout, le courant dirige les efforts des artistes dans la transformation des édifices civils et des habitations, ainsi que le prouvent de nombreux témoignages : hôtels, portes monumentales, peintures, carrelages, cheminées, mobilier d'église, autels, etc.

Plus tard, après la pacification d'Henri IV, on commence l'Hôtel-de-Ville, achevé seulement aujourd'hui ; mais les malheurs de la Fronde, en ruinant l'industrie, interrompent tout dans la ville ; il faut arriver à Colbert et à la prospérité qui résulte de son administration féconde, à Reims aussi, pour y voir renaître, avec la prospérité, le

(1) *Travaux de l'Académie nationale de Reims* : Biographie des frères Jacques, par M. Liénard.

goût des beaux-arts; le graveur de *Son* (1) reproduit par la gravure les monuments de Reims; puis paraissent les peintures de Jean Hêlart, ami de La Fontaine, et les belles gravures de Nantéuil, etc., etc.

XVIII^e SIÈCLE

Mais après cette brillante époque et l'accalmie qui suivit, il faut attendre le grand mouvement de vie du XVIII^e siècle, qui se fait sentir très-heureusement à Reims.

Elle eut alors le bonheur d'avoir un certain nombre de citoyens d'élite, généreux, ardents au bien public et empressés non-seulement aux travaux utiles du moment, mais surtout à ceux qui assureront l'avenir : à leur tête, Lévesque de Pouilly, rémois, membre de l'Académie des sciences, Maire de la ville; après avoir été le conseiller de son ami le généreux chanoine Godinot, dans les améliorations urgentes de la ville (voirie, approvisionnement d'eau, etc.), il tourne tous ses efforts vers la culture des arts, des lettres et des sciences, fonde l'École de Dessin et le Musée, et prévoyant les hautes destinées du commerce et de l'industrie dans son pays, les besoins de la circulation, il fait préparer par Legendre des plans pour la rectification urgente des rues principales de la ville, qui, malgré l'accroissement énorme de la popula-

(1) *Travaux de l'Académie*, 1863 : Biographie des Artistes rémois, par Maxime Sutaïne.

tion, sont encore inachevées; puis des projets d'embellissement des places publiques, des entrées de ville et surtout ce magnifique quartier de la place Royale avec ses communications si intelligemment préparées avec le quartier de l'Hôtel-de-Ville, malheureusement inexécutées (le prolongement de la rue Trudaine a même été supprimé) (1).

Sous ce souffle généreux, la vieille ville se transforme; son commerce de vins et de laine prospère, s'agrandit; les habitations s'élargissent, les distributions se dégagent, se perfectionnent; les salons se décorent et s'ouvrent plus hospitaliers; le Conseil de Ville, suivant l'ancienne tradition rémoise de chercher le mieux dans les travaux destinés à durer, à servir de modèle, fait dessiner par des élèves rémois de Le Nôtre la Promenade publique, qui, bien que diminuée, moins aérée, est encore la seule de Reims; achever la Place Royale avec le magnifique monument de Louis XV, par Pigalle, dont les statues allégoriques du piédestal, seules conservées, sont des chefs-d'œuvre.

En dehors de l'architecture et de la sculpture, les portraits si finement étudiés et rendus de Lié-Louis Périn et les gravures d'Edme Moreau, les mobiliers sculptés, malheureusement dispersés,

(1) Maldan, *Travaux de l'Académie de Reims*, 1879; Lèvesque de Pouilly, *son temps, son rôle, son influence*.

Le plan de Legendre prévoit encore : l'élargissement du Parvis, le rétablissement de l'ancienne voie romaine, de la route de Laon en ligne droite à la place Royale par l'Arc de Triomphe (projet naturel encore d'une exécution facile), les boulevards extérieurs se prolongeant dans la plaine Saint-Thomas.

nous prouvent que tous les beaux-arts étaient également cultivés avec succès à Reims.

Les troubles de la Révolution, l'oubli du gouvernement impérial, les guerres, causent dans le mouvement de la vie rémoise un arrêt très-préjudiciable; il faut attendre la prospérité commerciale, qui, née sous la Restauration, s'est continuée si grandement jusqu'à nos jours, pour voir l'attention se porter sur les travaux d'art; l'école de dessin, réouverte dès les premiers jours, et dirigée par le peintre Germain, produit quelques artistes de talent, pendant qu'à Paris, un autre Rémois, Alphonse Périn, fils de Louis Périn, faisait revivre dans ses peintures de Notre-Dame-de-Lorette la grâce, le sentiment élevé et la science des grands maîtres italiens de la Renaissance.

Depuis quarante années, les anciens monuments ont été restaurés (1); des nouveaux ont été édifiés et décorés; le Musée agrandi, installé dans un local digne de la collection; des places publiques décorées de statues, parmi lesquelles il faut distinguer celle de Colbert, par M. Guillaume; les églises ont commencé à recevoir une décoration et un mobilier plus dignes, et même des statues de marbre. Avec l'augmentation de la richesse publique, les habitations surtout ont été refaites ou transformées, puis décorées avec plus de recherche, meublées avec luxe; les collections d'objets d'art des particuliers se sont considérablement augmentées d'œuvres de maîtres, plusieurs sont même

(1) Sauf la Mosaïque des Promenades.

très-riches; les tableaux, les bronzes, sous l'influence de la Société des Amis des Arts, malgré un intervalle de vingt ans (1), décorent les intérieurs, les belles éditions entrent dans les bibliothèques et les gravures de prix dans les portefeuilles.

Enfin, Reims, recueillant un fruit des beaux modèles de sculpture élevés par ses anciens édiles, voit un de ses enfants, le statuaire René de Saint-Marceaux (2), élevé dans ses murs, près des statues des frères Jacques et de Pigalle, affirmer chaque année son talent par un succès et prouver ainsi que le génie du grand art existe toujours à Reims.

Liste des Édifices publics et des Curiosités archéologiques ou artistiques les plus remarquables à Reims, par ordre chronologique.

ANTIQUITÉ

Antiquités gauloises.

	DATES	PAGES
Collection Duquenelle, Musée municipal.....		222

Antiquité gallo-romaine.

Mosaïque des Promenades.....	II ^e siècle	220
Porte Basée, rue de l'Université	III ^e siècle	220

(1) Fondée en 1838, délaissée en 1848, reconstituée seulement en 1868, par l'administration Dauphinot.

(2) Voir, au cimetière du Nord, son œuvre : *la mort de l'abbé Miroy*,

	DATES	PAGES
Tombeau de Jovin (chapelle basse de l'Archevêché).....	IV ^e siècle	221
Arc de triomphe.....	IV ^e siècle	221
Fragments dans les collections publiques ou privées, mosaïque dans une chapelle de la Cathédrale		248

MOYEN-AGE

Saint-Remi.....	Du XI ^e au XV ^e s ^e	231
Cathédrale.....	1112-1500	236
Chapelle palatine de l'Archevêché	XIII ^e siècle	250
Saint-Jacques.....	1183 au XVI ^e siècle	252
Maison des Musiciens, rue de Tambour.....	XIV ^e et XV ^e siècles	223
Maison, place des Marchés.....	XV ^e siècle	224
Pierres gravées de Saint-Remi..		236
Grande salle de l'Archevêché...	1498	251
Porte du Chapitre, rue des Tapisseries		224

RENAISSANCE

Vitraux à Saint-Remi		232
Émaux à Saint-Remi		235
Toiles peintes de l'Hôtel-Dieu ..		259
Tapisseries à la Cathédrale (de Robert de Lenoncourt).....	1530	248
Tapisseries à Saint-Remi		235
Tombeau de saint Remi, par Jacques.....	1531	231
Autel à la Cathédrale		248

	DATES	PAGES
Maison rue du Marc, 1.....		224
Maison rue de l'Arbalète, 4.....	1545	226
Hôtel Féret de Montlaurent....		226
Porte du Lycée (rue Vauthier- le-Noir).....		226
Abbaye de St-Pierre-les-Dames.	1545	227
Maison rue Sainte-Marguerite, 19 (anciennement des Dames d'Avenay)...		227
Pavillon du Temple.....		228
Porte rue d'Anjou.....		228

XVII^e SIÈCLE

Hôtel-de-Ville (façade aile gauche et motif milieu).....	1627-	262
Tapisseries de la Cathédrale, dites de Pepersack.....	1640	248
Saint-Maurice.....	1558-1622	253
Ancienne Bibliothèque des Jé- suites, à l'Hôpital-Général...		259

XVIII^e SIÈCLE

Promenades.....	1735-	273
Hôtel rue de Monsieur, 18 (Rogier de Monclin).....	1750-	228
Fontaine Saint-Nicaise.....	1750-	229
Place Royale.....	1759-	272
Porte de Paris.....	1774-	230
Ancien Théâtre (rue de Talleyrand)...	1778-	265
Autels à la Cathédrale.....		249
Archevêché (appartement des Archevêques).....		252

	DATES	PAGES
Hôtel-Dieu.....	1774-	258
Grand-Séminaire.....		270
Hôtel de la Chambre de Commerce(ancien hôtel Ponsardin)		220

XIX^e SIÈCLE

Marché couvert.....	1838-	265
Fontaine Godinot.....	1843-	274
Palais-de-Justice (achèvement) .	1845-	265
Saint-Thomas.....	1847-1866	253
Saint-André.....	1857-1864	254
Statue de Colbert et Square....	1860-	274
Maison de Retraite.....	1860-1877	260
Cirque.....	1865-	266
Théâtre.....	1866-1873	266
Tombeau du Cardinal Gousset (à Saint-Thomas)		254
Temple protestant.....	1868-	256
École professionnelle.....	1868-1874	271
Tombeau de l'abbé Miroy.....	1872	257
Casino.....	1874	269
Sainte-Geneviève.....	1878	255
Synagogue.....	1879	257
Achèvement du Lycée.....	-1880	269
Achèvement de l'Hôtel-de-Ville.	1870-1880	262

DESCRIPTION SOMMAIRE DES MONUMENTS DE REIMS

ANTIQUITÉ GALLO-ROMAINE

Pour ne pas faire double emploi avec une notice précédente (1), nous nous bornons à mentionner les monuments de cette époque, ainsi que leur caractère architectural.

Mosaïque des Promenades.

Au nord, et à gauche de la grande allée, à 100 mètres de l'Arc de Triomphe, sous une baraque. Mise à jour en 1860, à 1^m 40 du sol, lors d'un remaniement de la plantation de cette partie des Promenades, cette Mosaïque couvre un rectangle de 11 mètres sur 8 mètres, entourée d'une bordure à rinceaux courants divisée en caissons dont les sujets, bien dessinés, habilement mis en couleur, constituent un ouvrage de premier ordre, en ce genre, pour la France. Aussi son abandon est-il étonnant.

Ouvrage à consulter : Ch. Loriquet, *Mosaïque des Promenades*, ouvrage avec planches, Reims, 1862, Dessins de Deperthes.

Fragment de la Porte Basée, rue de l'Université.

Bas-relief en pierre représentant un personnage romain entre deux pilastres, encastré dans le mur Est du Lycée, reste d'un Arc de Triomphe gallo-

(1) De M. Loriquet.

romain, dont l'arcade principale, qui fut démolie en 1752, était nommée *Porte Basée* ou *Basilicaire*.

Voir Legendre, *Plan de Reims*, vue des Monuments dans la bordure ; Gérusez, *Description de Reims*, Reims, 1817 ; Ch. Loriquet, *Reims sous la Domination Romaine*, 1860.

Tombeau de Jovin, Préfet des Gaules, général et consul romain.

Sarcophage en marbre blanc de Toscane, déposé dans la crypte de la chapelle de l'Archevêché.

Acheté tout sculpté à Rome, ce monument, orné d'une frise en haut-relief prise dans la masse, représente une scène de chasse princière au lion, sujet fastueux alors fort recherché des grands. Copie d'un modèle plus ancien, belle disposition, mais sculpture abâtardie de la fin du IV^e siècle.

Voir : Gérusez, *Description de Reims* ; P. Tarbé et J. Macquart, *Reims*, 1844-45 ; P. Tarbé et J. Raimbeau, *Reims*, 1852 ; Ch. Loriquet, *Reims sous la Domination Romaine*, 1860 ; dessin, page 197.

Pour le visiter, demander au concierge.

Arc de Triomphe.

A l'extrémité Nord-Est des Promenades et de la rue de Mars.

Témoignage imposant, non pas seulement de la grandeur romaine, mais aussi de l'architecture et de la prospérité à Reims pendant cette époque.

A l'entrée de la ville, sur une voie qui la traversait et aboutissait à la *Porte Basée*, élevé à la gloire des armées romaines, probablement à l'occasion d'un triomphe, ce monument présente une

façade de 33 mètres sur 13 mètres 50 de hauteur, décorée de 20 colonnes corinthiennes engagées portant l'entablement; il est percé de 3 arcades ayant, fait unique dans l'architecture romaine, les impostes de niveau.

Si la disposition architecturale en est grandiose, la profusion des ornements accuse trop la décadence de la fin du IV^e siècle. Néanmoins les caissons des voûtes sont encore un souvenir d'une époque plus pure, tant était grande la force de la tradition dans l'art antique.

Ouvrages à consulter : Flodoard, liv. I^{er}, *Histoire de Reims* ; Gêruzez, déjà nommé ; Tarbé et Macquart, déjà nommés ; N. Brunette, *Projet de Restauration complète*, Dessins lithographiés, Reims, 1846 ; Ch. Loriquet, *Reims sous la Domination Romaine*, 1860.

Indépendamment de ces quatre monuments, il existe encore, enclavés dans les constructions modernes, une foule de vestiges des constructions romaines : voies, aqueducs, murailles, mosaïques, quelques ex-voto, autels, fragments de colonnes.

Parmi les très-nombreux ouvrages en bronze : bustes, statuettes, vases, monnaies, médailles, pierres gravées, découverts dans les fouilles locales, M. Duquenelle, membre de l'Académie de Reims, a recueilli une très-belle collection complète, unique. Le Musée municipal en contient bon nombre. M. Alfred Werlé, membre de l'Académie, a aussi commencé une collection d'antiquités trouvées à Reims déjà très-intéressante.

Ouvrages à consulter : Gêruzez ; Ch. Loriquet ; *Travaux de l'Académie de Reims, Rapports, Mémoires*, etc.

ANCIENNES MAISONS LES PLUS CÉLÈBRES DE REIMS

MOYEN-AGE

Maison, rue de Tambour, 22 (XIV^e, XV^e et XVI^e siècles).

Reste d'un grand hôtel privé, comprenant : une porte, de grandes fenêtres ogivales à meneaux sur rue et sur cour, des cheminées en pierre sculptée, une petite porte intérieure de la Renaissance, de riches carrelages émaillés (dispersés), des écussons mutilés. Tout y indique la demeure d'une famille riche ; aussi une tradition populaire en a fait, à tort il est vrai, le palais des comtes de Champagne.

A la suite vient la célèbre *Maison des Musiciens*, ainsi dénommée des statues si expressives de la façade, représentant des personnages qui jouent du tambourin, de la cornemuse, de la harpe et du violon ; celui du milieu tient un faucon. Ces figures, assises sur des encorbellements saillants (comme pour des enseignes), sont posées au premier étage, entre de grandes fenêtres à meneau, certainement destinées à éclairer une vaste salle ou galerie des fêtes. On pense que celle-ci pouvait vraisemblablement appartenir à une confrérie ou à une société qui la louait. (La ville de Cologne conserve encore aujourd'hui, pour réunions et fêtes, un édifice du Moyen-Age appelé Gürzenicht.) Ces statues rares sont aussi intéressantes pour

l'histoire de la sculpture que pour celle de la musique à cette époque.

Voir : P. Tarbé : *Reims, ses Rues, ses Monuments*, 1844; Aymar, Verdier et Cultrois, *Architecture civile et domestique*. Paris, Baudry.

Maison, place des Marchés, 9.

Sa façade, en bois sculpté, est une jolie composition du XV^e siècle, particulièrement remarquable par les charmantes proportions de l'architecture, la finesse et le bon goût de la sculpture.

Elle est intacte, sauf au rez-de-chaussée, et nous montre un intéressant spécimen de maison de riche marchand en détail de cette époque.

Maison, rue du Marc, 1.

Riche plafond en bois sculpté.

Voir : Viollet-le-Duc, *Dictionnaire d'Architecture*.

Porte de la Cour du Chapitre, rue des Tapissiers.

Cette porte, au cintre surbaissé portant un étage flanqué de deux tourelles, fut construite en 1530; elle est un spécimen de la dernière transition du style gothique à celui de la Renaissance.

Il y a quarante ans, elle avait encore des portes de bois (déposées alors dans les réserves de la ville), qui servaient à fermer, la nuit, la cour du Chapitre.

D'autres vestiges de l'architecture privée au

Moyen-Âge subsistent partout, enclavés dans bien des propriétés ; les uns, en façade, sont visibles et frappent la vue ; les autres dans les intérieurs, comme ceux des façades de l'hôtel rue de la Clef, n° 4.

Les amateurs en trouveront l'historique dans l'ouvrage de Prosper Tarbé, *ses Rues, ses Monuments*, dessins de J. Macquart, Quentin-Dailly, 1844.

RENAISSANCE

Maison, rue des Anglais, 4.

Porte et tourelle. On y voyait encore, il y a quelques années, les armes de l'archevêque Robert de Lenoncourt et celles du Chapitre.

Hôtel, rue du Marc, 1.

A l'intérieur, la cour a conservé des façades du commencement de la Renaissance, décorées de frises et de panneaux sculptés, représentant des scènes de tournoi, très-curieuses par le caractère de la sculpture vive et animée de l'époque et par la représentation de scènes oubliées et des costumes du temps de François I^{er}.

Cette architecture à moulures et à plates-bandes ornées, du type créé par les architectes français sur les bords de la Loire, prouve que Reims était déjà dans le mouvement général.

Voir : P. Tarbé et J. Macquart, *Reims*, 1844 ; N. Brunette, Dessins lithographiés, Boudié, 1844.

Hôtel, rue de l'Arbalète, 4.

Il date de 1545, d'après le millésime gravé sur la porte d'entrée.

La façade, décorée de pilastres doriques et ioniques portant leurs entablements décorés d'ornements dans le goût de l'époque, présente un spécimen plus étudié de la nouvelle architecture. L'intérieur de la cour, plus détérioré, renferme aussi des parties intéressantes.

**Ancien Hôtel Feret de Montlaurent (Cercle Catholique),
à l'angle des rues Montlaurent et du Barbâtre.**

Il date du XVI^e siècle et a été la résidence de la grande famille des Feret, qui joue un rôle important à Reims dans les XV^e, XVI^e et XVII^e siècles.

Les façades sur la rue n'ont conservé de la première époque qu'une corniche sculptée et celles de la cour carrée, des arcades et des niches sculptées, indices de la distribution et de la décoration d'une habitation seigneuriale à cette époque.

Les intérieurs ont été modifiés.

Porte du Lycée, rue Vanthier-le-Noir, 5.

Originellement rue de l'Université, elle servait d'entrée aux bâtiments de l'ancienne Université fondée par le cardinal Charles de Lorraine.

Le grand couronnement, avec pilastres, colonnes et niches, est d'une très-agréable proportion jusque

dans ses détails. Les statuettes manquent depuis longtemps ; déplacés lors de la reconstruction de cette partie du Lycée, les pinacles sont modernes.

Ancienne Abbaye de Saint-Pierre-les-Dames.

Elle est actuellement enclavée dans les bâtiments du Couvent de la Congrégation, rue Saint-Pierre-les-Dames, n° 8, et de la manufacture de MM. Valbaum père et fils.

Cette célèbre abbaye fut bâtie au XVI^e siècle, par Renée de Lorraine, sœur de la reine d'Écosse et tante de Marie Stuart.

On y distingue encore deux pavillons à étages sur le jardin de la Communauté d'un fort beau style avec façades pierre et briques.

La proportion élégante des lignes de l'architecture y aide à la grandeur des ensembles.

Ouvrages à consulter : Legendre, *Plan de Reims*, vue du Portail ; P. Tarbé et J. Macquart, *Reims*, Quentin-Dailly, 1844 ; *Travaux de l'Académie de Reims*.

Maison, rue Sainte-Marguerite, 19.

Ancienne maison de ville des dames de l'Abbaye d'Avenay.

Les dispositions intérieures en sont encore presque complètes ; le porche-abri, les appartements, les dépendances et la galerie sont en place, malgré les restaurations, du reste très-soignées.

On y remarque une cheminée en pierre au premier étage, et surtout la galerie au-dessus du

porche, qui, quoique transformée depuis longtemps en magasin, a conservé sa riche décoration peinte et enrichie de nielles, particulièrement sur le plafond à solives apparentes.

Pavillon dit du Temple, rue Linguet.

(Reste de l'ancienne commanderie de Saint-Jean-de-Jérusalem)

Construction en pierre et briques, remarquable par la décoration du rez-de-chaussée, mur plein en pierres dures, décoré d'une immense mosaïque d'hexagones, à l'aspect sévère, impénétrable; les tours, demi-rondes, sont considérées par certains archéologues comme caractéristiques et particulières aux constructions de ces chevaliers.

Annexe isolée d'un ensemble de bâtiments, tout y porte le cachet de cet ordre célèbre: aristocratie riche et fermée.

Ouvrage à consulter: P. Tarbé et J. Macquart, *Reims*, 1844.

Porte, rue d'Anjou.

Cette porte, avec son couronnement, est un dernier spécimen de ces entrées décorées comme des portails, si fort en honneur à la fin du Moyen-Age.

XVIII^e SIÈCLE

Ancien Hôtel Rogier de Monclin, rue de Monsieur, 18

(Occupé par la Société Générale)

Construit en 1750 par Rogier de Monclin.

Bel exemple complet d'un hôtel provincial au XVIII^e siècle, distribué agréablement pour les réceptions et la vie de famille. Les appartements sont élevés, vastes, surtout les salons, tendus en soie et ornés de glaces encadrées de brindilles et de joncs dorés, encore intacts, ainsi que le vestibule avec sa fontaine de marbre et le magnifique escalier à rampe en fer forgé.

Hôtel, rue du Bourg-Saint-Denis, 71.

(Anciennement de Courtagnon)

C'est une habitation de la même époque, mais plus petite et moins complète, appartenant plutôt à la catégorie des maisons riches qu'à celles des hôtels.

Fontaine de la place Saint-Nicaise.

Ancienne fontaine en marbre avec applications de bronze, édifiée en 1750, sur les dessins de Cous-tou, remarquable par ses sculptures fines et vivantes.

Voir: Dessin de Leblan, dans le *Moniteur des Architectes*, 1866.

Hôtel de la Chambre de Commerce, rue Cérès, 30.

Construit par le baron Ponsardin (1), et actuellement en transformation pour l'installation : 1^o des

(1) Négociant en vins, ancien Maire; puis habité par sa fille, M^{me} V^e Clicquot-Ponsardin, fondatrice de la Maison de Vins de Champagne de ce nom.

services de la Poste et du Télégraphe sur l'emplacement des dépendances et de la cour; 2° de la Bourse et de la Chambre de Commerce.

Il contient : un bel escalier en pierre (surmonté d'une grande voussure en 1839); des appartements décorés de boiseries richement sculptées, qui sont et resteront intacts pour les services de la Chambre.

Cette habitation, malgré son importance, sa décoration, le confortable de ses installations, marque un changement dans les idées du temps depuis la construction de l'hôtel Rogier de Monclin. On semble déjà moins avide d'air, de lumière; les ouvertures sont plus étroites, et, au lieu de l'élégance familière particulière au XVIII^e siècle, les décorations intérieures empruntent à l'architecture monumentale une ordonnance cérémonieuse, mais heureusement la sculpture est restée très-fine.

Grille de la Porte de Paris, à l'extrémité de la rue de Vesle.

Magnifique grille en fer forgé, élevée par la Ville en 1774, pour l'entrée de Louis XVI à son sacre; œuvre des maîtres serruriers rémois Lecoq et Revel.

Déplacée il y a vingt-cinq ans, elle a été élargie et avancée dans le faubourg, telle qu'on la voit aujourd'hui.

En outre, nombre d'habitations conservent de nombreux fragments d'architecture et de sculpture, intéressants témoins de la prospérité et du goût rémois.

ÉDIFICES RELIGIEUX

ÉGLISE SAINT-REMY, place de ce nom.

La colline sur laquelle elle a été assise, bien qu'en dehors de l'enceinte, avait toujours été depuis l'introduction du christianisme à Reims le siège d'un sanctuaire vénéré (1).

L'Église actuelle, succédant à une autre, bâtie sur le même emplacement, a été commencée en 1041 par l'évêque Thierry. Le pape Léon IX, dans un voyage à Reims, en fit la dédicace.

Continuée, en 1170, par Pierre de Chelles, qui modifia le plan, agrandit de deux travées la nef et l'abside, construisit le portail et les voûtes ; puis, en 1388, par Jean Canart, qui éleva un clocher sur le transept, elle fut achevée, en 1500, par Robert de Lenoncourt, qui rebâtit le portail méridional.

La belle clôture du chœur a été élevée, ainsi que le tombeau primitif de saint Remi, par les frères Jacques, en 1557.

Avant la Révolution, elle était l'Église abbatiale des Bénédictins, dont la communauté occupait les bâtiments contigus, actuellement l'Hôtel-Dieu.

Malgré ces accroissements successifs, on reconnaît parfaitement encore l'église du XI^e siècle à ses arcades intérieures construites en petit appareil romain, décorées de moulures romaines et aux grandes niches du transept. Son plan était en

(1) Première église chrétienne à Reims, bâtie par Jovin.

forme de croix, suivant la disposition des basiliques latines, et leur construction préparée pour porter des planchers sous les tribunes du Gynécée antique, devenu le Triforium, ainsi que les charpentes apparentes du comble.

Les agrandissements et les travaux complémentaires du XII^e siècle ont ajouté sur le transept une abside à chapelles rayonnantes (1), puis des voûtes sur toutes les nefs; c'est alors que des colonnettes ont été rapportées contre les piliers romans pour recevoir les retombées et que les contreforts et arcs-boutants ont été élevés en dehors des murs de la nef. L'Église, ainsi complètement transformée, est celle que nous voyons aujourd'hui.

Elle a 120 mètres de longueur sur 28 de largeur, dont 14 pour la nef, et 24 mètres de hauteur sous voûte.

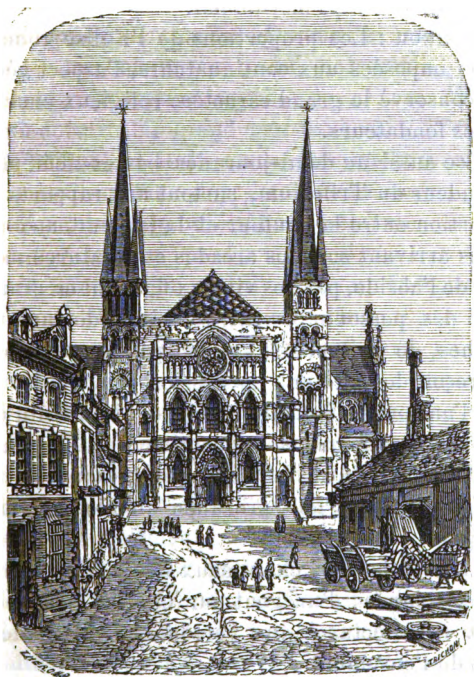
L'intérieur est divisé en trois nefs contiguës dont les deux latérales sont surmontées d'un vaste Triforium. Le transept, qui les coupe, a 56 mètres sur 18; il forme la base d'une grande abside à cinq chapelles rayonnantes, suivant le système qui commençait alors à être adopté.

Toute cette partie, élevée au XII^e siècle, possède encore ses anciens vitraux, qui sont très-remarquables.

EXTÉRIEUR : L'unité première ayant été rompue par suite des additions précitées, l'ordonnance ar-

(1) Les voûtes de la nef circulaire sont un spécimen très-intéressant de la construction des voûtes ogivales; les constructeurs, dans la période des essais, n'avaient pas encore résolu le problème de voûter sur plan trapézoïdal.

chitecturale a eu le même sort, mais chacune des parties n'en est pas moins très-intéressante à étudier, car on y suit toutes les modifications du



style et du mode de construction au Moyen-Age, depuis les tronçons de colonnes romaines rapportées dans le portail, certainement pris aux ruines d'un édifice voisin, les murs de la nef en pierre et moellons, type des églises italiennes,

avec pilastres en forme de colonnes engagées, puis les arcatures du XII^e siècle, à l'abside, et les contreforts primitifs à arcs-boutants, jusqu'aux riches sculptures du gothique flamboyant dans le petit portail du transept méridional.

INTÉRIEUR : Les proportions de l'Église romane s'étant imposées aux continuateurs, l'aspect général a conservé le grand caractère religieux cherché par ses fondateurs.

Grâce aussi au demi-jour des basses-nefs, à la profondeur du Triforium, surtout aux rapports de proportion entre la hauteur et la largeur, aux lumières arrivant sous les arcades et arcatures multiples de l'abside, par des vitraux figurant en grande partie des personnages sacrés, vêtus de tuniques blanches, le visiteur, en entrant par le grand portail, reçoit de suite une impression pénétrante.

De l'ancienne décoration murale, il ne reste que quelques fragments de coloration sur les chapiteaux de l'entrée du chœur. Ces couleurs vives, coupées de filets, font présumer qu'elle était magnifique.

La sculpture des chapiteaux de chaque époque est très-soignée ; d'un goût pur et d'un sentiment plutôt architectural que personnel, elle aide à l'effet de l'ensemble.

Dédiée à saint Remi, qui occupe la place d'honneur dans l'histoire du clergé rémois, l'Église a toujours contenu son tombeau, qui, exposé dans l'abside, a reçu autrefois des développements considérables.

Témoin le magnifique et imposant monument

de glorification élevé au XVI^e siècle par les frères Jacques (1).

A deux étages sur un socle : le premier, d'ordre corinthien, décoré de colonnes de jaspe et de niches d'où sortaient les statues des douze pairs de France, portait triomphalement la châsse renfermant les reliques du saint, qui dominait ainsi son sanctuaire ; puis, en tête, le groupe de l'abjuration du roi, le grand acte de sa vie.

Ce monument était entouré, comme aujourd'hui, de la belle clôture aux colonnes de marbre, mais moins ouvertes, pour isoler davantage les reliques (2).

Le beau tombeau actuel, édifié en 1846, sur les dessins de M. N. Brunette, architecte de la Ville, avec les ressources de la fabrique et des souscriptions, a permis de replacer la châsse du saint et les belles statues des Jacques dans un cadre digne d'elles. C'est également sous la même direction qu'ont été faits les indispensables et importants travaux qui, de 1838 à 1850, ont préservé d'une destruction imminente certaines parties de l'église.

Du riche mobilier accumulé autrefois dans un sanctuaire aussi célèbre, il ne reste que quelques tableaux ; la collection des émaux de 1663, par Laudin de Limoges (exposés dans la sacristie), représentant la vie de saint Timothée ; dix tapisseries de 1551, d'une très-grande valeur artistique comme composition, dessin et costumes his-

(1) Voir la gravure dans les encadrements du plan de Legendre.

(2) *Idem*.

toriques, représentant la bataille de Tolbiac, le baptême de Clovis, la peste de Reims et divers événements de la vie de saint Remi.

On voit aussi un Saint-Sépulcre, œuvre du XVI^e siècle, où des personnages de grandeur naturelle figurent la mise au tombeau de Jésus-Christ; en face, un bas-relief connu sous le nom des Trois-Baptêmes : ceux de Clovis, de Jésus et de Constantin.

Dans une chapelle voisine du Sépulcre, des fragments d'un riche dallage provenant de Saint-Nicaise; chaque dalle est décorée d'un sujet de l'Ancien Testament, la gravure dans la pierre est remplie de plomb fondu.

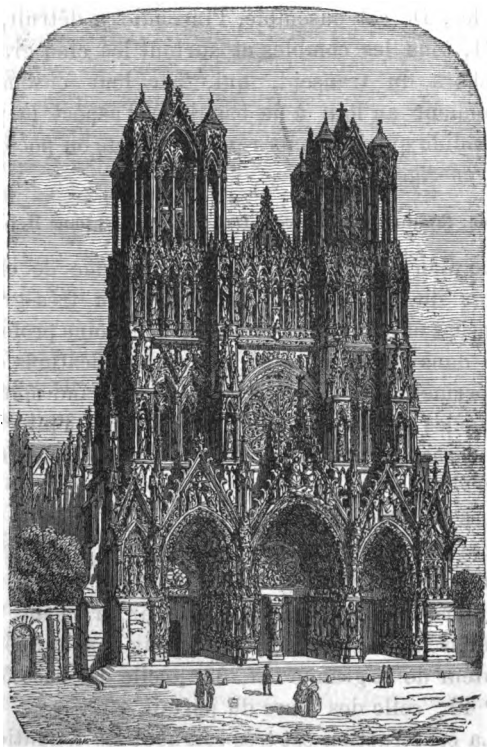
Saint-Remi possède surtout ses magnifiques vitraux du XII^e siècle, exécutés encore d'après les règles de l'art antique, et d'un si puissant effet décoratif.

Ouvrages à consulter : Tous les anciens historiens de Reims, et parmi les modernes : Gérusez; Prosper Tarbé, *Sépultures de Saint-Remi*, Reims, Brissart, 1842; L. Paris, *Tapisseries et Toiles peintes de la ville de Reims*, Reims, Brissart, 1843; J. Macquart, *Dalles ornées*, Reims, Quentin-Dailly; N. Brunette, *Tombeau de Saint-Remi*, Reims, Quentin-Dailly; V. Tourneur, *Études sur les vitraux*, au Congrès de 1861; Leblan, *l'Architecture de Saint Remi*, avec relevés; J. Gailhabaud, *Architecture du V^e au XVI^e siècle*.

CATHÉDRALE

Chef-d'œuvre de l'art ogival, commencée en 1212 par l'archevêque Albéric de Humbert, un an (jour pour jour) après l'incendie de la cathédrale d'Hincmar, sur le plan grandiose continué par ses successeurs.

Les travaux furent poussés avec une telle activité, qu'à la fin du XIII^e siècle le transept était presque



terminé et affecté au culte; mais les trois dernières travées et les couronnements des nefs ne furent exécutés qu'au XIV^e siècle, ainsi que la base du portail, terminé lui-même à la fin du XV^e, grâce

aux dons de Guillaume Filastre, chanoine de l'Église.

La construction avait donc duré plus de deux siècles. De cet ensemble, l'incendie a détruit, en 1481, tous les combles et surtout les cinq grands clochers du transept, qui, par leur ensemble, donnaient au loin à la basilique l'aspect le plus splendide qu'ait jamais rêvé architecte ou poète du Moyen-Age.

Voir : *Restitution de Viollet-le-Duc*, Dictionnaire, tome II, p. 324.

Le plan de la Cathédrale a une forme de croix latine du Moyen-Age, mais avec un très-grand transept et une abside relativement moins profonde que dans d'autres cathédrales, modifications qui, en permettant de grouper un plus grand nombre de fidèles autour de l'autel, ont donné à l'intérieur son caractère particulier de simplicité et de grandeur.

Les mesures principales sont :

Extérieurement : longueur, 149^m ; largeur au transept, 49^m 50 ; largeur des nefs, 34^m ;

Intérieurement : largeur, 30^m au transept ; 14^m 65 dans la grande nef ; 7^m 74 pour les bas-côtés ; hauteur de la grande nef, 38^m ; celle des bas-côtés, 16^m 40 ; celle des tours du portail, 83^m.

La construction est très-soignée ; les fondations, en blocages, surtout celles du XIII^e siècle, sont faites par massifs robustes, témoignage, dès l'origine, d'une conception raisonnée pour la mise à exécution d'un grand projet. Les élévations sont en pierres dures de grand appareil, posées

avec soin. La charpente est en chêne ; bien que rétablie après un incendie ruineux, elle est solidement et ingénieusement combinée ; la couverture est en plomb.

Cathédrale élevée pour être la plus splendide de France, par ses Archevêques, à l'époque de l'alliance étroite de la religion et de la Royauté, non-seulement comme église métropolitaine, mais encore comme basilique royale, pour les cérémonies du sacre, alors fêtes nationales (1), ses architectes et ses fondateurs, envisageant cette destination de l'édifice à des intervalles plus ou moins rapprochés, se sont préoccupés, pour éviter le renouvellement coûteux des décorations improvisées, d'orner une fois pour toutes l'extérieur de l'édifice d'une parure complète et permanente, riche et majestueuse. De là le caractère si somptueux de l'ordonnance architecturale et sculpturale qui enveloppe l'église, et remarquable par son harmonie, par son ampleur, et par la richesse variée des sculptures (2).

Le portail est un chef-d'œuvre d'architecture décorative. Étant donné un pignon et deux tours, le problème, qui était de réunir en un ensemble monumental ces trois parties, de même largeur, mais de hauteurs différentes, d'en faire comme le

(1) La Cathédrale de Reims est un document de l'histoire de France dont l'intégrité doit être conservée, disait encore il y a quelques années Viollet-le-Duc.

(2) Il faut connaître cette particularité du programme de la construction pour apprécier l'air de fête de la décoration de certaines parties traitées plus simplement dans d'autres Cathédrales, comme la galerie de la façade septentrionale, page 245.

frontispice magnifique d'une fête traditionnelle ; a été merveilleusement résolu, sans rompre l'harmonie des grandes lignes, et en laissant à chaque division son importance rationnelle.

Le rez-de-chaussée est occupé, en guise de porche, par trois grandes et profondes arcades entièrement tapissées de statues qui, semblables aux Tryptiques d'ivoire déployés dans les cérémonies devant les gradins des autels, se développent en avant des soubassements saillants des contreforts, pour éviter ainsi le contraste, souvent singulier ailleurs, entre la rudesse de ces bases et la finesse des sculptures des portes.

Au-dessus s'ouvre la rosace de la grande nef, accompagnée des têtes des contreforts et flanquée des grandes arcatures ajourées formant le premier étage des tours.

Ce rappel de la décoration des contreforts du pourtour, pour l'harmonie architecturale, est, au XV^e siècle, au plus fort des variations du Moyen-Age, un trait caractéristique, rare, et une preuve de l'importance attachée au maintien de la tradition. (Les détails de sculpture, seuls, portent le cachet de l'époque et se perdent dans l'ensemble.)

Puis se développe la Galerie des Rois précédemment sacrés à Reims (1), qui tourne sans aucune interruption autour des tours ou clochers inachevés ; les élégantes arcatures de la base des

(1) Statues colossales, caractéristiques, aplaties à la façon de certains ouvrages d'orfèvrerie, pour éviter les saillies trop vives et les ombres noires qui, en arrêtant les yeux, nuiraient à l'effet de l'ensemble.

flèches ont seules été édifiées, en attendant un couronnement (difficile).

Quant à la signification de toute cette riche décoration, celle de la grande voussure du rez-de-chaussée est consacrée à la glorification de la Sainte-Vierge, patronne du sanctuaire. Sur les pieds-droits sont des anges et les mois de l'année ; dans la voussure sont des saints rappelant le ciel et les rois de Jessé.

Celle de l'arcade gauche, consacrée à la vie de Jésus-Christ, est ainsi décrite par M. Cerf dans son *Itinéraire de Reims* :

« D'un côté de la voussure, on voit la Passion
» en détail et la mort du Sauveur; de l'autre, la
» résurrection de Notre-Seigneur, sa descente aux
» enfers, les disciples d'Emmaüs, les Apôtres
» envoyés dans l'univers. Les parois des murs
» sont occupées par des *saints de Reims* : saint
» Nicaise, saint Remi, sa mère et son diacre
» Thierry, et en face, sainte Eutrope, sœur de
» saint Nicaise, avec le lecteur et le diacre du
» pontife. Sur les chambranles de la porte sont
» des anges, les sciences et les arts. Le linteau,
» en quatre groupes, rappelle l'histoire de *saint*
» *Paul* renversé sur le chemin de Damas. Enfin,
» le fronton est rempli par le crucifiement de
» Notre-Seigneur Jésus-Christ.

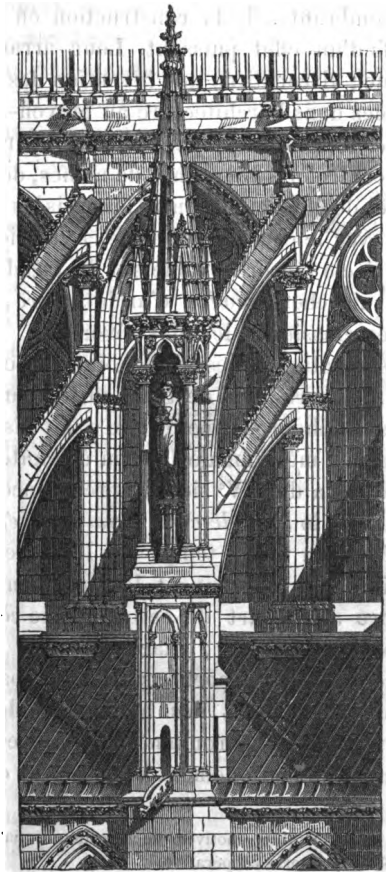
» Du côté de l'archevêché, la porte rappelle les
» scènes de l'*Apocalypse* ou l'histoire de l'Église.
» Les parois des murs sont ornées par les grandes
» figures de Notre-Seigneur, Abel, Abraham,
» Moïse, Isaïe, Jean-Baptiste, en face desquelles

» on voit les premiers apôtres de Reims et des
» pays voisins : saint Sixte, saint Sinice, saint
» Memmie, saint Divitian. Les chambranles de la
» porte sont couverts de statuettes : ce sont les
» *Vertus* et les *Vices*, les *Quatre Saisons* de
» l'année. Le linteau reproduit la suite de l'histoire
» de la conversion de saint Paul.

» La grande rose du portail est entourée de
» figurines : c'est l'histoire de David et de Salomon
» construisant le temple. En dessous sont deux
» grandes statues : David et Saül. Au-dessus, c'est
» le combat de David et de Goliath. Dans les
» contreforts du portail sont de magnifiques sta-
» tues : Notre-Seigneur pèlerin et la Sainte-
» Vierge, puis les apôtres, les colonnes de
» l'Eglise : »

Les façades latérales, divisées en travées verticales correspondant à celles des nefs et des chapelles de l'abside, sont complètement enveloppées par les magnifiques contreforts, l'une des parties distinctives du monument rémois.

En effet, la cathédrale ayant été construite alors que l'architecture ogivale, sortie de la période des essais, était parvenue à celle du perfectionnement, ses architectes, maîtres de tous les problèmes de construction qui avaient embarrassé leurs prédécesseurs, ont pu, avec la collaboration active et féconde de nombreux sculpteurs, tourner leurs efforts vers la décoration des parties de l'édifice précédemment négligées, entre autres celle des énormes piliers des arcs-boutants, partout ailleurs un embarras.



Dessin de Raimbeau.

A Reims, ces architectes, avec leur talent supérieur, ont converti ces organes indispensables,

mais encombrants, de la construction en moyens décoratifs d'un effet puissant. Leur arrangement est unique ; il constitue une invention des plus remarquables dans l'architecture au Moyen-Age.

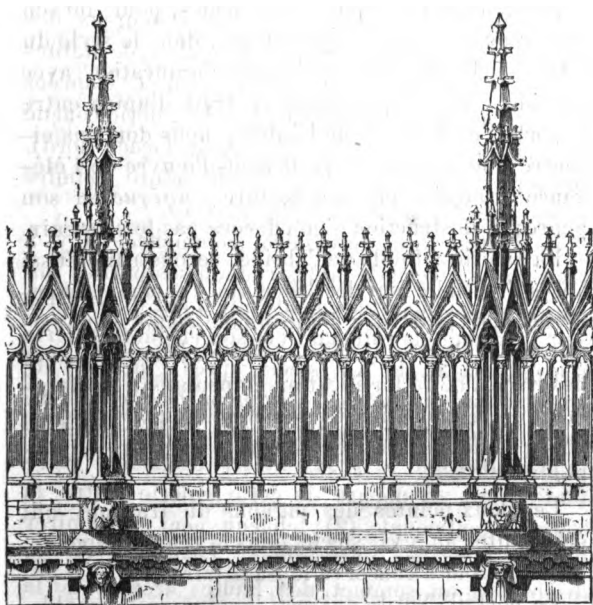
Les façades latérales, par l'effet si heureux des têtes de contreforts couronnés de niches, de statues d'anges et de clochetons, entre les croisées élancées des nefs avec le couronnement de la galerie conçue au XIV^e siècle (encore visible sur la façade nord), forment un chef-d'œuvre d'architecture, admiré même des classiques les plus sévères.

La restauration nécessaire, commencée il y a trois ans, sauvera de la destruction ses parties importantes ; malheureusement, elle a fait disparaître sur la façade méridionale (1) son élégante galerie relevée à la fin du XV^e siècle, après l'incendie de 1481, d'après le *type de celle primitive, élevée au XVI^e siècle*, en même temps que l'achèvement de la nef, ainsi que le prouvent les fragments existant encore au départ de cette galerie contre la tour septentrionale (2) ; chacun peut y admirer l'élégance de ses proportions, l'à-propos de sa disposition au sommet des hautes arcades de la nef, où, tout en la couronnant suivant cet air de fête donné systématiquement à l'extérieur de l'édi-

(1) Voir la protestation motivée de l'Académie nationale de Reims, 1878. Imprimerie coopérative.

(2) Les échafaudages actuels permettent de les voir en place, ainsi que les anciennes bases, et même une gargouille échappée à l'incendie. — Un dessin de Raimbeau et Leblan, dans la *Mono-graphie de la Cathédrale*, par J. Gailhabaud, *Architecture du V^e au XVI^e siècle*, les reproduit fidèlement ; l'original est à la Bibliothèque de la Ville.

fice, elle sert de transition avec la décoration des toits et prépare aux finesses plus délicates de la crête (1), car dans l'architecture du Moyen-Âge,



Dessin de Raimbeau.

toutes les parties de l'édifice concourent directement à l'effet de l'ensemble; le couronnement n'est pas au sommet des façades comme dans l'architecture classique, mais sur le toit, orné *ad hoc*.

(1) Détruite par l'incendie. Son absence fait tache dans la parure du noble édifice.

(Voir les édifices encore complets à Milan, en France et en Belgique.)

Devant l'abandon de la tradition et en présence de la démolition imminente qui menace cette belle galerie, admirée depuis des siècles, pour lui en substituer une autre hypothétique, dans le style du XIII^e siècle (1), sous prétexte d'unification avec l'abside, sans respect pour ce trait d'union entre le portail et le reste de l'église, nous donnons ci-contre une vue de ce petit chef-d'œuvre de l'élégance française en architecture, *unique* en son genre; sa destruction n'en effacera pas le souvenir.

La galerie actuelle de l'abside, reconstruite aussi après l'incendie sur les bases de l'ancienne, comprend deux parties : l'une pleine, mais non primitive, et l'autre ajourée, refaite récemment avec des créneaux de fortification empruntés à un fragment de restauration très-ancienne qui avait ainsi voulu se donner, à peu de frais, un air moyen-âge.

Les deux pointes des pignons du transept ont été refaites au XVI^e siècle, dans le goût de l'époque. Celle du Sud a conservé le Sagittaire (2).

Le portail Nord, qui est le plus remarquable, a sa base découpée en trois arcades dont les voussures sont tapissées de statues et de statuettes représentant des scènes très-curieuses, ainsi décrites par M. Ch. Cerf :

(1) Comparer la rondeur de ses ogives avec l'élancement des fenêtres des nefs qui sont dessous; les tympans, ou frontons qui les couronnent, avec les finesses de l'ancienne décoration.

(2) Voir l'*Histoire de Notre-Dame*, par l'abbé V. Tournéur.

« Le portail Nord compte trois portes, dont une
» seule est ouverte. Celle du milieu est consacrée
» à saint Sixte, placé sur le trumeau, à saint
» Nicaise et à saint Remy, debout contre les pa-
» rois du mur, entourés, l'un d'un ange et de
» saint Eutrope, l'autre d'un ange et de Clovis en
» robe de baptême. Le tympan reproduit le mar-
» tyre de saint Nicaise, le baptême de Clovis et
» plusieurs circonstances de la vie de saint Remy.

» La porte de gauche est vivante des scènes du
» Jugement. Sur le trumeau apparaît la statue du
» Bon-Dieu, ayant à ses pieds un bas-relief où l'on
» voit un marchand de drap vendant à fausse me-
» sure ; il est jugé et condamné. Les Apôtres
» ornent les parois du mur. Le tympan représente
» Notre-Seigneur assis, jugeant les nations. Les
» morts sortent des tombeaux ; les bons sont sé-
» parés des méchants ; les justes vont dans le sein
» d'Abraham, et les méchants sont entraînés dans
» l'enfer. Dans la voussure sont des anges appe-
» lant au jugement les vierges sages, prêtes à en-
» trer avec Notre-Seigneur, et les vierges folles,
» imprévoyantes, qui arrivent trop tard. »

A l'intérieur, la Cathédrale a perdu sa décoration primitive, sauf ses sculptures ; les variations du goût régnant en ont fait disparaître successivement les peintures murales, les vitraux des basses-nefs, le dallage, surtout le labyrinthe, sur lequel étaient gravés les médaillons de ses architectes, et tout le mobilier : autels, chaires, buffet d'orgues, etc.

Par sa disposition, elle est divisée en trois nefs,

qui se continuent à travers le transept, dans l'abside, creusée de cinq chapelles rayonnantes.

Simple, mais très-élancée, toutes les lignes de l'architecture sont combinées surtout pour produire des effets de profondeur et de hauteur ; aussi, avec son unité, l'ensemble, grâce à ses belles proportions, a-t-il un caractère étonnant de grandeur.

En entrant par le portail, le coup-d'œil des nefs, avec leurs voûtes entrecroisées, est des plus imposant, et féérique lorsque le soleil éclaire les splendides vitraux.

La nudité des murs latéraux des nefs, qui étonne d'abord, semble avoir été voulue pour y étaler des tapisseries et pour porter l'attention sur le transept.

En procédant par ordre chronologique, on remarque dans cet intérieur les admirables vitraux du XIII^e et du XIV^e siècle, avec leur riche coloration de pourpre, d'azur, d'or et d'argent, représentant notamment les souverains sacrés à Reims, rois et reines, puis en-dessous les archevêques et les évêques suffragants ; la grande rose du portail occidental, représentant l'*Assomption de la Vierge*, est surtout un chef-d'œuvre du genre (la voir au coucher du soleil) ; dans le transept Nord, l'horloge, le soubassement en menuiserie de style flamboyant du grand jeu d'orgues ; dans celui de droite, une mosaïque gallo-romaine trouvée sous l'Archevêché, l'autel de la Résurrection, du XVI^e siècle, les magnifiques tapisseries commandées par l'archevêque Robert de Lenoncourt au XVI^e siècle (1530), représentant la vie de la Vierge, celles de

Pepersack (1640), puis tous les autels en marbre, les tambours des entrées, en bois, du XVIII^e siècle.

Parmi les tableaux : le *Lavement des Pieds*, de Mutiano ; le *Christ aux Anges*, de Th. Zuccaro ; une *Madeleine*, du Titien ; un *Saint-François*, d'Hélart ; deux *Tapisseries des Gobelins*, d'après les cartons de Raphaël, données par le président Cavaignac, en 1848.

De son riche trésor, l'église n'a conservé que quelques pièces d'orfèvrerie ancienne, mais de grand prix, ainsi énumérées par M. l'abbé Tournour dans sa *Description de Notre-Dame* :

1^o Crosse en ivoire sculpté, dite bâton de saint Gibrien, IX^e siècle ;

2^o Calice en or, dit de *saint Remy*, orfèvrerie du XIII^e siècle ; émaux, pierres antiques, etc. ;

3^o Reliquaire du XII^e siècle (publié et gravé) ;

4^o Reliquaire *saint Pierre et saint Paul*, XIII^e siècle, cuivre gravé, ciselé et doré ;

5^o La *Résurrection*, agathe et argent émaillé, présent de Henri II à son sacre, 1547 ;

6^o *Vaisseau de sainte Ursule*, agathe, argent et or émaillé, donné par Henri III, 1572 ;

7^o Reliquaire de Samson, XIII^e siècle ;

8^o Croix byzantine ;

9^o Ostensoir, XIII^e siècle ;

10^o Vase en cristal de roche avec une relique de la Sainte Épine, anges émaillés ;

11^o Plusieurs calices, plateaux, burettes, style Louis XIV ;

12^o Le splendide reliquaire de la Sainte-Ampoule et ce qui reste de l'Ampoule elle-même ;

- 13° Dons du sacre de Charles X ;
- 14° Souvenirs de Napoléon III et de plusieurs archevêques ;
- 15° Ornaments antiques ou très-riches.

A consulter : Flodoard ; Dom Marlot ; Gérusez ; Taylor, *Reims, ville du sacre* ; P. Tarbé et J. Macquart, *Description de Reims, le Trésor* ; J. Gailhabaud, *Architecture du V^e au XVI^e siècle*, Paris, Gid. Baudry ; P. Tarbé (*Dessins de Raimbeau*), *Notre-Dame de Reims*, 1852, Reims, Quentin ; Ch. Cerf, *Notre-Dame de Reims*, 1861, Reims, Dubois ; V. Tourneur, *Les Vitraux de Notre-Dame de Reims*, 1861, *Congrès Archéologique* ; V. Tourneur, *Description de Notre-Dame*, 1878, Reims, E. Deligne ; Viollet-le-Duc, *Dictionnaire de l'Architecture* ; A. Dauphinot et A. Marguet, *le Trésor de Notre-Dame, les Tapisseries* ; Ch. Loriquet, *les Tapisseries de Notre-Dame*, 1876, P. Giret, Reims.

Chapelle Palatine à l'Archevêché.

Elle est située au sud et à quelques mètres du chevet de la Cathédrale ; elle pénètre par son portail dans les bâtiments de l'archevêché où étaient les appartements royaux.

Élevée au XIII^e siècle, comme chapelle palatine, elle est à deux étages ; la chapelle basse, un peu enterrée, a été utilisée par l'Académie nationale de Reims pour y abriter des antiquités ; celle supérieure, de plain-pied avec les appartements, sert seule de chapelle. Ses façades latérales sont percées de grandes ouvertures élancées qui en font valoir les belles proportions ; elles étaient autrefois remplies par de riches vitraux ; l'intérieur, qui était peint, devait avoir une décoration analogue à celle de la Sainte-Chapelle. Les revêtements en marbre et les vitraux actuels ont été

faits par le cardinal de Latil, sous la Restauration, et interrompus en 1830.

Ouvrage à consulter : Gailhabaud, *Architecture du V^e au XVI^e siècle*. Pour la visiter, s'adresser au concierge de l'archevêché.

Palais de l'Archevêché.

Contigu à la Cathédrale, son origine doit être aussi ancienne. Plusieurs fois remanié, il semble avoir été construit dans un triple but : centraliser l'administration religieuse et les réunions du clergé, conciles, synodes, etc. ; offrir au roi les appartements nécessaires ; loger les archevêques.

La partie la plus ancienne est la grande salle *du Tau*, élevée en 1498, sur une salle basse du XIII^e siècle qui sert de sacristie (la façade et le perron sont modernes). Cette magnifique salle, voûtée en charpente, communiquant avec la chapelle, fut élevée pour les conciles ; elle servit ensuite aux banquets royaux et de salle de pas-perdus. Une magnifique cheminée en pierre occupe le centre d'un des pignons. La salle a été restaurée en 1825 et ornée des portraits de tous les rois de France sacrés à Reims, peints par Gosse.

Le bâtiment contigu, élevé par le cardinal de Lorraine, contient les appartements royaux ; les cinq salons et chambres, restaurés en 1825 par Hittorf (1), sont ornés de beaux plafonds à caissons dorés.

Le bâtiment en aile, construit en 1671, par l'ar-

(1) L'un des Architectes du Mobilier de la Couronne.

chevêque Maurice Le Tellier, contient les appartements de l'archevêché proprement dits; puis, à la suite, vient la bibliothèque léguée par le cardinal Gousset, et les dépendances.

L'imposante porte d'entrée du palais est de la même époque.

Eglise Saint-Jacques, près la place Drouet-d'Erlon.

Commencée au XII^e siècle par la nef, continuée au XIII^e, elle ne fut achevée qu'au XVI^e par l'abside.

Elle contient trois nefs terminées par un transept, puis par trois chapelles absidales.

Le clocher ayant été abattu en 1712, celui actuel, posé en diagonale sur l'axe du transept, fut relevé sur sa base aussitôt après par les fidèles.

Simple église paroissiale d'un quartier jadis peu habité, entièrement voûtée, elle n'était décorée que par les lignes de l'architecture, lorsqu'il y a vingt ans, la fabrique, le clergé et les paroissiens ont fait faire les peintures murales et les vitraux qui la décorent aujourd'hui, par l'architecte rémois Raimbeau (1), auteur d'une partie du mobilier; les sculptures sont de Wendling, et les vitraux, dons de plusieurs familles, sont de Marquant-Vogel, tous deux de Reims.

Cette église renferme un Christ de Pierre Jacques et une Sainte-Trinité attribuée au Guide.

(1) Doué d'un talent original et d'un esprit curieux, mort jeune, en 1864.

**Église Saint-Maurice, place du même nom,
rue Neuve.**

Reconstruite en grande partie en 1867, aux frais de la Ville, sur les plans de M. N. Brunette, son architecte, elle n'a gardé de l'ancienne église, qui remontait au IX^e siècle, que la chapelle de la Vierge édifiée en 1558 et le chœur construit en 1622 par les Jésuites (dont la maison professe était contiguë), dans le style du XVII^e siècle, qui a ainsi servi de type à la construction moderne des nefs et du portail. Elle a en outre conservé sur le chœur un clocher en charpente, élégant par l'heureuse combinaison de ses proportions et par les belles courbes formant retraites d'étages jusqu'à la lanterne qui couronne le tout.

Les vitraux des grandes fenêtres cintrées des nefs, en grande partie œuvres d'artistes rémois, sont dus aux libéralités du clergé et des paroissiens.

Cette église possède quelques tableaux : une *Résurrection de Lazare*, de J.-B. Corneille ; une *Nativité* et un *Jésus dans le Jardin des Oliviers*, de J. Lisseranti ; deux parements d'autel de Lesueur : *la Flagellation de N.-S.*

Église Saint-Thomas, faubourg de Laon, Grande-Rue.

Élevée en 1847, dans le style gothique de transition du XIV^e siècle, par le cardinal Gousset (1) et à

(1) Il y a consacré plus de 250,000 francs.

ses frais, pour un quartier naissant, sur les plans de M. N. Brunette, elle a été ensuite agrandie par la ville en 1866 (lorsqu'elle en prit possession) de deux bras de la croix, qui ont modifié le caractère de chapelle donné par son fondateur.

Son élégant portail, décoré de sculptures par Wendling, ses belles proportions et les soins donnés à sa construction, en pierre dure, en font un monument digne de la ville de Reims.

Le cardinal Gousset ayant voulu y être enterré, un beau tombeau lui a été élevé par souscription ; il est surmonté d'une fort remarquable statue du prélat en prière, œuvre en marbre blanc du statuaire Bonassieu, membre de l'Institut.

Église Saint-André, faubourg Cérés, Grande-Rue.

Construite de 1857 à 1864, par la Ville, sur les plans de M. N. Brunette, près l'ancienne petite église du faubourg et dans le style ogival primaire sur un plan en croix, elle a 75 mètres de longueur, 36 de largeur et 22 de hauteur à la voûte.

Elle a trois nefs voûtées et est terminée par une abside simple, à pans coupés. L'intérieur, construit en pierre dure, est vaste et bien disposé pour toutes les cérémonies du culte. L'effet de ses belles proportions est renforcé par l'addition du faux Triforium percé au-dessus des arcades des nefs latérales.

Les sculptures des bas-reliefs, des frises et des chapiteaux, ainsi que tous les vitraux, dons de plusieurs familles de la paroisse, sont dus à des

artistes rémois, principalement à MM. Wendling et Marquant.

On y remarque :

1° Au transept bras gauche, un ancien vitrail de 1555 provenant de l'ancienne église, représentant le *Baptême de N.-S.*, avec la mention des donateurs, parmi lesquels Thomas Colbert, l'un des ancêtres du grand ministre;

2° Un tableau moderne de Lehmann, également dans le transept ;

3° Un tableau sur bois donné par la famille Colbert ;

4° Une statuette en cuivre de Saint-André.

**Église Sainte-Geneviève, faubourg Saint-Éloi,
rue de Courlancy.**

Cette église, élevée récemment, en 1877, par l'archevêque de Reims, Mgr Langénieux, suivi par quelques généreux donateurs, sur les plans de M. E. Brunette, est située au sommet d'une colline, dans une position des plus avantageuses, en face de la Cathédrale, à l'extrémité de la grande et large avenue qui, du port (au-delà duquel elle devra être prolongée), sera la voie d'honneur précédant le Parvis.

Construite avec soin en pierre et briques par assises alternées, elle offre un exemple agréable de variété architecturale du style religieux près du voisinage de la campagne.

Outre ces églises, les nombreuses communautés

religieuses de la ville ont toutes leur chapelle, parmi lesquelles on remarque surtout, au point de vue monumental : celle du Pensionnat des Frères, rue de Venise, dans le style ogival ; celle des Dames de l'Assomption, rue du Temple, d'un style roman original.

Temples protestants

Le plus important (confession d'Augsbourg) est situé boulevard du Temple ; il a été construit en 1868, par M. Brunette, dans une ancienne halle de roulage, aménagée et décorée de peintures et de vitraux d'un goût très-sérieux. Il est divisé en trois nefs, dont les deux latérales sont surmontées de vastes tribunes. L'ameublement, en chêne sculpté, en est remarquable.

Depuis 1877, le Wesléiens, nombreux dans la colonie anglaise, ont un temple particulier, rue des Moissons, élevé par la munificence de MM. Isaac Holden et fils, manufacturiers à Reims, sur les plans d'Alph. Gosset.

Ce petit édifice comprend un porche élevé précédant une salle octogonale de 11^m 50, terminée par une grande niche où est la chaire ; elle a ainsi une forme rationnelle, propice au groupement.

Une tribune, en face de la chaire, contient l'orgue et les chanteurs.

La décoration intérieure, d'où le rite excluait toute reproduction d'ornements, est à effets de marbres variés suivant les lignes de l'architecture

sur les murs, et de bois sur les caissons du plafond.

Publié par l'*Encyclopédie d'Architecture*, 1890.

Synagogue, rue Clovis.

Élevée en 1879, sur les plans de M. E. Brunette, dans le style demi-oriental, usité aujourd'hui dans la plupart de ces édifices, elle est divisée en trois nefs, dont les deux latérales sont surmontées des tribunes traditionnelles pour les femmes.

MONUMENTS FUNÉRAIRES

Reims a deux cimetières, l'un au nord, l'autre au sud.

Le premier (boulevard du Temple) est plus ancien ; il reçoit les morts de la plus grande partie de la ville.

Construit à la fin du dernier siècle et inauguré en 1787, il contient les restes de la plupart des citoyens qui depuis ont illustré la ville.

L'architecture funéraire ayant, dès l'antiquité, été l'objet de soins particuliers à Reims, un certain nombre de monuments, œuvres des architectes rémois : chapelles, sarcophages, cippes et stèles, y sont remarquables par leur conception et leur exécution, en pierre, marbre et granit.

Parmi eux, il faut surtout distinguer la tombe de l'abbé Miroy, illustrée par une belle statue couchée, en bronze, œuvre de René de Saint-Marceaux. L'abbé Miroy, curé de Cuchery, accusé

d'excitations à la résistance armée, fut fusillé par les Prussiens le 12 février 1871, après l'armistice. Son monument fut élevé par souscription; il est représenté tombant frappé par les balles ennemies et rendant le dernier soupir comme un juste. Le statuaire a saisi le drame sans recourir à aucune exagération; cette œuvre, quoique son début, montrait déjà les grandes qualités que cet artiste n'a cessé de développer depuis : élévation de la pensée, finesse d'observation, distinction du goût, richesse de coloration pour animer la matière.

Pour le monument funéraire du cardinal Gousset, œuvre remarquable de Bonassieu, voir la notice sur l'Église Saint-Thomas.

ÉDIFICES PUBLICS

ÉDIFICES HOSPITALIERS

Hôtel-Dieu, près Saint-Remi, rue Simon.

Consacré au traitement de tous les malades, il a été installé, en 1827, dans les bâtiments de l'ancienne abbaye des Bénédictins de Saint-Remi, contigus à l'église, malheureusement côté nord (à l'ombre), puis agrandi de plusieurs ailes et annexes soudées ensemble, qui lui permettent de contenir les nombreuses salles pour les blessés, les divers malades, la Maternité, etc.

L'ancienne abbaye des Bénédictins est restée presque intacte avec son grand perron, son cloître

monumental contre l'église, ses larges couloirs, son grand escalier à double révolution avec rampe en fer forgé, sa vaste bibliothèque convertie en chapelle, et ses belles boiseries sculptées (style Louis XVI), œuvres du rémois Blondel, célèbre *maître* menuisier et ébéniste.

L'abbaye, reconstruite après un incendie, a conservé du Moyen-Age, de l'ancien cloître, un côté voûté en ogives, dans la partie affectée à la communauté, un escalier en pierre, quelques beaux chapiteaux romans, mais surtout une précieuse collection de 39 toiles peintes du XV^e siècle, dessinées et peintes prestement, et d'un grand intérêt historique; elles représentent des sujets tirés de l'Ancien et du Nouveau-Testament. On y voit en outre quelques tapisseries de prix.

Ouvrages à consulter : P. Tarbé, *Reims, ses rues et ses monuments*. P. Tarbé, *Sépulture des Bénédictins*. Louis Paris, *Toiles peintes*, 1843.

Hôpital-Général, place Saint-Maurice.

Ancienne maison des Jésuites, il contient les services des orphelins et celui des vieillards, invalides du travail.

On y conserve :

1^o La magnifique Bibliothèque des Jésuites et ses riches boiseries sculptées en revêtements de lambris et de plafond, dans laquelle le linge a remplacé les livres sur les rayons.

Les têtes de chérubins, les gros feuillages, les festons et les cartouches abondent dans ces sculp-

tures du style maniéré et tourmenté du XVII^e siècle, dit jésuitique, comme ayant souvent fleuri alors dans les maisons de la Compagnie. Néanmoins l'ensemble, bruni par le temps, présente un grand aspect, grave et riche ;

2° Le réfectoire, orné de peintures d'Hélaré ;

3° Un escalier en pierre, et divers dessus de portes sculptés.

Ouvrages à consulter : P. Tarbé et J. Macquart, *Rues de Reims* ; Ch. Loriquet, *Travaux de l'Académie de Reims* ; Rouyer, *l'Art Architectural en France*, tome I^{er}, avec dessins.

**Hospice des Incurables, dit de Saint-Marcoul,
rue du Bourg-Saint-Benis, n° 88.**

Fondé en 1685, agrandi en 1860, puis en 1873, d'une belle chapelle dans le style romano-ogival, par M. N. Brunette.

Le roi Charles X, fidèle à la tradition, y vint à son sacre toucher les écrouelles.

On y remarque des descentes d'eau en plomb fondu très-ornées.

**Maison de Retraite des Vieillards (Hommes et Femmes)
rue Simon, en face l'Hôtel-Dieu.**

Bâtie de 1860 à 1864, dans l'ancien parc de l'abbaye de Saint-Remi, sur les plans de M. N. Brunette, pour recueillir, au choix, moyennant pension :

1° Les personnes ayant habité et travaillé à Reims et n'ayant qu'un revenu trop faible pour jouir d'un certain confortable ;

2° Les pensionnaires des Sociétés commerciales et industrielles.

Les bâtiments, en forme de double T, contiennent des salles de réunion, réfectoires, préaux, ouvroirs, chambres et tous les services d'administration.

Construits avec soin, ils ont rempli une lacune dans les établissements hospitaliers d'une grande ruche comme Reims.

Les dépenses ont été couvertes par la Ville, aidée de souscriptions des habitants, de la Société des Déchets, etc.

Hospice des Petites-Sœurs des Pauvres, situé route de Bétheny, au Nord-Est de Reims.

Construit de 1873 à 1880, sur les plans de feu P.-L. Gosset, dans une position très-aérée et très-salubre, uniquement avec des souscriptions. Les Sœurs y reçoivent, *gratis*, un grand nombre de pauvres ouvriers, sans ressources, hommes et femmes, les logent, les soignent, les nourrissent, etc., avec les aumônes qu'elles vont chercher chaque jour.

Orphelinats

Depuis 1840, les Sœurs garde-malades de l'Espérance ont ouvert dans leur maison, sise rue de Pouilly, un asile pour les petites filles abandonnées.

Elles font commencer, à l'aide de dons, la construction d'un orphelinat plus favorable aux exercices du corps, dans un vaste jardin, rue des

Trois-Fontaines, sur les plans de M. Alphonse Gosset. Les enfants y seront formés au jardinage et aux occupations ménagères des femmes.

Les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, de leur côté, ont aussi commencé, près l'église Saint-Remi, et sur les plans de M. Ed. Lamy, la construction d'un orphelinat spécial pour les jeunes filles.

ÉDIFICES CIVILS

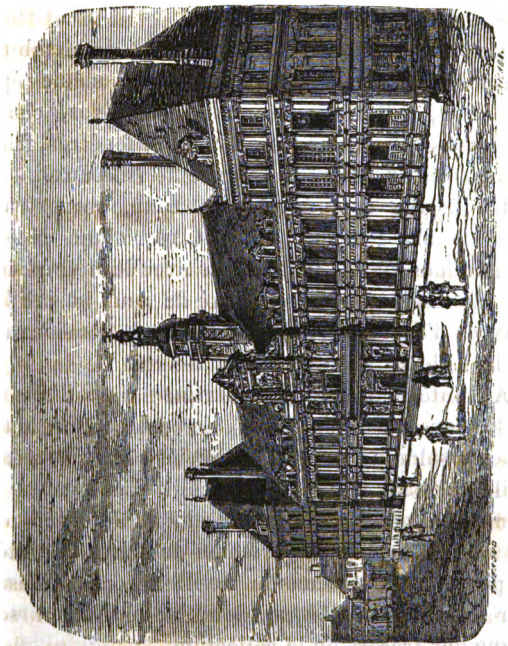
Hôtel-de-Ville, place du même nom.

Commencée en 1627, la construction primitive, arrêtée en 1636, ne comprenait que le pavillon central et l'aile gauche; celle de droite ne fut élevée qu'en 1825, avec une amorce de la façade sur la rue de Mars; les trois autres ailes fermant le carré de la cour, commencées il y a onze ans, sont presque terminées, par MM. N. et E. Brunette, architectes de la Ville.

L'édifice complet comprend, dans les quatre bâtiments entourant une vaste cour, au rez-de-chaussée : les bureaux de la Mairie, les salles du Conseil Municipal et des Commissions, les bureaux de bienfaisance, de l'instruction primaire, de la Caisse d'Épargne, etc., une grande salle de réunion ;

Au premier étage : la bibliothèque, le cartulaire, le médailler et le musée de peinture et de sculpture, avec sa galerie des artistes rémois, commencement d'un musée local, qui, nous l'espérons, se fondera et se développera pour l'histoire de l'art à

Reims et celle des hommes illustres nés dans la cité, ainsi que de ses bienfaiteurs les plus célèbres.



L'architecture de la façade principale, qui a servi de type à toutes les constructions ajoutées à l'édifice, a un caractère à la fois simple, gai et brillant, par le jeu des saillies sous les entablements plus calmes. Les rapports des proportions bien observés entre tous les membres la font aussi paraître

plus grande que ses dimensions réelles, modestes, surtout en hauteur.

Le bas-relief colossal qui décore le couronnement du pavillon central représente Louis XIII à cheval (1636).

Le beffroi en charpente recouvert de plomb qui surmonte ce pavillon est aussi de la même époque, ainsi que les sculptures décoratives, chapiteaux, trophées sous les appuis des fenêtres, frises composées du chiffre R entouré de rinceaux.

La façade opposée, sur la cour, reconstruite pour doubler l'ancien bâtiment, reçoit une décoration en harmonie d'importance avec le vieil édifice. Le pavillon central sera orné de deux cariatides, œuvres d'un rémois, M. Chavailland, pensionnaire de la Ville à l'École des Beaux-Arts.

A l'intérieur, on y remarque : dans l'aile de 1636, au rez-de-chaussée, le cabinet du Maire (ancien salon du Conseil, boiseries sculptées); dans l'aile de 1823, restaurée, la salle des séances du Conseil municipal, somptueusement décorée; puis les salles du Musée, enrichies de frises sculptées et peintes; enfin, dans le pavillon central, l'escalier de la *Bibliothèque*, dont la décoration sera digne des trésors de la collection.

Grâce à ce vaste édifice, les services municipaux sont amplement pourvus; les administrations publiques ont maintenant une installation digne d'une grande ville.

Ouvrages à consulter : Ch. Loriguet, *Travaux de l'Académie de Reims*; *Histoire de l'Hôtel-de-Ville*. P. Tarbé, *Reims*. Leblan, Dessins publiés dans le *Moniteur des Architectes*.

Ancien Théâtre, rue de Talleyrand.

La façade, élevée en 1778, est un beau spécimen du style Louis XVI. L'intérieur, plusieurs fois remanié, avait reçu en 1825 des décors de Cicéri.

Marché couvert, place des Marchés.

Élevé en 1838, d'après les dessins de MM. Durand et Brunette, façades à arcades en pierre, couvert par une charpente en fer, l'un des premiers spécimens de ce genre de construction.

Palais-de-Justice, rue de Vesle.

Chef-lieu judiciaire du département, Reims a ses tribunaux installés dans un vaste édifice établi *ad hoc*, sur les plans de Caristie, architecte des bâtiments civils, et terminé en 1845.

Tous les services, distribués méthodiquement, aboutissent au centre dans une vaste salle des Pas-Perdus; et précédée d'un portique d'ordre dorique, ouvert sur un square d'isolement avec la voie publique.

La prison cellulaire et la gendarmerie, construites à la suite, communiquent directement avec la Cour d'assises et le Tribunal correctionnel.

Cirque.

Il est situé dans les Promenades, à l'extrémité

de la rue de Châtivesle, et a été construit en 1865 par la Ville, avec une avance de fonds de 200,000 fr. prêtés par souscription. ,

Bien construit et aménagé, il contient 2,000 places; mais sa charpente, encore à nu, attend une décoration qui ne saurait tarder. A la suite est le Manège civil, utilisé aussi pour gymnase.

Grand Théâtre, rue de Vesle.

Il fut commencé en 1866, sur les plans d'Alph. Gosset, architecte à Reims, sorti premier d'un concours public ouvert par la Ville entre les architectes français et étrangers (1).

Ce monument complet comprend :

1° Un vaste portique précédant le vestibule, sur lequel rayonnent : les escaliers d'accès à chaque étage pour chaque catégorie de places, les escaliers latéraux de sortie pour une prompte évacuation de la salle, l'escalier d'honneur, conduisant aux premières et au foyer.

2° La salle de spectacle, en fer à cheval, entourée à chaque étage d'un couloir desservant toutes les pièces de service : vestiaires, cabinet médical, etc. ;

3° La scène, avec remises de chaque côté pour les décorations du répertoire courant, et suivie des pièces de service : régie, loges d'acteurs, vestiaires, ateliers, etc. ;

(1) Les Membres Architectes du Jury étaient : MM. Duban, Lesuel, de Gisors, Ballu et Questel, de l'Institut.

4° Les ailes sur les rues latérales, occupées par le Café du Théâtre et par des appartements et magasins loués.

De cet ensemble, chaque partie se détache extérieurement, suivant son importance : la scène, la salle circulaire, le foyer, puis les ailes, etc., et s'accuse par une décoration appropriée à sa destination. Les sculptures de frises et chapiteaux sont de Wendling.

A l'intérieur, on remarque :

Le vestibule, terminé par un hémicycle orné de colonnes et décoré d'une statue de Molière, par Caudron;

L'escalier d'honneur, montant aux premières loges; les murs sont décorés de grandes niches ornées de statues.

Le foyer public, haut de 8 mètres et terminé par deux salons. Le plafond, à voussures, est décoré de médaillons d'auteurs et de motifs allégoriques; puis, dans sa partie haute, de caissons ornés, et dont les principaux renferment des figures peintes par *E. Bin*, et sur fond d'or, découpés en mosaïque antique (c'est-à-dire en contournant), la *poésie héroïque*, la *poésie lyrique*, la *poésie pastorale* et la *poésie satirique*. La décoration des deux salons est consacrée : l'un, à la *tragédie*; l'autre, à la *comédie*. Ils contiennent chacun trois portraits-médallons d'acteurs célèbres, dans le costume d'un de leurs grands rôles : 1° Talma, Frédéric-Lemaître et Rachel; 2° Baron, Prévile, M^{lle} Mars; puis deux plafonds circulaires où sont peintes, à fond d'or (mosaïque) : dans le salon de

la Tragédie, des scènes d'Eschyle (*Prométhée et les Océanides*), de Corneille (*Horace*), de Victor Hugo (*Lucrèce Borgia*), de Shakespeare (*Hamlet*) ; dans celui de la Comédie, des scènes de Plaute (*danse*), de Palaprat (*Maître Patelin*), de Molière (*Tartufe*), de Beaumarchais (*le Barbier de Séville*).

La salle, à quatre étages, contient treize cents places ; le pourtour est divisée en neuf arcades, qui se relieut avec le cadre de la scène ; leurs cintres et voussures, décorés de Génies ailés, portent sur une frise ajourée la coupole, divisée en caissons rayonnants, dont les douze principaux contiennent chacun une figure peinte par E. Bin, sur jeu de fond rehaussé d'or : ce sont *Apollon Musagète*, les *Neuf Muses*, une *Vendangeuse* et une *Fileuse*, symboles des industries de la ville. Les balcons en corbeilles entre les colonnes sont en staff gaufré. L'architecture légère, étant proportionnée pour faire valoir les personnes et grandir la salle et la scène, se détache en ton clair rehaussé d'or, sur fonds rouges.

Le Théâtre a été inauguré le 3 mai 1873 ; la dépense du monument, qui couvre une surface de 2,200 mètres, a été de 1,305,031 fr. 61, y compris la machinerie pour 68,707 fr. 91.

Travaux de l'Académie, Considérations sur l'architecture théâtrale, Alph. Gosset, Reims, Dubois, 1866. *Recueil d'architecture*, Paris, Ducher, 1874. *Moniteur des architectes*, de 1875 à 1879, Paris, Lévy.

**Théâtre des Fantaisies Rémoises, ou le Casino,
rue de l'Étape, n° 20.**

Construit en 1874, sur les plans de M. Fossier, pour des pièces de fantaisie bouffe, danses, etc., il est enclavé dans les maisons voisines, et ne s'accuse que par une arcade d'entrée : jolie salle divisée en arcades élégamment décorées, ayant cette particularité d'être couverte par une coupole vitrée mobile, sur rails, s'ouvrant pour offrir au spectateur le vrai ciel.

ÉDIFICES CONSACRÉS A L'ENSEIGNEMENT

Lycée, rue de l'Université, 18.

Il a comme origine le lieu de réunion de l'Association des Bons-Enfants, étudiants pauvres et vivant de la charité (1192).

En 1496, l'archevêque Robert de Lenoncourt y créa une Université.

En 1501, Gilles Grand Raoul légua des fonds pour la construction d'un collège, agrandi plus tard par le cardinal de Lorraine et rebâti en 1676 par l'archevêque Maurice Le Tellier, dont il subsiste les bâtiments entourant la cour d'honneur et la grille de l'ancien jardin-promenade.

Depuis 1866, la Ville, après avoir dégagé les abords et démolì ceux des bâtiments qui tombaient en ruine, le fait restaurer et compléter de nouvelles constructions (très-soignées), principalement des-

tinées aux classes, aux logements de l'administration, au petit Lycée, etc. La chapelle, élevée au centre, dans le style romano-ogival, est très-belle.

Le vieux Collège, ainsi rajeuni sur place, partie par partie, peut maintenant répondre aux besoins de la population. Sa façade principale sur la première cour, richement décorée, notamment par de beaux médaillons sculptés, a remplacé agréablement l'ancienne, qui était d'un aspect quelque peu monacal.

Grand-Séminaire, rue du Bourg-Saint-Denis, 8.

Ancienne abbaye de Saint-Denis, construite sous Louis XV, ses bâtiments disposés sur une belle ordonnance autour d'une cour à portiques. Les façades sont un curieux spécimen de maison conventuelle de l'époque, décorée de sculptures dites en rocailles ou genre Pompadour. La grande porte sur la rue est particulièrement très-belle.

La chapelle, dont le pignon borde la rue Libergier, date de 1830.

École-de-Médecine, rue Simon.

Installée avec des collections d'histoire naturelle dans des annexes de l'Hôtel-Dieu construites en 1830 pour un asile d'aliénés, grâce à un don du docteur Simon.



Petit-Séminaire, rue des Augustins.

Construit en 1840, par M. Brunette, ses bâtiments, symétriquement disposés, sont entourés de vastes cours et jardins. La belle chapelle gothique date de 1858.

École Professionnelle, rue Libergier.

Fondée par la Ville, à l'instar de celle de Mulhouse, construite par le même architecte, de 1868 à 1874. Elle comprend un grand beau bâtiment à deux étages sur la rue, contenant les classes, les salles d'étude, l'administration; puis deux ailes, dans lesquelles sont les laboratoires de chimie et les ateliers d'apprentissage.

La vaste cour centrale contient un jardin dit de Trœbel.

Groupes scolaires.

L'enseignement primaire, toujours en grand honneur à Reims, y est libéralement donné dans de nombreuses écoles, dont plusieurs réunies en groupes scolaires depuis dix ans. La Ville a su faire les sacrifices que demandait l'accroissement de la population. Ses nouvelles écoles sont édifiées avec de grands soins; plusieurs même ont des façades construites par assises alternées de pierre et de briques, à effet monumental.

PLACES PUBLIQUES

Place du Marché.

Au centre de la ville, sur l'emplacement de l'ancien Forum, elle attend son achèvement et l'extension ~~proportionnelle à l'importance des approvisionnements~~ d'une ville de 80,000 âmes.

Place Royale.

Édifiée en 1759, sur les plans de Legendre, au carrefour des quatre grandes routes qui se croisent à Reims, pour être le centre d'un quartier monumental et le point de départ du redressement des principales rues de la ville.

Cette place, de forme carrée, entourée de façades monumentales, est un rare exemple de la transition entre les styles Louis XV et Louis XVI, d'un aspect plus imposant que familial. Les arcades, ajourées depuis pour vitrines de magasins, lui donnent plus de vie.

L'édifice qui occupe le côté sud était l'Hôtel des Fermes et contenait les bureaux de perception de tous les impôts, y compris ceux de douane, dont l'hôtel a gardé le nom.

Le fronton du motif central est orné, pour cette raison, de groupes personnifiant le commerce.

Les maisons de chacune des rues aboutissantes devaient recevoir des façades symétriques se rac-

cordant avec les lignes de l'architecture de la place. Ce plan magnifique a reçu un commencement d'exécution à l'entrée de la rue Cérès et dans les trois rues qui conduisent au Marché et devaient aboutir à l'Hôtel-de-Ville. Malheureusement pour la circulation, il a été abandonné en partie.

Le monument qui occupe le centre de la place, élevé par la Ville au roi Louis XV, en reconnaissance d'une subvention pour les dépenses générales, fut l'œuvre de Pigalle. La statue du Roi, fondue sous la Révolution, a été remplacée en 1819 par celle actuellement en place, qui est de Cartelier.

Les deux statues du piédestal sont heureusement restées à notre admiration ; le personnage qui, songeur et fatigué, assis sur des ballots, représente le Commerce, est principalement un chef-d'œuvre de modelé et de vie.

Ce monument coûta 400,000 livres à la Ville, qui prodigua les honneurs et la fortune à Pigalle.

Voir Legendre : *Place Royale et ses Abords*, Reims, 1765, gravures de Varin, le magnifique Album des fêtes de l'inauguration. P. Tarbé, *la Vie de Pigalle*, 1859, Paris, Renouard.

Promenades.

Les Promenades de la Ville ont été dessinées et plantées en 1735, par Leroux père et fils, jardiniers-paysagistes Rémois, dans un terrain autrefois aboutissant à la Vesle, au-delà de laquelle elles se continuaient par un joli bois enlevé par le canal. Depuis, elles ont dû abandonner au chemin de fer leur beau boulingrin et ses arcades rayonnantes

de verdure dirigées vers les villages des collines opposées.

Place de la Couture, en face de la Gare.

Vaste rectangle entouré en grande partie de portiques de bois. Il servait et sert encore pour les foires de Pâques, autrefois d'une grande importance commerciale.

Décorée en 1849 de la statue en bronze, œuvre de Louis Rochet, du maréchal Drouet, comte d'Erlon, né à Reims, et parvenu par sa valeur aux plus hautes dignités de l'armée.

Place Godinot, rue de l'Université.

Décorée d'une fontaine en fonte de fer, élevée par la Ville en 1843, sur les dessins de M. Brunette, en l'honneur de l'abbé Godinot, l'un de ses bienfaiteurs les plus généreux et les plus utiles.

Possesseur d'une fortune gagnée par son intelligente et nouvelle culture des vignes qui en fit rechercher les vins rouges, après avoir distribué à ses héritiers le double du bien qu'il avait reçu de ses parents, il employa le reste en dons pour la Ville : 100,000 livres à la Cathédrale, 40,000 à l'Hôtel-Dieu, 25,000 à l'Hospice des Incurables, 14,000 à l'Hôpital-Général, 30,000 aux écoles, 80,000 à la construction d'un égout dans le bas de la Ville, 50,000 pour l'approvisionnement et la canalisation des eaux de la Vesle.

Square Colbert, en face de la Gare.

Dossiné par le paysagiste Varé, en 1860, lors de la construction de la gare du chemin de fer, et dans l'axe de celle-ci.

Beau décor de verdure et de fleurs au milieu de la Promenade. Il est rehaussé par la statue de J.-B. Colbert, le grand ministre du roi Louis XIV, né à Reims, en 1619, l'un des administrateurs les plus remarquables que la France ait vu à la tête de ses affaires.

Sa belle statue monumentale, élevée sur un piédestal de pierre et de marbre, qui le représente en toilette de l'époque, est une des plus distinguées de M. Guillaume, le statuaire dont les musées se disputent les œuvres.

CONSTRUCTIONS PARTICULIÈRES

Depuis la démolition des remparts (1) qui l'emprisonnaient, la physionomie de Reims s'est heureusement modifiée avec l'accroissement de la population et de la richesse publique. Les anciens fossés ont fait place à des boulevards plantés d'arbres et bordés de constructions élégantes ; le commerce et l'industrie, en prenant plus d'importance, ont remplacé les vieux locaux étriés et sombres par des établissements conçus d'après les méthodes modernes de l'organisation du travail mécanique, et construits avec soin dans de vastes terrains.

Industrie des Lainages.

Pour la fabrication des tissus, les ateliers à rez-de-chaussée, spacieux, bien éclairés et aérés, se

(1) De 1848 à 1869.

sont multipliés et perfectionnés, plusieurs mêmes se présentent avec des façades étudiées dans leurs dispositions logiques et dans l'emploi des matériaux.

On cite parmi les plus importants en ce genre, d'après leur ordre de construction :

Le peignage mécanique de MM. Isaac Holden et fils, rue des Moissons, construit depuis 1851, sur les plans de MM. P.-L. Gosset et Alph. Gosset, et qui couvre plusieurs hectares ;

La manufacture Villeminot et Rogelet, rue Saint-Thierry, dont la filature, incendiée en 1860, a été reconstruite par le même ;

L'établissement fondé par une Société d'actionnaires rémois sous le nom de Wagner, Marsan et C^e, appartenant maintenant à M. Collet-Delarsille, boulevard Saint-Marceaux, construit en 1866, d'après le plan d'Alph. Gosset, en vue de grouper méthodiquement dans leur ordre et d'exécuter comme à la filière toutes les opérations qui transforment la laine brute en tissus (1) ;

Les grands établissements de MM. Dauphinot, Le-large, Gabreau, Walbaum, Novion-Pouillot, etc.

Commerce des Vins de Champagne.

C'est le commerce qui, en augmentant ses expéditions, est celui qui a le plus modifié ses locaux. Des petites caves et celliers des anciennes maisons de Reims, il est passé dans de vastes établissements composés d'immenses caves à deux et trois

(1) Voir : Turgan, *Grandes Usines ; Reims, Tissus de laine*, Michel Lévy ; Cassagnes, *Annales Industrielles*, 1877, Paris, Ducher.

étages, de celliers, rinceriers, magasins, etc., construits logiquement pour la manutention délicate des vins de Champagne. Leurs propriétaires, sans sacrifier l'utile, ont voulu faire quelque chose pour l'agréable, et tenant compte du reproche adressé par le philosophe américain Emerson (1), ils ont entouré leurs celliers de façades convenables; dès 1852, plusieurs maisons d'exportation, notamment MM. G.-H. Mümm en 1852 et L. Røederer en 1853, ont fait construire, sur l'emplacement des anciens remparts, des établissements considérables par P.-L. Gosset. Plus tard, d'autres maisons ont utilisé les qualités réfrigérantes du banc de craie : les unes ont occupé les anciennes crayères de la butte Saint-Nicaise pour créer de vastes établissements, parmi lesquels on cite comme les plus importants en ce genre ceux de M^{me} Veuve Pommery et Fils et de MM. George Goulet et C^e, édifiés de 1862 à 1873, par l'architecte Alph. Gosset; les autres, telles que les maisons L. Røederer, Ernest Irroy, Heidsieck et C^e, Fisse-Thirion, etc., ont fait creuser dans le banc de craie (quartier Coquebert) des souterrains multiples, surmontés de vastes caves et celliers maçonnés très-curieux à visiter.

En même temps que la population augmentait, les édifices destinés aux exercices du sport se sont fondés ou augmentés.

(1) « Un édifice blesse les regards de tous les spectateurs lorsqu'ils sentent qu'on l'a élevé sans penser à eux. Cette rudesse égoïste doit être adoucie par cette politesse nommée l'architecture. » — Ch. Blanc, *Grammaire des arts du dessin*, page 69.

En 1873, une Société d'actionnaires faisait construire, sur les plans d'Alph. Gosset, un établissement de bains de rivière pour hommes et pour dames.

En 1874, la Société des Courses fondait et faisait édifier, par l'architecte J.-M. Millard, le bel Hippodrome de Reims, avec tribunes, pistes et écuries d'attente.

En 1876, les amateurs de tir, constitués en Société, ont créé, route de Rethel, sur les plans de Millard, un Stand de tir organisé complet, réputé parmi les plus renommés.

Publié par le *Moniteur des Architectes*, 1878, Paris, Lévy.

Dans la même période, les nombreuses Sociétés de gymnastique nouvellement formées amélioraient leurs locaux, parmi lesquels on cite le Gymnase Aimé, construit sur les plans de Dautreville.

En résumé, dans tout ce qui concerne l'art, l'amélioration des constructions est dans une voie progressive.

BIBLIOTHÈQUE & MUSÉE

Par M. Ch. LORQUET, Bibliothécaire

BIBLIOTHÈQUE

omme toutes les grandes bibliothèques communales de France, celle de Reims s'est formée de débris provenant des institutions religieuses supprimées à la Révolution. La bibliothèque du Chapitre est celle qui l'a enrichie le plus.

Elle compte aujourd'hui près de 60,000 volumes imprimés et 1,300 manuscrits. La théologie en est la partie la plus complète; néanmoins, les lettres, l'histoire et les arts y occupent une belle place. La plupart des grandes collections y sont au complet, et à côté d'elles se font remarquer des éditions rares et précieuses, savoir: dans la théologie, les Polyglottes de Le Jay, de Walton, de La Haye, etc.; les grandes collections de Sirmond, de D. Martène; de d'Achéry, de Calmet; les bibles de Mortier, de Defer, de des Marets et de Bida; — dans le droit: Merlin, Isambert,

Toullier, Favart-Langlade, Duvergier, Troplong, Dalloz, F. Hêlie, Demolombe, Marcadé, Cotelte, Batbie, Baluze, Dumont, Rymer, Laurière, de Savigny, de Martens et de Pastoret; — dans les sciences : Duhamel du Monceau, de Candole, Cuvier, Pictet, d'Archiac, Cruveilhier, Bourgerie et Jacob, les Annales des sciences naturelles, les Annales du Conservatoire, les Annales de chimie et de physique, les Annales des mines, le Bulletin de la Société d'encouragement, les Œuvres de Fresnel, de Lavoisier, de Blainville, de Laplace, les Liliacées et les Plantes grasses de Redouté, les Archives du Muséum, les Animaux sans vertèbres de Deshayes, les Coléoptères de Jacquelin Duval, une volumineuse collection de thèses de médecine, les grands dictionnaires publiés par Baillièrre et par Masson; — dans les beaux-arts : d'Agincourt, Piranesi, la collection dite du *Cabinet du Roi*, la Galerie de Florence, le Recueil de Crozat; — dans les lettres : le *Thesaurus* d'Estienne, les collections *in usum Delphini*, Barbou et *cum notis variorum*, les classiques latins de Le Maire, la bibliothèque grecque de Didot, bon nombre de polygraphes, l'*Horace* gravé de Jean Pine, l'*Ovide* de B. Picart; le *Roman de la Rose*, d'Alain Lotrian, relié par Simier; les plus anciennes éditions de Coquillart, notamment celle de J. Trepperel, faite aux frais du grand-chantre de Reims J. Godart; celle de Galiot du Pré, reliure de Capé; les *Marguerites de la Marguerite des princesses*, de J. de Tournes; un *Boileau*, ex-dono de l'auteur à son ami Maucroix; le *La*

Fontaine d'Oudry ; un *Don Quichotte*, relié aux armes de Fouquet ; un *Gesner*, avec les figures de Le Barbier, relié par Bozerian, avec tranches à paysages, et quantité de livres curieux et de plaquettes introuvables ; — dans l'histoire : l'*Art de vérifier les dates*, les *Annales de Baronius*, celles de Lecoindre ; le *Gallia Christiana*, le *Monasticon Ordinis Sancti Benedicti*, les *Acta Sanctorum*, la collection byzantine, celles de Duchesne, de Dom Bouquet, de Bréquigny ; celle des Documents inédits sur l'histoire de France ; celles de Guizot, de Buchon, de Petitot, de Leber, de Cimber et Danjou, celle des Documents publiés par la Commission d'histoire de Belgique, l'*Archivo Storico Italiano*, le P. Anselme, l'*Armorial de d'Hozier*, la *Chesnay des Bois* et *Badier*, *Saint-Allais*, la *Bibliothèque de D. Lelong*, l'*Histoire littéraire de la France*, la *Gazette de France*, le *Moniteur*, etc. ; le *Voyage de Naples*, par *Saint-Non* ; celui de la Commission d'*Egypte* ; celui d'*A. Blouet*, en *Morée* ; celui de *Choiseul-Gouffier*, en *Grèce* ; celui de *Freycinet*, le *Tour du Monde*, etc. ; — la *paléographie* de *Sylvestre* ; celle de *N. de Wailly* ; les *Peintures des manuscrits* publiés par le comte de *Bastard* ; les *Heures d'Anne de Bretagne* ; l'*Œuvre* de *J. Fouquet* ; les *Évangiles* de *Curmer* ; les *Catacombes*, de *L. Perret* ; les *Monuments de Ninive* ; les *Monuments anciens et modernes*, de *Barbault* ; les *Antiquités d'Herculanum* ; l'*Iconographie grecque et romaine*, et les autres ouvrages de *Visconti*, *Montfaucon*, *Grævius*, *Muratori*, *Borioni*, *Passeri*, *Bartholi*, *Caylus*,

Winkelmann, de Clarac, Piranesi; les *Monuments français*, de Willemin, les *Vitraux de Bourges*, les *Monuments* de Gailhabaud, les Arts somptuaires, les Dictionnaires d'architecture et du mobilier de Viollet-le-Duc; les Monuments d'architecture, sculpture et peinture de l'Allemagne, le Moniteur des Architectes, l'Histoire des Peintres de Ch. Blanc, les Galeries du Louvre, de Parme, de Munich, de Vienne, de Dresde, de La Haye, du Palais-Royal, de Leuchtenberg, Choiseul, Poullain; la collection Sauvageot; les Costumes de de Bar, ceux de Lechevalier, de Jacquemin; le Bulletin monumental, les Annales archéologiques, la Revue archéologique, les Mémoires de la Société des Antiquaires de France, ceux de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et des autres classes de l'Institut; le Journal des Savants, la Bibliothèque de l'École des Chartes, les Annales des missions scientifiques, le *Magasin Encyclopédique* de Millin, la *Gazette des Beaux-Arts*, l'Art, et autres revues d'art et de littérature.

Les amateurs d'incunables s'arrêteront quelques instants devant plusieurs armoires, que le bibliothécaire n'ouvre qu'avec discrétion, pour y voir, entre autres raretés : le *Processus Luciferi*, de 1470; le *Florus*, de la même année; le *Consolatio peccatorum*, de 1474; le *Boèce*, de 1485; le *Vita Christi*, de la même année; l'*Homère*, de 1488; des missels de Reims, de 1481, 1505 et 1542; une Bible de 1482, magnifiquement imprimée sur vélin et ornée de vignettes peintes.

Des montres vitrées couvrent, sans les dérober

aux regards, avec un grand nombre de curiosités bibliographiques, un choix des plus belles reliures du XV^e, du XVI^e et du XVII^e siècle. On y remarque surtout un *Dion*, imprimerie de Rob-Estienne; un *Nouveau-Testament* en grec, du même; un *Salviani aquatiliū animalium Historia*, dont les plats sont des chefs-d'œuvre de goût; un *Sabellicus*, de 1487, magnifiquement relié, avec la signature de Groslier; un *Songe de Polyphile*, édition de Florence, avec la même signature; un *Camerarius de gratia*, reliure dite de Mayolet; un livre d'Heures de Geoffroy Tory, provenant de François II et de Marie Stuart; un *Processionnal* et un Jacques de Billy ayant appartenu à Henri III; un *Censura animi ingrati*, provenant de la reine Marguerite, sa sœur; un Nicolas de Lyra, 3 vol. sur peau de vélin, avec lettres et ornements en or et couleurs, aux armes du cardinal de Lorraine; un exemplaire du Concile de Trente, imprimé chez P. Manuce, et authentiqué par les secrétaires du Concile; le bréviaire du cardinal Quignonès; des livres d'Heures et autres, ornés de vignettes; des reliures admirablement conservées des Aldes, des Èves, de Derome, de Padeloup, de Simier, de Bauzonet, de Courteval, de Duru; une reliure du XVII^e siècle, chef-d'œuvre de ciselure, en écaille; un magnifique exemplaire du *Saint voyage et pèlerinage de Hiérusalem*, de Bernard de Breydenbach (1489), avec toutes les planches, relié par Duru; les *Fêtes données à l'occasion du mariage du Dauphin*, 2 vol. reliés avec un luxe splendide, don de la ville de Paris; le *Triomphe de la Mort*,

gravé sur vélin, par Hollar, orné d'une reliure anglaise de bon goût.

A la suite des quatre salles, prochainement insuffisantes, qui renferment ces livres, on trouve un étroit cabinet où s'accumulent les ouvrages et les imprimés de toute nature qui intéressent particulièrement le pays de Reims, soit par leur sujet, soit à cause de leurs auteurs : collection précieuse, qu'ont augmentée, il y a quelques années, les livres réunis par un intelligent collectionneur rémois, M. Saubinet.

Près de là est aussi le cabinet des manuscrits. Les visiteurs remarqueront que ceux qui regardent Reims et la Champagne y font, comme les imprimés rémois dans la bibliothèque, un corps à part. Cette disposition permet de les consulter plus facilement et de savoir d'un coup d'œil quelles ressources offre pour l'histoire locale cette riche collection.

Plusieurs des manuscrits les plus précieux par leur antiquité, par leur provenance ou la beauté de leurs vignettes, occupent les montres. Les visiteurs y remarqueront le célèbre Évangélaire slave connu sous le nom de *Texte du Sacre* ; plusieurs évangélaire de l'époque carlovingienne, dont un écrit en lettres d'or et d'argent sur vélin purpurin ; un *Euripide* sur papier du XIII^e siècle ; un Monstrelet ; une traduction française de *Quintecurce*, qu'accompagnent de nombreuses et intéressantes vignettes ; une bible historique de Guy-Desmoulins, avec vignettes en grisailles ; les œuvres du patriarche grec Anastase, écrites pour le

cardinal de Lorraine, etc., etc. Ailleurs, ils trouveront une suite curieuse de missels et collectaires, réunis en vue de comparer entre eux des crucifixe-
ments de diverses époques, depuis celle d'Hincmar jusqu'au XVIII^e siècle; enfin, plusieurs livres de chœur de Saint-Nicaise et de Saint-Remy, dont les vignettes, en couleur sur fond d'or, rivalisent avec le célèbre livre de Saint-Ouen, dont s'enorgueillit la bibliothèque de Rouen.

MUSÉE

Près de la Bibliothèque est le Musée rétrospectif ; celui de peinture occupe un bâtiment parallèle à la première ; on communique de l'un à l'autre par un corridor.

Autrefois réparti dans plusieurs locaux, à l'Hôtel-de-Ville, dans la maison qu'occupe aujourd'hui l'Administration des Hospices, au Mont-Dieu et à Saint-Remy ; dispersé ensuite, quand les maisons religieuses que nous venons de nommer reçurent une destination définitive, et que la Bibliothèque vint le remplacer à l'Hôtel-de-Ville, le pauvre Musée a vu se réunir dans les salles nouvelles qui lui furent affectées à peine un petit nombre de ses anciennes richesses, dont parties sont restées dans des mains infidèles, dont d'autres sont allées, comme par forme de réparation et de restitution, malheureusement faites un peu à l'aventure et sans choix, dans les églises dépouillées par la Révolution. Ajoutons qu'il n'a pas eu, comme ceux de Rouen, de Dijon, de Nantes, de

Lille; etc., la fortune de recevoir une part dans la première répartition des richesses du Louvre et dans celle des tableaux dus aux victoires du Premier Consul. Il ne faut donc pas, en entrant au Musée de Reims, s'attendre à y voir cette suite imposante de toiles qu'on trouve dans tant de villes de premier ordre. Par contre, plusieurs de nos églises regorgent de tableaux, bons ou mauvais; là où les murs font défaut pour les étaler, on en fait une galerie dans la sacristie ou on les remise au grenier. Ne serait-il pas temps que l'Administration municipale se fît rendre compte du soin qu'ont les fabriques pour des objets d'art qui, en définitive, ne leur ont été confiés qu'à titre de dépôt?

Quoi qu'il en soit, grâce à quelques dons du gouvernement et aux legs d'un petit nombre d'amateurs, le Musée de Reims peut encore présenter aux regards des tableaux de valeur.

Nous citerons notamment, dans les écoles d'Italie, un curieux tableau de l'école Ferraraise, du XV^e siècle; un fragment de panneau de Cima, l'élève de J. Behn; un Jugement dernier du Bronzino, un Caravage, un Manfredi, deux esquisses de pendentifs de l'école Bolonaise, un Guaspre et un grand Van Bloemen.

Les toiles de l'école allemande sont peu nombreuses; on y compte cependant plusieurs têtes des Cranach, un Holbein et deux grands paysages d'Hackert.

Dans l'école flamande, on remarque une esquisse de Rubens, un Van Møl d'une grande richesse, un

Hals, un Téniers, un Gonzalès Coques, un grand portrait de Elle, dit Ferdinand, deux Lucas Francoïis, deux émouvantes compositions de Breydel.

L'école hollandaise compte un vigoureux Jean-David de Heem, huit têtes d'étude de Léonard Bramer de la plus grande finesse, un Van Ostade très-pur, un Zorg, un très-bon Van der Werf, et, chose assez rare en France, deux superbes bouquets de Simon Verelst.

L'école française occupe d'autant plus de place dans les nouvelles galeries qu'on s'est efforcé, depuis quelques années, d'y faire entrer des œuvres de la plupart des peintres dignes d'y représenter l'ancienne école de Reims. Une salle entière leur est consacrée.

En tête de cette collection figurent plusieurs volets provenant d'un grand polyptique ; après eux viennent des toiles de nos peintres du XVI^e siècle, les Dérodé, les Boba, les Monneuze ; puis c'est Antoine Lesueur, frère d'Eustache, c'est Jean Hêlart et sa famille, Gilquin, Philippe Lallemant, auteur d'un portrait inédit de La Fontaine, les Huilliot, les Chappe, Ferrand de Monthelon, Clermont, Méon, Perseval, Lié-Louis Périn, Deperthes, Germain, Herbé, etc., maîtres ou élèves de notre école.

Cette part faite à l'art local, nous citerons un triptyque de la Renaissance, auquel on a joint des portraits du XVII^e siècle, un charmant panneau représentant la naissance d'Ève, une toile attribuée à Claude Henriet, un Philippe Millereau, un Poussin, un portrait de M^{lle} de Longueville, du-

chesse de Nemours, un Claude Lorrain, deux Mignard, un Noël Coypel, un Louis XIV à cheval par Nicolas Dubois, une esquisse de Jouvenet, un grand tableau mythologique de Louis de Boulogne, Louis XV enfant par Rigaud, un Silène par Ant. Coypel, le Siège de Mons par Lenfant, trois grandes compositions de Lagrenée et de Brenet, une excellente Académie de Vien, des toiles de Francisque Millet, de Santerre, de Desportes, de Challe, de L. Michel Van Loo, de Lépicié, de Roslin, de Jacques Wilbaut.

Enfin, parmi les modernes, il y a lieu de mentionner : pour l'histoire et le genre, les noms de MM. Nic.-Séb. Maillot, Schnetz, Rémond, Gué, Léon-François Bénouville, Ch. Comte, Landelle, Schenck, Housez, Rigo, Bin, Tabar, Patrois, Lecomte du Nouy, M^{me} de Laperelle; pour le paysage, MM. Achille Bénouville, Chintreuil, Mouchot, Auguin et Brunet-Houard.

Les pastels sont peu communs dans notre Musée, mais l'un est de Latour, un autre est de Saint-Michel. A côté d'eux, on trouve des émaux de Léonard Limousin et de Landin, plusieurs cadres renfermant des miniatures de manuscrits et quelques éventails; enfin, de nombreux dessins, dont plusieurs sont de maîtres.

Nous mentionnerons, parmi les Italiens, Campagnola, Jules Romain, Castiglione, C. Maratte; parmi les Flamands et les Hollandais, Van Orley, Jordaens, Gonz. Coques, Brauwer, Asselyn, Ferd. Bol, G. Netscher, Lutherburg; parmi les Français, Vouet, Poussin, Mignard, Noël Coypel, Séb.

Leclerc, Lepautre, Bern. Picart, Largilière, Martin, Parocel, Van der Meulen, Nattier, Bouchardon, P. Poisson, Lancret, Subleyras, Guill. Cous-tou, Leprince, Pater, etc., et par-dessus tout une suite de portraits de personnages du XVI^e siècle par les Demoustier, Court, Elisabeth Duval et autres; douze portraits des grands amiraux de France, par J.-B. Corneille; une série de portraits et têtes d'étude de Lagneau, un projet de restauration du pont de Rouen par Claude Chastillon, un grand dessin de Van der Meulen représentant les châteaux de Cany et de Versailles avant l'agrandissement de ce dernier par Louis XIV, une Vierge de Robert Nanteuil, enfin des crayons des Rémois G. Baussonnet, Jean Chappe, Ferrand de Monthelon, Clermont, Suzan, Lié-Louis Périn, J.-J. Macquart.

Ces dessins, et beaucoup d'autres que l'on conserve dans des cartons, avec une intéressante collection de gravures, proviennent de l'ancienne école de dessin de la ville. On y a réuni dans ces dernières années l'œuvre à peu près complet de Robert Nanteuil.

L'Administration des Hospices a joint au Musée, il y a peu de temps, les plus intéressantes des toiles peintes qui se trouvaient à l'Hôtel-Dieu, dont une partie a servi à l'ornementation ou à la mise en scène des mystères, les autres de modèles à des tapisseries, collection précieuse et sans rivale en France.

La sculpture est à peine représentée dans le Musée de Reims; elle y compte cependant des

œuvres de mérite et même de haut prix. Nous citerons, en laissant de côté l'antiquité et le moyen-âge, un charmant bas-relief en pierre tendre du commencement de la Renaissance, qui représente trois scènes de la Nativité du Christ; un autre, en marbre blanc, représentant l'Adoration des Bergers, et attribué par les uns à Michel Colombe, par d'autres à Jean de Bologne; le modèle du fronton de la place Royale, par L.-P. Mouchy, neveu de Pigalle; le buste en marbre de Saint-Paul, maréchal de la Ligue à Reims; Orphée, statue en marbre, par M. Aizelin; la Jeunesse de Dante, par M. A. de Saint-Marceaux; Jean-Baptiste Colbert, projet de statue, par Legendre-Héral; le Sommeil, statue en plâtre, par Franceschi; l'Amour lançant des flèches, statue en bronze, par A. Moreau-Vauthier.

Et puisque nous parlons de bronze, nous ne pouvons passer sous silence les magnifiques fragments du grand candélabre de saint Remy, dit de la reine Frédéronne.

Dans la sculpture en bois, nous mentionnerons une charmante statuette, la Nourrice, qui a servi de type à la suite des Palissy, au déclin du XVI^e siècle; deux magnifiques portes d'armoire en ébène de la Renaissance italienne, un banc de la Renaissance française, des meubles et crédences du XVI^e siècle français, un Christ encadré de la fin du XVII^e, etc., etc.

Nous mentionnerons ensuite parmi les curiosités de haut goût un coffret d'ivoire du V^e au IX^e siècle, une croix processionnelle émaillée du XIV^e,

un anneau d'or provenant de la sépulture d'un archevêque enterré dans l'église de Saint-Remy, et autour de laquelle on lit cette inscription significative : ONUS ONERUM; une autre du XV^e siècle, dont le cercle, formé d'une suite de losanges ornés de perles fines, porte les lettres suivantes à jour : GIAVENO.

Enfin, dans une suite de montres vitrées sont accumulés des objets gallo-romains recueillis dans le pays de Reims par M. Duquenelle, dont la précieuse collection doit tripler celle de la ville en importance et en intérêt, tels que poteries gauloises, romaines et gallo-romaines, armes, vases, colliers, fibules, bijoux, ivoires, etc.

Le musée d'antiquités proprement dites est établi dans la crypte ou chapelle souterraine de l'Archevêché; le tombeau de Jovin, dont il a été question plus haut, en fait partie.



NOTICE
SUR
LA NATURE & LES PRODUCTIONS DU SOL
DES ENVIRONS DE LA VILLE DE REIMS

*Par plusieurs Membres du Comice Agricole
de l'arrondissement de Reims*



u point de vue agricole, la ville de Reims a une grande importance. Elle est le centre d'un arrondissement très-riche, dont elle transforme ou consomme la plupart des produits.

La culture a fait depuis trente ans d'immenses progrès dans cet arrondissement. L'assolement triennal a fait place presque partout à une rotation plus productive et en rapport avec les exigences des différentes localités, des instruments plus puissants cultivent mieux le sol, des engrais plus abondants et mieux appropriés aux terres produisent des récoltes à grands rendements, et enfin un plus nombreux et meilleur bétail garnit l'intérieur des fermes.

Malheureusement, la prospérité momentanée qui avait amené un pareil résultat a disparu depuis quelques années. De mauvaises récoltes et diverses autres causes qu'il est inutile de signaler ici ont occasionné des pertes considérables. Le découragement s'est emparé des cultivateurs, qui abandonnent la terre, qui ne leur donne plus de profit.

Espérons que de bonnes récoltes et une meilleure répartition des charges arrêteront au plus vite cet abandon de la vie rurale et ramèneront un peu d'aisance chez les fermiers, qui sont d'autant plus gênés qu'ils ont fait plus de sacrifices pour suivre le progrès et résister aux calamités qu'ils ont eues à supporter.

L'arrondissement de Reims est partagé par la rivière de Vesle en deux parties à peu près égales. A droite de cette rivière se trouve une vaste plaine crayeuse traversée par une autre rivière, la Suippe. A part la partie occidentale et deux proéminences qui se trouvent au milieu de cette plaine (les monts de Berru et de Brimont), on trouve presque partout le même terrain, calcaire, léger, facile à cultiver.

A gauche de la Vesle s'étendent de nombreuses collines, qui sont couvertes de bois et de vignes renommées, et qu'on appelle la *Montagne de Reims*.

Une troisième rivière, l'Ardre, baigne le côté occidental de ces collines et donne son nom à une riche vallée bordée de plateaux très-productifs, mais d'une culture très-difficile.

Cette partie de l'arrondissement de Reims est bien différente de l'autre; les terrains sont très-variés, surtout argileux, profonds, compactes, très-difficiles à labourer; on y rencontre des argiles grises, jaunes ou bleues, des limons rouges siliceux, des blocs de silex-meulières, du calcaire grossier composé de marne et de sable, des lignites plus ou moins pyriteux, du kaolin, des cendres sulfureuses, et enfin des sables blancs très-purs.

D'ailleurs, pour bien connaître l'arrondissement de Reims, il faut l'étudier par cantons, car la composition du sol étant bien différente dans chacun d'eux, leurs productions doivent nécessairement être très-variées.

L'arrondissement de Reims est composé de dix cantons, dont trois pour la ville de Reims et sa banlieue.

Nous parlerons très-peu de ces trois cantons, dont le sol est entièrement calcaire; nous nous bornerons à dire que la culture y est très-avancée, et que les terres, parfaitement cultivées, produisent des récoltes dignes des meilleurs pays.

Nous nous étendrons plus longuement sur les sept autres cantons, pour bien faire connaître leur importance au double point de vue de la nature et des productions du sol.

CANTON D'AY

Au sud de l'arrondissement est le canton d'Ay, qui offre de nombreuses inégalités de terrains: on y rencontre le calcaire grossier, qui se remar-

que à Cormoyeux-Romery; l'argile plastique, qui est particulière à Cumières, Dizy, Ay, Avenay, Tauxières; enfin la craie, qui se rencontre à Bouzy, Ambonnay, Mareuil, Tours-sur-Marne et Bisseuil.

Les substances minérales sont assez abondantes et variées dans la Montagne et sur les coteaux; ce sont: les pierres brutes et les blocailles, les pierres meulières, les grès et la pierre dure, aux environs d'Avenay; les pierres à chaux, qui se tirent à Tauxières, Mutigny, Champerrier (*territoire d'Ay*); la bourge tendre, au-dessus d'Avenay. L'argile, la glaise, la marne ne manquent à aucune commune de la Montagne. Le plus beau sable du canton se tire au terroir de Cormoyeux; il est recherché des verriers. Les cendres végétales sulfureuses et pyriteuses sont très-abondantes à Bouzy et servent à féconder les vignes célèbres de ses coteaux.

Les animaux domestiques sont assez nombreux dans le canton d'Ay. Les bœufs servent pendant quelques années à débarder les bois de la forêt qui couvre la Montagne, puis sont engraisés et livrés à la boucherie. En quelques endroits, ils sont associés aux chevaux pour les labours.

Les vaches sont en assez grand nombre, car tous les vigneron en ont une ou deux; elles fournissent un lait abondant, qui est pour eux une précieuse ressource.

Presque toutes les communes ont des troupeaux de moutons d'une belle espèce. La laine, vendue à Reims, sert à fabriquer nos plus beaux tissus.

Les animaux sauvages qui vivent dans la forêt

sont : le cerf, le chevreuil, le sanglier, le loup, le renard, l'écureuil, le lièvre, le lapin, le blaireau, le chat sauvage, la fouine, la belette, la martre, l'hermine.

La principale production du canton d'Ay est celle du vin provenant des vignes qui recouvrent les coteaux d'Ay, de Mareuil, d'Avenay, de Dizy, de Champillon, d'Hautvillers, de Cumières. A l'extrémité opposée du canton, on rencontre le précieux arbrisseau à Bouzy et Ambonnay.

Dans les vins blancs d'Ay et de Mareuil, on trouve la douceur réunie à la finesse et à la qualité spiritueuse ; ceux d'Hautvillers et de Cumières sont plus corsés.

Après la culture de la vigne, on se livre également à la culture des céréales : là où la vigne n'existe pas, on rencontre des fermes d'une certaine importance. Ainsi, à Mutry, Tauxières, Tours-sur-Marne, Bisseuil et Dizy, le sol convient parfaitement aux céréales et aux plantes fourragères. On trouve encore dans ce canton des gazons escarpés pour les troupeaux, de bonnes prairies pour le gros bétail, et de nombreux vergers et jardins potagers.

CANTON DE BEINE

Au Nord-Est de l'arrondissement se trouve le canton de Beine, qui est arrosé par la Vesle et par la Suipe. Entre ces deux rivières le terrain s'élève, et son relief s'accuse sur deux points différents, à l'Est par les monts de Moronvilliers, Vau-

desincourt et Nauroy, dont le plus élevé, le mont Saint-Georges, atteint 280 mètres au-dessus du niveau de la mer, et à l'Ouest par le mont de Berru, dont l'altitude est de 275 mètres.

L'étendue des terres labourables, des vignes et des superficies incultes est diminuée depuis trente ans, et au contraire celle des bois s'est augmentée de 4,520 hectares.

Les troupeaux ont été réduits, et beaucoup de terrains qui servaient à la vaine pâture, et dont l'éloignement rendait la culture trop onéreuse, ont été plantés en pins.

La surface des prairies s'est augmentée au contraire par les irrigations créées à Dontrien, Saint-Hilaire, Bétheniville, Pontfaverger et Saint-Masmes.

Le canton de Beine renferme dix-neuf communes qui se partagent dans des proportions différentes toute son étendue.

Comme nature du sol, on y trouve partout la craie blanche, de l'argile plastique sur le mont Saint-Georges et des sables sur le mont de Berru. Dans les petits vallons qui forment les assises des monts de Moronvilliers, Vaudesincourt et Nauroy, on rencontre des alluvions de limons rouges légèrement argileux avec fragments de meulière blonde, de craie et de silex. Ces alluvions se trouvent encore sur quelques points des territoires de Berru, de Nogent, d'Époye, de Pontfaverger, de Saint-Hilaire, de Saint-Souplet et de Prunay ; elles ont peu de profondeur et d'étendue.

Sur la rive droite de la Suippe, entre Pontfa-

verger et Selles, il y a des alluvions blanches de un à deux mètres d'épaisseur, et recouvrant un lit de tourbe où l'on a découvert des troncs de pins et divers détritits d'animaux, notamment des cornes de cerf, qui sont au Musée de Reims. Ces alluvions blanches sont connues dans le pays sous le nom d'*Orval* et servent à faire des carreaux pour la construction.

La culture la plus répandue dans le canton de Beine est celle du seigle; puis celle de l'avoine, et enfin celles de l'orge et du froment. Les prairies artificielles ont pris un grand développement, ainsi que la culture des betteraves et des pommes de terre. Quant aux plantations de sapins, elles couvrent actuellement plus de 6,000 hectares.

Le canton de Beine forme et élève un grand nombre d'animaux domestiques. Comme comparaison de la production, nous pouvons donner le dénombrement des années 1866 et 1874; nous ignorons si depuis cette époque un dénombrement nouveau a été fait.

	1866	1874
Équidés	1.836	1.692
Bovidés	5.132	3.435
Ovidés	29.085	21.441

Le canton de Beine n'est pas favorable à la production des espèces chevaline et bovine. Par contre, comme tous les sols secs, c'est par excellence le pays du mouton.

CANTON DE BOURGOGNE

Ce canton est le plus spacieux de l'arrondissement. Il a 32 kilomètres de l'Est à l'Ouest. Sa superficie est de près de 29,000 hectares. Il comprend 25 communes, dont la population actuelle, d'après le dernier recensement, est de 19,880 habitants.

Sa température est généralement douce et assez égale, et la vigne y prospère sur toute sa bordure occidentale.

Le canton est, en quelque sorte, partagé en trois zones :

1° A l'Est, la zone fraîche et bocagère, qui accompagne la Suippe ;

2° La zone centrale, toute plane, crayeuse et couverte seulement de moissons ;

3° La zone occidentale, montueuse et vineuse, resserrée entre la route nationale n° 44 et le canton de Fismes. Ces zones s'entr'aident merveilleusement par la variété et la différence de leurs productions. C'est un des traits caractéristiques et intéressants du canton, dont la partie Ouest produit de fort bons vins.

La plaine, peu interrompue, même par des ruisseaux, n'offre en substances minérales que de la craie partout, soit à la surface du sol, soit à différentes profondeurs. On trouve du grès bâtard dans quelques endroits, particulièrement à Brimont.

La montagne de Saint-Thierry, assise elle-même, comme le mont de Brimont, sur ce vaste banc de

craie, renferme abondamment de la roche, de la beurge, du calcaire grossier ou pierre de taille coquillière, des cendres sulfureuses et même des mines de fer, peu riches probablement, mais dont la présence est constatée par les eaux ferrugineuses jaunes ou rouge clair qui en sortent.

Les communes où la culture est le plus en honneur sont celles de Witry, Caurel, Lavannes, Pomacle, Fresne, Bazancourt et Boulton; les quatre premières le doivent depuis de longues années à la proximité de Reims, d'où elles tirent une grande quantité d'engrais.

Les terres de ces villages sont généralement crayeuses, légères et faciles à cultiver; on n'emploie souvent qu'un seul cheval pour tirer la charrue. Brimont et Saint-Thierry ont des territoires variés en terres crayeuses et sablonneuses; Thil, Villers-Franquaux, Cauroy et Cormicy n'ont guère que des sables gras, posant sur un banc de craie ou de grès bâtard, Cauroy et Cormicy ont des terres rouges et passablement grasses. Quant à Merfy, il a son territoire presque entièrement en sable et limon, et Pouillon a des terres glaiseuses et sablonneuses.

A l'égard d'Auménancourt, Saint-Étienne, Boulton, Bazancourt, Isles, Warmeriville et Heutréguille, leur territoire est assez varié; les parties orientales et occidentales sont crayeuses, mais le bassin de la Suippe, qui les traverse, a tant de produits végétaux, que le sol en est noir, argileux, tourbeux et fertile; cependant il ne faut pas encore y creuser profondément pour trouver de la craie.

Les terres vaines et vagues ont disparu depuis la plantation des sapins, opérée avec tant de succès depuis l'initiative des frères Saint-Denis, de Boult-sur-Suippe.

Les jachères elles-mêmes perdent chaque jour en étendue par leur utilisation en prairies artificielles, pommes de terre et betteraves. Ces dernières cultures, faites avec discernement, sont des plus utiles pour ameublir le sol, si prompt à se couvrir de plantes parasites, et principalement de chiendent.

Si le canton n'est pas essentiellement vignoble, il touche de si près à des vignobles renommés qu'il ne peut manquer de donner en quelques endroits de fort bons produits. Les vins de Pouillon, de Villers-Franqueux, et principalement du clos de Saint-Thierry, où l'on cultive la vigne basse, sortent de la classe des vins médiocres. Ceux de Merfy ne sont pas non plus sans mérite; on y cultive la vigne haute et un peu la basse; dans une même parcelle, on voit quelquefois la première dans le bas et la deuxième sur le haut.

Dans toutes les communes du canton où on se livre à la culture de la vigne, on le fait avec intelligence. Il en est de même pour la culture des céréales et des prairies artificielles; les cultivateurs du canton de Bourgogne excellent dans l'art de faire rapporter à la terre le maximum de ses produits.

CANTON DE CHATILLON

Le canton de Châtillon-sur-Marne, très-montagneux et très-pittoresque, présente des vallons plus ou moins grands, dans le fond desquels coulent des ruisseaux, dont quelques-uns sont assez importants pour faire mouvoir de nombreux moulins.

Le sol offre dans sa composition les trois espèces essentielles de terrain : sable, calcaire et argile, plus ou moins mélangés.

Dans la plaine et le fond des vallons, il est généralement sablonneux-calcaire, souvent très-sablonneux ; la couche d'humus, plus ou moins épaisse, est toujours plus considérable.

Le revers des côtes est sablonneux-calcaire dans les parties inférieures, argilo-calcaire dans la partie moyenne, et presque entièrement argileux dans la partie supérieure ; par suite de la déclivité du terrain, la couche de terre végétale est toujours peu épaisse à la partie inférieure. Quant aux plateaux, ils sont argileux ou argilo-calcaires.

La marne blanche, verte ou bleue, est assez commune. On rencontre dans certains endroits des cendres sulfureuses de bonne qualité. A l'Ouest du canton, on trouve de nombreuses roches de grès dur. Les autres roches sont formées de calcaire pur, soit de calcaire coquillier, soit de tuf plus ou moins dur, soit enfin de silice ou silicate calcaire. Il existe dans plusieurs endroits des bancs de sable très-pur, propre à la verrerie.

Les plaines produisent toutes les espèces de cé-

réales, mais très-peu de cultures industrielles ; certaines parties sont très-favorables aux prairies artificielles, notamment la vallée de la Marne.

Dans le fond des vallons, le long des ruisseaux, où la couche de terre végétale est très-épaisse, il y a des prés très-productifs, peu marécageux, et des terres labourables de bonne qualité.

Le revers des côtes, surtout de celles exposées au Sud et à l'Est, est tapissé de vignes qui fournissent un bon vin ; celles qui avoisinent la Marne l'emportent pour la qualité.

Les plateaux au-dessus des côtes sont ou couverts de bois d'une belle végétation, d'essence de chêne, charme, bouleau, etc., ou en terrains de culture assez productifs en céréales, mais peu favorables aux prairies artificielles.

Les animaux domestiques, qui sont strictement limités aux besoins de la culture et à la production des engrais, n'offrent rien de particulier ; aucune race distincte n'existe dans le canton. Les cultivateurs élèvent des bœufs et des moutons, mais aucun d'eux ne se livre à l'engraissement, parce que, prétendent-ils, les foin ne sont pas assez nutritifs.

Les habitants de ce canton sont, en général, laborieux et intelligents.

Les vigneron forment la classe la plus nombreuse, car ils composent au moins les trois quarts de la population ; beaucoup sont en même temps petits laboureurs. La vigne est cultivée avec beaucoup d'intelligence, et les communes vignobles sont dans une grande aisance.

Quant aux fermes, elles sont peu nombreuses, et, dans plusieurs endroits, s'il était possible de les vendre en détail, ce serait chose faite depuis longtemps.

CANTON DE FISMES

Le canton de Fismes a une grande analogie avec celui de Châtillon ; il est comme lui très-accidenté et arrosé par un grand nombre de petits cours d'eau qui tombent tous dans la Vesle.

Cette rivière, qui traverse ce canton de l'Est à l'Ouest, est bordée de prés-marais de mauvaise qualité, dont les produits ne sont guère employés que comme litière.

Comme composition géologique, même analogie, terrains argileux, sablonneux, calcaires et limons. On y trouve des pierres à bâtir d'une qualité exceptionnelle, dont les nombreuses carrières situées à Hermonville, à Fismes et à Romain, donnent lieu à un commerce considérable avec Reims et Paris, et luttent de qualité avec celles si renommées de Lérrouville, dans la Meuse.

Le sable blanc pour verrerie y est aussi exploité en grand à Chenay. On y rencontre un peu partout des grèves pour l'entretien des routes, et des marnes qui rendent à l'agriculture de précieux services pour la désagrégation des terres fortes et argileuses.

Dans toute la vallée de la Vesle, on y exploite des tourbes de très-bonne qualité pour le chauffage des familles ou l'alimentation des usines et des fours à chaux.

La superficie de ce canton est d'environ 15,000 hectares. Il est de tout l'arrondissement celui qui a les productions les plus variées et les plus considérables.

Le blé est cultivé sur environ 2,600 hectares, le seigle et le méteil sur 1,500, l'avoine sur 3,000.

Deux importantes sucreries établies à Fismes depuis vingt ans travaillent le produit de 1,200 hectares de betteraves; le canton en fournit environ les trois quarts.

Les prairies naturelles et artificielles couvrent une superficie d'au moins 4,000 hectares.

La culture de la vigne s'étend sur une surface de 650 hectares, mais qui diminue chaque année; nous y trouvons des vins renommés: ceux de Marsilly, d'Hermonville et de Chenay.

Quant aux bois, ils ont une étendue considérable, environ 2,600 hectares.

Le bétail est généralement bon et bien approprié aux cultures du pays. Les troupeaux y sont nombreux, et aux environs de Fismes, à l'aide des pulpes de sucreries, on engraisse beaucoup de bœufs et de moutons.

CANTON DE VERZY

Le canton de Verzy forme un rectangle très-irrégulier, d'environ 24 kilomètres de longueur sur 10 de largeur, et contient en totalité 24,000 hectares, qui se divisent en trois zones bien distinctes.

D'abord, vers le Sud, la Montagne de Reims,

d'une hauteur moyenne de 275 mètres et d'une contenance d'environ 4 à 5,000 hectares, entièrement couronnée par une forêt séculaire d'essence de bois dur, où le chêne domine. Près de Verzy, on rencontre quelques hêtres qui jouissent d'une certaine notoriété, sous le nom de Faux de Saint-Basle.

Ensuite les pentes de la Montagne se dirigeant vers le Nord et vers l'Est, et qui sont couvertes par les splendides vignobles de Chamery, Serriers, Villers-Allerand, Rilly, Chigny, Mailly, Verzenay, Verzy, Villers-Marmery et Trépail, dont la renommée est bien connue, et qui couvrent une superficie d'environ 1,500 hectares.

Enfin la zone la plus grande, et qui est arrosée vers l'Est par la Vesle, comprend les terres en culture, c'est-à-dire les plaines crayeuses dont nous avons déjà parlé à propos des cantons de Beine et de Bourgogne.

Le haut de la Montagne présente des terrains très-variés, généralement argileux. On y rencontre sables, roches, pierres calcaires, argile et terres réfractaires pour la fabrication des tuiles et briques et même pour la poterie, cendres sulfureuses, eaux minérales diverses, grès et coquillages pétrifiés; tout s'y trouve en assez grande abondance.

La rivière de Vesle traverse le canton à l'Est; les marais qui l'entourent produisent un foin de mauvaise qualité, qui sert plutôt de litière pour les bestiaux.

Le canton est généralement bien cultivé; la

prairie artificielle y occupe relativement une assez grande surface; on y récolte le froment, le seigle, l'avoine, l'orge, les pommes de terre et les betteraves.

En dehors des marais de la Vesle, il n'y existe que très-peu de prés naturels, et seulement dans les endroits où il est possible d'irriguer. L'assolement triennal avec jachère subsiste encore en beaucoup d'endroits, surtout dans les terres crayeuses.

Les produits forestiers, qui appartiennent en grande partie à l'État et aux communes, y sont nombreux et sont expédiés sur la ville de Reims comme bois de chauffage ou de construction.

La vigne est la principale richesse du canton. Les vignobles de Verzy, Verzenay, Mailly, Rilly, etc., produisent d'excellents vins de Champagne et donnent dans les bonnes années un revenu très-élevé aux vigneron.

Quant à la culture des terres, comme partout ailleurs, elle est peu rémunératrice, malgré les soins donnés au sol et la bonne qualité des récoltes.

CANTON DE VILLE-EN-TARDENOIS

Le canton de Ville-en-Tardenois, très-accidenté, surtout vers le Sud, forme une série d'ondulations qui rendent la culture assez pénible. Vu à une certaine hauteur, on a devant soi des montagnes couvertes de belles forêts et des vallées fertiles qui donnent en raccourci une idée des sites pittoresques des Vosges.

Le sol, excessivement varié, se compose : de calcaire, d'argile, de tourbe, de sable blanc, de lignites abondantes, de terres réfractaires ou kaolin, dont l'exploitation vient de commencer à Onrezy et Bouilly, et qui servent à faire des creusets, de la poterie et des statues.

On y trouve aussi des pierres propres à la bâtisse, mais plus souvent employées à l'entretien des routes, à cause du transport trop onéreux pour Reims. Des débris d'animaux fossiles et des coquillages se rencontrent assez fréquemment dans les sables, les argiles et les marnes, qui sont les terres les plus communes du canton.

La rivière d'Ardre, augmentée de ses affluents, traverse une portion du canton et donne assez de fraîcheur pour obtenir le long de son cours des prairies produisant des foin d'assez bonne qualité ; malheureusement trop souvent négligées ou abandonnées, elles sont envahies par des plantes parasites difficiles à détruire.

Les terres, en général, donnent de belles récoltes, à la condition d'ouvrir de profonds sillons et de les travailler en temps utile ; mais le capital, souvent insuffisant, ne permet pas d'acheter les animaux et les instruments indispensables. Les produits récoltés sont les mêmes que ceux des meilleures terres, seulement ils coûtent plus à faire venir.

A cause de l'élévation du prix toujours croissant des chevaux, ceux-ci, dans les fermes, ont été remplacés en partie par des bœufs.

Les moutons réussissent bien partout, surtout à Muizon et dans les environs, où les troupeaux sont

remarquables au point de vue de la taille et de la laine.

Les bois sont généralement d'essence de chêne et d'une belle végétation.

Les vignes du canton, à part celles de Villemange, Écueil et Sacy, qui ont acquis depuis longtemps une certaine réputation, produisent un vin de qualité ordinaire qui, cependant, se vend bien dans les bonnes années.

Tous les habitants ont des jardins pour cultiver les légumes dont ils ont besoin ; mais ils négligent les arbres de leurs vergers, qui ne donnent pas tout le produit qu'on pourrait en obtenir.

La flore est très-intéressante à étudier dans les cantons d'Ay, Châtillon, Fismes, Verzy et Villen-Tardenois ; les plantes sont très-nombreuses dans les moissons et sur les montagnes ; partout elles brillent par leurs couleurs riches et variées.

On voit, par cette notice, que l'arrondissement de Reims est riche en cultures diverses. Les bois y sont considérables, les prairies fécondes, les vignes très-productives, les céréales abondantes.

Le Comice de Reims organise chaque année un concours, et successivement dans chacun des cantons, il visite les exploitations les plus remarquables. Tous les ans, il constate des progrès réalisés et une augmentation constante dans le rendement des récoltes.

Or, il est évident que son action n'est pas étrangère à ce résultat, car, pénétré de cette vérité, que *« Tant vaut l'homme, tant vaut la terre »*, tout

ses efforts tendent à diriger les cultivateurs dans la voie du progrès.

Le Comice de l'arrondissement de Reims compte plus de 900 membres; il est un des plus importants de France.



CULTURE DE LA VIGNE

Par le Dr H. JOLICŒUR

La culture de la vigne en Champagne, dans le département de la Marne, et particulièrement dans les arrondissements de Reims et d'Épernay, remonte, selon les auteurs les plus recommandables, à une haute antiquité.

Plusieurs groupes de collines assises sur les rives de la Marne et de la Vesle, à terre légère, peu profonde, à sous-sol perméable et principalement composé de formations tertiaires et de craie, admirablement exposées aux rayons du soleil, peu propres d'ailleurs à la culture d'autres végétaux, durent inviter naturellement à la plantation de la vigne. Des terrains maigres, quelquefois même arides, pourvu qu'ils soient facilement accessibles à l'air et à l'eau, suffisent, ainsi que chacun sait, à son développement.

Si les premiers essais de culture ont été couronnés de succès, ce n'est cependant qu'à une époque assez rapprochée, et que l'on peut fixer aux vingt-cinq dernières années du siècle précédent, que

cette exploitation agricole prit un notable accroissement. C'est en effet à dater de ce moment que les vins de Champagne, déjà réputés pour leur finesse et leur légèreté, devinrent l'objet d'une série d'études nouvelles; elles eurent pour résultats d'amener progressivement l'extension du vignoble et le perfectionnement de ses produits.

Seize mille cinq cents hectares environ sont actuellement consacrés, dans le seul département de la Marne, à la culture de la vigne (1); dans ce chiffre, l'arrondissement de Reims comprend 7,624 hectares; celui d'Épernay, 5,587 hectares; celui de Vitry-le-François, 2,465 hectares; celui de Châlons, 555 hectares, et celui de Sainte-Ménéhould, 269 hectares. Le tableau statistique publié antérieurement par M. Plonquet donne sensiblement les mêmes chiffres.

Dans chacun de ces arrondissements, la nature du sol, son exposition, et surtout l'expérience, appuyée parfois sur la tradition, ont conduit les viticulteurs à l'adoption de cépages d'origines différentes et à la pratique de modes de culture variés.

Incontestablement les meilleurs produits sont ceux que fournissent la Montagne de Reims et celle de Vertus. Les vins issus des divers coteaux de ces montagnes ont été longtemps distingués: les premiers sous le nom de *vins de rivière*, les seconds sous celui de *vins de montagne*; mais cette

(1) Poinsignon, *Géographie du département de la Marne*, Châlons, 1879.

distinction, depuis l'appropriation des vins de quelque qualité à la confection du Champagne mousseux, est à peu près tombée en désuétude.

Les vignobles les plus en renom s'étendent :

1° Sur la rive droite de la Marne, de Mareuil à Damery. Le long de la ligne du chemin de fer de Paris à Reims, le voyageur voit successivement à sa gauche les riches coteaux de Damery, Cumières, Hautvillers, Dizy-la-Rivière, et enfin Ay. Plus loin, et en détour de cette ligne, il rencontrerait ceux de Mareuil, Bouzy, Ambonnay, Trépail.

2° Sur la rive gauche, à six ou huit kilomètres de la voie ferrée et de la Marne, se trouvent les crus célèbres d'Epernay, Pierry, Cuis, Cramant, Le Mesnil et Avize ;

3° Sur le versant qui regarde la Vesle et la ville de Reims, ceux non moins fameux de Rilly, Mailly, Sillery, Verzenay, Verzy.

Non loin de ces vignobles producteurs des grands vins de la Champagne, d'autres, plus modestes, donnent des vins rouges de table d'un certain prix : c'est, d'une part, la partie de la Montagne de Reims occupée par Écueil, Sacy, Villedommange, et d'autre part, sur la Montagne de Saint-Thierry, les vignes de Saint-Thierry, Chenay, Pouillon, Marzilly et Hermonville.

Quant aux arrondissements de Châlons, de Vitry et de Sainte-Ménéhould, ils ne produisent que des vins de moindre valeur, et qui n'entrent guère dans le commerce des vins mousseux.

Dans ces différentes localités, les principaux plants ou cépages sont : en blancs, l'*Épinette* ou

Morillon blanc, le *gros plant Vert-Doré d'Ay* ; en rouges, les *Pineaux*, et parmi eux le *petit plant Vert-Doré*, caractérisé par ses grappes petites, tassées, irrégulières, à grains ronds de moyenne grosseur, par ses feuilles assez grandes, un peu rugueuses en-dessus, nues à la face inférieure, lobées et peu profondément découpées. C'est cette variété qui, selon M. Violart, devrait porter le nom de *Plant-Janson*, du viticulteur qui, le premier, l'a introduit à Ay, il y a près de quatre-vingts ans. Ce plant, ajoute cet auteur, resta longtemps stationnaire et presque ignoré ; ce n'est que depuis une trentaine d'années qu'on le propage et le cultive en grand ; son origine est inconnue. C'est une des meilleures variétés de Pineau : le vin qu'elle donne a beaucoup de finesse et de bouquet (1).

Dans les vignes de second ordre se cultivent, en blancs, le *Gouais* ou *Marmot*, et en rouges, le *Meunier* ou *Morillon taconné*. Ces cépages, de qualité inférieure, produisent abondamment des vins que les vignerons réservaient jadis pour leur propre consommation, mais que des spéculateurs peu délicats n'hésitent pas aujourd'hui de mêler à leurs cuvées. Il est juste de dire cependant que ces plants ont à peu près disparu des coteaux les plus en renom.

Sur les montagnes de Reims et de Vertus, on cultive en basses vignes, tandis que la culture en

(1) P. Violart. *Calendrier du Vigneron Champenois*, Épernay, 1877.

hautes vignes est à peu près la seule en usage sur la Montagne de Saint-Thierry. Ces deux modes si différents paraissent commandés par la dissemblance de la nature des terrains. Le long de la Marno, la vigne repose sur un sol peu profond, sec, recevant et renvoyant presque en totalité les rayons solaires ; le mode de culture en pratique permet d'assimiler les vignes, ainsi d'ailleurs que cela a été fait maintes fois, à des sortes de treilles dont les troncs seraient en terre, et dont les rameaux producteurs, développés à l'extérieur, se trouveraient au-devant du sol dans les mêmes conditions que s'ils se dressaient devant une muraille. Dans la Montagne de Saint-Thierry, au contraire, l'exposition est généralement moins favorable ; le sol, plus gras, est aussi plus profond, plus imprégné d'humidité : de là sans doute la nécessité de donner à la vigne plus d'élévation et de la soumettre à un traitement particulier.

En Champagne, la vigne, haute ou basse, ne produit qu'à la condition d'être incessamment et minutieusement soignée. Dans les localités où elle constitue à peu près l'unique culture, elle est toute l'année l'objet d'une série de travaux qui occupent la majeure partie de la population. Les travailleurs viticoles sont, ainsi que la statistique l'établit, à peine en nombre égal au chiffre qui représente en hectares la superficie couverte de vignes.

D'après le tableau publié dans l'ouvrage de M. J.-L. Plonquet (1), on compte en moyenne un

(1) *Recherches sur la culture de la vigne dans le département de la Marne*, Reims, Matot-Braine.

vigneron pour 1 hectare 10 ares de surface cultivée.

Les traitements ou façons diverses sont exécutés, soit par les propriétaires ou vignerons proprement dits, soit par des ouvriers tâcherons qui se louent à la semaine et à des prix variables, selon l'urgence des travaux, sur la place de Damery. Les chefs des grandes maisons de Champagne sont en général propriétaires, dans une ou plusieurs localités, de lots de vignes considérables; aussi, en même temps qu'ils possèdent un vendangeoir, ont-ils de véritables escouades d'ouvriers vignerons qu'ils logent et entretiennent à l'année.

Tailler, labourer, provigner, recoucher, biner, échalasser, ébourgeonner, pincer, faire des magasins, constituent les principales occupations de ces ouvriers du mois de janvier au mois de septembre, époque de la récolte; à ce moment, ils conduisent les opérations de la vendange; puis, le vin fait, les vignes déchalassées, ils mettent à profit les beaux jours de la fin de l'automne et de l'hiver pour amender, creuser les fossés de provignage, passer au feu ou sulfater les échalas, etc. Voici d'ailleurs, d'après MM. Violart et Plonquet, déjà cités, la distribution mensuelle de ces divers travaux.

Pour le vigneron champenois, l'année commence aussitôt après la Saint-Vincent, c'est-à-dire fin janvier, première moitié de février. A cette date, par un temps sec, on débute par l'opération de la taille. A Ay et à Dizy, tous les forts ceps sont taillés à deux broches; on opère les moyens et les

petits à une seule broche, en leur conservant un œil de plus. A Avize, Cramant et Verzenay, la taille se fait sur une seule broche, mais plus longue. C'est aussi vers la fin de février qu'on met en bottes les sarments coupés, soit qu'on les destine au feu, soit qu'après un choix préalable on les réserve pour boutures.

En mars, la vigne reçoit une première façon : c'est le moment du premier labour ou bêchage; exécuté plus tôt, il aurait l'inconvénient de rencontrer une terre trop ferme, et plus tard d'exposer les bourgeons, si tendres et si mollement attachés, à disparaître par défaut de précautions, principalement de la part d'ouvriers à gages. Dans ce mois aussi a lieu d'ordinaire le recouchage de la vigne, que l'on fait ici en enterrant le cep jusqu'au jeune bois de l'année, et là en laissant une taille de l'année précédente hors de terre. Ce travail s'effectue à l'aide du hoyau, l'ouvrier creusant une petite fosse sous la souche, qu'il baisse ensuite en appuyant dessus avec son outil ou son pied, en la recouvrant de la terre environnante.

Au mois d'avril, continuation des mêmes opérations; c'est aussi à cette époque qu'on procède en temps favorable au provignage. Pour cela faire, dans un fossé préparé à l'arrière-saison, ou creusé au moment même à vingt centimètres plus bas que les racines de la souche-mère, on dispose une couche de terre bien ameublie et prise à la surface du sol; puis on y couche horizontalement le sarment ménagé à cet effet sur la souche-mère, et on le recouvre de la terre vierge provenant du fond du

fossé. Ce mode de propagation de la vigne (le cep recouché étant destiné à être séparé de la souche-mère) a l'avantage de donner rapidement des sujets producteurs; il est d'un usage courant dans le vignoble champenois, bien que n'ayant mérité l'approbation ni du D^r Guyot, ni du professeur Trouillet.

C'est aussi dans le cours d'avril que se fait l'échalassement.

Au mois de mai, si l'année est précoce, il convient de faire un premier pincement sur les rameaux qui prennent trop de développement; vers le 25, quand les gelées ne sont plus à craindre, on donne un premier binage. Ce labour léger, qui a pour objet de supprimer les végétations inutiles, se fait avec un sarcloir qui porte le nom de *rouale*; dans le langage du pays cette opération s'appelle *refuire*; il convient de la pratiquer par un temps sec, et non après les pluies ni les rosées matinales.

Vers la fin de ce mois, et surtout au commencement de juin, on procède au liage des vignes : les rameaux d'un même cep sont maintenus par un même lien autour de l'échalas. Il est d'usage d'exciser les brins qui n'atteignent pas la ligature à une feuille au-dessus du dernier raisin, et de couper très-court ceux qui ne présentent point de fruits.

En dehors des binages, qu'un bon vigneron ne craint jamais de multiplier en cette saison, il est utile, vers la fin du mois, de donner un second labour. Ce nouveau bêchage, ordinairement terminé

dans les premiers jours de juillet, le raisin étant noué, il convient de pincer les sous-yeux poussés depuis la première opération semblable.

Du 20 juillet au 15 août, les chaleurs ne permettent guère d'aborder les vignes, qui du reste ne réclament point de soins particuliers, hormis quelques binages si la saison est pluvieuse. Le vigneron utilise ce moment à faire ses *magasins* : c'est le nom consacré en Champagne pour désigner ces amas de matières fertilisantes qu'il amène dans les écarts des chemins ou autres endroits aussi rapprochés que possible de ses vignes. C'est aussi l'époque de visiter les jeunes plants de l'année.

Vers la fin d'août, il est de règle de soumettre les vignes à un pincement sévère, afin d'exposer mieux le raisin à l'air et à la lumière, en prenant garde toutefois de le froisser. On parfait les magasins et on se prépare à la vendange, opération dont la description se rapporte plutôt à l'étude de la préparation du vin.

La récolte faite, dès la fin d'octobre les échalas sont enlevés et disposés en tas verticaux ou horizontaux qui portent le nom de *moyères*; puis, jusqu'au mauvais temps, on s'occupe de réparer les chemins et les sentes du vignoble, d'arracher les vieilles vignes, de niveler le terrain, d'épandre les matériaux des magasins, de préparer les fosses pour provignage, et quand le froid venu les vignes sont inabordables, on confectionne les échalas, dont on carbonise l'extrémité qui doit entrer dans le sol, et que plus tard on soumet à l'imbibition d'une solution de sulfate de cuivre.

Tel est l'ensemble des principales opérations que la pratique a consacrées dans le véritable vignoble champenois, c'est-à-dire dans la Montagne de Reims et de Vertus.

Dans les vignes dites de Saint-Thierry, ou hautes vignes, la succession des opérations est assez semblable et le travail ne diffère guère. Ce mode de culture exige trois ou quatre labours; en outre, à la taille du premier printemps, on supprime la branche à fruits de l'année précédente; puis, en supposant que l'on ait à choisir entre quatre sarments laissés par la période de végétation antécédente, il faut en général en retrancher deux et conserver le plus rapproché de la souche-mère; celui-ci est taillé à deux yeux et donne le bois de remplacement. Quant à l'autre, destiné à faire la branche à fruits, on le choisit de grosseur moyenne, à nœuds bien saillants, et le plus propre à prendre la position horizontale. Plus tard, le premier est fixé verticalement à de longs échelas de six pieds, et le second est incurvé, fixé, et constitue *la ploye*.

Basses vignes et hautes vignes reçoivent, en temps opportun et selon les localités, de l'engrais et des amendements de nature variée. La question de savoir si la vigne doit être fumée, dans quelles conditions elle doit l'être, et à quel moment doit se faire cette opération, est dans la plupart des auteurs très-controversée. Ainsi le D^r Guyot conseille de fumer tous les trois ans et de mettre en une seule fois la quantité de fumier nécessaire aux trois années, soit trois demi-kilos par cep dans les excellents terrains, trois kilos dans les sols mé-

diocres, et six kilos dans les sols mauvais, ce qui nécessite 15,000, 30,000 ou 60,000 kilogrammes de fumier par hectare pour trois années. D'autre part, M. Violart, d'Ay, dans son *Calendrier*, recommande l'emploi modéré de l'engrais pour les vignes déjà âgées et s'élève contre l'emploi abusif des amendements des jeunes vignes. « Le fruit qui en sort, dit-il, n'est nourri que par l'engrais qu'on y a jeté, il s'imprègne à peine de la nature du sol.

» On donne à la vigne une vigueur anormale, on la pléthorise en quelque sorte pour plusieurs années, et quand les sucs que contenait l'engrais sont épuisés, on la voit faiblir : elle fait sa maladie, comme disent les vignerons. Il faut donc amender modérément les jeunes vignes et davantage les vignes adultes. »

Les magasins cités plus haut constituent à Ay les matières premières de ces amendements. Ils sont composés généralement d'un tiers fumier de ferme, d'un tiers de terre de pâture, d'un tiers de terre de la Montagne, et des détritux des pinçages, rognages, feuilles tombées, etc. A Sillery, Mailly, Verzenay, des cendres sulfureuses entrent dans la composition des magasins ou sont directement versées sur le sol. Dans la montagne de Saint-Thierry, l'usage du fumier de ferme est plus répandu; on y fait aussi quelques magasins, et dans ces dernières années, plusieurs viticulteurs ont eu recours à l'emploi de cendres sulfureuses tirées de Cormicy.

Une question des plus importantes par son

actualité et sa gravité est certainement celle des maladies du vignoble.

Si le phylloxera n'existe pas encore en Champagne, la production des vignes n'en est pas moins souvent compromise par l'apparition de divers fléaux. Chaque année, de réels désastres plus ou moins localisés sont enregistrés. Ici, comme partout ailleurs, en dépit de la vigilance et de la sagacité des vignerons, malgré l'invention de bien des moyens de protection (paillassons de toutes formes, abris, brouillards artificiels, etc.), certains vignobles, en général ceux qui occupent les bas-fonds, paient un large tribut aux gelées printanières et aux brouillards. Fréquemment aussi la grêle anéantit çà et là les produits de quelques contrées.

En dehors de ces perturbations d'origine cosmique, dans certaines communes où la terre, plutôt riche que maigre, repose sur un sous-sol imperméable, d'ordinaire argileux (Verzy, Mailly, Cauray-lès-Hermonville), se montre, après une végétation luxuriante de plusieurs années, cette maladie que les vignerons désignent sous le nom de *Chabot*; l'étiollement et la mort des ceps ne reconnaît dans ce cas d'autre cause que la pourriture de leurs racines, pourriture déterminée par un excès d'humidité accumulée dans un sous-sol non étanche.

Mais ce sont surtout les parasites végétaux et animaux qui depuis plus ou moins longtemps sont venus compromettre les récoltes. En ces dernières années, un champignon microscopique, l'*Oidium*

Tuckeri, s'est fréquemment montré, non-seulement sur les vignes en treilles, mais encore en plein vignoble. La fleur de soufre dans ce cas donne des résultats incontestables; malgré son efficacité, ce traitement n'est pas encore entré dans la pratique courante de quelques viticulteurs.

Assez souvent aussi, les feuilles des vignes ont à souffrir de l'invasion d'un autre cryptogame, l'*Erineum Necator*, mais le dommage qu'il occasionne est de peu d'importance.

Les ravageurs d'origine animale les plus communément observés appartiennent principalement à l'ordre des insectes. Chaque année, diverses contrées ont à subir les dévastations de plusieurs coléoptères. Au premier printemps, les bourgeons ont à souffrir des incisions des *Culs-Crottés* ou *Coupe-Bourgeons* (*Otiorynchus Ligustici*, *O. Rau-cus*). Un peu plus tard, le *Gribouri* ou *Ecrivain* (*Bromius Vitis*) vient inciser les feuilles, les grains de raisins, et surtout déposer ses œufs au collet de la vigne. Enfin, en juin et juillet, paraît la *Bêche* ou *Lisette* (*Rhynchites Betuleti*), qui dépouille prématurément les ceps de leurs feuilles.

Parmi les lépidoptères, deux surtout sont particulièrement nuisibles. Le *Cochylis* ou *Ver de Vendange* (*Cochylis Omphaciella*) a deux générations annuelles et détruit le fruit soit au printemps soit à l'automne. La *Pyrale* ou *Ver de l'Été* (*Ænophthira Pilleriana*) est cantonnée, ainsi que l'attestent plusieurs documents anciens, depuis fort longtemps dans deux localités principales. Elle ravage à intervalles variables, mais

toujours pour une période de plusieurs années, les meilleurs vignes qui sont à mi-côte entre Ay et Dizy. Sa seconde station est à Verzenay, dans d'excellents lieuxdits situés également sur la partie moyenne du coteau.

Il convient peut-être enfin de signaler les incursions fréquentes des sangliers, ainsi que les déprédations non moins importantes dues au passage des grives lors de la vendange.

Tous les ans, les vignes champenoises, plus ou moins victimes de ces accidents, donnent, en général, un rendement moyen peu considérable en quantité; en effet, malgré les soins et l'habileté du vigneron, un arpent ne produit guère que trois à quatre pièces de deux hectolitres, soit environ six à huit pièces à l'hectare de vin de cuvée. A ce premier rendement, il faut ajouter environ deux tiers en plus de vins de suite, connus sous les noms de première taille, seconde taille et rebêche; à part le premier, qui trouve parfois son emploi dans la confection des vins mousseux, les autres sont consommés par le propriétaire ou ses vigneron.

A Ay, qui a été pris dans cet article comme le centre et le type de la vraie production du Champagne, année moyenne, le vin de cuvée vaut de 6 à 800 fr. la pièce de deux hectolitres; cette valeur est à peu près la même pour les crus non moins renommés de Cramant et de Verzenay. Année moyenne, le viticulteur encaisse donc, en admettant le prix minimum de 600 francs et la production de trois pièces à l'arpent, une somme de 1,800 francs; mais il lui a fallu dépenser pour l'entre-

tien annuel de sa vigne de 1,000 à 1,200 fr. Ce résultat serait certainement des plus satisfaisants si l'on atteignait tous les ans ce chiffre moyen de production.

L'étendue relativement minime du vignoble champenois (car bien qu'il y ait dans la Marne 16,500 hectares de vignes, les véritables centres producteurs du Champagne n'en occupent que 6 à 8,000) est la cause principale du haut prix dont est favorisée chaque année, bonne ou mauvaise, la récolte des premiers crus. Partout on peut faire du vin mousseux, mais il n'y a que les localités précitées capables de donner les raisins d'où l'on tire ce vin incomparable, si prisé de tous, et dont un poète champenois a si bien dit :

Il laisse un doux parfum sur la lèvre qu'il mouille,
Sa mousse réjouit l'esprit le plus rêveur,
Et comme un papillon chatouille
Le nez délicat du buveur.



LE VIN DE CHAMPAGNE

OPÉRATIONS QU'IL NÉCESSITE

Par M. H.-B. IVERNEL.



e que coûte de travail et de soins la préparation d'une bouteille de vin de Champagne est généralement ignoré de la plupart des personnes étrangères au pays.

A l'époque de la vendange, qui a lieu ordinairement vers la mi-septembre, arrivent dans les vignobles plusieurs centaines de familles de la contrée et des départements voisins, Aisne, Ardennes et Somme.

La cueillette s'effectue avec de grandes précautions; il est recommandé aux vendangeurs de maintenir le raisin avec la main gauche, de manière à empêcher les grains trop mûrs de tomber; de ne pas le froisser en le jetant dans leur panier; ces petits paniers sont ensuite transvasés dans de plus grands appelés mannequins, qui font le service de la vigne chez le propriétaire. Si le raisin

est fort mûr, on place sous ces mannequins des torches de paille pour éviter les cahots.

La cueillette d'un jour, ramenée à la maison, doit être pressurée le lendemain matin. Ce pressurage se pratique avec des pressoirs de différents genres : le plus ancien, encore usité aujourd'hui, est l'Étiquet; il se manœuvre au moyen d'une calandre et de molets, grosses pièces de bois que l'on met en échelons sur le marc. Dans les vendangeoirs champenois, on rencontre en outre les pressoirs Mabilles frères, à cage ronde, donnant une forte pression; les pressoirs Apert-Mandart, et enfin les appareils à cage rectangulaire, et dans lesquels la pression se donne horizontalement sur une pile fixe (système Troyen).

En commençant un marc, chaque propriétaire doit peser ses raisins et compter 400 kilos pour une pièce de cuvée; celle-ci obtenue, ne pas serrer plus fort. Le marc n'offre plus alors qu'un amas de raisins écrasés; on coupe, de manière variable, selon la forme du pressoir, les bords de cet amas, qui ont été moins serrés que la partie centrale; on les soumet à une nouvelle presse, et on obtient un jus appelé *première taille*. On renouvelle semblable opération pour avoir la *seconde taille*; enfin, pour recueillir un dernier jus ou *rebêche*, produit qui, en Champagne, n'est utilisé que pour la consommation des ouvriers vignerons, on bêche le résidu, dont on égrène les mottes produites par les serres précédentes.

Pendant que la cuvée coule, le propriétaire pèse son vin avec un pèse-moût ou gluco-cénomètre et

se rend compte de la quantité de sucre qu'il contient; puis, ce vin de cuvée tiré, on le porte dans un déposéir ou cuve; on l'y laisse jusqu'à ce que les impuretés que le vin rejette forment au-dessus une sorte d'écume appelée *cotte*; au moment où cette cotte monte, on emplit les tonneaux, toujours neufs, que l'on mêche instantanément, opération qui, en dégageant de l'acide sulfureux, contribue à blanchir le vin et peut aussi empêcher le goût de chêne de l'altérer.

Les pièces de vin sont ensuite mises au cellier sur des chantiers élevés de vingt centimètres au-dessus du sol. On a pris soin de ne pas les remplir complètement, car lors de la fermentation, les pièces trop pleines pourraient déborder; on laisse donc un vide de quelques litres, et on bouche l'orifice au moyen de feuilles de vigne et d'une tuile.

Après un mois, la fermentation étant apaisée, on soutire ce vin à l'aide de bassins et fontaines de cuivre. Le vin soutiré est remplacé sur les chantiers et bouché cette fois avec des bondes en bois; mais il faut quand même le surveiller encore, car la fermentation pourrait dans certaines conditions occasionner la perte de toute la pièce.

Le mois de décembre arrive, et les gelées dépouillent le vin, qui devient clair. C'est à cette époque qu'on forme les assemblages, préparation préalable du recoupage. L'assemblage consiste à composer des cuvées régulières de vingt, trente pièces, et même plus, du même cru; le recoupage, au contraire, est le mélange de toutes ces cuvées

partielles et de différents crus en quantités égales, en vue de former une grande cuvée appropriée aux besoins de la maison de commerce. C'est au moment du recoupage que, pour prévenir certaines maladies du vin, telles que la graisse, les masques, barres, culs-de-poule, lentilles, on emploie le tannin sous forme liquide ou pulvérulente. Quelques maisons profitent aussi de ce moment pour ajouter de l'esprit de cognac en proportion variable selon la qualité du vin.

Au lendemain de ces opérations, on procède au collage, traitement qui s'effectue à l'aide de la colle de poisson, préparée à l'avance avec une légère addition d'acide tartrique. Toutes les pièces de vin blanc en reçoivent une quantité déterminée, et on donne au vin un mouvement de rotation avec un bâton rond avant et après cette addition; de cette manière, la colle se trouve bien mélangée. Les pièces sont ensuite hermétiquement bouchées; on a soin toutefois de pratiquer sur la partie supérieure du tonneau un trou de vrille, qu'on bouche avec trois épis de seigle, ce qui permet en outre de donner de l'air en cas de fermentation.

Les vins restent ainsi sur colle une quinzaine de jours, quelquefois trois semaines.

Si cette opération est faite fin février, il faut descendre le vin en cave, aussi fraîche que possible, car la chaleur, en amenant de la fermentation, empêcherait la colle de produire son effet; en tout cas, les vins retirés de sur colle sont descendus en cave, à moins qu'ils ne le soient déjà, et attendent ainsi l'époque de la sève pour le tirage.

Toute maison de commerce désirant faire un tirage doit analyser son vin pour savoir ce qu'il contient d'alcool, de sucre et de matières neutres, car la production de la mousse est une grande question, et la casse qui peut en résulter donner de suite des pertes très-sérieuses.

Pour exciter à la mousse, si le vin n'a pas assez de sucre, on lui en rend au moyen d'une préparation appelée *liqueur*; celle-ci n'est autre chose que du vin naturel contenant en dissolution du sucre candi; au tirage la proportion est de 100 kilos de sucre pour 100 litres de vin. L'analyse du vin ayant été faite au préalable, il est facile de préciser la quantité de sucre qu'il faut ajouter; on peut s'en rendre un compte à peu près exact à l'aide d'un instrument connu sous le nom de pèse-vin.

Au moment de ce premier tirage, il faut aussi veiller au choix des bouteilles; les verreries sont assez répandues dans nos contrées; la préférence accordée à quelques-unes est due à la régularité de la forme, à la couleur, et surtout à la solidité éprouvée. Les bouteilles sont rincées proprement, parfaitement égouttées et, avant le remplissage, soigneusement visitées à l'intérieur et à l'extérieur.

Le vin et les bouteilles étant ainsi préparés, les ouvriers effectuent le tirage, opération qui se pratique avec des tireuses à six, huit ou dix becs. Ces appareils, originaires d'Angleterre, ont été perfectionnés par MM. Logette et Guillot, d'Ay; avec eux, la bouteille s'emplit d'elle-même, ne prend que juste la quantité de vin nécessaire, et l'ouvrier

(généralement un enfant) qui fait ce travail remplace les bouteilles pleines par des bouteilles vides, et cela sans perdre une goutte de vin.

Les bouteilles, régulièrement remplies, passent aux mains du boucheur. Le bouchage se fait mécaniquement, à l'aide d'appareils de divers systèmes ; les plus employés sont ceux de Leroy, avec maillet ; de Maurice, avec mouton ; de Gaussart, même système, et de Delorme, combinaison des deux premiers, c'est-à-dire avec maillet et mouton ; mais pour les tirages, on se sert généralement du mouton, qui consiste en un bloc de fonte maintenu par deux tiges de fer au-dessus d'un tube conique destiné à recevoir le bouchon ; il se monte très-facilement au moyen d'une poulie placée à l'extrémité supérieure des tiges de fer. Ce bloc de fonte pèse de treize à quinze kilos, et au tirage, un boucheur peut facilement fermer 5,000 bouteilles avec dix heures de travail.

La bouteille fermée, il faut maintenir le bouchon, troisième opération, pour laquelle on se sert d'agrafes : ce sont de petites lames de fer terminées par deux crochets destinés à s'adapter sous la bague de la bouteille. Une machine à agraffer et les agrafes dues à Lagrange ont été perfectionnées par M. Logette.

Puis les bouteilles sont de suite descendues en cave, ou, selon les cas, restent au cellier, où elles sont rangées en piles avec des tringles et des lattes. Dans les années chaudes, la fermentation arrive plus vite, le sucre se ronge, l'acide carbonique se dégage, la mousse se produit, et les bou-

teilles peu solides cassent ; on se hâte alors de descendre le tout en cave, après les avoir préalablement marquées sur le flanc, afin de les remettre dans la même position. M. Deltrieux, d'Avize, a imaginé, pour faire ce travail, un treuil sans fin avec lequel deux hommes peuvent descendre 30,000 bouteilles par jour, qui sont disposées en tas comme au cellier.

Souvent, au moment de cette fermentation, il arrive que l'acide carbonique produit un dépôt plus ou moins tenace ; d'ordinaire, il offre des traces noires, et à côté un léger blanc qui semble adhèrent au verre, et qui résiste quelquefois au coup de poignet.

Au mois de juillet, les tirages terminés, les ouvriers sont occupés au reliage. Le vin, le plus souvent logé dans un tonneau neuf, laisse, après une année, ce que l'on appelle un tonneau d'un vin. Retirer les cercles mauvais, les remplacer par des neufs en cor, en châtaignier, ou en marcelée pour les vins en caves, constituent le reliage, qui, avec la vendange, conduisent aux premiers froids.

Alors certaines maisons remontent leurs tirages ; c'est une bonne méthode, car le froid excite le dépôt à sécher ; d'autres se bornent à les changer de place, à supprimer les recouleuses, la casse, et à refaire de nouvelles piles.

C'est aussi le temps où l'on s'occupe des *masques* du vin, nom donné au dépôt fixé aux parois de la bouteille ; on y remédie à l'aide de l'électrisage, qui se fait soit à la main, soit mécaniquement. La machine consiste en une boîte dans laquelle on

renferme deux bouteilles masquées ; au moyen d'une manivelle, on leur donne un mouvement de rotation, et deux petits marteaux viennent frapper le verre ; ce choc produit du grim pant, et ce grim pant suffit à détacher le dépôt adhérent.

L'électrisage à la main demande beaucoup plus d'attention ; la figure couverte d'un masque, armé d'un outil en fer, l'ouvrier doit ne frapper que juste ce qu'il faut pour détacher le masque ; donner une plus forte secousse l'exposerait à des accidents.

Les bouteilles parfaitement électrisées sont mises sur pointe, soit sur tables, soit sur pupîtres ; ces derniers, perfectionnés récemment, ont surtout l'avantage de tenir moins de place que les trains de tables.

Après un certain séjour sur pointe, le vin doit être remué, afin de faire descendre tout le dépôt, traces noires et léger, sur le bouchon ; c'est une opération importante pour laquelle les ouvriers spéciaux sont très-recherchés ; elle se pratique en relevant insensiblement la bouteille et en lui donnant un mouvement de rotation sur place ; pour la mener à bien, il faut un mois, six semaines, et même plus, en tenant la bouteille tous les jours. Le dépôt tombé en entier sur le bouchon, les bouteilles bien faites sont mises en cases et attendent le moment d'être dégorgées ; les autres sont remises sur pointe.

Le dégorgement est encore une opération difficile et délicate ; il faut, en effet, en maintenant toujours la bouteille sur pointe, retirer le bouchon et l'agrafe et perdre le moins de vin possible.

Pour cela, l'ouvrier, fixant la bulle d'air qui se trouve dans la bouteille, profite de ce que le bouchon est prêt à partir pour la relever de telle sorte que le dépôt seul soit projeté au dehors par la force du gaz; puis aussitôt la mousse arrive; il en utilise une partie pour laver la bague de la bouteille et applique de suite un petit bouchon préparé à cet effet, s'opposant ainsi à une trop grande déperdition de gaz.

La bouteille passe ensuite aux mains du chopineur, qui retire la quantité de vin nécessaire pour pouvoir ajouter la liqueur. Le vin alors est très-sec et ne serait pas buvable, bien que certains pays ne demandent que des vins secs; on le corrige par l'addition de la liqueur dite d'expédition, qui diffère de celle employée au moment du tirage; elle est composée de cent cinquante kilos de sucre pour cent litres de vin; souvent aussi on y ajoute de l'esprit de vin pour en augmenter la force. Comme le vin et le sucre en fondant produisent une crasse, on est obligé de filtrer pour rendre le liquide parfaitement clair.

Les bouteilles dégorgées et vidées à hauteur voulue viennent au doseur. Le dosage consiste à mettre dans chacune une quantité égale de liqueur, variable pour chaque pays; quand l'emplissage n'est pas suffisant, on complète avec un peu de vin. M. Tricout, de Reims, est l'inventeur d'un appareil qui dose et remplit au besoin. La bouteille dosée est ensuite placée sur un rondoir imaginé par M. Deltrieux; ce rondoir tourne, et les bouteilles arrivent au boucheur.

Le bouchage d'expédition demande plus de soins que celui du tirage. Il est fait avec des bouchons en lièges d'Espagne, tendres et fermes, durs et pleins, lièges rouges, variétés qui sont employées selon les pays de destination. On les prépare quelques jours à l'avance à l'eau froide pour les attendrir, et ils portent la marque de la maison de commerce à la face située à l'intérieur de la bouteille.

Pour l'expédition, la machine à boucher est souvent une machine au maillet, mais on se sert aussi du mouton. Le bouchon, mis dans le tube, pressé, est affleuré à l'extrémité basse du tube ; avec une éponge propre, on essuie les quelques gouttes d'eau qu'a produites la pression, puis on place la bouteille remplie au degré voulu, et on la bouche, en enfonçant plus ou moins, suivant la destination du vin.

Le ficelage s'effectue ensuite avec de la ficelle huilée, qui est préférée pour l'expédition et qui a plus de durée dans les caves fraîches. M. Deltrieux est l'inventeur d'une machine à ficeler qui a rendu de grands services ; avant la production de cet appareil, le métier de ficelleur, très-dur et très-fatigant, ne pouvait s'exercer que durant quelques heures ; avec lui, un jeune ouvrier de seize à dix-huit ans peut ficeler une journée entière.

La ficelle appliquée, on ajoute le fil de fer ; le plus en usage aujourd'hui est le fil de fer galvanisé. C'est au moment de cette opération que, en plusieurs fois, on donne à la bouteille un coup de poignet pour bien mélanger la liqueur avec le vin. Puis les bouteilles sont rangées en piles, toujours

sur tringles, et on n'y touche qu'après un mois ou deux, afin de s'assurer si le bouchon est bon ou s'il est frais.

Vient alors l'expédition. Elle se fait en caisses ou en paniers ; les bouteilles, placées dans de la paille ou encapuchonnées dans des enveloppes de paille, ont été au préalable parées de différentes manières : feuilles d'étain ou d'or, couches de cire de couleurs variées, coiffes d'étain, étiquettes au nom de la maison, cravates, enveloppes de papier. Les paniers, avant de recevoir les bouteilles, sont garnis d'une ou plusieurs feuilles de carton ; ils sont fermés par des brins d'osier flexibles. Outre ces attaches, certaines maisons passent un fil de fer tout autour du panier ; il se trouve maintenu à ses extrémités par un plomb frappé d'une marque, de sorte que si le destinataire fait constater un manque à l'arrivée, il peut avoir recours contre le camionneur ou le chemin de fer. Les caisses sont fermées à l'aide de pointes ; elles sont entourées de cercles de bois ou de bandelettes métalliques et portent parfois aussi un fil de fer de garantie.

Au moment du chargement pour le départ, l'expéditeur doit s'assurer si tous ses vins sont dans la position voulue, les bouteilles devant toujours être couchées. A l'arrivée à destination, il convient de faire descendre le champagne dans un lieu frais et de lui donner une position horizontale. Les vins ne doivent être dégustés qu'après une quinzaine de jours, car le voyage les fatigue, et on ne pourrait guère les juger à une dégustation immédiate.

Voici par à peu près la suite des opérations que le champagne exige. Le consommateur étranger, nous le répétons, est loin de se douter que cette bouteille, qu'il peut payer bien cher, est obligée de passer par toutes ces préparations avant d'être livrée à la circulation. En d'autres termes, pour faire une bonne bouteille de vin de Champagne, il faut au minimum deux années de manipulations successives.



HISTOIRE COMMERCIALE DE REIMS

Par M. E. GARNIER, Président de la Société Industrielle

SES VINS, SES TISSUS, SES SOCIÉTÉS

VINS

 uoique quelques auteurs prétendent que la vigne a été introduite dans les Gaules par les Romains, il est avéré qu'elle y était cultivée longtemps avant leur arrivée, et même avant celle des Phocéens (1).

L'histoire nous raconte, à l'occasion du mariage d'Ennenus, chef des Phocéens, avec Patta, fille de Nennus, roi des Saliens, peuple Celte qui habitait les côtes de la Provence, que cette princesse, suivant l'usage du pays, présenta à celui qu'elle voulait se choisir pour époux une coupe remplie de vin et d'eau (*Athénée*, livre XIII).

Caton l'Ancien nous apprend que, de son temps, on transportait en Italie des plants de

(1) On a trouvé à Sézanne des empreintes fossiles de la vigne.

vigne des Gaules, et Cicéron, dans son oraison pour Fontéius, parle du grand commerce de vin que font les Gaules.

Dans les tombeaux des anciens Gaulois trouvés en Bourgogne, on leur voit à la main des vases à boire. Le père Montfaucon en tire cette conclusion que, dès lors, le pays devait produire beaucoup de vin.

Ce sont, du reste, les Gaulois qui inventèrent les tonneaux.

Pour ce qui concerne la Champagne, on peut se rendre facilement compte que la vigne dut y être cultivée dès la plus haute antiquité, le sol sec et rocailleux de ses montagnes et des terrains environnants étant de beaucoup le plus propre à la culture de la vigne.

César parle peu de la vigne dans ses Commentaires; dans ces temps reculés, la quantité de vin produite devait être peu importante, la bière (*Cervoise*) étant la boisson usuelle de ces pays.

Domitien fit arracher les vignes de la Champagne; il s'imaginait que cette culture faisait négliger celle des céréales ou craignait que le désir de boire le vin n'attirât les Barbares dans ces contrées. Ce n'est que deux siècles plus tard, vers 280, qu'elles furent replantées avec l'autorisation de l'empereur Probus. Les meilleurs plants actuels seraient originaires de l'Ermitage et dus au Cardinal de Tournon.

Le plus ancien témoignage que l'on ait des vignes de Champagne (dit l'abbé Géroze) se trouve dans le petit testament de saint Remy, à

la fin du V^e siècle. Mais, pendant les siècles suivants, les guerres incessantes qui eurent la Champagne pour théâtre en réduisirent la culture et empêchèrent la circulation de leurs produits. Leur réputation ne se fit qu'après ceux de Bourgogne ; au sacre de Philippe de Valois, il ne valait que 6 livres la pièce, alors que celui de Beaune se vendait 28 livres. Sous François I^{er} et Henri II, le vin de la rivière de Marne prit faveur à la cour ; au sacre de Charles IX, le vin de Reims se vend 34 livres la queue (ou 17 livres la pièce).

On a prétendu que Charles-Quint, François I^{er}, Henri VIII et Léon X avaient chacun leur commissionnaire à Ay pour se procurer le meilleur vin du cru. On dit même que François I^{er} et Henri IV prenaient le titre de Sire d'Ay.

Ce n'est cependant que de Louis XIV que date réellement sa réputation ; peut-être en faut-il reporter l'honneur au grand Colbert et à Louvois (1). Boileau nous dit que les crus les plus recherchés des gourmets de l'ordre des Coteaux étaient ceux d'Ay, Hautvillers et Avenay.

On citait aussi ceux de Sillery, Taissy, Verzenay, Saint-Thierry et Pérignon.

Pérignon n'était pas le nom d'un cru, mais celui du cellerier de l'Abbaye d'Hautvillers. Suivant Dom Grossard, dernier procureur de cette Abbaye, c'est Dom Pérignon, cellerier, puis procureur de l'Abbaye, qui aurait trouvé le secret de faire

(1) Suivant Saint-Évremond, Henri IV et Sully possédaient maisons à Ay, et les Agéens montrent encore une des maisons de leur ville comme ayant été le pressoir d'Henri IV.

du vin blanc mousseux, car avant lui on n'avait que du vin de couleur naturelle, c'est-à-dire du vin gris ou paillé ; ceci se passait dans les dernières années du XVII^e siècle. Ce fait est rapporté dans l'histoire de l'Abbaye d'Hautvillers, t. iv, et l'écrivain auquel on le doit dit que Dom Pérignon a aussi inventé la flûte qui sert à boire le vin mousseux, et que c'est lui qui eut l'heureuse idée de remplacer par un bouchon de liège le chanvre imbibé d'huile dont on se servait jusqu'alors pour clore les bouteilles, en le liant au goulot avec une forte ficelle ; il n'est question de fil de fer que dans les documents postérieurs à 1760. Malgré le succès qu'obtint promptement le vin mousseux, on ne se livra à sa fabrication qu'avec prudence ; on cite comme considérable le chiffre de 5 à 6,000 bouteilles que tire, en 1780, un fabricant d'Épernay, et en 1787 on regarda comme un fait prodigieux une opération de 50,000 bouteilles, risquée par une maison de vins de Reims, qui, aujourd'hui, compte ses bouteilles par millions.

Les crus les plus renommés comme vin rouge étaient ceux de Bouzy, Verzenay, Mailly, Verzy et Rilly. Ce ne fut que de 1805 à 1815 qu'on essaya d'en faire du vin blanc mousseux, qui réussit du reste fort bien. Aujourd'hui, presque toute la récolte de la Montagne de Reims est employée en vin blanc mousseux, ce à quoi furent amenés nos vignerons et marchands de vin par l'accroissement prodigieux que prit l'exportation de nos vins.

Cette transformation du commerce de vin de la

Champagne fut fort heureuse pour la contrée, qui écoulait anciennement une grande quantité de ses vins rouges dans les départements du Nord et des Ardennes, ainsi que dans les Pays-Bas, contrées dans lesquelles il eut à soutenir la concurrence des vins fins du Bordelais, qui aurait pu lui être redoutable.

Il semblerait qu'avec l'accroissement du placement de nos vins mousseux la superficie des vignobles eût dû augmenter ; c'est cependant le contraire qui se produisit : de 25,000 hectares cultivés en 1819, la quantité se trouve réduite, de nos jours, à une vingtaine de mille : ce fait tient à ce qu'on a arraché les plants fournissant le vin de boisson ordinaire, qui n'a pu soutenir la concurrence des vins communs du Midi. Quant à l'augmentation de l'exportation, notre vignoble y suffit par l'emploi en vin blanc de la presque totalité de sa récolte.

Voici les diverses phases de ce commerce. En 1801, Reims expédie 9,600 pièces de vin et une quantité non moins considérable en bouteilles, le tout estimé 12,000,000 de francs. Le reste de l'arrondissement viticole (Épernay, Ay et Châlons) en expédie pour 3,000,000.

En 1819, la vente tombe à environ 6 à 8 millions de francs pour la France comme pour l'étranger, vin tant en cercles qu'en bouteilles.

En 1822, on signale les coteaux de Sillery, Verzenay, Verzy, Mailly et Ludes, comme fournissant, en vin blanc sec, 1,200 pièces, et ceux d'Ay, Mareuil, Dizy, Hautvillers, Pierry et portion des

territoires de Cumières et d'Épernay, en vin blanc mousseux, 2,800 pièces, soit environ 4,000 pièces destinées à l'Angleterre, quantité égale au quart de l'exportation possible, qu'empêche de s'accroître l'énormité des droits mis à l'entrée de nos vins dans ce pays.

Il faut ajouter à ces chiffres ceux de la récolte en vin rouge; elle se divisait en trois qualités :

- 1° Les vins faibles et médiocres;
- 2° Les vins ordinaires;
- 3° Les vins fins.

Les premiers étaient tous consommés dans la localité; les seconds moitié dans la localité et moitié dans les départements voisins, surtout dans les Ardennes, et anciennement s'exportaient en Belgique; enfin des derniers, un quart se consommait dans la localité, un quart dans les départements voisins, surtout dans celui du Nord, et un demi dans les Pays-Bas; mais cette exportation tendit à décroître par suite des droits exorbitants que mit sur nos vins le roi des Pays-Bas par son arrêté du 30 août 1823.

Les vins blancs étaient de deux sortes :

- 1° Ceux de raisins blancs, dénommés tisane;
- 2° Ceux de raisins noirs, qu'on employait comme mousseux, demi-mousseux et non mousseux.

Les premiers se consumaient sur place et dans les départements voisins; des seconds, un sixième suffisait à la consommation française, et les cinq sixièmes s'exportaient, les mousseux dans toute l'Europe, et les autres qualités notamment pour l'Angleterre.

En 1832, on récolta 480,000 hectolitres, dont :

1/8, soit 60,000 hect., en vins blancs mousseux et non mousseux ;

5/8, soit 300,000 hect., en vins rouges médiocres ;

2/8, soit 120,000 hect., en vins rouges de choix.

En 1838, on constate que le commerce de vin de Champagne occupe un capital fixe de 10,000,000 de francs,

Et un capital roulant de 30,000,000,

Et qu'il s'exporte, dans toutes les parties du monde, 6,000,000 de bouteilles de vin mousseux d'une valeur moyenne de 3 fr., soit 18,000,000 de francs,

Et en vin rouge, dans la Flandre et la Belgique, pour 1,500,000 fr.

On évalue à 2,500 les vigneronns et à 2,000 les ouvriers que fait vivre ce commerce, et à 8,000,000 de bouteilles la quantité employée, lesquelles sont tirées du Nord, de l'Aisne, de Sainte-Ménéhould et de la Lorraine (1).

De 1830 à 1848, le salaire des ouvriers ne varia pour ainsi dire pas ; il était de 1 fr. 25 à 3 fr. par jour.

A partir de 1842, la Chambre de Commerce de Reims a reçu chaque année le tableau du mouvement de nos vins, dont voici un aperçu :

(1) En 1788, le vin valait en moyenne de 30 à 32 fr. l'hectolitre.

En 1800, — — de 20 à 25 —

En 1810, — — de 30 à 35 —

En 1820, — — de 25 à 27 —

En 1830, — — de 20 à 22 —

En 1850, — — de 15 à 70 —

et l'eau-de-vie de marcs ou d'ânes de 40 à 50 —
on en faisait environ 3,000 hectolitres par an.

Depuis, les prix ont augmenté dans une proportion considérable.

Années	Existence en cave	VENTES			Mouvement total
		A l'intérieur	A l'extérieur	De fabr. à fabr.	
1841/42	285941b33	3968513b	4564111b	La bouteille vaut 5/6 du litre ; le prix varie de 3 fr. à 4 fr. 50 la bouteille.	
Ces chiffres vont en décroissant pour la vente à l'intérieur et en s'accroissant pour la vente à l'extérieur jusqu'en					
1848/49	21290185b	1473966	5686484	884025b	8044475b
Puis ils continuent à s'accroître de toutes parts, avec certaines variantes, jusqu'en					
1858/59	28328251	2805416	7666633	3281070	13753059(1)
Il en va de même jusqu'en					
1867/68	35069219	2924268	10876585	6077752	19878605
La vente s'accroît à l'intérieur comme à l'extérieur en 1872/73, puis décroît successivement aux chiffres suivants pour l'intérieur ;					
1879/80	68540668	2666501	16524593	11518339	30709493

Le commerce de vins compte à Reims 52 maisons, occupant 1,600 ouvriers. Les maisons du dehors en occupent 700, et les verreries de Reims et des environs, pour bouteilles, 950.

(1) On évalue, en 1858, l'exportation des vins blancs à 12,000.000 de francs pour l'étranger, sans compter 3,000 hectolitres de vins rouges pour 225,000 fr., et pour la France à 3,000,000.

La production de la vigne est évaluée :

En 1851 à 25 h. par hectare, soit p ^r l'année	450,000 h.	val.	15,000,000
1852 20	—	360.000 h.	— 25,000,000
1853 22	—	396.000 h.	— 34,000,000
1854 »	—	50,000 h.	— 4,500,000
1855 »	—	72,000 h.	— 5,500,000
1856 20	—	360.000 h.	— 24,000,000
1857 30	—	540,000 h.	— 55,000,000
1858 50	—	900,000 h.	— 49,500,000

Les documents manquent pour les années suivantes.

TISSUS

Reims (*Durocortorum*, métropole de onze peuples ou cantons de la Gaule-Belgique) était la quatrième cité des Gaules par son importance, qu'elle dut certainement à ce qu'elle se trouvait au carrefour de plusieurs chemins et sur un cours d'eau, la Vesle (1).

Ces chemins furent améliorés par les Romains, qui firent de sept d'entre eux les magnifiques voies dont nous trouvons encore des vestiges, lesquelles contribuèrent considérablement à l'accroissement du commerce de notre cité. Aussi Reims resta-t-elle un vaste marché pour l'Est de la France, comme Beaucaire le fut pour le Midi, jusqu'à nos

(1) L'importance des voies fluviales a toujours été telle que, dès 1529, le grand Conseil de la ville fit faire des études pour savoir si la Vesle était navigable; elles furent reprises en 1553, sous Henri IV. En 1611, on étudia un projet de canalisation entre Sillery et Reims, lequel fut repris en 1748 par deux Rémois (Bidet et Deuil), qui voulaient remplacer la traction des chevaux par celle d'un bateau faisant office de rames; l'essai en fut fait sur la Seine, mais sans qu'on y donnât suite.

Ces études ne furent cependant pas perdues, puisqu'en 1774 on vit arriver à Reims un bateau chargé de marchandises. Clicquot de Blervache revint à la charge en 1775, Dérodé en 1779; de nouvelles tentatives furent encore faites en 1802, 1806, 1812; mais ce ne fut pourtant qu'en 1840 que fut décidée la création du canal de la Marne à l'Aisne. En 1848 fonctionne la section de Reims à Berry-au-Bac; les travaux, repris en 1855, furent enfin terminés en 1861. Le mouvement atteignit 500,000 tonnes en 1869, tombe à 290,000 en 1871, pour remonter rapidement au premier chiffre, qui dès 1877 est dépassé. Il reste depuis à 550,000 tonnes environ, chiffre qui tend à s'accroître en 1880. Le coût du transport revient à deux centimes par tonne et par kilomètre.

jours, où la facilité de locomotion par l'accroissement des routes et la création des lignes ferrées permit à chacun d'aller trouver ses clients sans attendre l'époque des foires.

Reims, capitale de la Gaule-Belgique, frappait monnaie bien avant l'arrivée des Romains, qui lui enlevèrent ce droit. Le monnayage fut repris sous les Mérovingiens; des comtes de Champagne (ce fait est contesté par certains auteurs), les évêques de la ville frappèrent des deniers à leurs armes. Après la chute des Carlovingiens, leurs successeurs reprirent l'usage de ce droit; l'ancienne monnaie pour le roi était établie dans le Barbâtre, maison Montlaurent, d'où elle fut transférée rue du Marc, et supprimée en 1774 (1).

On peut estimer que la population de Reims s'élevait à une vingtaine de mille âmes sous les Romains.

D'après les tailles conservées aux archives, on peut supposer qu'en 1360 elle se montait encore de 15 à 20,000 âmes. Un siècle environ plus tard,

(1) En 1791, 3 à 400 fabricants fondèrent, par une mise de fonds de 200 livres chacun, une caisse patriotique, pour suppléer au manque de la petite monnaie; on y échangeait les assignats contre ses bons, qui furent en usage jusqu'à la chute du papier-monnaie susdit.

En 1870, le même besoin se fit sentir après la retraite de la Banque de France devant l'invasion; une association se forma sous le nom de Solidarité Rémoise, changé plus tard en celui de Syndicat Rémois, et émit des coupures de 50 c., 1 fr., 2 fr. et 5 fr., qui furent acceptées même hors de l'arrondissement de Reims. L'émission en monta jusqu'à un million, et vers la fin de 1872 il y en avait encore pour 600,000 francs en circulation. Cette Société prit fin le 30 septembre 1872, la Banque de France s'étant mise en mesure de satisfaire aux besoins de la localité.

par suite des désastres du XV^e siècle, il n'y avait plus à Reims que 1,007 feux pouvant loger les gens de guerre.

De 1500 à 1660 la population flotta entre 18 à 22,000 âmes. En 1685, grâce à l'élan donné par Colbert à l'industrie locale, elle s'élève à près de 30,000 habitants, chiffre que la révocation de l'édit de Nantes ramena à 22,000 (1695). Reims se releva lentement de ce désastre, pour arriver à 26,000 âmes en 1763 et à 30,000 en 1790, chiffre auquel elle reste stationnaire jusqu'en 1830. A partir de cette époque, elle gagna près d'un millier d'habitants par an jusqu'en 1872, où sa population s'accrut subitement, par suite de l'émigration alsacienne-lorraine; elle est aujourd'hui de près de 85,000 âmes.

La fabrication des étoffes existait en Gaule avant l'invasion romaine, car tous les mots en indiquant la préparation se trouvent dans la langue celtique et ne présentent aucun mélange de la langue latine.

Strabon, parlant des Belges, dit que les troupeaux de leurs pays fournissent une laine dure et longue dont on fait des saies épaisses desquelles on fournit Rome et toute l'Italie. Pline dit qu'on fabriquait dans les Gaules des tapis d'une grande perfection.

On en fabriquait certainement à Reims, ainsi que des tuniques. Diodore nous apprend que celles-ci étaient peintes de diverses nuances et comme semées de fleurs, et les saies rayées avec des dessins de couleurs variées formant comme une

marqueterie; l'étoffe en était légère pour l'été et épaisse pour l'hiver (1).

Les Romains profitèrent de l'industrie qu'ils trouvèrent à leur arrivée à Reims pour y établir des manufactures destinées à l'approvisionnement de leurs armées, comme ils le faisaient dans les grands centres de leur domination. Ils eurent à Reims une manufacture d'armes, une de dorure et de gravure pour leur embellissement, enfin une de tissus dont la fabrication était confiée à des femmes esclaves, aussi appelait-on cette dernière gynécée; mais la teinture ne se faisait qu'à Toulon et Narbonne.

La chute de l'empire romain entraîna celle de toutes leurs entreprises, mais ne put cependant ruiner l'industrie locale, qui avait de trop anciennes racines dans le pays pour ne pouvoir résister à cette débâcle.

Aussi continua-t-elle à prospérer; elle reçut une grande impulsion par la fondation des foires, qui ont duré et sont restées célèbres jusqu'à nos jours. La plus ancienne est celle dite de la Couture ou de Pâques. Elle fut fondée en 1170, par l'archevêque Henry de France, au bénéfice des pauvres lépreux, auxquels presque tous les profits en étaient abandonnés; elle se tenait dans un faubourg de la ville; en 1176, Guillaume de Champagne, espérant la rendre plus productive, accorda des indulgences à tous ceux qui y viendraient trafiquer.

(1) Pline dit que ce serait Reims qui, par la perfection de ses tissus, aurait fait la réputation des étoffes gauloises, et Ricchieri, écrivain du XV^e siècle, apporte le même témoignage en faveur des tissus rémois.

C'est en 1183 qu'elle fut transférée au lieu dit « place de la Cousture, » laquelle était à cette époque un vaste jardin dépendant de l'Archevêché.

La foire de Saint-Remy est de même date et de même origine.

En 1471, ces foires furent déclarées par Louis XI foires de Champagne, c'est-à-dire que, comme celles de Troyes, Châlons et Provins, elles devenaient franches de tous droits d'entrée, ce qui ne manqua pas d'accroître leur importance.

En 1521, François I^{er} en institua encore deux, dites des Rois et de la Madeleine, des époques auxquelles elles se tenaient, pour indemniser les habitants des sacrifices qu'ils avaient faits pour résister aux Anglais.

Ces quatre foires sont aujourd'hui loin de la splendeur et de l'importance qu'elles avaient jadis, car nous savons que dans le XIV^e siècle il y venait des marchands de Provence et d'Italie, apportant des étoffes d'or, d'argent et de soie, qu'ils échangeaient contre les produits de notre région.

En 1779, les juges consuls et marchands de la ville, répondant au garde des sceaux, Miromesnil, disent qu'en ne comptant que la moitié des marchandises exposées à la foire de Pâques et en les évaluant bien au-dessous de leur valeur, on peut estimer à 3 millions de livres le chiffre d'affaires s'y traitant, et que les trois autres foires peuvent donner le même chiffre de transactions.

Elles furent très-suivies, surtout par les producteurs et les marchands de toute la portion nord de la France, jusque dans le premier tiers de ce

siècle, où elles commencèrent seulement à perdre de leur importance.

Le propre de l'industrie textile du pays dut être principalement les toiles de lin et de chanvre, puis de riches tissus d'or, d'argent et de soie, plutôt que les lainages. Ce n'est que vers la fin du XV^e siècle qu'on voit les draperies de Reims tendre à prédominer dans l'industrie locale (1).

Les communautés existant à Reims au XIII^e siècle et concernant la fabrication des tissus étaient celles des :

Marchands fabricants des étoffes de soie garnies d'or et d'argent ;

Merciers, Grossiers, Estaminiers et Jouailliers ;

Passementiers et Enjoliveurs ;

Drapiers chaussetiers ;

Drapiers drapants ;

Fabricants ;

Sergiers et peigneurs de laine.

Aux premiers appartenaient la passementerie, la rubannerie et les infinies variétés des tissus de soie pure ou mêlés de laine ou d'autres textiles,

(1) Certains historiens prétendent que les fameuses toiles de Reims n'étaient que de fins et légers tissus de laine ; cependant on y tissait encore le chanvre en 1782, et l'histoire nous dit qu'en 1164 le comte Robert de Dreux envoie au roi d'Angleterre 300 aunes de toiles de Reims, qu'en 1355 les toiles de Reims sont désignées dans la cargaison d'un négociant destinée à Constantinople et pillée en mer, qu'en 1380 l'amiral vénitien Zéno saisissait, auprès de Modon, sur un bâtiment catalan, 48 balles de toiles de Reims et 70 balles sur un autre. Au XV^e siècle, les mêmes toiles figurent avec les draps écarlates de Douai et les draps verts et blancs de Châlons dans les présents destinés par les rois d'Aragon aux Soudans d'Égypte.

d'or et d'argent, tels que les satins, les serges, les camelots, les burats, les velours, dentelles, cannetilles, crêpes, etc.

Dans un traité conclu en 1290 entre les Gênois et Almalic Almansor, Soudan d'Egypte et de Syrie, il est question des toiles de Reims, et, jusqu'au XVI^e siècle, ces toiles, qui étaient d'un grand prix, tinrent la place la plus importante dans la fabrication de Reims.

Marlot rapporte qu'après la bataille de Nicopolis (1395), on rassembla, pour la rançon de plusieurs seigneurs français faits prisonniers, des objets rares et précieux, parmi lesquels des étoffes de soie de Reims, et les ordonnances réglementant l'industrie Rémoise font mention, dès le XIV^e siècle, de l'emploi de la soie dans la fabrication de ses tissus.

Le sire Jean de Froissart dit dans ses chroniques que : « fines blanches toiles de Reims seraient de l'Amorath (Amorath I^{er}) et de ses gens recueillies à grand gré et fines écarlates. »

Le sire de Joinville, dans le récit de son songe, croit voir le Roi à genoux devant un autel où plusieurs prélats le revêtaient d'une chasuble rouge qui était « de sarge (serge) de Rheims. » Les serges ou gros draps étaient ordinairement teints en écarlate.

La fabrication des tissus de soie avait une certaine importance dans le XV^e et le XVI^e siècle ; la soie était cependant encore fort rare et valait 54 livres la livre, dont l'équivalent serait de 7 à 800 francs de notre monnaie.

Sous Henri IV, outre les rubaniers, il y avait encore à Reims des ouvriers en draps d'or, d'argent et de soie. L'industrie des rubaniers a disparu complètement, et celui de la passementerie à peu près.

Les ordonnances de 1550 à 1800 indiquent qu'on fabriquait à Reims des draps, serges, étamines, burats, voiles, droguets, tiretaines, croisés, dauphines, castors, marocs, flanelles, toutes étoffes de laine dont plusieurs avaient leurs analogues en soie, et dont la plupart se sont conservées jusqu'à nos jours sous de nouveaux noms, tels que : napolitaine, toile de laine, etc.

On peut supposer, d'après ces genres de tissus, que Reims a toujours fabriqué des étoffes d'été plutôt que d'hiver.

C'est sous le ministère de Colbert que, pour la première fois, on chercha à établir la statistique du commerce, et c'est en 1686 que fut faite celle de Reims pour la première fois. Il y avait alors, dit Baugier, 812 métiers en activité fabriquant les étoffes ci-dessus désignées, ainsi que des bluteaux qui se faisaient en soie et en laine (1).

En 1732, on fabriquait dans les élections de Reims, Rethel et leurs environs, plus de 100,000 pièces d'étoffes par l'entremise de 1,800 maîtres. Reims seule avait 1,360 maîtres et 3,000 ouvriers qui fabriquaient plus de 76,000 pièces ; Châlons comptait 70 maîtres et 2,000 ouvriers produisant

(1) De 1686 le nombre des maîtres va en décroissant et tombe à 950 en 1693, et de 1690 à 1763, la population diminua de plus d'un neuvième, soit environ 3,500 personnes.

6,000 pièces ; Suippes, 40 maîtres, qui ne travaillaient que moitié de l'année et fournissaient 3,000 pièces, etc.

Les draps dits de Silésie se fabriquèrent vers 1770, mais n'eurent qu'une vogue de quelques années ; en 1773, on commença à faire des Wilstous sur un échantillon anglais, et c'est à 1780 que paraît remonter la fabrication des casimirs.

Le commerce Rémois avait toujours été embarrassé par les innombrables ordonnances de nos rois, qui allaient jusqu'à déterminer le nombre des portées et des fils, la longueur et la largeur des pièces, etc., ainsi que par la réglementation des corporations diverses de la fabrique. Sous l'inspiration de Turgot, Louis XVI abolit, en 1776, les maîtrises et jurandes, mesure libérale qui fut complétée en 1779 par un édit qui donnait toute liberté au fabricant quant au choix des matières et aux dimensions des étoffes. Aussi, dès ce moment, l'industrie, délivrée de ses entraves, put faire tous les changements nécessaires et les tentatives possibles pour sa prospérité et son accroissement. C'est ainsi qu'en 1782 on essaie d'appliquer la mécanique à la carde et à la filature de la laine ; mais, par suite de la difficulté de se procurer des ouvriers capables, un seul établissement résista et existait encore en 1796.

En 1783, il y avait à Reims 1,300 maîtres et 1,400 métiers, produisant de 70 à 76,000 pièces par an, d'une valeur de 9,000,000 de livres. Douze fabricants de bas de soie et de laine en fournissaient plus de 6,000 paires ; cinq maîtres chape-

liers livraient, année commune, 15,000 chapeaux de laine d'agneaux.

On faisait 1,800 pièces de bluteaux, 8 à 900 pièces de crêpes de soie, façon Lyon, appelées Crépons ou Nankinatis, qui occupaient une vingtaine de métiers; on faisait aussi des rubans et des galons. On comptait 16 couverturiers.

La bonneterie avait peu d'importance.

Enfin, il y avait un commerce de cuir considérable occupant 12 mégissiers, 8 corroyeurs et 3 tanneurs. 50 tisserands travaillaient le chanvre et le lin. On doit citer 12 fabricants de pain d'épice, mais cette industrie a beaucoup perdu de son importance depuis cette époque, cette friandise se fabriquant dans nombre d'autres villes; les enfants connaissent aussi Reims pour ses biscuits et ses massepains, que l'on y fait aussi bien pour l'exportation que pour la consommation locale (1).

C'est en 1783 que se fabrique pour la première fois le drap dit Royal; c'est une étoffe plus fine et plus large que les Silésies.

Les diverses manutentions de la fabrique occupaient, tant à Reims qu'au dehors, de 35 à 40,000 ouvriers; la valeur des tissus était d'environ 11,000,000 de livres, auxquelles il faut ajouter environ 1,200,000 livres pour 24,000 couvertures et 4,000 bluteaux.

(1) Au Moyen-Age, la fabrique des échaudés était fort importante, et les maîtres échaudiers allaient de pair avec les autres industriels; il n'y avait pas alors de bonne fête sans échaudés; c'est sans doute de leur fabrication que la rue de l'Échauderie a pris son nom.

Suippes entre dans ce chiffre pour 4 à 5 mille pièces d'une valeur de 600,000 livres qui étaient apprêtées à Reims et à Troyes; Châlons pour 4,000 pièces dites espagnolettes (d'à peu près même valeur), qui se vendaient aux fabricants et aux négociants de Reims, ainsi qu'aux foires de cette ville.

Le commerce du département dépassait 27 millions de livres, chiffre dans lequel Reims compte pour 23,000,000, tant pour ses tissus que ses vins et autres marchandises.

Le tiers de sa fabrication se vendait à l'intérieur et les 2/3 étaient exportés.

Le traité de 1786 avec l'Angleterre porta un coup funeste à la prospérité du commerce rémois; sa fabrication tombe à 65,000 pièces en 1788 et à 63,000 en 1789. Il n'y avait plus alors à Reims que 400 maîtres, occupant de 2,500 à 3,000 métiers; en 1791, on ne compte plus que 350 maîtres; mais en quatre ans ce chiffre se relève à 1,100, pour décroître ensuite jusqu'à 130 en 1812.

Avant la Révolution, le commerce de Reims avec le Portugal s'élevait à 1,500,000 livres et de 7 à 8,000,000 avec l'Espagne, ces nations nous servant d'intermédiaires avec leurs colonies.

C'étaient surtout les étoffes dites : Silésies, Buirats, Étamines, etc., que Reims exportait dans ces pays, ainsi qu'en Italie, en Suisse et en Allemagne.

Sa fabrication comportait une vingtaine de sortes de tissus dont voici les principales :

Dauphine et flanelle, en laine commune ;

Maroc lisse et croisé, en laine fine ;

Impériale, Droguet, Draps dits de Silésie, jaspés, cannelés, chinés, unis ;

Willetou, Casimir, Burat, Buraté ;

Châles et Gilets ;

Flanelles larges imitées de l'anglais ;

Royale sur soie, glacée ou à fleur.

Par suite des guerres avec nos voisins après la Révolution et de la suppression, à l'intérieur, des costumes des prêtres séculiers et réguliers et de la magistrature, la production des burats, buratés et étamines (étoffes pour voiles et cravates), diminua considérablement ; la mode, en remplaçant la culotte courte par le pantalon, fit décroître la fabrication du casimir, qui ne pouvait convenir pour ce nouvel usage.

En 1801, on signale un essai des métiers dits Mull Jenny, qui échoua faute de débouchés pour leurs produits.

En 1802 est constituée la Chambre de Commerce, d'après une loi du Gouvernement sur les manufactures, fabriques et ateliers.

C'est en 1804 que fut inventé le Mérinos ; ce tissu a pris une telle place dans notre fabrication qu'on peut en faire l'histoire.

MM. Ternaux frères (1), célèbres fabricants de châles, commanditaient la Maison Jobert-Lucas et C^e, qui faisaient diriger leur établissement du Mont-Dieu par M. Benoist-Malot.

(1) MM. Ternaux entreprirent aussi la fabrication de schalls en cachemire véritable et firent revenir des toisons de chèvres du Thibet, qui furent peignées, filées et tissées par MM. Jobert-Lucas et C^e. C'est donc à Reims que furent fabriqués les premiers cachemires français.

Une chaîne s'étant trouvée trop faible pour être mise en monture, M. Ternaux aîné, de passage à Reims, engagea M. Benoist à la mettre en trame dans un tissu croisé d'une certaine façon. MM. Jobert-Lucas et C^{ie}, entrevoyant le succès de cette invention, prirent un brevet (4 décembre 1804), dont la copie est aux archives de la Ville, intitulé : *Brevet d'invention pour une fabrication de Schalls imitant le Cachemire*.

Ternaux fit cadeau du premier Schall à l'Impératrice Joséphine. L'établissement du Mont-Dieu ne pouvant suffire à la production de cette nouvelle étoffe, on en autorisa la fabrication au dehors, mais toutes les pièces faites hors du Mont-Dieu étaient estampillées et vendues à la Maison Jobert-Lucas et C^{ie} ; on a conservé le tableau de ces estampilles, avec le nom des ouvriers et celui des contre-mâîtres ou autres personnes chargées de les surveiller. On y trouve le nom de presque tous nos grands fabricants de mérinos de Reims et du dehors.

En 1805, on fait 3,868 Schalls, en 1806 4,446 (1), en 1807 8,014 ; cette fabrication occupait alors 110 métiers ; on avait grand'peine à se procurer des peigneurs à la main et des fileuses au rouet capables pour ce genre tout spécial. Aussi nos industriels devaient-ils chercher à remédier à cet état de choses.

(1) En 1806, il n'y avait encore que deux fabricants de schalls travaillant pour MM. Jobert-Lucas et C^e : M. Dauphinot avec 22 métiers, et M. Palloteau avec 16 métiers. Ces schalls étaient généralement blancs et ornés de fleurs de couleur brochées à la main.

Ponsardin fils est le premier qui se procure des machines à filer la laine cardée (1807), et en 1812, MM. Jobert-Lucas et C^{ie}, qui avaient à Bazancourt une importante filature en cardé, essayèrent de la transformer en peigné ; ils s'abouchèrent avec un nommé Dobo, mécanicien à Paris, qui aboutit après trois ans d'essais, et peu à peu d'autres établissements du même genre se montèrent.

Pendant longtemps on employa les chaînes filées à la main et les trames à la mécanique. On parcourait les campagnes pour acheter les échets aux fileuses ; il ne fallait pas beaucoup de capitaux, et plus d'un ouvrier intelligent et rangé pouvait fabriquer à son compte avec un seul métier, et sa pièce finie, la venait vendre à Reims par 1/2 pièce de 20 aunes. Telle fut l'origine de nombre de nos grandes maisons, dont quelques-unes occupent encore un rang honorable dans notre industrie. Ce n'est qu'en 1828 que la filature à la main commença à céder le pas, pour disparaître en 1831.

Jusqu'en 1808, cette étoffe nouvelle ne fut connue que sous le nom de Schall ; c'est cette année qu'elle prit celui de mérinos, par suite de l'invention ou perfectionnement suivant :

Un schall 5/4 trouvé trop large fut transformé en un 9/8 qui avait 16 aunes de longueur et revenait à 12 fr. 15 c. l'aune, il avait 8 à 9 croisures ; en 1820, un 5/4 de 14 croisures se vendait de 27 à 28 fr., laissant de 6 à 10 fr. de bénéfice par aune. En 1829, le mérinos se vendait sur le pied de 1 fr. la croisure, tandis qu'aujourd'hui il se vend 0 fr. 20 c., c'est-à-dire moins que la façon payée ancien-

nement à l'ouvrier. Le fil, qui valait 42 fr. la livre, vaut 10 fr. le kfl.; l'ouvrier à façon était payé de 50 sous à 5 fr. l'aune et faisait une 1/2 aune par jour. Les fileuses à la main gagnaient à peine 1 fr. par jour, et les peigneurs et tisseurs de 1 fr. 50 c. à 2 fr.

Il y avait à Reims, en 1808, 320 fabricants et 2,800 métiers occupant de 6 à 7,000 ouvriers; on compte 915 métiers dans les environs. La valeur de la production est évaluée à 18 millions, dont 10 millions pour Reims seule.

En 1809, Reims fabriquait :

8,000 pièces croisés maroc	} dont la consommation est maintenant réduite à l'intérieur, et qui s'exportaient jadis en Portugal, Espagne et Italie.
600 — casimir	

1,200 pièces de flanelles larges noires, destinées à l'Espagne et au Portugal.

6,000 pièces de flanelles anglaises, croisées et lisses, pour l'intérieur et l'Italie.

Ce genre se vendait jadis en Allemagne.

300 pièces de flanelles lisses et croisées, à poil, pour l'intérieur, et notamment la Bretagne.

12,000 pièces de draps de Silésie, cannelés, métis et unis, destinés aux bords du Rhin, au midi de la France, à l'Italie et un peu à l'Espagne.

1,500 pièces de burats, buratés, étamines à voiles pour l'intérieur, l'Espagne et le Portugal.

5,000 coupes de gilets pour l'intérieur et l'Italie.

5,000 pièces de schalls pour l'intérieur et l'étranger.

2,000 pièces de bluteaux en soie et en laine pour la France.

20,000 couvertures de laine pour la France et ses colonies.

La production des dernières années est évaluée à 11 millions, dont 8 pour l'intérieur et 3 pour l'extérieur.

En 1812, il y a 180 fabricants et 2,869 métiers occupant 7,544 ouvriers à Reims et 3,616 à la

campagne; un millier travaillent à la mécanique.

On inventa cette année une nouvelle espèce d'étoffe pour gilets, dite Basin. On compte 40 couvreuriers faisant près de 50,000 couvertures, de 15 à 73 fr. l'une; on fabrique 5,000 bluteaux.

Jusqu'en 1817 la situation reste à peu près la même; mais de grands établissements se fondent et le nombre des fabricants diminue chaque année, tandis que celui des ouvriers va toujours en augmentant; de 10,000 en 1817, il monte à 13,500 en 1819.

La production de Reims tombe à 6,000,000 de francs en 1820, pour se relever à 7,000,000 en 1822.

En 1824, l'industrie rémoise crée un nouveau genre, la Circassienne, tissu de nature à remplacer le Nankin.

Les machines tendent de plus en plus à se substituer aux bras. La quantité de la laine cardée et filée à la mécanique est de près de 700,000 kil. par an; celle de la laine peignée, filée à la main, d'environ moitié. C'est donc plus d'un million de kil. de fil qu'emploie la fabrique de Reims, à quoi il faut ajouter 200,000 kil. de déchets, le tout d'une valeur de plus de 6,000,000 de francs; elle occupe alors 15,000 ouvriers.

On constate une défaveur graduelle et constante sur la draperie, les burats et buratés, les gilets dits poils de chèvre, et surtout les casimirs, qui ne se fabriquent presque plus. Les tissus les plus recherchés sont les mérinos lisses et croisés pour schalls

et robes, les flanelles, les schalls et les circassiennes. L'exportation s'en fait en Italie, Espagne, Portugal, et surtout en Angleterre, qui est notre intermédiaire avec le Nouveau-Monde.

Depuis 1823, notre exportation avec l'Espagne avait toujours été en diminuant; cette nation avait surélevé ses droits à l'entrée sur nos tissus, par suite de l'augmentation de ceux que la France prélevait à l'entrée de ses laines. Le même fait s'était produit avec la Norvège, qui avait augmenté ses droits à l'entrée sur nos vins, parce que nous avions surtaxé ses fers à l'entrée en France. C'est ainsi que toutes les industries d'un pays se trouvent être solidaires les unes des autres, et qu'on ne peut avantager l'une sans nuire à une autre.

Jusqu'en 1832, l'industrie rémoise ne présente guère de changement; la population s'accroît cependant jusqu'à 36,000 âmes, dont une quinzaine de mille ouvriers; ce chiffre descendit cette année à 10,000, par suite d'une baisse qui se produisit sur les salaires et amena le départ de beaucoup d'ouvriers belges et luxembourgeois. On compte à peu près autant d'ouvriers dans les environs.

L'article circassienne commence à tomber en défaveur et celui des gilets tend à disparaître, par suite de l'imitation qu'en font plusieurs villes.

En 1833, les salaires haussent un peu; ils varient de 50 cent. à 2 fr. 50 pour les enfants, les femmes et les hommes; on compte près de 12,000 ouvriers *intra muros* et 20,000 *extra muros*, sans compter ceux qui sont occupés dans les départe-

ments des Ardennes, de l'Aisne, de la Somme et du Nord.

C'est cette année que furent faits les premiers essais de tissage mécanique, par Henri Gand ; avec son aide, M. Croutelle les poursuivit de 1838 à 1847, et arriva à mettre son établissement de Fléchambault sur le pied d'une production de 15 à 1,800,000 fr. Son exemple a eu depuis de nombreux imitateurs.

En 1834, la situation est la même : la filature cardée fait du fil jusqu'au n° 120 qui n'a aucune concurrence à redouter. Les capitaux immobilisés pour l'industrie locale sont :

10,800,000 fr.	pour 270 assortiments de laine cardée à 40,000 fr.
4,500,000	pour 60 — — peignée à 75,000 fr.
1,000,000	en apprêts.
1,000,000	en teintureries.
500,000	en fouleries.
5,000,000	en établissements de fabrication.
1,200,000	en mobilier de fabrique.
3,000,000	en métiers à tisser.
4,000,000	en métiers pour le mérinos.

Soit 31,000,000 fr. environ,
et 35,000,000 de capital roulant.

Les salaires augmentent un peu, de 50 c. à 3 fr.

En force motrice, on compte : 30 machines à vapeur de la force de 200 chevaux et des machines hydrauliques d'une force de 400 chevaux.

La fabrique emploie 36,000 balles de laine d'une valeur de	35,000,000
12,000,000 kil. de houille d'une valeur de	600,000
des drogues et teintures pour	800,000
400,000 kil., à 17 fr., les $\frac{1}{2}$ kil. d'huile à graisser	700,000
60,000 kil. à 68 fr. les $\frac{1}{2}$ kil. de savon à dégraisser les échets	400,000
	37,500,000

La production est de 200,000 coupes, valant environ 52,000,000

1836 vit se faire, dans la chapelle du Grand-Séminaire de Reims, en septembre, la première

exposition locale de l'industrie; il y en eut ensuite en 1857, pour l'ambassadeur persan Ferruckkhan; en 1858, lors de la visite à Reims de Napoléon III; en 1876, à l'occasion du Concours régional, et cette même année, il y en a une en l'honneur du Congrès de l'Association française pour l'avancement des Sciences.

En 1838, le commerce de rouenneries, toiles et merceries, était considérable et s'étendait à 30 lieues à la ronde.

Il n'y eut que peu ou point de changement jusqu'en 1842, où la situation devient mauvaise; aussi les salaires baissent-ils; ils ne sont plus que de 25 cent. à 2 fr. 50.

En 1844, on compte :

63 usines marchant à la vapeur d'une force de 595 chevaux.

29 filatures en cardé comptant 240 assortiments avec 4,300 ouvriers,

et dans l'Aisne et les Ardennes, 160 —

16 filatures en peigné, comptant 27,000 broches avec 800 ouvriers, et dans la Marne, l'Aisne, le Nord et les Ardennes, 95,600 broches.

21 teintureries et apprêts.

1 tissage mécanique.

2 usines à gaz occupant 50 ouvriers.

1 papeterie mécanique occupant 16 ouvriers.

2 fonderies occupant 25 ouvriers (il y en a aussi 2 à Rethel).

2 ateliers de construction occupant 120 ouvriers (il y en a aussi 3 à Rethel).

1 fabrique de produits chimiques occupant 30 ouvriers.

5 savonneries.

Reims emploie 8,000,000 de kilog. de laine, d'une valeur de 40 millions de francs, et produit pour 50,000,000 de tissus. Elle occupe 98,000 ouvriers, dont 60,000 à la campagne en temps ordinaire et de 15 à 20,000 en plus dans les moments de presse.

En 1845, les salaires se chiffrent de 0,75 à 2,50 ; quelques ouvriers exceptionnels arrivent à se faire 3, 4 fr. et plus.

Depuis 1839, le prix des tissus avait baissé de 25 à 30 %; aussi, en 1847, la production était-elle tombée au chiffre de 45,000,000 de francs. On peut ajouter à ce chiffre celui de 15,000,000 de fr. pour filature en cardé et en peigné et 9,000,000 de laine peignée vendues au dehors, ce qui donne un mouvement total de 69,000,000 de francs pour le commerce de laine et des tissus.

En 1848, la valeur des tissus est de 44 mil., le mouv. total de 85 millions.

En 1849, id. 44 mil., id. 65 millions.

En 1850, id. 43 mil., id. 64 millions.

Il faut y ajouter :

Pour les vins, 30 millions.

Et pour toutes les autres marchandises, 16 millions.

Soit 110 millions pour le mouvement commercial de cette année.

C'est en 1852 que le peignage mécanique commence à prendre le dessus sur le peignage à la main, qui disparut très-rapidement.

Reims reçoit cette année 65,000 kilog. de laine brute valant 35,000,000 fr.

Des blés et des grains pour 6,000,000 fr.

Elle vend des tissus pour 44,000,000, }
Et des laines peignées et filées pour 23,000,000 } 67,000,000 fr.

Des vins pour 30,000,000 fr.

Et diversess marchandises pour 25,000,000 fr.

Soit un mouvement total de 163,000,000 fr.

En 1853, le manteau est à peu près délaissé ; le gilet n'existe plus que pour mémoire. Rouen et Roubaix en ont accaparé la spécialité.

En 1854, les cachemires d'Écosse teints, les satins et les casimirs ne se fabriquent presque plus.

En 1856, Reims et son arrondissement possèdent 348 fabriques de tissus de laine qui occupent 25,000 ouvriers, 45 filatures en cardé et peigné qui occupent 2,500 ouvriers.

La consommation de la houille, de 16,000 tonnes en 1848, monte à 41,000 tonnes.

En 1858, la fabrication la plus importante est celle du mérinos et de la flanelle (il continue à en être ainsi dès ce moment), puis celle des bolivards unis et à raies de couleur (dits écossais), celle des voiles et burats l'est fort peu, et celle de la napolitaine et du manteau tend à disparaître.

Reims importe	65,000,000 de laine brute	{	92,500,000 fr.
	22,500,000 de laine peignée		
	5,000,000 de filature		
Elle produit	23,000,000 de filature cardée	{	108,000,000 fr.
	25,000,000 de filature peignée		
	60,000,000 de tissus		
Elle exporte	3,000,000 de filature peignée	{	108,000,000 fr.
	25,000,000 de laine brute		
	60,000,000 de tissus		
	20,000,000 de vins		
En ajoutant à ces chiffres p ^r toutes autres marchand.			100,000,000 fr.
On trouve un mouvement total de			400,000,000 fr.

La production des tissus est la même jusqu'en 1860, mais on la voit monter à plus de 78,000,000

de francs en 1863, et ce progrès ne doit plus dès lors se ralentir ; aussi monte-t-elle en 1866 à près de 105 millions, dont voici le détail :

Mérinos et tissus de laine peignée	58,881,000 fr.
Confections p ^r dames, flanelles, etc.	21,628,540 fr.
Flanelles croisées et bolivards fant ^{sie}	10,886,800 fr.
id. id. blancs	11,056,000 fr.
Châles divers, etc.	2,515,280 fr.
	104,967,120 fr.

Il en avait été de même pour ses établissements industriels (peignage, filature et tissage) (1), dont on compte alors 57, puis 60 en 1867. Le prix de façon de la filature a suivi une marche inverse :

Pour la chaîne, le prix, qui était de	16 ^c	en 1826
est tombé à	11 ^c	en 1828
	9 ^c	en 1835
	4 ^c 1/2	en 1845
	3 ^c 1/2	en 1853
	2 ^c 3/4	en 1860
	2 ^c	en 1866

Reims acheta cette année 13,000,000 de kilog. de laine valant 69,000,000 de francs. Elle était devenue un important marché pour Sedan, Roubaix, etc., qui ne devait que s'accroître par la suite.

En 1872, près de 800,000 pièces sont fabriquées et représentent une valeur de 151,000,000 de fr., dans laquelle les tissus peignés entrent pour les 2/3, proportion qu'ils ont conservée depuis.

(1) Il y avait, en 1866, à Reims, 76,840 broches dans les filatures en peigné et cardé; au dehors, 58,300 broches dans les filatures en peigné et cardé, et dans l'arrondissement 71,240 broches dans les filatures en peigné et cardé. Total : 206,380 broches.

Il existait alors dans le département de la Marne 107 établissements, dont 20 avec 26 moteurs hydrauliques d'une force de 452 chevaux, et 87 avec 163 machines à vapeur d'une force de 3,899 chevaux; 41 établissements pour la construction et l'outillage des établissements lainiers, ayant 42 machines à vapeur d'une force de 179 chevaux.

On compte dans les Ardennes, employés exclusivement pour la fabrique de Reims :

38 établissements, avec 28 moteurs hydrauliques d'une force de 491 chevaux et 38 machines à vapeur d'une force de 693 chevaux.

Il existe alors, dans Reims et l'arrondissement, 285,870 broches de filature, et au dehors, travaillant pour l'industrie rémoise, 164,168 broches de filature, soit 450,038 en tout, plus du double de ce qui existait six ans auparavant.

Depuis 1866, le tissage mécanique tendait à se substituer de plus en plus au tissage à la main ; cependant on compte encore, en 1872, 5,429 métiers à la main contre 6,007 métiers mécaniques, soit 11,436 métiers répartis dans le département de la Marne. En ces six années, les métiers à la main avaient diminué de 2 % seulement, mais les métiers mécaniques avaient augmenté de 25 %.

L'industrie rémoise occupait en sus dans les départements voisins 2,400 métiers à la main et 1,200 métiers mécaniques, ce qui donne le total de 7,829 métiers à la main et 7,207 métiers mécaniques ; ensemble : 15,036.

Il s'était monté à Fismes une filature de soie qui avait une turbine de la force de 25 chevaux et

une machine de force égale ; elle compte 3,780 broches et emploie une centaine d'ouvriers.

Tous les établissements d'apprêts s'étaient aussi perfectionnés et ne redoutaient plus la concurrence des établissements si parfaits de Paris, Puteaux, Courbevoie, Lille et Roubaix.

Dans le Nord et le Sud de la Marne, on travaille la laine et le coton pour la bonneterie en quantités relativement considérables. La plus grande partie de la fabrication de Châlons et Sainte-Mènehould s'importa à Reims. Les ouvriers en coton travaillent spécialement pour l'Aube.

Les savonneries produisent près de 2,000,000 de kil., valant 1 million de francs (1).

En 1876, il y a à Reims 96 établissements (et 27 au dehors), 89 fabricants occupant près de

(1) Nous devons mentionner ici la découverte qu'avait faite en 1829 M. Houzeau-Muiron, du moyen de décomposer les eaux savonneuses provenant du dégraissage des fils cardés et d'en extraire une huile qui fut d'abord employée à faire du gaz portatif non comprimé. Par suite de la perfection du travail et devant la concurrence de la houille pour la fabrication du gaz, cette huile fut employée à la fabrication des savons et à la préparation des dégras. Le cardé étant délaissé depuis quelque temps, cette production a diminué ; on peut l'estimer actuellement à 400,000 kil. valant 160,000 fr. environ, payés aux fabricants de Reims pour des eaux qu'ils déversaient anciennement aux ruisseaux.

En 1858, MM. Maumené et Victor Rogelet ont découvert la possibilité d'extraire industriellement la potasse du suint de la laine ; plusieurs usines furent fondées, d'abord à Reims, puis ailleurs. Grâce à cette découverte, une source nouvelle de potasse a été trouvée, et plus de 3,500,000 kil. de cette matière sont fabriqués annuellement, en enlevant aux eaux de dégraissage un principe extrêmement putrescible, qu'elle utilise pour arriver à produire des carbonates de potasse très-purs employés dans les grandes cristalleries de la France et de l'étranger.

10,000 métiers; 31 établissements divers, dont 21 se rattachant au travail de la laine.

Le nombre des métiers employés par la fabrication s'était accru d'un millier depuis 1872.

Les machines peigneuses avaient suivi la même progression sur la fabrication locale : de 340 en 1862, leur nombre était monté à 536 en 1866 et 709 en 1870, représentant une production normale et journalière de 24,800 kil. de peigné (1).

En 1878, la fabrication rémoise produisit :

En mérinos	66,000,000	}	104,000,000 fr.
Cachemire d'Ecosse	38,000,000		
Autres tissus pure laine.	32,000,000	}	49,000,000
Flanelles	15,000,000		
Châle mérinos et cachemire.	1,500,000		
Châles tartans	500,000	}	153,000,000 fr.

On comptait alors, en broches de filature :

Pour le peigné, à Reims	154,600	}	274,600 fr.
— dans les Ardennes.	120,000		
Pour le cardé, à Reims	90,000	}	140,000
— dans les Ardennes	50,000		
		}	414,600 fr.

En métiers à tisser on compte :

7,780 métiers à la main,

9,435 — mécaniques, dont 8,145 à Reims et 1,290 dans les Ardennes.

(1) Cette production sera portée à 30,000 kil. par jour en 1881, par la création d'un nouveau peignage qu'est en train de construire M. J. Holden, créateur et directeur depuis sa fondation de l'importante usine dite des Anglais, qui, à elle seule, produit 20,000 kil. par jour.

A ces chiffres il faut ajouter les métiers à filer et à tisser des départements du Nord et de l'Aisne qu'alimente notre industrie.

Depuis 1874, les salaires sont de 1 fr. 75 à 6,50, prix extrêmes, mais généralement de 2 fr. à 4,50.

Les établissements industriels occupent une douzaine de mille ouvriers, dont environ 1,300 enfants, près de 4,000 femmes et 7,000 hommes.

La fabrication de la flanelle fantaisie, sensiblement réduite en 1876 et 1877, tend à disparaître.

Certes, si Reims a fait des élèves, si son industrie a trouvé des imitateurs dans bien des contrées du globe, elle n'a cessé d'occuper le premier rang dans la fabrication des tissus par le bon goût et l'originalité de ses fabricants; ils n'ont qu'à persévérer et à soutenir chaque jour la lutte avec courage, pour être sûrs de conserver à leur ville la renommée dont elle a été et est toujours bien digne, et à ses transactions l'importance qu'elles ont acquises, et qui est affirmée par les chiffres suivants du tonnage des marchandises reçues et expédiées par la gare de Reims en 1879 :

MARCHANDISES	ARRIVAGES	EXPÉDITIONS
Coke	526,540 ^a	1,445,144 ^a
Filature.	745,050	1,902,920
Houille.	126,339,280	1,662,647
Laine.	24,741,644	12,765,953
Tissus et toiles.	9,683,126	11,297,781
Diverses.	200,287,297	68,032,809
	<u>362.322,937^a</u>	<u>97,107,263^a (1)</u>

On a donné des billets au départ de Reims à 701,398 voyageurs.

(1) Le mouvement du canal dépasse 550,000 tonnes.

TABLEAU RÉSUMÉ DE L'INDUSTRIE RÉMOISE

ANNÉES	OUVRIERS OCCUPÉS		USINES ET FORCES MOTRICES		FORCE CHEVAUX	IMPORTANCE de la Fabrication en Millions de Francs
	A Reims	Dans son district	HYDRAULIQUES	POMPES A VAPEUR		
			A Reims	A Reims		
			Dans son district	Dans son district		
1800	10000	35000	4	»	90	41
1820	15000	50000	4	»	250	48
1840	20000	60000	3	15	450	45
1860	23000	75000	2	42	750	60
1861			»	54	1200	75
1862			40	»	1250	60
1863			»	411	1790	78 1/2
1866						105
1872						151
1875	24500					155
1876	24500					160
1878						160
103 moteurs dans la Marne dans les Ardennes						
Machines dans la Marne dans les Ardennes						
					359	
					432	
					3691	5345

SOCIÉTÉS RÉMOISES

ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE

La plus ancienne de notre localité est celle dite : Bureau-Central des Incendies de la Marne. Tarbé, dans ses *Essais historiques*, nous apprend que c'est Talleyrand-Périgord qui créa cette institution, dont il installa le siège dans l'hôtel du trésorier. La charité en fit les premiers fonds, le calcul et l'intérêt y apportèrent leurs offrandes, qu'administra le clergé. La Caisse des Incendies donna l'exemple, et c'est certes à elle qu'on doit la création des nombreuses Compagnies d'assurances qui se fondèrent dans notre siècle. Supprimée par la Révolution, elle fut rétablie par le premier Empire, et depuis ce temps n'a fait que grandir en importance. Ce n'est qu'une caisse de secours, qui prend ses ressources, comme au début, dans la charité pour la majeure partie et dans les cotisations de ses membres non assurés aux Compagnies d'assurances. Ces derniers seuls ont droit à ses répartitions, qui sont portées à 70 % de la perte subie par les sinistrés.

En 1878, elle avait distribué près de 95,000 fr. à 198 incendiés pour environ 150,000 fr. de pertes. Elle donne aussi des pompes et des seaux aux communes.

Au commencement de 1870, un groupe de Rémois voulut constituer une Société Rémoise contre l'incendie, mais les événements désastreux qui foudroi-

rent sur notre cité à cette malheureuse époque firent perdre de vue cette entreprise. Il y a quelques années, plusieurs de nos concitoyens, dévoués au bien commun, étudièrent à nouveau l'organisation de cette Société et fondèrent en 1879 :

La Compagnie générale des Assurances Rémoises contre l'incendie,

au capital de 3 millions divisé en 6.000 actions, et qui fut souscrit trois fois et demi. Dans les huit premiers mois de son exercice, elle a déjà assuré pour plus de 60,000,000 de fr. Elle répartit ses bénéfices entre le fonds de réserve 25 %, les actionnaires 25 %, les assurés 25 %, la direction 5 %, aux œuvres charitables de la ville 5 %; enfin 15 % sont laissés au Conseil d'administration, pour être répartis soit aux compagnies des pompiers et des sauveteurs, soit au fonds de réserve.

La Compagnie des Sauveteurs

est comme le complément de celle des pompiers. Fondée en 1872, elle compte près de 250 membres, dont le rôle, ainsi que l'indique leur nom, est de procéder au sauvetage des personnes et des meubles dans l'incendie. Depuis l'organisation de cette Société, on ne laisse plus pénétrer dans les locaux incendiés que ses membres, indépendamment des pompiers, et depuis ce temps aucun vol n'a été signalé dans les incendies, tandis qu'il y en avait de nombreux auparavant.

SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET FINANCIÈRES

La Société des Déchets fut fondée en 1807 par des fabricants qui voulaient qu'elle leur rachetât directement à eux-mêmes les déchets, qui, jusqu'alors, étaient abandonnés aux ouvriers; ils avaient un but plutôt de moralisation que de bénéfice. Un certain nombre d'ouvriers, en effet, excités par des acheteurs qui devenaient de véritables recéleurs, détournaient partie des marchandises qui leur étaient confiées, notamment des fils.

Cette Société, outre l'objet principal qu'elle s'était proposé, avait décidé qu'une partie de ses bénéfices serait consacrée à des actes de bienfaisance; lors de sa liquidation, elle avait employé à la fondation à perpétuité de trois lits à l'Hôpital-Général de Reims une somme de 21,000 fr.

Elle se reforma en 1834, sur de nouvelles bases, remaniées en 1845; elle s'elle constituée au capital de 600,000 fr., divisé en 2,000 actions; 30 % de ses bénéfices sont consacrés : à distribuer du pain, l'hiver, aux ouvriers nécessiteux de la fabrique; à servir des pensions à d'anciens industriels, contre-mâîtres et ouvriers; à fonder des lits à l'Hôpital-Général, etc.

C'est ainsi qu'elle a fondé 3 lits à l'Hôpital de Rethel et 11 à celui de Reims; 4 demi-pensions à la Maison de Retraite, à la construction de laquelle elle a coopéré pour plus de 50,000 fr., et 277 pensions formant une annuité de 47,500 fr.

Les bonnes œuvres, jusqu'en 1872, ont absorbé plus d'un million de francs; de 1862 à 1872, le chiffre s'en est élevé à plus de 700,000 fr.; pendant le même laps de temps, la part distribuée à ses actionnaires dépasse 1,700,000 fr.

Son chiffre d'affaires, de 100,000 fr. au début, s'éleva à 3,500,000 fr. en 1867, et à plus de 5,000,000 de fr. en 1872, chiffre qu'elle dépasse aujourd'hui.

La Société Industrielle fut fondée en 1834 par des commerçants rémois qui comprenaient toute la force que donnait l'association et tout le bien moral et physique qu'on en pouvait tirer. C'est à elle qu'on doit la reconstitution de la Société des Déchets; c'est elle aussi qui inspira à MM. Croutelle et H. Gand l'idée des premières applications du tissage mécanique à la laine.

Elle fonctionne au moyen d'une cotisation de 100 fr. payée par 160 membres, et de subventions qu'elle reçoit de la Société des Déchets, de la Ville, du département, et quelquefois des Ministères du Commerce et de l'Instruction.

Elle a fondé des cours publics et gratuits de dessin linéaire et d'imitation, de mathématiques élémentaires, de comptabilité (pour les hommes et les femmes), de langue anglaise, de fabrication et de chauffage des appareils à vapeur. Elle a une bibliothèque publique depuis 1873, composée de 1,628 volumes d'ouvrages choisis; 10,281 volumes ont été prêtés, et lus chez eux, à ses abonnés, moyennant 50 centimes par an. Elle a organisé à plusieurs reprises des concours qui ont produit des travaux remarquables aux points de vue scientifique et économique, et fait tous les ans un concours entre les chauffeurs d'appareils à vapeur dont les résultats sont très-satisfaisants.

Elle a eu, avant 1870, des cours payés d'instruction supérieure pour les jeunes filles, qui seront repris cette année, à la rentrée scolaire, sous la direction des professeurs du Lycée.

Pendant plusieurs années, avant 1870, de remarquables conférences furent faites dans sa grande salle de réunion; mais les nécessités du service de ses cours la forcèrent à leur abandonner l'usage de cette salle. On y peut voir une exposition collective des tissus de la fabrique de Reims, organisée à l'occasion du Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences.

Elle étudia la question de construction de maisons destinées aux ouvriers, que quelques-uns de ses membres mirent en pratique (1869), par la création du groupe de Courlaney, qui fut vendu dernièrement à la Société l'Union foncière de Reims.

Le Bureau général de Mesurage des Tissus et du Conditionnement des Laines

A été fondé pour couper court aux contestations qui s'élevaient fréquemment entre vendeurs et acheteurs. la déclaration du Bureau faisant loi pour chacune des parties.

Le Bureau de Mesurage a été fondé en 1845:

En 1870, il mesurait 85,515 pièces représentant 7,567,610 mètres ;
En 1879, il a mesuré 220,936 — 19,631,513 —

Le Bureau de Conditionnement a été fondé en 1849 :

Il a fait, en 1870, 13,758 expériences portant sur 2,792,851^h 600^e
 — en 1879, 24,405 — — 4,852,365 300

Magasins-Généraux.

Le besoin de Magasins-Généraux avec salle de vente et warrants se faisait sentir sur une place aussi importante que Reims au point de vue des transactions commerciales. Des propositions furent faites dès 1848 à la Chambre de Commerce et reprises en 1864 et 1865. Ce ne fut cependant qu'en 1867 qu'ils se créèrent, sous la direction de M. L. Luzzani. Ces magasins servent à des négociants dont les magasins sont insuffisants et à ceux qui ont besoin de se faire des fonds par warrants ; les ventes qu'on y opère, fort rarement du reste, ont très-peu d'importance, sauf de rares exceptions. Généralement, les sorties balancent les entrées. Le stock de marchandises au 1^{er} juin 1879 représentait une valeur de plus de 400,000 fr.

SOCIÉTÉS FINANCIÈRES

La Banque de France

fonda, en 1836, une succursale à Reims, sous le titre de *Comptoir d'Escompte*. C'est le premier qu'elle établit en province ; de 10,870,000 fr. en 1836, ses opérations dépassèrent le chiffre de 29,000,000 — en 1840. C'est en 1848 qu'il prit le titre de *Succursale de la Banque*. Ses opérations ont été l'année dernière de 63,950,000 fr.

Le Comptoir national d'Escompte

fut fondé en 1848, par un groupe de négociants, pour parer à la difficulté et à la cherté surtout du recouvrement des effets de commerce. Il fonctionna jusqu'en 1854, où il se réorganisa sous le nom de

Comptoir d'Escompte,

au capital de 3,000,000 de francs, porté à 6,000,000 en 1873 pour 12,000 actions. La marche croissante et fructueuse de cet établissement et les besoins de plus en plus grands du négoce rémois devaient lui donner des imitateurs, aussi

La Caisse commerciale

fut-elle fondée en 1860, au capital de 6,000,000 de fr., divisé en 12,000 actions,

et la Société Générale

créa-t-elle à Reims une succursale en 1873.

Le mouvement d'affaires de ces trois Sociétés pour 1879 approche d'un milliard, chiffre auquel il faut ajouter celui d'une dizaine d'autres banques et de quatre agents de change.

SOCIÉTÉS MUTUELLES ET DE SECOURS

Il n'est ville en France où le sentiment de la mutualité se soit plus développé. Longtemps avant la Révolution, il existait des caisses de secours dans les diverses corporations de la ville et dans ses nombreuses confréries. Il en est resté nombre de Sociétés charitables qui complètent l'œuvre du Bureau de Bienfaisance de Reims, mais aucune n'a tant fait pour l'amélioration du sort de l'ouvrier que les Sociétés Mutuelles. La première qui fut fondée est celle de Saint-Jean-Baptiste, en 1822, (tonneliers); vint ensuite celle de Saint-Pierre (ouvriers en bâtiments), en 1826, et leur exemple fut si rapidement suivi qu'on comptait en 1849 19 associations de ce genre et une trentaine en 1879, groupant près de 4,000 membres; 15 d'entre elles sont approuvées par le gouvernement et 17 autorisées.

Toutes, moyennant une cotisation variant de 1 à 2 francs par mois, assurent à chacun de leurs membres une indemnité, qui varie suivant la cotisation, par chaque jour de maladie, et les

frais de l'enterrement en cas de décès. Plusieurs d'entre elles paient en sus les visites du médecin, et d'autres même les médicaments.

7 Sociétés, non mutuelles, ont une caisse de secours; il en existe aussi dans un grand nombre d'établissements industriels de Reims et des environs, établies par les ouvriers, avec ou sans la coopération de leurs patrons.

Avec l'instruction qui se répandait chaque jour davantage et le développement des idées de solidarité et d'association, ces institutions se complétèrent par les suivantes, dont on peut reporter l'honneur à M. Etienne Lesage, promoteur de la Société de Retraite et de celle des Établissements économiques, dont certains membres fondèrent ensuite l'Union et la Caisse d'Exonération. Ces institutions différentes valent une énumération distincte.

La Société de Prévoyance pour la retraite (1), fondée en 1849, assure à ses membres, moyennant le versement d'un sou par jour, de l'âge de 20 ans à celui de 60, une rente d'un franc par jour à partir de ce dernier âge. En 1872, elle comptait près de 1,200 membres et possédait un capital de plus de 400,000 francs. Elle compte aujourd'hui 1,341 membres et possède plus de 700,000 francs.

L'un de ses membres, M. Dorigny, en 1878, eut l'heureuse idée de la compléter par

La Caisse d'Exonération pour la Société de Retraite,

qui, moyennant un versement d'à peu près 14 francs par an, à partir de l'âge de un an à vingt ans, forme à ses membres un capital de 400 francs, dont l'intérêt sert à payer leur cotisation à la Société de Retraite, et leur est rendu quand ils arrivent à l'âge de 60 ans.

La Société des Établissements économiques des Sociétés mutuelles de la ville de Reims

fut fondée en 1866, au capital de 40,000 francs, par actions de 100 francs. Son but est de vendre toutes les denrées nécessaires à

(1) Dès 1845, la Chambre de Commerce avait été saisie du projet d'une retenue sur les salaires des ouvriers, afin de leur assurer l'entrée d'un asile dans leurs vieux jours. Cette idée n'avait pu être mise à exécution et lui avait été représentée en 1849.

l'existence au prix de revient, et à tout venant. Aussi maintient-elle le cours de certaines marchandises au grand profit de toute la ville. Ses opérations croissant rapidement, son capital fut porté au chiffre de 180,000 francs, et le montant de ses opérations, de 400,000 francs en 1867, dépasse aujourd'hui 1,300,000 francs. Ses ventes se font, toutes au comptant, dans 19 magasins répartis dans les quartiers les plus populeux de la ville. On peut estimer que ses clients bénéficient en moyenne de 10 % sur la valeur de leurs achats. Cette économie, à elle seule, suffit pour leur permettre de payer leurs cotisations dans les diverses Sociétés mutuelles, où toute personne prévoyante devrait être inscrite et faire inscrire les siens.

L'Union foncière,

est une Société mutuelle pour la construction de maisons qui se louent, mais surtout se vendent à ses membres, lesquels sont obligés de verser au moins 25 francs par an, dont la Société leur paie l'intérêt à 5 % tant qu'ils ne sont pas acquéreurs d'une maison. Le prix s'en paie en 20 annuités, dont chacune n'est guère plus élevée que le prix qu'il faut mettre comme locataire d'un immeuble de même importance.

Il existe aussi une Société coopérative de consommation,

L'Économie Rémoise, fondée en 1870.

Une autre est en voie de formation.

Il faut citer parmi les institutions philanthropiques de la ville de Reims,

La Maison de Retraite

fondée en 1865, au moyen de souscriptions particulières, et qui reçoit des pensionnaires des deux sexes, dès l'âge de 60 ans, moyennant pension, dont le minimum est de 400 francs.

Il semble qu'en résumant tous les résultats donnés par ces diverses Sociétés, il n'est aucune personne économe et prévoyante qui ne puisse se mettre à l'abri des revers qu'apportent dans tout ménage la maladie et l'âge.

N'y trouve-t-on pas tout naturellement le remède, depuis si longtemps et toujours cherché, contre la misère, qui ne devrait frapper que de rares familles accablées par des besoins trop lourds ou des calamités inexorables.

SOCIÉTÉS DIVERSES

En dehors de ces diverses Sociétés, il nous faut encore citer nombre de Sociétés scientifiques, artistiques, musicales et gymnastiques, parmi lesquelles nous ne désignerons que celle

Du Tir,

à cause des services tout particuliers qu'elle est appelée à rendre à nos jeunes gens, maintenant qu'ils doivent tous passer sous les drapeaux.

LES USINES DE REIMS

Par M. Hippolyte PORTEVIN, Ingénieur civil

L'industrie dominante de Reims est le travail de la laine ; aussi presque toutes les usines construites depuis le commencement du siècle s'occupent-elles soit des transformations à faire subir à cette matière première pour la convertir en tissus, soit du traitement de ces tissus, qui doivent, pour recevoir leur aspect définitif, passer par les opérations de la teinture et de l'apprêt, soit enfin de la fabrication des appareils et des produits nécessaires aux deux industries précédentes.

Un autre genre d'usines, créées dans les arrondissements de Reims et d'Épernay, se rattache au commerce du vin de Champagne : ce sont les verreries de bouteilles.

Enfin, d'autres établissements, n'ayant avec les précédents qu'un lien très-indirect, sont venus se grouper autour d'un grand centre, où l'importance générale du mouvement industriel leur offrait de

nombreuses ressources au point de vue du recrutement du personnel et des relations commerciales.

I

La laine du mouton présente, suivant sa provenance, suivant les circonstances de l'élevage, des caractères extrêmement différents. On peut en diviser les variétés en deux grandes classes :

1° Les laines composées en majorité de filaments longs et résistants, se prêtant à la fabrication des tissus ras ;

2° Les laines courtes et vrillées, se feutrant facilement, propres à la fabrication des draps.

Les premières sont presque exclusivement employées dans la fabrication rémoise.

Les laines utilisées à Reims proviennent, soit de France, soit de diverses contrées de l'Europe, du Cap, de Buenos-Ayres, et principalement d'Australie. Elles arrivent généralement sous forme de balles, où les toisons, restées entières, sont roulées sur elles-mêmes. Ces toisons sont chargées d'une substance grasseuse, secrétée par l'animal lui-même, et de corps étrangers (terre, poussière, crottin) qui s'y sont attachés. Suivant qu'elles en ont été ou non partiellement débarrassées par un lavage qu'on a fait subir à l'animal avant la tonte, les laines sont dites *lavées à dos* ou *en suint*.

Les toisons d'une même provenance n'ont pas toutes une égale finesse, et, dans une même toison, les diverses parties du corps présentent des dif-

férences notables. Aussi la première opération à leur faire subir est un triage par lequel des ouvriers spéciaux les divisent en *qualités*. Cette opération, autrefois très-minutieuse, tend à se simplifier de plus en plus.

Cette division opérée, il reste encore, au milieu des filaments de même finesse, des différences de longueur et de résistance qui ne permettraient pas de les employer simultanément à la confection des mêmes produits. Mais cette séparation ne peut s'effectuer que par une opération mécanique, celle du *peignage*.

Les filaments longs, séparés des autres, constituent le *cœur* de la laine et sont transformés en fils cylindriques et résistants par l'opération de la *filature en peigné*.

Les filaments courts, ou *blousse*, constituent en quelque sorte une nouvelle matière première et, seuls ou mélangés de laines naturellement courtes et vrillées, sont transformés, par les opérations de la *filature en cardé*, en fils susceptibles d'être employés plus tard pour les étoffes foulées.

Enfin, les fils obtenus avec l'une ou l'autre sont entrecroisés pour former l'étoffe par l'opération du *tissage*.

PEIGNAGE

Le premier travail que subit la laine est le *dé-graissage*, qui la débarrasse du suint et des corps étrangers. Le suint se composant d'un savon de potasse soluble et d'une partie graisseuse, il y a

des usines où on traite d'abord la laine par l'eau pure pour en extraire cette partie soluble qui présente une certaine valeur : c'est le *désuintage*. La matière graisseuse s'enlève au moyen d'un lavage dans une succession de bains de savon de potasse. Dans les installations perfectionnées, la laine est agitée dans ces bains au moyen de fourches mues mécaniquement. Au sortir de chacun de ces bains, une presse à cylindres expulse la plus grande partie du liquide qui imbibe la laine ; après le dernier, dit *bain de rinçage*, elle est séchée dans une étuve à air chaud, où elle circule sur des toiles métalliques.

Cette série d'opérations n'a pas désagrégé les flocons qui constituaient la toison. Pour répartir également ces filaments en une nappe à peu près homogène, et pour commencer à les paralléliser, on emploie la machine appelée *carde* ; elle est composée essentiellement d'un grand tambour, garni d'un ruban armé de pointes en fil d'acier, animé d'une assez grande vitesse et entouré d'autres tambours beaucoup plus petits, dont les pointes saisissent au passage l'extrémité des filaments, tandis que d'autres rendent au tambour les filaments dont les premiers étaient déjà chargés. Pour faciliter ce travail, la laine est graissée avec de l'huile d'olive. Au sortir de la carde, un entonnoir réunit la nappe en un ruban, qui s'enroule sous forme de bobine.

Pour augmenter la régularité du ruban, on en fait passer plusieurs simultanément dans la machine appelée *étirage*, que nous allons décrire tout

à l'heure, et cette opération, répétée deux ou trois fois, donne un ruban propre à être engagé dans la *peigneuse*.

On emploie deux genres de peigneuses : la *peigneuse circulaire*, ou *peigneuse anglaise*, et la *peigneuse Heilmann*, à arrachages successifs. Nous n'entrerons pas dans le détail du mécanisme de ces appareils compliqués ; leur effet est de séparer les filaments courts, ou *blousse*, des filaments longs, ou *cœur*, et en même temps d'achever de paralléliser ces derniers et de les dépouiller des boutons et des pailles qu'ils peuvent retenir.

Il ne reste plus qu'à débarrasser la laine de l'huile dont on l'avait graissée, par le passage au savon dans une machine appelée *lisseuse*, et à effacer les irrégularités du peignage par un ou deux passages d'étirage. Dans beaucoup d'usines, le lissage précède le passage à la peigneuse.

FILATURE PEIGNÉE

Pour être amené à l'état de fil, le ruban de laine peignée doit être aminci et régularisé ; cette opération s'effectue au moyen de machines appelées *étirages*. Elles se composent essentiellement de deux paires de cylindres, dont l'une développe environ quatre fois plus que l'autre, et d'un peigne, animé d'un mouvement rectiligne ou circulaire, qui divise les filaments et facilite leur glissement.

Lorsque le ruban est arrivé à un certain degré de finesse, on lui donne la cohésion nécessaire au

moyen d'un frottement entre deux manchons de buffle; les machines munies de ces manchons se nomment *bobinoirs*.

L'opération de l'étirage se répète de huit à douze fois, et chaque fois on réunit ensemble plusieurs rubans à l'entrée de chaque machine, en nombre généralement moindre que la quantité dont on les allonge; de sorte que le ruban sortant de la dernière machine, ou *bobinoir finisseur*, résulte de la superposition d'un nombre de rubans de peignage qui dépasse souvent 1 million. On arrive donc ainsi à une grande régularité.

Pour former le fil, il reste à donner au ruban sa finesse définitive, à lier entre eux les filaments qui le composent au moyen de la torsion, et à le renvider sous la forme voulue pour son emploi. On rencontre encore un certain nombre de métiers dits *mull-jennys*, où les deux premières opérations s'effectuent seules mécaniquement, et où la troisième est guidée par la main de l'ouvrier. Mais on leur a substitué en général les métiers dits *renvideurs*, où toutes les périodes s'effectuent d'une façon automatique. L'organe essentiel des uns et des autres est la *broche*, qui donne la torsion et reçoit le fil fait. L'importance des usines de filature se chiffre par le nombre de broches qu'elles renferment.

FILATURE CARDÉE

Les filaments courts, ou *blousse*, séparés par l'opération du peignage et les laines courtes et

tendres, qui ont subi l'opération du dégraissage, sont réunis en nappe homogène au moyen d'une carde, analogue comme principe à celle employée dans l'opération du peignage, mais en différant par les vitesses des organes et la finesse des garnitures. Pour faciliter leur glissement, et aussi pour leur donner une certaine adhérence, on les arrose, beaucoup plus largement que pour le peignage, avec de l'huile et autres substances onctueuses. La nappe obtenue est placée derrière une seconde carde, qui l'allonge en l'affinant et la transforme en ruban. Un certain nombre de ces rubans sont réunis derrière une troisième carde munie d'un appareil diviseur, qui les sépare à la sortie en un grand nombre de rubans fins, susceptibles d'être placés directement derrière le métier à filer.

Généralement l'opération de la filature s'effectue en deux fois. Dans la filature cardée, on rencontre plus souvent le mull-jenny que le renvideur ; ce dernier commence cependant à s'y répandre. Le métier à filer en cardé, à la main ou automatique, diffère notablement par son principe du métier en peigné.

TISSAGE

Le tissage est l'opération qui consiste à entrecroiser les fils de chaîne, disposés dans le sens de la longueur de l'étoffe, avec les fils de trame pour en former un dessin déterminé. Le tissage à la mécanique ne s'est introduit à Reims que depuis quarante ans.

Les dessins simples s'effectuent sur les métiers *à la marche*, où les fils de chaîne sont divisés en un petit nombre de séries : c'est le cas le plus général. Les dessins compliqués s'effectuent, soit sur les métiers *à armures*, où les fils de chaîne peuvent former jusqu'à vingt-quatre séries et plus, soit sur les métiers *jacquart*, où chaque fil de chaîne peut se lever isolément. Les étoffes renfermant des trames de plusieurs couleurs exigent l'emploi des métiers *revolvers*.

Avant d'être placés sur le métier, les fils de chaîne doivent être *ourdis*, c'est-à-dire disposés parallèlement sur un cylindre appelé *ensouple*, et recouverts d'un enduit de colle gélatine qui les protège contre les frottements qu'ils ont à subir dans le tissage. Ces deux opérations s'effectuent presque toujours mécaniquement.

Dans les grands établissements, spécialement dans ceux qui s'appliquent à la fabrication des tissus en pure laine peignée, dits *mérinos* et *cachemires d'Écosse*, on trouve généralement réunis les appareils nécessaires aux trois opérations du peignage, de la filature peignée et du tissage mécanique. D'autres ne font que la filature et le tissage et font peigner la laine qu'ils emploient dans des établissements spéciaux travaillant à façon. D'autres enfin font transformer successivement leur matière première en peigné et en fils dans des établissements façonniers. La filature à façon, industrie peu rémunératrice, a ses usines dans les campagnes.

Nous citerons comme les plus remarquables parmi les établissements renfermant à la fois le peignage, la filature et le tissage :

L'usine VILLEMINOT, ROGELLET et C^{ie}, renfermant 30 peigneuses, 19,460 broches et 507 métiers à tisser. Le bâtiment, comme ceux de presque toutes les usines de construction récente, est un rez-de-chaussée prenant jour par la toiture. La force motrice se compose de deux groupes, chacun de deux machines accouplées ; le premier (machines verticales de Powell) est de 196 chevaux indiqués ; le second (machines horizontales de Legavrian) est de 210 chevaux.

L'usine NOUVION, POUILLOT et C^{ie}, presque aussi considérable que la précédente ; cet établissement est en partie installé dans les bâtiments d'un ancien peignage à façon, en partie dans des bâtiments neufs, le tout en rez-de-chaussée. La force motrice s'y compose de trois machines horizontales système Farcot, desservies par une batterie de quatre générateurs à bouilleurs et réchauffeurs latéraux, chacun de 120 mètres de surface de chauffe.

L'usine COLLET-DELARSILLE ; c'est la plus remarquable comme disposition d'ensemble. Toutes les opérations s'y succèdent dans un ordre tel que la laine ne passe pas deux fois au même point. Cette usine renferme des métiers renvideurs ayant jusqu'à 1,000 broches et présentant une longueur totale de près de 45 mètres.

Citons encore les établissements :

De MM. DAUPHINOT père, fils et J. MARTIN :

constructions, machine à vapeur et transmissions remarquables dans le nouveau tissage;

De MM. BENOIST frères et C. POULAIN (établissement des *Capucins*) : une partie des bâtiments en étages ;

De MM. WALBAUM père et fils et DESMAREST (établissements du *Petit-Saint-Pierre* et des *Coutures*) ; ce dernier, qui ne renferme pas de peignage, est un rez-de-chaussée avec combles habitables, utilisés pour y placer des machines préparatoires. L'établissement du *Petit-Saint-Pierre* renferme un puits foré de 310 mètres de profondeur ;

De MM. PIERRARD-PARPAITE et fils, auquel sont joints un peignage à façon et un atelier de construction de machines dont nous parlerons plus loin ;

De MM. BENOIST et C^{ie}, l'un des plus anciens de Reims ; il renferme aussi une filature en cardé.

Toutes ces usines, fort importantes et bien outillées, n'ont pas été, comme les trois premières que nous avons citées, construites sur un plan d'ensemble ; c'est pourquoi elles ne présentent pas la même unité, ni des dispositions aussi rationnelles au point de vue de la succession des opérations.

D'autres usines ne renferment que la filature et le tissage : celles de M. Alfred LEMOINE (mérinos et cachemire) ; de MM. P. DUCHATAUX et C^{ie} (mérinos et cachemire) ; de M. GABREAU-FAUPIN (mérinos, cachemire et flanello ; à cette dernière est joint un atelier d'apprêts) ; de MM. FASSIN jeune et PELLETIER (fabrique de nouveautés et spéciale-

ment de draperie légère, dite article de Reims, atelier d'apprêts); de M. SIMONET (mérinos); de M. LELARGE (filature cardée avec renvideurs et tissage mécanique de hautes nouveautés).

Enfin, d'autres établissements ne comprennent qu'une seule des trois branches de l'industrie lainière. Nous ne saurions les citer tous, mais nous indiquerons comme remarquables :

En première ligne, l'établissement de peignage mécanique de MM. Isaac HOLDEN et fils, dit *usine des Anglais*. Cette usine colossale est mue par trois machines à vapeur du système Corliss, d'une puissance totale de plus de 1,000 chevaux. Elle travaille nuit et jour et occupe 1,200 ouvriers. La laine, appartenant aux négociants et aux fabricants dépourvus de peignage, y entre à l'état brut et en ressort à l'état de laine peignée, de blousse et de déchets de diverse nature. Grâce à un ordre rigoureux, aucun mélange ne peut avoir lieu, et chacun reçoit exactement tous les produits de la laine qu'il a donnée à travailler.

La machine peigneuse employée est la peigneuse circulaire, ou peigneuse anglaise. Les produits de cette machine sont recherchés dans le commerce à cause de l'aspect plus flatteur du cœur et de la blousse.

L'usine renferme, outre les ateliers de dégraisage, de carderie et de peignage, d'immenses magasins, un atelier de construction complet, une usine à gaz, de grands bassins servant de réservoirs aux eaux de condensation, etc. Le travail de nuit est éclairé à l'électricité au moyen de huit machi-

nes Gramme alimentant un nombre égal de régulateurs Serrin.

Un autre établissement du même genre, fondé par l'un des anciens associés, M. Jonathan Holden, est en voie de création.

La filature peignée de MM. MARTEAU frères, établissement de construction récente, mû par une belle machine du système Corliss, et remarquable comme disposition d'ensemble. Cet établissement renferme environ 10,000 broches en peigné et 3,000 broches de métiers continus à retordre, destinés à façonner les fils pour nouveautés.

La filature de M. E. CLIGNET, spécialement outillée pour nouveautés. Cet établissement est éclairé à la lumière électrique. Toutes les transmissions de mouvement ont lieu par courroies, y compris celle de la machine au premier arbre moteur.

La filature cardée des LONGUEAUX (OUDIN et C^{ie}), l'une des plus anciennes de Reims ; l'un des premiers directeurs fut M. Schneider, qui devint par la suite créateur des usines du Creusot.

La filature cardée de M. ROUTHIER-LEVARLET, à Saint-Brice, et celle de M. BERTRAND-ROSÉ ; ces deux usines sont munies d'un outillage plus moderne que la précédente.

Le tissage mécanique de M. L. LOCHET, disposé spécialement pour la fabrication des nouveautés ; il renferme de nombreux types de métiers revolvers et de machines d'armures.

Le tissage de M. GRÉVIN, métiers à nouveauté.

Le tissage de MM. PINON et GUÉRIN, entière-

ment composé de métiers pour draperie de haute fantaisie ; c'est le seul de ce genre qui existe actuellement en France. Il est éclairé à la lumière électrique.

Beaucoup d'autres établissements mériteraient encore d'être mentionnés ; nous avons indiqué ceux qui présentent quelque particularité remarquable.

En dehors de Reims, dans les vallées de la Suippe, de la Retourne et de l'Aisne, ainsi qu'à Fismes et à Rethel, existent de nombreux établissements, soit de tissage mécanique, soit de filature à façon en peigné et en cardé, travaillant exclusivement pour la fabrique de Reims. Nous citerons l'usine de MM. PATÉ frères, à Neuflize (peignage, filature et tissage de laine mérinos) ; les usines de M. LEGROS-GUIMBERT, à Pontfaverger et à Bazancourt ; cette dernière avait été construite en 1811 par MM. Jobert et Lucas ; c'est la plus ancienne de la région ; elle a subi récemment de grandes transformations ; celle de MM. OUDIN-DUBOIS frères, à Bétheniville (mérinos fins) ; la belle usine du Val-des-Bois, MM. HARMEL frères (filature peignée et cardée pour haute nouveauté) ; la filature en cardé de M. Émile ANCEAUX, à Saint-Masmes. Toutes ces usines sont pourvues à la fois de moteurs hydrauliques, utilisant la puissance des cours d'eau sur lesquels elles sont établies, et de moteurs à vapeur pour suppléer à l'insuffisance des premiers.

A l'industrie lainière se rattachent encore deux grands établissements, en quelque sorte d'utilité publique :

La SOCIÉTÉ DES DÉCHETS, dont il a déjà été question dans cette notice. Nous n'avons qu'à dire un mot de son outillage, mû par une puissante machine à vapeur. Il se compose de meules verticales, sous lesquelles les corps étrangers attachés aux déchets de laine sont désagrégés, de paniers à laver établis au milieu d'une sorte de rivière artificielle, de dégraissoirs analogues à ceux employés dans les peignages, de sécheuses, de batteuses destinées à ouvrir la laine et à la débarrasser de la poussière. L'une des opérations essentielles est celle du triage, très-différente du triage de la laine brute, et qui peut être accomplie par des femmes.

L'autre établissement est le BUREAU MUNICIPAL DE MESURAGE DES TISSUS ET DE CONDITIONNEMENT DES LAINES ; son matériel se compose d'appareils de mesure de diverses sortes, et notamment d'une machine à mesurer les tissus automatiquement, due à M. Cabanis, directeur de l'établissement, et pour le conditionnement, de balances de précision dont l'un des plateaux descend dans une étuve, et qui permettent de constater la perte de poids qu'éprouvent la laine ou les fils après une dessiccation complète.

II-

A l'industrie de la fabrication des tissus se rattache intimement celle qui s'occupe de leur traitement. Pour les tissus mérinos et autres confectionnés uniquement avec la laine peignée, il s'agit de fixer le grain de l'étoffe et de la teindre à la

nuance demandée. Au contraire, pour les étoffes renfermant de la laine cardée, il faut modifier profondément la nature des tissus, produire un feutrage plus ou moins complet des fibres, en faire ressortir le duvet de mille manières ou le raser complètement, etc.

D'où deux catégories d'usines, dites usines de *teinture et apprêts*, travaillant les tissus peignés, et usines d'*apprêts* proprement dits, s'occupant spécialement des tissus cardés ; ces dernières comprennent la foulerie, la blanchisserie, la teinture et les apprêts. Quelques usines de teinturerie teignent aussi la laine brute ou peignée et les fils ; souvent ces derniers produits sont teints chez le fabricant lui-même.

La teinture des tissus ras comprend diverses opérations : des *lavages* ou *dégorgeages*, ayant pour but de les débarrasser de la colle et des substances grasses employées dans la fabrication ; le *grillage*, qui consiste à faire passer l'étoffe au-dessus d'une plaque rougie ou d'une rangée de becs de gaz pour en détruire le duvet ; le *mordantage* et la *teinture* proprement dite ; le *tondage*, au moyen de lames hélicoïdales, et enfin les *apprêts*, opération analogue au repassage du linge, qui s'effectue sur des cylindres chauffés à la vapeur.

La plus importante usine de teinture de Reims est celle de MM. POIRRIER et MORTIER. Elle est installée pour produire par an plus de 100,000 pièces de chacune 100 mètres de tissu. Son outillage comprend 60 baquets de teinture, 20 métiers d'apprêts et un grand nombre d'appareils acces-

soires : machines à griller, hydrofixeuses, foulons, dégorgeuses spéciales, machines à fouler, laveuses et essoreuses, machines à doubler, rames, machines à garnir, presses à apprêter.

L'usine de M. DE TILLY, créée de toutes pièces à une date récente, est la plus remarquable de toutes comme disposition d'ensemble. L'uniformité des bâtiments, les larges espaces réservés autour des machines, la succession régulière des opérations, en font un établissement modèle. Il est pourvu d'un laboratoire admirablement installé.

La teinturerie de M. Ernest HUPIN, celles de M. DELAMOTTE-MONGRENIER, de M^{me} Veuve NEUVILLE, de M. DAUX, de M. MAILLET, de M. Ch. LAVAL, sont des établissements pour la plupart fort importants ; à plusieurs d'entre eux, situés sur la rivière de Vesle, est jointe l'industrie du lavage de la laine.

Nous dirons peu de mots des établissements de foulerie et apprêts de flanelle et nouveautés ; l'outillage de ces établissements consiste en *foulons*, dans lesquels l'étoffe, plongée dans un bain alcalin, est soumise au moyen de cylindres ou de pilons à un frottement qui produit un feutrage plus ou moins prononcé. Les opérations subséquentes sont le *garnissage* ou *tirage à poils*, au moyen d'une machine dont les plaques sont revêtues de têtes de chardons, le tondage, parfois le battage à la baguette, enfin l'*apprêt*, soit sur des cylindres chauffés, soit par la pression hydraulique, avec interposition de feuilles de carton dans les plis de l'étoffe.

Les établissements d'apprêt sont généralement munis des appareils nécessaires pour l'épailage chimique des tissus ou des laines, par le passage dans un bain acide suivi de l'exposition à la chaleur.

Les usines les plus remarquables en ce genre sont celles de M. MARGOTIN et de MM. PETIBON et KANENGIESER.

III

Les industries qui ont trait au travail de la laine exigent un matériel considérable ; il serait donc naturel de voir, dans un grand centre comme Reims, des ateliers de construction de machines. Mais la cherté de la main-d'œuvre, la rareté des ouvriers mécaniciens, l'éloignement des centres métallurgiques ont empêché l'extension de cette branche d'industrie.

Le seul atelier qui construise les machines de filature et de tissage est appelé à disparaître sous peu, le local devant servir à agrandir l'importante usine à laquelle il est annexé : c'est celui de MM. PIERRARD-PARPAITE et fils, fondé, il y a de longues années, par M. Pierrard, qui fut, avec Villeminot-Huart, Bruneaux (de Rethel), et plus anciennement Corbon, l'un des créateurs de l'outillage pour le travail de la laine peignée. Ce fut donc à Reims que ce genre de construction prit naissance, pour devenir plus tard le privilège des ateliers d'Alsace, lorsque les causes dont nous avons parlé plus haut rendirent sa situation précaire.

Deux ateliers seulement, ceux de MM. APÉRT-MANDART et de MM. MOUZA et LELIÈVRE, s'occupent de la construction des machines à vapeur ; encore ne sont-ils outillés que pour des appareils de petite dimension.

M. HERTZOG construit les machines de teinture et apprêts, et spécialement des sècheuses pour laine et des machines à ramer les draps.

Si Reims construit peu de machines, la fabrication de certains accessoires, les *rubans de carde* et les *équipages de tissage*, constitue une industrie assez importante. Les rubans destinés à garnir les tambours de cardes sont des rubans de cuir ou de caoutchouc, dans lesquels une ingénieuse machine perce des trous régulièrement espacés, implante des dents de fil d'acier, les plie suivant l'angle convenable, les coupe à une longueur uniforme et les aiguise en biseau. Les deux plus beaux ateliers de ce genre sont ceux de M. BOURGEOIS-BOTZ et de MM. ROUSSEAU et fils. Les fabricants Rémois ont surpassé les Anglais pour la perfection de leurs machines et de leurs produits.

Les équipages de tissage, comprenant les *lames* et les peignes ou *rots*, se fabriquent au moyen de machines très-ingénieuses, généralement mues à la main. Cette fabrication, quoique représentant un chiffre d'affaires assez important, ne donne pas lieu à la création de grands ateliers.

Ajoutons à cette nomenclature quelques fondries de seconde fusion, quelques ateliers de petite chaudronnerie en fer et en cuivre : voilà à quoi se

borne à Reims l'industrie de la construction mécanique.

Les industries chimiques y sont plus largement représentées. Le dégraissage des laines consomme des quantités énormes de savon; l'ensimage, le graissage des machines exigent l'emploi d'huiles de qualités diverses, dont quelques-unes doivent subir une épuration. Enfin, les eaux provenant du dégraissage et du désuintage constituent de véritables matières premières, d'où on peut extraire des unes l'huile provenant du savon, des autres du carbonate de potasse exempt de soude renfermé dans le suint du mouton; la création de cette dernière industrie est due à des Rémois, MM. V. Rogelet et Maumené.

Les usines les plus importantes comme fabriques de savon et extraction d'huiles sont celles de MM. HOUZEAU et C^{ie}, PIESVAUX et DEPERTHES (comprenant aussi le dégraissage des fils de laine cardée), E. CHARBONNEAUX, DUCHANGE fils. Les procédés de fabrication du savon sont ceux employés dans toutes les usines analogues.

L'extraction des huiles se fait par la décomposition du savon et la séparation des matières grasses au moyen de l'acide sulfurique; la fabrication du carbonate de potasse, par l'évaporation des eaux de désuintage et la carbonisation des résidus.

Il n'y a pas à Reims de fabrique de produits chimiques pour la teinture.

IV

Nous n'entrerons pas dans la description de la fabrication du verre, cette industrie étant répandue beaucoup plus généralement que les précédentes.

Reims, avec ses environs, compte 4 verreries : à Cormontreuil, La Neuville, Courcy et Loivre. Le premier de ces établissements, situé aux portes de Reims, et appartenant à MM. P. et F. CHARBONNEAUX, est remarquable par l'emploi des fours du système Siemens.

Les autres sont les établissements de MM. Miquet et Méret, Denys et C^e et de Granrut.

Épernay renferme aussi 3 verreries, dont l'une est arrêtée actuellement; il en est de même d'un autre établissement créé à Châlons-sur-Marne.

V

Il existe à Reims une papeterie, celle de M. Poirrot, comprenant une seule machine à papier. Le même industriel a une autre usine plus importante à Courlandon, près Fismes. M. AMSLER-JUNDT fabrique des papiers teints et glacés pour la confection des étiquettes et du cartonnage.

L'industrie métallurgique n'est représentée que par une seule usine, la fabrique de fers à bœufs de MM. GÉRARD et C^e; ce petit atelier renferme un outillage mécanique intéressant.

Une stéarinerie importante, celle de MM. BRUNESSEaux et GAILLOF, fabrique spécialement les bougies communes, dont on fait une si grande consommation dans les caves à vins de Champagne, où elles ont complètement remplacé la chandelle, dont la fabrication, autrefois considérable, a disparu presque totalement.

Une briqueterie mécanique, munie d'un four Hoffmann, quelques fours à chaux, de nombreuses scieries, représentent les industries du bâtiment.

Citons encore dans les environs, à Fismes, deux sucreries et une filature de soie ; quelques minoteries, dont la plus importante est celle d'Évergnicourt, munie de 11 paires de meules.

Disons enfin quelques mots de l'*Usine à Gaz* et de l'*Usine élévatoire des Eaux de la Ville*.

L'usine à gaz, située contre le chemin de fer, d'où elle peut recevoir directement la houille, alimente 5 gazomètres d'un volume total de 16,600^{mc}. Le plus grand a 10,000^{mc}. Elle renferme, outre les fours répartis dans deux salles et les appareils d'épuration, divers services accessoires, notamment un atelier de plomberie. Elle possède une salle d'expériences munie d'un photomètre de système spécial.

L'usine des fontaines comprend deux belles machines à balancier, dont l'une d'installation toute récente. Les eaux descendant des collines environnantes sont recueillies dans un vaste bassin d'une surface de 613^m et de 4^m de profondeur, creusé sur la rive gauche de la Vesle, et sont amenées au puisard des pompes par un vaste siphon qui tra-

verse la rivière. Ce bassin est improprement appelé *bassin des sources* ; c'est, en réalité, l'affleurement de la nappe d'eau de la vallée : en effet, la température de l'eau du bassin est notablement inférieure à celle de la rivière, et les eaux de celle-ci sont plus froides en aval qu'en amont de ce même bassin. Lorsque les pompes ont fonctionné 15 ou 18 heures, le niveau d'eau baisse sensiblement ; la plus forte baisse observée est de 0^m 78. Les eaux sont refoulées par les machines dans un réservoir d'une capacité et d'une altitude insuffisantes ; il en existera bientôt un autre beaucoup plus grand et situé sur un point plus élevé, qui pourra desservir tous les quartiers de la ville.

LA POPULATION

DE LA MARNE ET DE REIMS

Par M. le Dr LANGLET, Médecin de l'Hôtel-Dieu

L nous a semblé que pour terminer cette série de notices sur Reims il n'était pas inutile de montrer quelles avaient été sur le mouvement de la population de cette ville les conséquences du développement historique, industriel et commercial qui a été raconté dans les pages précédentes. Sans vouloir faire un chapitre complet de démographie appliquée à Reims et au département de la Marne, nous commencerons par établir la situation du département tout entier; nous chercherons ensuite à faire ressortir dans quelques pages le développement comparé de la population dans Reims par rapport au milieu qui l'entoure.

I

Nous extrairons les chiffres qui concernent le département pris dans son ensemble des tableaux si riches que M. Bertillon a insérés dans son article FRANCE du *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*.

D'après le dernier recensement (1876), la population du département de la Marne est de 407,780 habitants, sa surface est de 8,180 kilomètres carrés. En le comparant aux départements français, suivant l'ordre croissant de la population absolue (1), il est le 56^e; au point de vue de la densité, il est le 25^e, c'est-à-dire qu'il a une population totale qui dépasse la moyenne de celle des autres départements, mais que sa densité n'est pas considérable. Il possédait par kilomètre, d'après la moyenne des trois censuses 1856-61-66, 46 habitants par kilomètre, tandis qu'en 1876 il en possédait 49; sa densité croît donc, et elle croît plus qu'elle ne fait dans les autres départements, puisque d'après les censuses précédents, au lieu d'être au 25^e rang, il n'était qu'au 16^e rang. Nous verrons dans la seconde partie de ce travail à quoi il faut attribuer ce phénomène.

(1) Les chiffres que nous reproduisons ci-dessous n'auraient aucun intérêt si nous ne les accompagnions pas du n^o d'ordre par lequel M. Bertillon a classé les départements par rapport les uns aux autres. Or, nous dirons une fois pour toutes que le n^o 1 appliqué à un département indique la surface, la population, la mortalité la moins considérable, et que le n^o 89 indiquera la surface, la population, la mortalité la plus considérable.

En considérant les mouvements de la population depuis le commencement du siècle, on voit que l'excès annuel des naissances sur 1,000 décès, phénomène auquel on donne le nom de croît physiologique annuel, est de 2,6 pour la Marne ; le croît moyen annuel pour toute la France étant de 4,5, notre département n'a à ce point de vue que le 21^e rang, tandis qu'au point de vue de l'accroissement réel, il est au 40^e rang. Pendant un demi-siècle 1,000 habitants sont devenus 1,224 ; ce chiffre ne serait pas atteint par le seul fait de l'excès des naissances sur les décès, s'il ne s'y était joint un mouvement d'immigration sur lequel nous reviendrons plus tard.

En analysant cette population, nous trouvons que sur 1,000 femmes nubiles il y en a 597 qui sont âgées de 15 à 45 ans (23^e rang) et 403 au-dessus de 45 ans (63^e rang) ; comparé aux autres départements, il se trouve dans un état d'infériorité au point de vue de l'aptitude à la reproduction ; cette infériorité est compensée par ce fait que sur 1,000 femmes de 15 à 45 ans, il y a 362 filles (15^e rang), 609 femmes mariées (79^e rang) et 28,5 veuves (5^e) ; d'un autre côté, sur 1,000 femmes de plus de 45 ans, il y a 83 filles (20^e rang), 632 femmes mariées (77^e rang) et 285 veuves (34^e rang), d'où l'on peut conclure en bloc que le nombre des épouses dans la période active de la vie est considérable dans notre département, qu'on y a moins de chances de rester fille, puisque nous n'avons plus que 83 filles sur 1,000 femmes au-dessus de 45 ans, tandis que dans le Cantal, par exemple, il y

riables, il y aura sur 1,000 un nombre de fiancés de 61,9, alors qu'en France il y en a 53,6. La proportion est déjà plus forte ; elle porte notre département au 65^e rang. Il se relève encore plus au point de vue de la nuptialité si l'on ne considère que la population utilement mariable (en éliminant les filles de plus de 50 ans et les célibataires de plus de 60 contractant peu de mariages). En effet, le nombre de fiancés dans ce cas monte à 95,6 pour 1,000, ce qui nous met au 82^e rang, c'est-à-dire parmi les départements où la nuptialité dans ces conditions est la plus élevée.

Nous allons, en suivant exactement le plan donné par Bertillon, donner le tableau de la nuptialité et de la fréquence des mariages par âge et par sexes, en rappelant, comme il le fait, que la *nuptialité* ou *probabilité du mariage à chaque âge* est le rapport du nombre annuel des nouveaux époux aux hommes ou aux femmes mariables du même groupe d'âge, et que la *fréquence* relative du mariage à chaque groupe d'âge est le rapport de ce même nombre annuel de nouveaux époux aux hommes ou aux femmes de tout âge se mariant dans l'année.

On pourra voir ainsi que pour les hommes la nuptialité est très-élevée avant trente ans, et que de 20 à 30 ans elle conserve à peu près le même rang par rapport aux autres départements : le 75^e avant 25 ans, le 70^e avant 30 ans. Quant à la fréquence relative à chaque âge par 1,000 époux de tout âge, en voici les tableaux :

Désignat.	Mariage des Hommes à chaque groupe d'âge									
	18-20	20-25	25-30	30-35	35-40	40-50	50-60	60-∞	18-∞	
Nuptialité	8.8	93	168	138	83	46	28.6	85	79	72
Rang de n.	31 ^e	75 ^e	70 ^e	53 ^e	23 ^e	29 ^e	66 ^e	66 ^e	78 ^e	64 ^e
Fréq. relat	18	376	339	123	52	45	29	85	18	72
Rang de fr	26 ^e	85 ^e	53 ^e	4 ^e	4 ^e	4 ^e	34 ^e	66 ^e	71 ^e	64 ^e

Désignation	Mariage des Femmes à chaque groupe d'âge									
	15-20	20-25	25-30	30-35	35-40	40-50	50-60	60-∞	15-∞	
Nuptialité	50.8	161	123	73	40	23.7	78	4	54.3	
Rang de nuptialité	62 ^e	80 ^e	528 ^e	22 ^e	19 ^e	55 ^e	62 ^e	69 ^e	63 ^e	
Fréquence relative	242.5	447	158	60	30.5	36		25.4		
Rang de fréquence	62 ^e	84 ^e	9 ^e	9 ^e	10 ^e	30 ^e		77 ^e		

Ces deux tableaux nous indiquent que la Marne est un des départements les plus élevés dans la série quant à la fréquence relative des mariages de 20 à 25 ans pour les hommes, aussi bien pour les femmes.

Nous aurons terminé ce qui concerne le mariage et la nuptialité quand nous aurons dit que la nuptialité annuelle des garçons est de 81 (63^e rang) celle des filles, de 75 (62^e rang) celle des veufs, de 40 (56^e rang) celle des veuves, de 14,4 (70^e rang)

Enfin sur 1,000 mariages, il y en a :
entre célibataires, 836 (32^e rang)
entre garçons et veuves, 35,4 (61^e rang)
entre veufs et filles, 72 (9^e rang)
entre veufs et veuves, 56,3 (87^e rang)

En sorte que si le mariage entre veufs et filles y est moins fréquent que dans les autres départements, puisque le département n'a sur ce point que le 9^e rang, il est un des plus élevés de la série pour les mariages entre veufs et veuves (87^e rang), quoiqu'en considérant les chiffres absolus ces mariages soient moins fréquents que les précédents. On peut encore étudier la nuptialité en ne considérant que les jeunes gens se mariant avant la maturité : les hommes de 18 à 35, les femmes de 15 à 30. Bornée à cette population, la nuptialité est encore considérable, puisque tandis qu'en France il y a 76 jeunes hommes et 75 jeunes femmes, pour le département il y a 95 jeunes hommes (d'où le 64^e rang) et 90 jeunes femmes (d'où le 73^e rang). Il semble donc que le département soit bien situé, d'après les chiffres qui précèdent, pour avoir une natalité forte, puisque la nuptialité y est élevée et qu'elle est d'autant plus élevée qu'elle porte sur la population jeune ; c'est ce que nous allons rechercher dans le paragraphe suivant.

NATALITÉ

Il y a dans le département de la Marne :	
Naissances vivantes légitimes,	8,519
— — illégitimes,	854
Mort-nés légitimes et illégitimes,	532

En cherchant à analyser ces chiffres, nous trouvons qu'il y a dans la Marne :

Par 1,000 personnes, naissances vivantes	24,5 (34 ^e rang)
Par 1,000 femmes nubiles, —	65,8 (32 ^e rang)
Par 1,000 f. de 15 à 50 ans, —	97 (35 ^e rang)

c'est-à-dire qu'en somme la natalité est relativement faible, puisqu'en France ce dernier chiffre est de 102 et que dans le département du Nord la natalité pour 1,000 femmes de 15 à 50 ans atteint le chiffre de 135 (maximum).

En décomposant cette natalité en ses divers éléments, nous trouverons qu'il y a dans la Marne :

Par mille épouses de tout âge, naissances vivantes légitimes	106	(22° rang)
Par mille épouses de 15 à 50 ans, — —	139	(17° rang)
Par mille femmes non mariées, naissances vivantes illégitimes	26,4	(83° rang)
Par mille naissances générales, — —	95	(75° rang)

donc si notre département est un des plus faibles au point de vue de la fécondité des mariages, il est au contraire un de ceux où la natalité illégitime est des plus prononcées, puisqu'il a le n° 83; il n'a au-dessus de lui que le Nord, la Seine-Inférieure, le Rhône, l'Aisne, les Bouches-du-Rhône et la Seine.

Au point de vue de la masculinité, nous trouvons qu'il y a :

Par 100 filles, garçons, nés vivants légitimes	104	(14° rang)
— — — illégitimes	103	(38° rang)
— — — nés morts légitimes	142	(7° rang)
— — — illégitimes	135	(65° rang)

Nous n'insisterons pas sur ces caractères, non plus que sur les naissances doubles.

MORTALITÉ

Un des points les plus graves de l'étude de la mortalité, c'est le phénomène en vertu duquel la mortalité des enfants de 0 à 1 an semble aller en croissant dans toute la France.

De 0 à 1 an, la probabilité de mort ou dîme mortuaire était :

Pour la période 1840-49 217 avec le 80^e rang ;
 — 1857-66 234 —

c'est-à-dire que dans la Marne, comme ailleurs, la dîme mortuaire sur les enfants de 0 à 1 an a augmenté ; elle était au 80^e rang dans la première période ; elle est encore au 80^e rang dans la deuxième période, et partage ce triste privilège avec tous les départements qui environnent Paris.

La mortalité des filles étant 100, celle des garçons est de 115 pendant la dernière période ; elle était de 113 pendant la première.

Nous reviendrons avec détail sur la mortalité de la première enfance, en considérant la ville de Reims en particulier, pour rechercher quel est son rôle dans ces chiffres élevés.

Après la mortalité si grande des enfants de 0 à 1 an vient celle des enfants de 1 à 5 ans :

1840-49 33 pour 1,000 enfants ;
 1857-66 30 —

Elle a donc un peu diminué, mais elle ne s'éloigne pas sensiblement de la moyenne de la mortalité des enfants de cet âge en France, qui est de 34,6.

Mortalité	5-10	10-15	15-20	20-30	30-40	40-50	50-60	60-∞
Absolue	6.5	4.6	5.7	7.7	7.5	12.7	16.7	62
Rang	11 ^e	20 ^e	7 ^e	8 ^e	19 ^e	65 ^e	17 ^e	11 ^e
Comparée des sexes celle des fem. = 100	98	91	82	107	94	112	125	103
Rang	59 ^e	77 ^e	20 ^e	35 ^e	57 ^e	63 ^e	81 ^e	66 ^e

On peut voir, d'après ce tableau, que si la mor-

talité des premiers âges est considérable, elle va en diminuant lorsqu'on se rapproche de l'âge adulte, puisque de 15 à 20 et de 20 à 30 ans, la Marne n'a que le 7^e et le 8^e rang.

Cette mortalité augmente ensuite lorsqu'on a dépassé la maturité ; à l'âge de 40, 50 ans, nous revenons au 65^e rang.

En comparant la mortalité des sexes, nous trouvons que de 5 à 20 ans celle des hommes est inférieure à celle des femmes. De 20 à 30, elle redevient supérieure (107 hommes pour 100 femmes), puis s'abaisse jusqu'à 40 ans. De 40 à 60 et au-delà, elle s'élève enfin jusqu'à être de 125 hommes pour 100 femmes.

En considérant la mortalité suivant l'état-civil, nous trouvons encore des renseignements intéressants.

Par 1,000 personnes de chaque état-civil, combien de décès annuels :

Célibataires	{ Hommes	10,7	2 ^e rang.
	{ Femmes	11,7	13 ^e —
Mariés	{ Hommes	15,8	8 ^e —
	{ Femmes	13,2	1 ^{re} —
Veufs	{ Hommes	69,1	54 ^e —
	{ Femmes	53,2	29 ^e —

c'est-à-dire que notre département est un de ceux qui accusent la plus faible mortalité pour les célibataires hommes et femmes, mais principalement pour les hommes, qui ne sont qu'au 2^e rang. Quant aux mariés, la situation est encore plus favorable, puisque, de toute la France, c'est dans le département de la Marne que les femmes mariées ont la

plus faible mortalité (avec le n° 1) ; les hommes ne dépassent pas le 8^e rang.

Quant à la mortinatalité, nous trouvons sur 1,000 naissances légitimes 49,7 mort-nés, ce qui place le département au 78^e rang, et sur 1,000 naissances illégitimes 92 mort-nés (77^e rang). Quant à la mortinatalité relative des illégitimes, celle des légitimes étant mille, on trouve qu'elle est : pour les garçons, 1,810 (64^e rang) ; pour les filles, 1901 (42^e rang).

Voici, pour terminer, les variations survenues dans les différents éléments que nous venons d'étudier pendant la période 1801-1869 :

Années	Nuptialité Générale		Natalité Générale		Mortalité Générale	
	Mariages	Rang	Naissances	Rang	Décès	Rang
1801-10	6.6	6 ^e	30	25 ^e	29	56 ^e
1811-20	7.4	27 ^e	33	52 ^e	29	71 ^e
1821-30	9.0	81 ^e	32	50 ^e	26	56 ^e
1831-40	8.7	71 ^e	27	30 ^e	25.4	55 ^e
1841-50	8.6	67 ^e	26.2	37 ^e	23.4	50 ^e
1851-60	8.2	59 ^e	25.6	44 ^e	24.2	54 ^e
1861-69	7.4	17 ^e	23.4	25 ^e	21.4	31 ^e

c'est-à-dire que la nuptialité, qui avait augmenté de 1801 à 1820, a été en décroissant depuis lors ; la natalité a diminué constamment depuis le commencement du siècle, mais le département, après diverses oscillations, a conservé le rang qu'il possédait au début. Quant à la mortalité, elle a été aussi en diminuant d'une manière à peu près constante. Néanmoins, nous avons vu qu'il ne fallait pas attacher à des résultats ainsi pris en bloc une

importance trop considérable, et qu'il fallait pénétrer dans le détail pour en déduire des conséquences vraiment intéressantes.

Nous ne pouvons pas, en terminant, ne pas tirer des tableaux si intéressants du travail colossal de M. Bertillon ce qu'il indique de l'instruction de la population que nous venons d'analyser à d'autres points de vue :

Sur 1,000 conscrits dans la Marne, il y en a 925 sachant lire, écrire et compter ;

Sur 1,000 personnes de plus de 5 ans, il y a : 840 hommes (81° rang), 758 femmes (80° rang) sachant lire et écrire. On peut enfin ajouter que pour 100 hommes il y a 90 femmes ayant le même degré d'instruction.

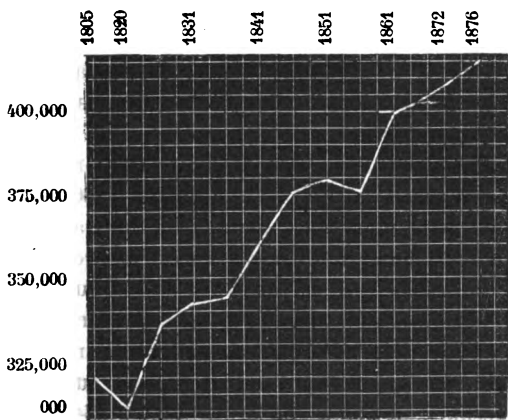
II

MOUVEMENTS DE LA POPULATION COMPARÉE DANS LES DIVERSES PARTIES DU DÉPARTEMENT

Autant ce serait s'égarer que de vouloir, en n'examinant qu'une ville ou qu'un canton de la Marne, en tirer des conclusions qui comprennent tout le département, autant il devient nécessaire de pénétrer dans le détail pour trouver quelques-unes des causes qui amènent les résultats généraux. Il peut se faire en effet que le département, pris dans son ensemble, ne révèle pas de grands mouvements de population, et que si l'on regarde tel et tel point en particulier, on y trouve l'explication de certains phénomènes inexplicables tout d'abord.

Nous regarderons tout d'abord quelles sont les variations de la population dans les divers cantons, en ne nous attachant qu'aux grandes lignes et sans avoir la prétention de faire pour le département de la Marne l'étude analytique faite par M. Bertillon pour la France entière. Puis nous examinerons plus particulièrement la ville de Reims, pour rechercher quelle est la part du développement industriel dans les modifications produites autour de ce grand centre de population.

La population du département de la Marne a été en croissant régulièrement depuis le commencement du siècle, mais cet accroissement a subi trois



Tracé de la population de la Marne depuis le commencement du siècle.

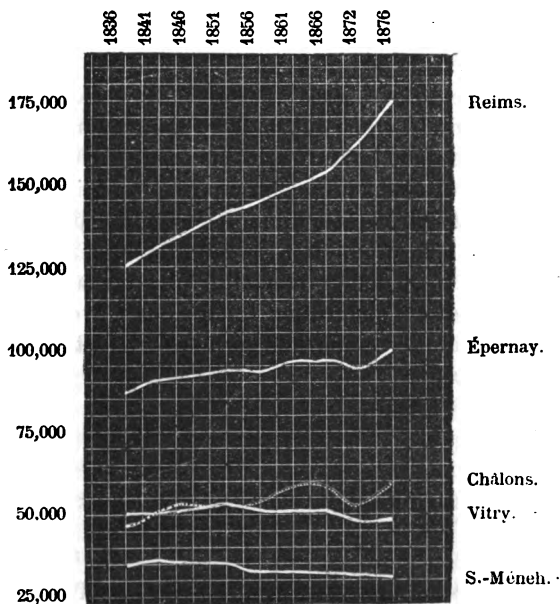
interruptions : la première à la fin du premier empire jusqu'en 1820, la seconde entre l'année 1851 et 1856, la troisième entre les deux recense-

ments de 1866-72, c'est-à-dire par le fait de la guerre. A cette dernière date, il n'y a pas eu à proprement parler diminution de la population, mais l'accroissement a été à son minimum, puisque pour tout le département il n'a été que de 300 habitants.

On peut avoir une idée de l'accroissement graduel de la population pendant cette période avec les courbes que nous plaçons ci-contre, mais ce qui est intéressant, c'est de regarder la courbe de chacun des arrondissements: Châlons, Épernay, Reims, Sainte-Ménehould, Vitry-le-François; on peut voir que pendant que l'arrondissement de Reims s'accroît d'une façon continue et que la progression et par conséquent l'ascension sur le tracé devient plus rapide, l'arrondissement d'Épernay suit une marche plus lente, mais croissante aussi (sauf pendant la période qui correspond à la guerre de 1870). L'arrondissement de Châlons a monté plus lentement jusqu'en 1856 que de 1856 à 1860; il a subi une ascension assez forte, puis un arrêt de 1860 à 1866, enfin une décroissance très-prononcée de 1866 à 1872. Il est en train de retrouver ses chiffres les plus élevés, tandis que les arrondissements de Vitry-le-François et de Sainte-Ménehould, où il y a peu d'industrie, ont subi une décroissance presque constante depuis 1846.

Les arrondissements qui dans la Marne ont vu augmenter leur population sont ceux dont les chefs-lieux ont pris un développement considérable, et cette augmentation doit être mise non pas complètement, mais en grande partie sur le compte de

l'accroissement des villes elles-mêmes ou de leur banlieue. Il nous est impossible de donner ici tous les chiffres qui prouvent ce que nous avançons ; mais il résulte de l'examen des tableaux que



nous avons dressés pour faire cette étude que sur les 32 cantons que contient le département, 22 cantons ont vu leur population décroître depuis une trentaine d'années ; ceux qui ont augmenté sont les cantons contenant une ville : les trois cantons de Reims, ceux de Châlons et Épernay ; puis les cantons viticoles d'Avize, Ay, Verzy ; enfin un

canton agricole, celui de Beine, mais qui devient en même temps un centre industriel important.

Un seul des cantons éloignés des villes, celui de Thiéblemont, n'a pas diminué ; il a même légèrement augmenté. Cependant il serait plus exact de dire qu'après quelques variations il est resté stationnaire.

En résumé, les centres industriels, les cantons producteurs de la vigne ont seuls vu leurs populations s'accroître dans la Marne depuis près de 40 ans.

Nous aurions voulu poursuivre plus loin cette analyse et voir si cette diminution de la population était due à la diminution de natalité de chacun de ces cantons, ou à leur mortalité plus grande, ou simplement à l'émigration, mais nous n'avons pas sous la main les matériaux qui nous eussent permis de le faire.

III

MOUVEMENT DE POPULATION DE LA VILLE DE REIMS

Nous allons seulement chercher quelle a été la part de ces phénomènes dans la ville qui présente au plus haut point l'accroissement que nous avons indiqué pour les centres industriels ; divers travaux ont déjà été faits sur les variations de la population de Reims. Parmi eux nous citerons plusieurs articles qui ont été publiés en 1876 par un des collaborateurs de cette Notice(1), M. Eugène Courmeaux.

(1) *Indépendant Rémois* ; voir aussi pour la Marne le travail considérable de Chalette (Châlons).

M. E. Garnier, dans sa Notice sur l'histoire commerciale de Reims, en a rappelé quelques points ; nous ne nous occuperons ici que de rechercher les divers facteurs de cette augmentation pour tâcher d'arriver à savoir quelle est la part de la natalité, de la mortalité et de l'immigration.

Nous avons sous la main les mouvements de la population de 1841 à 1847 et de 1853 à 1879. Nous avons de plus des relevés de ces mouvements faits dans l'*Almanach de Reims* de 1767 à 1790, mais il ne faut pas se risquer à fonder des conclusions sur des renseignements aussi imparfaits que ces derniers. En effet, le nombre des baptêmes n'y indique pas d'une façon absolue le nombre des naissances, et nous ne sommes pas sûrs que toutes les sépultures soient inscrites lorsqu'il s'agit d'individus non baptisés.

Néanmoins ces chiffres nous indiquent de 1767 à 1790 des variations assez considérables qu'il nous paraît curieux de relater ici :

Années	Baptêmes	Mariages	Sépultures	Différence en faveur des naissances
—	—	—	—	
1767	1,193	265	1,122	+ 71
1768	1,120	222	1,348	— 228
1769	1,166	242	1,041	+ 125
1770	1,179	284	1,193	— 14
1771	1,096	214	1,193	— 97
1772	1,101	260	1,288	— 187
1773	1,079	305	1,311	— 222
1774	1,133	298	1,114	+ 19
1775	1,199	278	1,360	— 161
1776	1,141	331	1,097	+ 44

Années	Baptêmes	Mariages	Sépultures	Différence en faveur des naissances
—	—	—	—	—
1777	1,296	360	1,267	+ 29
1778	1,260	327	1,285	— 25
1779	1,254	253	1,369	— 115
1780	1,171	282	1,445	— 274
1781	1,113	287	1,453	— 340
1782	1,218	323	1,327	— 109
1783	1,285	315	1,466	— 181
1784	1,225	269	1,571	— 346
1785	1,177	273	1,376	— 199
1786	1,253	327	1,129	+ 129
1787	1,308	329	1,026	+ 282
1788	1,338	286	1,356	— 18
1789	1,091	244	1,358	— 267
1790	1,245	288	1,521	— 276

Ainsi, pendant la dernière partie du siècle dernier, alors que le nombre des baptêmes restait sensiblement le même, le nombre des décès, toujours considérable, a parfois atteint des chiffres énormes, dépassant les naissances de 346 unités. Sur ces 24 années, de 1767 à 1790, les naissances n'ont dépassé les décès que 7 fois ; tout le reste du temps, ce sont les décès qui ont dépassé les naissances, et cela dans une proportion considérable, en sorte qu'on peut dire que dans cette période le croît physiologique a été nul, et le grand nombre des décès a été vraisemblablement dû soit à des épidémies, soit à d'autres causes générales.

Pendant cette période, le nombre des mariages n'avait pas non plus sensiblement varié.

Mais ce qui manque le plus pour tirer des con-

clusions de cette époque, ce sont des recensements faits autrement que par des évaluations approximatives.

Arrivant à ce siècle-ci et en examinant les années 1840-46 et 1853-79, nous pouvons dresser le tableau suivant :

1840	—	103	1863	+	290
1841	+	39	1864	+	131
1842	—	65	1865	—	80
1843	—	177	1866	+	82
1844	+	92	1867	+	133
1845	+	183	1868	+	24
1846	—	61	1869	—	1
1853	+	218	1870	—	154
1854	—	22	1871	—	702
1855	+	23	1872	+	338
1856	+	254	1874	+	424
1857	+	229	1875	+	263
1858	+	135	1876	+	511
1859	+	112	1877	+	410
1860	+	232	1878	+	59
1861	+	146	1879	+	284
1862	+	96			

Ce tableau est pour le XIX^e siècle assez consolant, si on le compare au XVIII^e ; on voit qu'à part les années 1869 et 1871, les naissances ont presque toujours dépassé les décès.

Mais, pris isolément, ce renseignement n'a pas une valeur absolue, puisqu'il peut dépendre soit d'une natalité plus faible, soit d'une mortalité plus grande, et que ces éléments doivent être étudiés à part.

Nous commencerons par la nuptialité générale comparée à deux périodes différentes, puis nous verrons la natalité générale et la mortalité.

Nous savons que la nuptialité générale du département est de 7,71, c'est-à-dire que sur 1,000 habitants pris en général, la proportion de ceux qui se marient est de 7,71.

A Reims, pour la période 1853-1861, cette nuptialité se trouve de 8,1, et pour la période de 1870-1879 (correspondant aux recensements de 1872-76), elle est portée à 8,67. Il semble donc que la nuptialité soit en croissance dans notre département, mais il ne s'agit pas ici d'une population homogène, toujours la même. Il y a constamment dans ce milieu des apports d'une population adulte nouvelle et peut-être disposée au mariage.

L'étude du mariage donne lieu à des considérations fort intéressantes résultant de l'examen des fiancés qui ont signé leur nom et de ceux qui n'ont pas pu le signer faute de savoir lire et écrire. Or, en voici le tableau depuis 1853 à 1879, à part l'année 1873, que nous n'avons pas pu retrouver :

1854	25.2	1863	19.3	1872	11.9
1855	22.0	1864	18.9	1874	9.3
1856	22.3	1865	17.4	1875	9.5
1857	22.8	1866	16.3	1876	9.5
1858	22.1	1867	16.3	1877	11.2
1859	17.8	1868	15.4	1878	7.4
1860	24.9	1869	11.9	1879	9.0
1861	21.7	1870	22.8 (?)		
1862	18.8	1871	11.3		

Ainsi, sauf pendant l'année 1870, où la proportion des illettrés accuse un chiffre que nous ne nous expliquons pas et qui doit porter sur une erreur, le nombre des illettrés va décroissant à ce point qu'en 1854 il y avait 25 0/0, c'est-à-dire le quart des fiancés, ne sachant pas signer leur nom, et que en 1878 il n'y en a plus que 7,4 0/0 et 9 en 1879.

Nous passons maintenant à la natalité.

La natalité générale indique combien par 1,000 habitants il y a de naissances vivantes.

La natalité générale dans le département était, nous l'avons vu, en 1861-69 de 23,4 par 1,000 habitants (avec le 25^e rang). En considérant cette natalité seulement pour Reims dans la période 1861-70, nous trouvons qu'elle est de 32,9, et pour la période de 1871-79, de 34,1.

Mais on n'aurait le droit de tirer quelques conclusions de ces chiffres que si on considérait la natalité prise exclusivement sur la population adulte, puisque dans les villes, et à Reims en particulier, cette population est nombreuse, et que le quantum pour 1,000 des naissances générales baisserait notablement si on supprimait du chiffre de la population les impubères.

Quelle est, dans cette natalité, la proportion des enfants illégitimes ? A Reims, sur 100 naissances, la proportion a varié de 17,4 (minimum en 1843) à 23,1 en 1865. Mais, depuis cette époque, elle semble aller en décroissant légèrement ; elle était en 1878 de 20,5, en 1879 de 19.

Le vrai rapport à établir serait celui de ces naissances illégitimes à celui des femmes non mariées

de 15 à 50 ans, mais nous n'avons pas en ce moment sous la main les matériaux nécessaires à cette recherche.

Quoi qu'il en soit, on ne peut pas dire qu'à ce point de vue la situation se soit aggravée, au contraire.

Nous terminons en donnant la mortalité générale et la mortalité pour celui des âges qui est le plus intéressant en ce sens que les causes de destruction qui l'atteignent atteignent le pays par sa racine au point de vue de son développement, et que ces causes sont ici aussi puissantes qu'elles peuvent l'être ailleurs.

La mortalité générale pour la Marne était de 21.4 par 1,000 habitants pour la période 1861-69 ; à Reims, elle était de 32,4 pour la même période, et de 1870-1879 elle est de 31,0 par 1,000 habitants. Sur cette mortalité générale, il nous faut extraire ce qui concerne la mortalité des enfants de 0 à 1 an.

La dîme mortuaire de 0 à 1 an ou probabilité de mort dans la première année est dans la Marne de 234 par 1,000, ce qui place le département au 80^e rang, c'est-à-dire parmi ceux où la mortalité infantile est la plus considérable. Or, dans Reims pris isolément, les chiffres montent encore, puisqu'en considérant cette mortalité nous trouvons qu'elle était :

Pour la période de 1853-61 de 269 par mille	
— 1862-71 de 296	—
— 1871-79 de 286	—

Ces chiffres n'ont pas besoin de commentaire. La

mortalité infantile à Reims est effrayante et nécessite l'étude et l'attention de tous les esprits qui s'intéressent à l'avenir de notre population au point de vue du développement de ses forces physiques et de sa moralité.

Il resterait à dire quelle est l'importance de l'immigration dans l'accroissement de la Ville. Celui-ci n'est pas seulement dû à sa natalité générale. Ce n'est pas non plus à une mortalité faible, puisque celle-ci est assez élevée, plus élevée que dans le département de près de 10 pour 1,000. L'immigration y joue donc un rôle assez considérable. Ici les documents, sans manquer absolument, sont assez difficiles à consulter; nous nous bornerons à en donner une idée en disant que pendant les deux années 1878-79, sur un nombre de décès de 5,457, il y avait 3,133 individus nés à Reims et 2,324 nés hors de Reims, c'est-à-dire que sur 100 personnes qui meurent à Reims, il y en a 42,6 pour 100 qui n'y sont pas nées.

Nous arrêtons ici cette étude; nous savons combien elle est imparfaite. Nous ne désirons d'elle qu'une chose, c'est qu'elle montre combien de recherches pourraient être faites dans la voie si féconde tracée par M. Bertillon.

TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
Topographie, Climatologie, Hydrographie du département de la Marne. — M. JOZON	1
Aperçu sur la Formation géologique qu'on peut observer dans les Environs de Reims :	
I. Terrains secondaires. — M. PÉRON.	9
II. Terrains tertiaires. — M. LEMOINE.	20
Aperçu botanique. — M. LEMOINE.	45
Aperçu zoologique. — M. JOLICŒUR.	59
Archéologie préhistorique dans les départements de la Marne, de l'Aisne et de l'Aube. — M. Auguste NICAISE.	67
Reims, ses principales Institutions et ses Accroissements successifs. — M. Ch. LORQUET.	95
Enseignement. — M. Ad. HENROT.	125
Biographie Rémoise. — M. E. COURMEAUX.	149
Monuments gallo-romains de Reims et des Environs. — M. Ch. LORQUET.	185
Reims monumental. Aperçu sommaire de l'Histoire de l'Art à Reims, de ses Antiquités, de ses Monuments et de ses Édifices civils. — M. Alphonse GOSSET.	201
Bibliothèque et Musée. — M. Ch. LORQUET.	279
Notice sur la Nature et les Productions du Sol des Environs de la Ville de Reims	293
Culture de la Vigne. — M. H. JOLICŒUR.	313
Le Vin de Champagne: Opérations qu'il nécessite. — M. H.-B. IVERNEL.	329
Histoire commerciale de Reims : ses Vins, ses Tissus, ses Sociétés. — M. E. GARNIER.	341
Les Usines de Reims. — M. Hippolyte PORTEVIN.	385
La Population de la Marne et de Reims. — D' LANGLET.	407

TABLE DES GRAVURES

	PAGES
Tombeau de Jovín.	197
Portail de l'Église Saint-Remi.	233
Portail de la Cathédrale de Reims	237
Vue d'un des côtés latéraux de la Cathédrale.	243
Vue d'une Galerie latérale de la Cathédrale.	245
Vue de l'Hôtel-de-Ville.	263

Reims. — Imprimerie MATOT-BRAINE, rue du Cadran-Saint-Pierre, 6.

2418





